

Comité du programme et budget

Trente-sixième session
Genève, 19 – 23 juin 2023

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	OUVERTURE DE LA SESSION	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	22
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	PROPOSITIONS DE REVISION DU MANDAT ET DE LA PROCEDURE DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI	28
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES.....	33
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNES (DSI).....	41
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2022; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023.	52
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES	57
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR	MISE A JOUR DU MECANISME VISANT A IMPLIQUER DAVANTAGE LES ETATS MEMBRES DANS L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET	75
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2024-2025.....	79
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS).....	171
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR	PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021	176
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	179
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR	CLOTURE DE LA SESSION.....	180
ANNEXE :	LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS	

1. La trente-sixième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 19 juin au 23 juin 2023.
2. Entre octobre 2022 et octobre 2023, le comité se compose des États membres suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie (2021-2022), Azerbaïdjan (2021-2022), Bangladesh (2021-2022), Bélarus (2022-2023), Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis (2022-2023), Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie (2022-2023), Iran (République islamique d') (2021-2022), Iraq (2022-2023), Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan (2021-2022), Kenya, Kirghizistan (2022-2023), Malaisie (2021-2022), Mexique, Mongolie (2022-2023), Namibie, Nigéria, Oman (2022-2023), Ouganda, Ouzbékistan (2021-2022), Pakistan (2021-2022), Panama, Pologne, Qatar (2021-2022), République de Corée (2021-2022), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour (2022-2023), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse (*ex officio*), République arabe syrienne (2022-2023), Tadjikistan, Tunisie, Türkiye, Turkménistan (2022-2023), Viet Nam (2021-2022) (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, République tchèque, El Salvador, Estonie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Japon, Jamaïque, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Panama, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Türkiye (44).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Albanie, Australie, Bahamas, Belgique, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Équateur, Eswatini, Géorgie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Niger, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République de Moldavie, Samoa, Slovénie, Soudan, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) (32).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le président : Bonjour, chers collègues, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis. C'est un plaisir pour moi de vous voir aujourd'hui, à la fois ceux d'entre vous qui sont ici présents dans cette salle et ceux d'entre vous qui sont connectés à distance. J'aimerais commencer par vous accueillir à cette trente-sixième session du Comité du programme et budget (PBC). Comme vous le savez, il s'agit de la deuxième session formelle du PBC cette année. Par conséquent, il s'agit là de la poursuite des travaux que nous avons déjà menés. L'ordre du jour qui se présente à nous est difficile, et il va nous falloir travailler dessus afin de faire les progrès adéquats et efficaces qui nous permettront de parvenir aux conclusions et aux décisions qui incombent au présent comité. Je me réjouis à l'idée d'avoir une semaine de travail productive avec vous durant les différentes réunions que nous aurons tout au long de la semaine. Permettez-moi, comme le veut l'usage, d'accueillir le Directeur général Daren Tang, afin qu'il puisse faire ses observations liminaires.
6. Le Directeur général : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis, bonjour à ceux d'entre vous présents dans cette salle et, bien entendu, à ceux qui nous rejoignent en ligne, bonsoir, bon après-midi, quel que soit l'endroit du monde d'où vous nous appelez. Bienvenue à la trente-sixième session du Comité du programme et budget (PBC). Je tiens tout d'abord à remercier le président et les vice-présidents pour leur direction éclairée et leurs conseils au Secrétariat au cours de la trente-cinquième session du PBC et pour la préparation de la présente session. J'aimerais également exprimer notre profonde gratitude

aux coordonnateurs régionaux et aux États membres pour votre précieuse contribution et votre engagement tout au long du processus du comité, ainsi que votre détermination sans faille à renforcer les travaux de l'OMPI et, par ce biais, à aider les innovateurs et les créateurs que nous servons dans le cadre de nos travaux dans cette salle. Chers collègues, chers amis, cela fait maintenant deux ans que les membres de l'OMPI ont approuvé le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 et commencé le parcours de transformation de l'OMPI. Dans le Plan stratégique à moyen terme, nous avons défini notre vision selon laquelle la propriété intellectuelle doit passer d'une question technique et juridique à un puissant catalyseur permettant aux innovateurs et aux créateurs du monde entier de concrétiser leurs idées. Nous sommes convaincus que nous devons nous engager non seulement avec les experts et les spécialistes de la propriété intellectuelle, mais aussi avec les innovateurs et les créateurs au niveau local, et que nous devons rendre la propriété intellectuelle concrète, compréhensible et percutante pour tous, afin que le monde puisse comprendre comment la propriété intellectuelle est un catalyseur d'emplois, d'investissements, de croissance, d'opportunités et de développement pour tous les pays. Cette vision est notre vision collective en tant que communauté de l'OMPI, et nous nous félicitons de ce que, dès le début, ce travail ait été enrichi et renforcé par vos conseils, vos commentaires, vos orientations et votre approbation. Parallèlement au Plan stratégique à moyen terme, les États membres ont également approuvé une approche plus stratégique de la planification et de la gestion budgétaires. Nous sommes la seule institution des Nations Unies à fournir quatre points de vue différents de notre budget : 1) une vue des résultats pour maintenir l'accent sur les impacts; 2) une vue des secteurs pour renforcer la responsabilité de la mise en œuvre; 3) une vue des unions pour refléter nos traités pour la transparence constitutionnelle; et 4) une vue des catégories de coûts pour maintenir la répartition financière classique du budget. Nous avons également pour pratique de fournir aux États membres des questions-réponses en continu qui apportent des précisions sur des sujets pertinents, sur un pied d'égalité avec toutes les délégations. Nous agissons ainsi parce qu'une gestion financière saine, la transparence et la responsabilité sont essentielles pour réaliser notre travail, maintenir la confiance avec nos membres et, dans cette atmosphère, poursuivre le travail visant à apporter les avantages de la propriété intellectuelle à tous. Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé dur et obtenu des résultats concrets pour les innovateurs et les créateurs du monde entier. Nous avons renforcé les points forts traditionnels de l'OMPI, nos services mondiaux de propriété intellectuelle, en affinant nos services pour apporter une valeur ajoutée à nos utilisateurs, en nous engageant auprès d'eux pour obtenir des informations en retour sur les points à améliorer, et en continuant à investir dans notre infrastructure et notre technologie pour mieux servir nos utilisateurs. Les dépôts selon les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont tous atteint un niveau record au cours de l'exercice biennal, et la charge de travail du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été multipliée par trois. Nos comités et groupes de travail ont trouvé de nouveaux moyens de réunir la communauté de la propriété intellectuelle pour discuter des règles et normes internationales, en mettant à profit les défis de la pandémie pour trouver des moyens nouveaux et efficaces de s'engager, par le biais de formats hybrides et autres formats créatifs. Nous avons renforcé notre réputation en tant que forum mondial, sinon d'instance mondiale, pour discuter des questions de pointe en matière de propriété intellectuelle. Plus de 3000 personnes se sont inscrites pour assister à notre dernière conversation en mars sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, dont le thème était le métavers. Nous avons accueilli des délégués de plus de 100 pays à notre première conversation de haut niveau sur le financement au moyen des actifs incorporels en novembre de l'année dernière. Nous avons également renforcé des plateformes telles que WIPO GREEN, WIPO ALERT et notre Consortium pour des livres accessibles, et nous en avons créé de nouvelles, telles que "L'OMPI pour les créateurs" (WIPO for creators), qui sera lancée prochainement. Les progrès se poursuivent également dans la mise en œuvre de la décision décisive prise par les assemblées de l'année dernière d'organiser l'année prochaine deux conférences diplomatiques sur la protection des dessins et modèles et de la propriété intellectuelle, ainsi que sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Dans le même temps, nous avons repensé et intensifié notre travail de mise en œuvre de la propriété intellectuelle au niveau local. Plus de 90 projets à fort impact ont été

lancés ces deux dernières années, avec un accent particulier sur la fourniture aux femmes, aux jeunes, aux PME et aux communautés autochtones d'un soutien solide et concret pour tirer parti de la propriété intellectuelle pour le développement économique et social. Nous avons lancé des programmes phares pour les femmes chefs d'entreprise et les innovateurs dans des pays tels que la Jordanie, l'Égypte, la Namibie, le Pakistan et le Bangladesh. Il ne s'agit pas d'un séminaire de deux jours ou d'un atelier de trois jours, mais d'un programme de mentorat de huit à 11 mois destiné à aider les participants à intégrer la propriété intellectuelle dans leur vie ou leur entreprise, en tirant parti de la puissance de la propriété intellectuelle d'une manière pratique pour mettre leur vision sur le marché, créer des emplois pour leur communauté et, en fin de compte, soutenir le développement de l'économie locale et nationale. L'Académie de l'OMPI, le plus grand fournisseur mondial de formations et de compétences en matière de propriété intellectuelle, propose aujourd'hui plus de 300 cours qui ont touché plus de 270 000 personnes au cours des deux dernières années, dont près des trois quarts sont originaires d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Nos offres de cours sont de plus en plus axées sur les compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle, et c'est la raison pour laquelle 40 000 des 270 000 formations dispensées concernaient des PME. Plus de 40 États membres de toutes les régions de l'OMPI ont eu accès à notre ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, que nous proposons maintenant de transformer en un programme destiné à aider les pays à se relever après la pandémie. Au début de l'année, nous avons lancé, à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue à Doha, un programme d'aide aux PMA qui permettra à nos membres de bénéficier d'un ensemble global de mesures de soutien pour exploiter la technologie, l'innovation et la créativité dans le cadre de leur parcours de fin d'études. Nous avons également créé des outils tels que l'outil de diagnostic de l'OMPI pour les PME, qui a été consulté plus de 12 000 fois au cours de sa première année d'utilisation et qui a permis de produire 2000 rapports sur mesure pour les propriétaires de PME. Nous mettons en œuvre la mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes, notre premier en la matière, afin d'égaliser les chances dans les domaines de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la science, de veiller à combler le fossé entre les hommes et les femmes dans ces domaines et de soutenir les efforts visant à attirer davantage de filles et de femmes dans le secteur des sciences, de la technologie et de l'ingénierie. Tous ces éléments sont un instantané des travaux que nous menons chaque jour pour aider les innovateurs et les créateurs de chaque État membre de l'OMPI, avec vos encouragements, votre soutien et vos conseils. Compte tenu de l'étendue et de la profondeur de nos travaux, j'ai le plaisir de réitérer ce que mon collègue, le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, a exposé à ce comité le mois dernier, à savoir que plus de 75% de nos indicateurs d'exécution sont en bonne voie, et nous apprécions la confiance que vous continuez à nous accorder pour que nous puissions nous acquitter de nos tâches avec efficacité et efficience. Il va sans dire que c'est au sein de ce comité que s'effectue le gros du travail de financement et de programmation de nos activités. Non seulement ce travail est essentiel pour maintenir la solide performance financière de l'OMPI, mais vos délibérations nous guident pour générer un impact là où notre soutien est le plus nécessaire. C'est pourquoi nous vous sommes reconnaissants de vos contributions et de votre engagement à l'égard du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Le projet qui vous est présenté a été mis à jour pour refléter les dernières prévisions de l'économiste en chef, ainsi que d'autres décisions adoptées à la trente-cinquième session du PBC. Au cours de cette réunion, il a été encourageant de constater le vif intérêt suscité par les travaux de l'OMPI visant à promouvoir l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que notre rôle dans la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). Comme bon nombre d'entre vous le savent, le mois dernier, j'ai eu l'honneur et la possibilité de lancer la première conférence de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ODD, organisée conjointement avec le Gouvernement du Portugal. J'ai souvent dit que la propriété intellectuelle n'est plus seulement un aspect technique vertical, mais qu'elle est devenue un catalyseur horizontal, qui recoupe différents domaines de travail et présente un intérêt pour un nombre croissant de parties prenantes et de questions. Pour relever nos défis

mondiaux communs, nous devons maintenant utiliser la propriété intellectuelle pour libérer les énergies novatrices et créatives de tous les peuples pour les ODD. Nos travaux dans ce domaine ne sont donc pas uniquement axés sur l'ODD 9, mais sur les 17 ODD, car nous sommes convaincus que la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité peuvent contribuer à notre objectif commun, à savoir bâtir un monde plus juste, meilleur et plus durable. C'est la raison pour laquelle le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est intégré dans tous les secteurs de l'OMPI et c'est la raison pour laquelle nous avons publié un nouveau rapport indiquant comment les offices de propriété intellectuelle appuient les ODD. L'OMPI vient d'achever sa première année complète en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et nous sommes convaincus que notre travail continu dans ce domaine ouvrira la voie à de nouvelles collaborations prometteuses avec d'autres institutions des Nations Unies et parties prenantes. J'ai également le plaisir de partager, comme je l'ai fait à Lisbonne, que le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de l'année prochaine sera consacré à la propriété intellectuelle et aux ODD. Travaillons donc ensemble pour faire de la propriété intellectuelle une force au service de l'humanité tout entière. Chers collègues et amis, chers délégués, la santé organisationnelle de l'OMPI est à la base de tous ces travaux. L'ordre du jour de cette semaine comprend un certain nombre de rapports d'audit et de supervision essentiels à la gouvernance, à l'efficacité et au bon fonctionnement de l'Organisation, et je tiens à remercier le vérificateur externe des comptes, le directeur de la Division de la supervision interne et l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI pour leurs contributions. Des contrôles internes solides sont essentiels pour maintenir la confiance dans l'OMPI, le ton étant donné au sommet de la hiérarchie. C'est pourquoi je m'investis personnellement pour que l'OMPI soit reconnue comme adhérant aux normes les plus élevées en matière de gouvernance et de conformité, notamment en présidant le Groupe de gestion des risques de l'OMPI. Comme dans d'autres domaines, il s'agit d'un travail en cours, mais nous nous félicitons que les vérificateurs des comptes aient reconnu la solidité et la maturité de l'approche de l'OMPI en matière de gestion des risques et qu'ils aient veillé à ce que nous disposions de garde-fous efficaces pour répondre à vos besoins et à ceux de vos innovateurs et de vos créateurs. Enfin, vous reviendrez également sur divers points examinés lors de la trente-cinquième session du PBC et des assemblées de 2022 cette semaine. Il s'agit notamment de questions telles que le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, le Secrétariat étant prêt à soutenir les États membres dans ces discussions, le cas échéant. En conclusion, ces deux dernières années ont été passionnantes et gratifiantes. Nous avons travaillé dur pour traduire le plan stratégique à moyen terme en programmes, initiatives et effets concrets sur le terrain afin de créer un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif et de faire de la propriété intellectuelle un élément de la solution à nos défis mondiaux communs. Nous devons maintenant consolider et développer ce travail, afin que la propriété intellectuelle puisse être un outil puissant et un catalyseur pour les innovateurs et les créateurs du monde entier. Je vous remercie de votre engagement à l'égard des travaux de ce comité et de l'OMPI. Je vous souhaite des discussions fructueuses dans les jours à venir.

7. Le président : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général, pour cette présentation aussi exhaustive que positive. Je vous remercie également d'avoir ouvert la session, la trente-sixième session du Comité du programme et budget (PBC). Je vais maintenant donner la parole au Secrétariat pour une annonce administrative.

8. Le Secrétariat : Je voudrais juste rappeler quelques points aux délégations. Au fur et à mesure que la réunion avance, si vous avez des propositions, des questions et des commentaires, adressez-les à controller.mail@wipo.int. Cela nous aidera à rationaliser la collecte, l'examen et les réponses. Je voudrais également demander à ceux qui sont présents dans la salle que les demandes de parole se fassent, comme d'habitude, en appuyant sur le bouton situé devant vous. Le micro deviendra vert lorsque vous indiquerez que vous demandez la parole. Lorsque vous commencerez à parler, il deviendra rouge. Nous vous demandons de rester, dans la mesure du possible, sur les sièges prévus pour votre pays, car le

système informatique a été configuré sur la base de ce plan de table préétabli. En ce qui concerne l'interprétation et la qualité audio, sachez que le travail de nos interprètes est de plus en plus difficile dans l'environnement hybride, alors essayez de parler lentement et clairement, et cela s'applique à tous les membres ici présents à la tribune, ainsi qu'à tous les collègues qui prendront la parole au cours de la réunion. Je vous remercie de votre coopération à cet égard. Pour ceux qui se connectent à distance, et je vois que plusieurs se sont connectés, il est fortement recommandé aux participants à distance d'activer leur Webcam lorsqu'ils prennent la parole, d'utiliser un casque avec microphone intégré et de limiter les bruits de fond lorsqu'ils parlent. Cela vous aidera à être plus audible et d'être entendu plus clairement dans la salle. Les délégations sont également priées d'envoyer leurs déclarations à l'avance à interpretation@wipo.int, le cas échéant. Une fois encore, cela facilitera le travail de nos interprètes. Pour les questions d'ordre technique ou les problèmes, veuillez envoyer un courriel à emeetings@wipo.int ou répondre au courriel contenant les consignes de participation que vous avez reçu.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les discussions reposaient sur le document WO/PBC/36/1 Prov.2.

10. Le président : Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour : "Adoption de l'ordre du jour". Il existe un document provisoire qui est disponible dans le document WO/PBC/36/1 Prov.2, et nous aborderons prochainement ce document. J'aimerais rappeler aux délégations que cette réunion se tient sous une forme hybride, certains délégués sont donc présents dans cette salle pendant que d'autres se connectent à distance. Afin de faciliter l'examen et les délibérations sur les différents points de l'ordre du jour cette semaine, je vous rappelle qu'à la dernière session du PBC, l'ordre du jour a été structuré conformément au groupement de haut niveau ci-après : 1) Audit et supervision; 2) Exécution du programme et questions financières; 3) Planification et budgétisation; et enfin, 4) Questions découlant des décisions prises par le Comité du programme et budget à sa trente-quatrième session et par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2022; et 5) Élection des membres des bureaux. Je vous donne la parole sur le document WO/PBC/36/1 Prov.2, pour tout commentaire sur le point 2 de l'ordre du jour.

11. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Je fais cette déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, notre groupe tient à exprimer sa gratitude au Secrétariat pour la préparation des documents à analyser et nous tenons également à vous assurer de notre participation active et constructive à l'examen des différents points de l'ordre du jour de la présente réunion. Nous nous félicitons de la présence du Directeur général aujourd'hui et le remercions pour son rapport. Nous prenons note de son engagement envers l'Organisation, les États membres et la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de croissance, de développement et d'innovation. Pour notre groupe, ce budget proposé permettra un échange positif entre le Secrétariat et les États membres. Nous attachons la plus grande importance aux questions relatives à l'égalité entre les sexes et nous nous référons à cette question dans une déclaration commune. Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé les documents que nous analysons actuellement et nous souhaitons souligner l'utilité de la réunion d'information sur les ressources humaines ainsi que les tentatives visant à améliorer les négociations sur les questions examinées cette semaine. Nous avons travaillé en consultation avec nos collègues et nous continuons d'accorder l'attention à la nécessité d'élaborer de nouveaux points de vue qui tiennent compte des préoccupations de nos membres. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes attache une importance particulière à toutes les questions, en particulier le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025. En outre, nous attendons avec intérêt les prochaines assemblées des États membres de l'OMPI. Nous prenons note des aspects importants du bon fonctionnement de l'Organisation, y compris en ce qui concerne la tenue de manifestations

inhabituelles, telles que les deux conférences diplomatiques pour lesquelles notre région œuvre activement, dans un esprit de dialogue constructif, en vue de parvenir à un résultat qui soit ambitieux, équilibré et efficace. Dans le cas particulier de la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels et les savoirs associés, il est important pour le groupe de promouvoir la participation des groupes autochtones et des communautés locales avec une attention particulière aux ressources financières et humaines. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre gratitude à l'Australie pour sa contribution au Fonds de contributions volontaires à la dernière session de l'IGC. Nous lançons un appel à d'autres pays pour suivre cet exemple. Concernant la méthode de travail, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est favorable à un format à composition non limitée qui permette à tous les États membres d'écouter le raisonnement qui sous-tend les différentes propositions à l'examen. Monsieur le Président, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, fait confiance à vous et sommes prêts à contribuer à un résultat équilibré qui soit bénéfique pour tous.

12. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la République bolivarienne du Venezuela pour votre déclaration. En principe, nous n'avons pas de point sur les introductions générales et j'allais ouvrir le débat pour des commentaires spécifiques, le cas échéant, à l'ordre du jour plus tard. Néanmoins, je donnerai la parole à la délégation suivante pour les déclarations générales.

13. La délégation de la Suisse : Le groupe B est convaincu que nous serons en mesure de compter sur votre direction lors de cette trente-sixième session du PBC pour orienter nos délibérations. Nous aimerions remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans l'organisation de la présente session et la préparation des documents. Nous regrettons que des documents importants tels que le Rapport annuel sur les ressources humaines et le rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance n'aient été publiés que quelques jours avant la trente-sixième session du PBC. Cela ne laisse pas suffisamment de temps pour procéder à un examen et à une analyse approfondis par les États membres. L'une des raisons de ce problème est la décision de convoquer les assemblées de l'OMPI en juillet, ce qui met à la fois le Secrétariat et les États membres dans une situation très difficile. Comme nous l'avons indiqué lors de la trente-cinquième session du PBC, l'arrangement précédent relatif à la tenue des assemblées à l'automne a bien fonctionné pour toutes les délégations. Changer un système qui fonctionne bien ne semble justifié que pour améliorer encore l'efficacité et la qualité de nos préparations et, comme nous pouvons le constater aujourd'hui, c'est le contraire qui semble se produire. Le groupe B souhaiterait également exprimer sa gratitude continue au vérificateur externe des comptes, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance et à la Division de la supervision interne pour leurs rapports au comité. Ils jouent un rôle essentiel dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI. Afin de gagner du temps, pour les délibérations qui nous attendent cette semaine, nous présenterons nos observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Notre groupe est convaincu que vos conseils avisés et nos efforts collectifs tout au long de la présente session nous conduiront à des débats fructueux ainsi qu'à des résultats positifs. Vous pouvez compter sur le plein appui du groupe B dans cet effort.

14. La délégation de la Pologne : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux intervenants précédents pour vous remercier de l'ouverture de la présente session. La Pologne est honorée de transmettre la déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les vice-présidents pour votre dévouement, votre engagement et votre participation dans les travaux du PBC. Nous saluons votre travail efficace de la trente-cinquième session du PBC, et vous souhaitons plein succès à la tête de la trente-sixième session du PBC. Nous remercions également le Secrétariat pour les efforts qu'il a consacrés à la préparation des documents du PBC et aux communications avec les membres de l'OMPI. De même, nous aimerions remercier l'OCIS, la DSI et le vérificateur externe des

comptes pour leurs rapports. Tous les thèmes et toutes les questions envisagés dans l'ordre du jour du PBC pour la trente-sixième session du comité sont très importants pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous attendons avec intérêt d'examiner les questions relatives à la gestion de l'OMPI ainsi qu'aux politiques et stratégies en matière de ressources humaines. Permettez-moi de réitérer la position du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes exprimée au cours des précédentes sessions du PBC, mais nous attachons une grande importance à la nécessité d'améliorer encore la diversité géographique et la parité hommes-femmes du personnel de l'OMPI. Dans ce contexte, l'absence de progrès en ce qui concerne l'amélioration et la représentation géographique équitable au sein de l'OMPI dans la dernière mise à jour du Rapport annuel sur les ressources humaines est un sujet de préoccupation pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Cela suppose une réflexion sur certaines approches en vue de garantir l'obtention de meilleurs résultats. Nous attendons avec intérêt la poursuite constructive du débat sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs, qui devrait nous rapprocher de l'élaboration d'une solution acceptable pour tous les membres de l'OMPI. L'élaboration d'un mandat spécifique et détaillé est essentielle pour assurer un suivi et une évaluation de qualité des opérations des bureaux extérieurs et l'efficacité des ressources qui leur sont allouées. Nous espérons qu'un dialogue constructif sera engagé sur les questions en suspens relatives au programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025. Dans le même temps, nous réaffirmons la nécessité de garantir l'accès en temps voulu aux documents dans la mesure où ils font l'objet des travaux du PBC, de sorte qu'ils appellent une analyse approfondie et devraient être publiés avant la session du PBC. La publication tardive du rapport de l'OCIS ainsi que du Rapport annuel sur les ressources humaines, deux documents d'une importance vitale pour les travaux du PBC, a rendu le processus plus difficile pour les institutions nationales concernées. Monsieur le Président, compte tenu de la semaine intense à venir, permettez-moi de vous assurer une nouvelle fois de l'engagement constructif et du soutien du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans les travaux de ce comité.

15. La délégation du Ghana : La délégation du Ghana s'est dite honorée de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains félicite le président et les vice-présidents pour leur travail jusqu'à présent, en particulier lors de la dernière session du PBC il y a quelques semaines, et remercie le Secrétariat pour les documents révisés pour examen à la présente session. Le groupe remercie le Secrétariat pour ses efforts diligents afin d'intégrer les observations et les suggestions formulées par les États membres au cours de la trente-cinquième session du PBC. En particulier, dans le programme de travail et budget proposé pour le prochain exercice biennal, et la mise à jour des mécanismes faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme de travail et budget. Nous pensons que l'intégration de différents points de vue assure une approche plus inclusive et plus globale du processus de prise de décisions. Le groupe des pays africains réaffirme l'importance qu'il attache à la contribution de l'OMPI au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, ainsi qu'au renforcement de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Nous nous félicitons du Rapport annuel sur les ressources humaines et nous attendons avec intérêt de prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision du Comité de coordination en 2022, en particulier sur la question de la représentation géographique équitable au sein du personnel de l'OMPI. Le groupe est conscient de l'importance d'évaluer les bureaux extérieurs de l'OMPI afin d'améliorer l'efficacité et la performance, et nous espérons que le comité fera des progrès dans la définition du mandat d'une telle évaluation, sur la base d'un critère objectif, transparent et équitable, et compte tenu des caractéristiques et des types de fonctionnements propres à chaque bureau extérieur. Enfin, nous exhortons tous les États membres à participer de manière constructive aux délibérations afin de parvenir à des résultats mutuellement acceptables.

16. La délégation de l'Indonésie : La délégation de l'Indonésie présente cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique est

ravi de vous voir de nouveau présider cette trente-sixième session du PBC et vous assure, ainsi que les vice-présidents, du plein appui du groupe tout au long des délibérations de la semaine. Le groupe remercie également le Directeur général pour ses remarques et le Secrétariat pour la préparation et la participation active qui ont précédé cette réunion. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique attend avec intérêt une session productive et des résultats tangibles pour cette réunion du comité avant les assemblées générales. En effet, la trente-sixième session du comité compte des points de l'ordre du jour à examiner importants et le groupe espère que les délibérations de la présente session continueront d'être caractérisées par un esprit de coopération et de souplesse de la part de tous les groupes régionaux et des États membres. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique rappelle le rôle important que ce comité joue dans l'accomplissement de la mission de l'Organisation consistant à diriger le développement d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. Le groupe félicite l'OMPI pour sa solide performance financière, malgré l'instabilité de l'environnement mondial, et nous saluons également les efforts déployés pour accroître l'allocation budgétaire des programmes d'assistance technique axés sur le développement. Nous sommes d'avis que la poursuite de l'accent mis sur l'exécution des programmes axés sur le développement peut contribuer davantage à la réalisation des ODD connexes. Monsieur le Président, par souci de temps, le groupe et ses États membres feront leurs observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Nous remercions l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et la Division de la supervision interne pour leurs divers rapports et nous attendons avec intérêt les débats sur ces rapports. De même, nous attendons avec intérêt le Rapport financier annuel et les états financiers pour 2022, ainsi que le Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, y compris les points en suspens des sessions précédentes. Le groupe réaffirme une fois encore sa volonté de contribuer positivement aux délibérations et aux travaux du présent comité.

17. La délégation du Tadjikistan : Le Tadjikistan a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de l'élaboration et de la diffusion des documents du PBC avant la réunion. Monsieur le Président, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale se déclare prêt à s'engager dans les travaux de ce comité de manière constructive, et est fermement convaincu que sous votre direction compétente et avec l'aide de vos vice-présidents, les délibérations se dérouleront en toute fluidité pour mener à bien les travaux du comité. Nous prenons note du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, et nous exprimons également notre gratitude au vérificateur externe des comptes, à l'OCIS et à la DSI pour leurs rapports. Parmi les autres questions dont nous sommes saisis aujourd'hui, notre groupe tient à réaffirmer que la question de l'équilibre géographique au sein du personnel de l'OMPI revêt la plus haute importance pour nous, en particulier pour les États membres du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale qui sont sous-représentés. À cet égard, nous remercions le Secrétariat d'avoir établi un Rapport annuel sur les ressources humaines exhaustif et d'organiser une séance d'information. Nous reconnaissons les progrès accomplis par l'OMPI en ce qui concerne la diversité géographique; toutefois, nous attendons toujours des solutions qui puissent améliorer encore la représentation géographique de notre groupe, en particulier les pays qui n'ont pas de représentation. Enfin, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale reconnaît que l'ordre du jour est relativement chargé, aussi restons-nous disposés à contribuer à mener à bien les travaux de cette session. Notre groupe souhaite à tous les débats productifs d'adopter une approche pragmatique et constructive tout au long des sessions du PBC.

18. La délégation de la Chine : Tout d'abord, au nom de la délégation de la Chine, je tiens à vous remercier, ainsi que le Secrétariat, pour le travail de préparation considérable qui a été réalisé en vue du bon déroulement de cette session du PBC, et nous souhaitons que la session soit couronnée de succès sous votre direction ainsi que celle des vice-présidents. Monsieur, le

président, la délégation de la Chine attache une grande importance à tous les points de l'ordre du jour qui seront examinés cette semaine en matière d'audit et de supervision. La délégation de la Chine remercie l'OCIS, la DSI et le vérificateur externe des comptes pour leur excellent travail au cours de l'année écoulée et pour la présentation de leurs rapports annuels. Elle reste convaincue que le renforcement de la supervision interne et externe et de la reddition de comptes constitue un moyen important de garantir la bonne gouvernance de l'OMPI et son amélioration des travaux. En ce qui concerne le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, la délégation Chine a participé activement à l'examen du budget à notre session du PBC du mois dernier. Nous tenons à remercier toutes les parties pour leurs suggestions et observations sur ces questions importantes et nous apprécions le Secrétariat pour la mise à jour du budget et du document de questions-réponses, sur la base des délibérations de la dernière session. Le programme de travail et budget constitue une base importante pour la gouvernance et les opérations de l'OMPI, et ils méritent que le Secrétariat et les États membres les examinent et les analysent en profondeur avant de prendre une quelconque décision. La délégation de la Chine est prête à poursuivre les discussions avec toutes les parties sur les questions budgétaires de manière constructive afin de promouvoir la réduction des divergences et de parvenir à un consensus.

19. La délégation de l'Espagne : Merci Monsieur le Directeur général de vos remarques. Nous remercions grandement aussi le Secrétariat et toutes les personnes qui ont travaillé aussi bien de manière interne qu'externe à la préparation de la présente session. Nous souscrivons à la déclaration faite par le groupe B au sujet de la publication des documents, mais nous souhaitons mettre l'accent sur le retard pris dans la publication des traductions. Nous pensons qu'il s'agit là d'une question importante compte tenu de l'importance du multilinguisme au sein de l'Organisation.

20. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie souscrit à la déclaration faite par la délégation du Tadjikistan au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous sommes heureux de saluer le Directeur général, M. Tang, le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, les collègues du Secrétariat et les participants à la trente-sixième session du Comité du programme et budget. Nous sommes reconnaissants au Directeur général de bien vouloir trouver le temps, en dépit de son ordre du jour chargé, de participer à l'ouverture de la présente session de l'un des organes les plus importants de l'OMPI. Nous souhaitons également saluer et remercier le vérificateur externe des comptes, les collègues de l'OCIS et de la DSI. Nous les remercions d'avoir établi les rapports pertinents pour cette session. Par ailleurs, nous souhaitons prolonger nos salutations à la présidence et aux vice-présidents. Nous espérons que vos conseils avisés et impartiaux permettront de progresser dans l'examen des propositions relatives au programme de travail et budget pour 2024-2025, ainsi que sur d'autres questions non moins importantes à l'ordre du jour, pour lesquelles nous espérons des débats productifs, notamment en ce qui concerne la convocation des conférences diplomatiques. Nous notons que de nombreuses questions sont encore en suspens depuis la dernière session, notamment en ce qui concerne le programme de travail et budget proposé. Nous espérons donc que nous aurons une approche constructive et multiforme impliquant toutes les parties et le Secrétariat à ce propos. Nous pensons qu'il est important de se concentrer sur les questions relatives à la promotion d'une représentation géographique équitable, à la politique du multilinguisme, à l'égalité hommes-femmes et à la transformation numérique. La Fédération de Russie est prête à participer à des travaux productifs et fructueux sur tous les points de l'ordre du jour et nous apporterons une contribution de fond aux travaux de ce comité. Nous tenons à souligner que, dans la planification des travaux de l'Organisation et l'adoption des décisions, il convient de garder à l'esprit les perspectives à long terme et les intérêts stratégiques de toutes les parties. Cela étant, nous pensons qu'il est particulièrement important que les décisions adoptées ne soient pas délibérément politisées, mais nous aurons aussi une déclaration à faire à l'ordre du jour à proprement parler.

21. La délégation des États-Unis d'Amérique : Bonjour, chers collègues. La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Monsieur le Président, la délégation des États-Unis d'Amérique se félicite de vous voir présider une nouvelle fois le PBC avec l'appui des vice-présidents. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nos débats seront productifs durant cette réunion. Nous remercions également le Directeur général pour ses remarques ce matin. La délégation des États-Unis d'Amérique se félicite du projet de programme de travail et budget et apprécie les efforts déployés par le Bureau international en vue de l'élaboration du document, toutefois, comme je vais l'expliquer, nous continuons d'être préoccupés par le projet tel qu'il se présente. Monsieur le Président, comme toujours, notre intention est de fournir des observations constructives pour contribuer à améliorer l'équité, l'équilibre et la responsabilité dans le projet de programme de travail et budget. Premièrement, la proposition de certains États membres de réaliser une évaluation des questions relatives à la sécurité des données pour les projets relatifs à l'informatique en nuage de l'OMPI a été résolue de manière satisfaisante et approuvée lors de la trente-quatrième session du PBC, car il s'agit d'une tentative de rouvrir des questions sans motif ni justification, la délégation des États-Unis d'Amérique n'est pas en mesure d'appuyer cette proposition. Deuxièmement, le bureau extérieur de la Russie reste ouvert et est bien financé par le projet de programme de travail et budget malgré ses activités limitées directement par l'invasion injustifiée de l'Ukraine par la Russie. L'action de la Russie dans le domaine de la propriété intellectuelle depuis la guerre, y compris l'adoption de lois et la promulgation de décrets qui portent atteinte à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des titulaires de droits étrangers est en fait contraire au mandat de l'OMPI visant à assurer la protection et l'application de la propriété intellectuelle partout dans le monde. Pour ces raisons importantes, la délégation des États-Unis d'Amérique maintient que le financement du bureau extérieur en Russie devrait être considérablement réduit. Troisièmement, le financement accru de 30% proposé pour le système de Lisbonne, qui comprend une proposition d'augmentation de 46% pour sa promotion par le subventionnement des utilisateurs du PCT en grande partie d'origine américaine, pose problème à la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation est préoccupée par la proposition d'adjonction d'un indicateur d'exécution concernant le nombre et le pourcentage de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne et les États membres satisfaits de l'assistance technique et de l'appui reçus. Cela a nécessité un ajustement que nous allons étudier plus avant lors de l'examen du point 10 de l'ordre du jour. Quatrièmement, la proposition visant à inclure le budget de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement du Secteur des projets de développement régional et national en annexe au projet de programme de travail et budget ne dressera pas un tableau exhaustif des activités de programme de l'OMPI liées au développement. Il s'agit du niveau de programme de l'Organisation dans lequel le financement et la mise en œuvre de ce type d'activités se produisent et, de ce fait, d'autres divisions financent ces activités. Par conséquent, la délégation des États-Unis d'Amérique n'est pas favorable à l'inclusion d'un angle inexact et incomplet des dépenses liées au développement dans le projet de budget, y compris dans une annexe. Enfin, la délégation appuie fermement la participation active des groupes autochtones à l'IGC ainsi qu'à la conférence diplomatique visant à négocier un instrument juridique sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Nonobstant l'importante nécessité que les parties concernées soient présentes, nous sommes préoccupés par les propositions qui permettraient au budget de base de l'OMPI de payer pour cette activité. Les fonds contribuant au Fonds de contributions volontaires devaient être séparés du budget ordinaire et les États membres sont libres de contribuer au Fonds, mais à aucun moment l'un ne devait soutenir l'autre. Une autre préoccupation tient au fait que le budget ordinaire est consacré à la participation des observateurs. La délégation des États-Unis d'Amérique propose que le Secrétariat donne une estimation du montant des fonds qui devraient être versés par les contributeurs volontaires au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour le mandat 2024-2025 de l'IGC et la conférence diplomatique pour 2024. Cette estimation permettra d'encourager les États membres à verser le montant nécessaire au Fonds ou à financer directement les peuples autochtones de leur propre pays en qualité de participants.

Nous suggérons également que le Secrétariat mène des activités de sensibilisation lors de l'Assemblée générale de cette année et ensuite aux États membres afin d'obtenir des donateurs supplémentaires. Monsieur le Président, la délégation des États-Unis d'Amérique se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire part de ses points de vue et nous attendons avec intérêt nos délibérations de cette semaine. En conclusion, la délégation est fortement préoccupée par le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous attendons avec intérêt de répondre à nos préoccupations afin d'améliorer l'équité, l'équilibre et la reddition de comptes dans le projet de programme de travail et budget.

22. Le président : Je voudrais vous rappeler que nous n'en sommes qu'au début des travaux de la semaine et que je dois être bref sur ce point de l'ordre du jour. Je tiens également à vous rappeler que les services d'interprétation seraient grandement facilités si vous nous fournissiez vos déclarations écrites, conformément à la demande du Secrétariat qui figure également dans les informations que vous avez reçues.

23. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ma délégation souhaite vous exprimer sa gratitude ainsi qu'au Secrétariat pour la préparation de la session ainsi que pour le travail considérable accompli, pour la préparation de la présente session, en particulier l'élaboration du programme de travail et budget, ainsi que tous les autres rapports importants qui seront présentés par le vérificateur externe des comptes, l'OCIS et les ressources humaines. Permettez-moi de vous assurer de notre plein appui et de notre entière coopération au cours des délibérations du comité. Nous sommes également satisfaits de la préparation de la session avec le Secrétariat ainsi que du travail acharné qui a été entrepris et ma délégation s'aligne sur la déclaration faite par l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Monsieur le Président, nous sommes fermement convaincus que l'OMPI et les États membres devraient reconnaître la nécessité d'un équilibre dans le développement des systèmes internationaux de propriété intellectuelle et accorder une plus grande attention au traitement des déséquilibres historiques dans l'établissement de règles internationales pour inclure des questions d'une importance cruciale pour les pays en développement. Nous estimons que le programme de travail et budget devrait distinguer les activités de développement de manière adéquate afin de recenser les activités qui répondent à la nécessité d'un équilibre dans les régimes de droits de propriété intellectuelle, compte tenu du contexte de chaque pays et des situations susceptibles de se produire dans divers domaines d'élaboration des politiques, tels que : l'agriculture, la santé, l'éducation et l'accès à la technologie. Monsieur le Président, ma délégation estime que la transparence et l'ouverture au sein de l'OMPI, en particulier dans le processus budgétaire, sont de la plus haute importance. La délégation voulait voir un budget permettant de stimuler la créativité en vue d'un développement économique, social et culturel de tous les pays, grâce à un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Pour atteindre cet objectif, il convient d'établir des feuilles de route claires pour les initiatives qui permettent de relever efficacement les défis. Nous sommes fermement convaincus que le Plan d'action pour le développement devrait être considéré comme un processus devant être intégré en permanence dans tous les comités et activités de l'Organisation. À cet égard, tous les organes de l'OMPI devraient tenir dûment compte des recommandations du Plan d'action pour le développement dans leurs activités, en particulier dans le cadre des prises de décisions politiques. En conséquence, la prise en compte de ces recommandations et des programmes de fond au cours du prochain exercice biennal est la priorité absolue pour l'Organisation et les États membres. Le programme et budget de l'OMPI devrait prévoir une meilleure coopération Sud-Sud, y compris par la création d'un mécanisme de coordination dédié. Cela, ainsi que l'allocation budgétaire appropriée, sont essentiels pour les pays en développement comme pour les pays les moins avancés. Ma délégation souligne l'importance de l'assistance technique dans le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal et les sources allouées aux activités de l'Académie de l'OMPI. Ma délégation reconnaît également l'importance que revêtent les petites et moyennes entreprises (PME) pour l'innovation dans les activités de l'OMPI, ce qui doit être dûment pris en considération dans le programme de travail et budget. Nous encourageons la promotion d'activités renforcées et fructueuses pour

l'Académie de l'OMPI et pour les PME au cours du prochain exercice biennal. Monsieur le Président, tout en rappelant que les activités d'établissement de normes devraient être ouvertes à tous et menées par les États membres, nous voudrions souligner l'importance de l'amélioration de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour des travaux normatifs, qui serait fondée sur le multilatéralisme, l'esprit multilatéral et la volonté politique de parvenir à des résultats profitant à tous les États membres. Nous aimerions également souligner l'importance de l'intégration de la représentation géographique dans toutes les activités de l'OMPI, en particulier dans la composition du personnel. Nous pensons que la représentation géographique est un mécanisme équitable qui permet d'assurer une plus grande transparence et une plus grande efficacité aux travaux de l'Organisation. À cet égard, nous prenons note du Rapport annuel sur les ressources humaines et nous ferons part de nos observations spécifiques en temps voulu. Ma délégation souhaiterait également souligner l'importance de l'assistance technique et nous reconnaissons l'importance qui sera accordée aux femmes chefs d'entreprise au cours de la prochaine période biennale. Pour gagner du temps, ma délégation fera part de ses observations sur chaque point de l'ordre du jour en temps voulu. Permettez-moi à nouveau de vous assurer de notre engagement à participer de manière constructive aux négociations au cours des délibérations du présent comité.

24. La délégation du Pakistan : Nous fournirons notre déclaration complète au Secrétariat. À ce stade, je peux dire ceci : le Pakistan souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Ma délégation remercie le Directeur général pour la déclaration qu'il vient de faire. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a une responsabilité partagée en appuyant le programme plus large de Nations Unies en faveur du développement durable et en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 et les crises économiques ultérieures ont eu une incidence significative sur le programme de développement mondial et ont ralenti, et, dans certains cas, ont inversé les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Ces crises ont eu des répercussions négatives sur tous les ODD, mais elles ont été plus prononcées sur certains d'entre eux, comme la santé, l'éducation et le climat. Ma délégation reconnaît que la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des ODD s'est élargie ces dernières années, comme en témoignent un certain nombre de projets et de programmes axés sur la demande lancés par l'OMPI dans de nombreux pays en développement, y compris dans le cadre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19. Nous sommes d'avis que cette trajectoire positive devrait continuer d'intégrer les ODD dans le processus de planification stratégique et de prise de décisions. Ma délégation se félicite de l'annonce faite par le Directeur général concernant le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de l'année prochaine sur la propriété intellectuelle et les ODD. Nous espérons que le programme de travail et budget de l'Organisation continuera d'évoluer afin d'évaluer systématiquement comment l'OMPI peut contribuer à chaque ODD et définir des mesures concrètes à l'appui de leur mise en œuvre, ainsi que des informations plus complètes sur les dépenses de développement. La délégation du Pakistan attache une grande importance à l'évaluation externe de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une évaluation objective, transparente, externe et indépendante de l'ensemble du réseau, en vue de décider de son avenir conformément aux directives des assemblées de 2015. Enfin, ma délégation souhaiterait réitérer la nécessité d'universaliser la composition du comité à tous les États membres de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt une décision sur cette question lors des prochaines assemblées en juillet de cette année.

25. La délégation de la France : Monsieur le Président, la délégation de la France tient à remercier le Secrétariat et tous les services de l'OMPI qui participent à la mise à jour du programme de travail et budget. La délégation de la France souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Nous regrettons néanmoins que les documents aient été publiés très tard et bien souvent en anglais uniquement. Cela ne permet pas aux États membres d'examiner et d'analyser les documents de manière approfondie, ce qui va

également à l'encontre du souhait d'impliquer les États membres dans les processus de prise de décisions.

26. Le président : Vous avez eu la possibilité de faire vos observations générales et il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous allons donc passer au paragraphe de décision pour prendre une décision sur l'ordre du jour. Le paragraphe de décision est désormais affiché par le Secrétariat en anglais à l'écran : "Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/36/1 Prov.2)." Je vois que la délégation de la Fédération de Russie demande la parole.

27. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Nous aimerions attirer l'attention sur un problème inacceptable dans le cadre de la gouvernance de l'OMPI. Lors de la dernière session du PBC, nous avons examiné un point de l'ordre du jour intitulé "Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du règlement financier de l'OMPI)." Comme vous vous en souvenez, le PBC a simplement pris note d'un document du Secrétariat, bien que notre délégation soit très surprise par cette décision relativement modeste. Nous souhaitons rappeler qu'il y a un an lorsque des amendements ont été apportés au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, la Fédération de Russie et un certain nombre d'autres pays se sont prononcés contre l'inclusion du critère de viabilité dans le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Pour justifier cela, nous avons avancé des arguments de poids et de fond qui ont été répétés lors de la trente-cinquième session du PBC. Il y a un an, afin de ne pas bloquer l'ensemble des amendements apportés au Règlement financier et à son règlement d'exécution, le Secrétariat a proposé de prendre une décision de compromis. Nous avons convenu que nous étions d'accord avec les amendements qui faisaient l'objet d'un consensus général. Mais sur la question des "achats durables", le Secrétariat établirait un rapport. Il était entendu qu'après les délibérations et les échanges de vues entre les États membres, il devrait y avoir lieu d'adopter une décision autonome sur le bien-fondé ou non d'inclure la viabilité dans les achats. En d'autres termes, nous parlons de délibérations et de prise de décision, et non pas simplement de lire un rapport et d'en prendre note. Le Secrétariat a interprété notre geste de bonne volonté dans ce soi-disant compromis, comme une instruction ou une autorisation d'agir, et en conséquence, le 1^{er} janvier 2023, nous avons vu l'entrée en vigueur du Règlement financier et de son règlement d'exécution modifiés, et notamment le terme contradictoire d'"achat durable". Nous comprenons maintenant pourquoi, lors de la dernière session, nous n'avons pas obtenu de réponse à une question que nous avons posée à plusieurs reprises concernant la poursuite de la discussion et de l'action sur le thème de la "viabilité" dans le cadre du Règlement financier. Du point de vue du Secrétariat, cette question était superflue et le document était déjà entré en vigueur. La dernière fois, le Secrétariat a simplement préféré omettre ce fait, et comme nous le savons, un mensonge par omission reste un mensonge. Nous pensons qu'une telle situation et une telle façon de considérer le Règlement financier sont absolument inacceptables. Compte tenu de ce qui précède, notre proposition, Monsieur le Président, est la suivante, nous proposons d'examiner à nouveau le point de l'ordre du jour intitulé : "Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du règlement financier de l'OMPI)." Nous l'avons examiné lors de la dernière session, mais nous n'avons fait que prendre note du rapport. Nous pensons que ce n'est pas la bonne façon de procéder lorsqu'il s'agit d'examiner ce point particulier de l'ordre du jour. Par conséquent, nous proposons qu'il soit réexaminé et que nous réfléchissions aux commentaires et opinions formulés par les États membres dans le projet de décision. Vous pouvez en fait les reprendre de la session précédente, ou ils peuvent les répéter. De cette manière, nous corrigerons ou ajouterons des éléments au projet de décision. J'espère que cela clarifie notre proposition.

28. Le président : Comme vous pouvez le constater, une délégation a proposé d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour qui est déjà très compliqué. C'est pourquoi je donne la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole à ce sujet.

29. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine appuie la délégation de la Fédération de Russie pour ce qui est de la question de la viabilité des achats.
30. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Peut-être pouvons-nous prendre le temps d'une courte pause café pour réfléchir à cette proposition.
31. Le président : Il est évident que c'est l'un des rares outils à la disposition d'un président – j'y pensais déjà moi-même – alors prenons effectivement une pause café de 10 minutes avant de revenir continuer à traiter le point 2 de notre ordre du jour. Nous reprenons donc dans 10 minutes.
32. Le président : Reprenons la session du comité. Ce qui est soumis à la consultation, ce sont quelques questions de procédure, dans la mesure où nous allons maintenant donner la parole aux services juridiques de l'OMPI pour qu'ils fassent une déclaration, et si je ne me trompe pas, ils le feront dans un format à distance, donc je vais donner la parole aux services juridiques pour qu'ils nous fassent part de leurs observations.
33. Le Secrétariat : Bon après-midi à toutes les délégations. Si vous le permettez, je voudrais m'assurer que j'ai bien compris la question soulevée par la délégation de la Fédération de Russie, à savoir si elle peut ajouter un point à l'ordre du jour de l'actuel projet d'ordre du jour du Comité du programme et du budget, c'est bien cela?
34. Le président : Oui, c'est bien cela.
35. Le Secrétariat : Je voudrais tout d'abord faire remarquer que le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI reflètent dans la réglementation pertinente la notion de "viabilité". Toutefois, si les États membres souhaitent débattre de cette question, comme cela a été le cas lors de la dernière session du PBC, l'assemblée peut décider d'inscrire à l'ordre du jour de nouveaux points, pourvu qu'ils aient un caractère urgent. Cela est conforme à l'article 5 des Règles générales de procédure de l'OMPI. La règle continue "...Les débats sur une telle question ne commenceront que quarante-huit heures plus tard si une délégation le demande". Si dans un premier temps, "...l'assemblée peut, à la majorité des deux tiers des votes exprimés...", "Les débats sur une telle question ne commenceront que quarante-huit heures plus tard si une délégation le demande". J'espère que cela clarifie la question, Monsieur le Président.
36. Le président : Je remercie la conseillère juridique de l'OMPI pour ces observations. Je pense que cela clarifie la situation actuelle. Je saisis cette occasion pour ouvrir le débat. Êtes-vous d'accord avec la proposition de la Fédération de Russie, qui consiste à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de notre comité? Êtes-vous d'accord conformément aux règles générales telles qu'elles ont été expliquées par la conseillère juridique?
37. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Si la règle est claire, ce qui n'est pas clair pour nous est le caractère urgent de ce point. Le Secrétariat peut-il expliquer pourquoi nous devons en débattre à nouveau? De notre point de vue, ce point a été clos et la décision a été adoptée. Peut-être pouvons-nous revoir la chronologie des événements et la décision prise par le présent comité peut-elle être affichée à l'écran afin de rafraîchir la mémoire collective.
38. Le président : Nous aurons besoin d'une explication sur le caractère urgent de la proposition pour demander à la délégation qui soumet cette demande d'ajouter un point à l'ordre du jour. Donc, si je comprends bien, la Fédération de Russie, doit en effet expliquer le caractère urgent de cette proposition afin que la décision sur l'ordre du jour soit alors conforme aux règles de procédure.

39. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je commencerai par le point le plus important concernant l'urgence. En l'état actuel des choses, le Règlement financier et son règlement d'exécution sont déjà appliqués et contiennent le terme "viabilité", qui est l'un des éléments ou l'un des critères du processus d'achat. C'est pourquoi l'accord des États membres n'a pas été exprimé sur ce sujet. En fait, tout cela semble plutôt contradictoire. Des achats sont effectués tous les jours, conformément aux règles en vigueur. Cependant, il n'y a pas d'accord sur ces règles, c'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour introduire de la clarté et pour l'amendement du règlement. J'espère que cette explication est compréhensible.

40. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le Président. De même, comme peut-être d'autres délégations, nous n'avons pas vu le caractère urgent de cette question dans notre lecture de la situation, l'adjonction du mot "viabilité" dans le Règlement financier et son règlement d'exécution a fait l'objet d'une approbation en bonne et due forme par les assemblées en 2022. Il remonte à ce qui suit : le document WO/PBC/34/12 dans l'annexe à la page 38, dans la version anglaise, le mot "viabilité" apparaît clairement sous la forme d'une proposition d'amendement. Dans le document PBC/34/16, il y a une formulation dans laquelle il est dit que : "...i) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions d'amendements du Règlement financier figurant dans l'annexe du présent document WO/PBC/34/12...". Aucune révision ne figure dans le paragraphe qui traite de la question de la "viabilité". En se référant au document PBC/34/12, la recommandation était faite aux assemblées d'ajouter le mot "viabilité". Ces recommandations ont ensuite été présentées aux assemblées dans le document A/63/7 qui contenait par référence, et l'annexe, la liste des décisions figurant dans le document PBC/34/16, qui indique "... a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de les approuver. La décision prise par les assemblées au paragraphe 168 du document A/63/10 indique ce qui suit : "Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans..." A/63/7, qui faisait référence au document PBC/34/16, lui-même faisant référence au document PBC/34/12. C'est pourquoi, à notre avis, il s'agit là d'une décision prise par les assemblées d'ajouter le mot "viabilité".

41. La délégation de la Suisse : Je prends la parole au nom de la délégation de la Suisse. L'objectif de mon intervention était de demander au Secrétariat de bien vouloir préciser l'ordre dans lequel ces décisions ont été adoptées. Merci beaucoup à la délégation du Canada d'avoir brièvement exposé ce point, ce qui est très utile. Ainsi, à mon sens, l'Assemblée générale a décidé de modifier le Règlement financier et son règlement d'exécution afin d'insérer le terme "viabilité". Cela nous paraît très utile de le savoir et de le comprendre.

42. Le président : Il me semble que vous constaterez que des délégations sont opposées à la proposition d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour. Certaines délégations ont demandé des informations détaillées au Secrétariat sur cette question, et c'est pourquoi je donne à présent la parole au Secrétariat.

43. Le Secrétariat : Bon après-midi à toutes les délégations, je fournirai la chronologie demandée et je pense que le Secrétariat présentera les documents pertinents. Dans le document WO/PBC/34/12, le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions d'amendements au Règlement financier telles que figurant dans l'annexe du présent document WO/PBC/34/12. Vous remarquerez que le paragraphe contient un certain nombre de révisions; toutefois, aucune ne concerne l'article 3.8, qui fait maintenant l'objet du débat. L'Assemblée générale a ensuite approuvé la recommandation formulée l'année précédente par le Comité du programme et budget et indiquée dans le document A/63/10. C'est pourquoi, le terme "viabilité" a été approuvé à l'article 3.8, avec toutefois une réserve à cet égard, à savoir que le terme "viabilité" serait

examiné, ce qui avait été fait à la dernière session du PBC, à savoir la présentation d'un rapport d'évaluation détaillé sur cette question.

44. Le président : Je remercie le Secrétariat pour cette information qui est conforme à la demande de certains États membres. À ce stade du débat, je crois comprendre qu'il n'y a pas d'appui à l'inscription de ce point à l'ordre du jour pour examen parce que certains membres se sont opposés à la proposition soumise par la Fédération de Russie. Par conséquent, je vous demande une fois de plus d'examiner le paragraphe qui nous permettra de poursuivre notre réunion, qui s'affiche à l'écran : "Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/36/1 Prov.2)." Je donne la parole aux délégations.

45. La délégation de la Fédération de Russie : Si je comprends bien, nous avons proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour et cette proposition a reçu l'appui de la délégation de la Chine. Certaines délégations ont exprimé des doutes, d'autres ont demandé des éclaircissements sur la manière dont cette question avait été examinée dans le passé, mais personne n'a exprimé son opposition. Personne ne s'est déclaré opposé à l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Si des délégations s'opposent à la proposition, elles devraient peut-être le faire savoir. De mon point de vue selon les règles de procédure, nous devrions alors voter pour savoir s'il y a des délégations favorables et d'autres défavorables à la proposition. Ai-je bien compris?

46. Le président : Je voudrais vous dissuader d'interpréter les débats comme tels, car j'ai en fait entendu et compris de la part de plusieurs délégations qu'il était inapproprié d'avoir une discussion sur ce sujet, ce qui signifie implicitement une opposition à l'inscription de votre point à l'ordre du jour. Vous avez mentionné qu'une autre délégation appuie votre proposition, mais d'autres délégations n'appuient pas votre proposition. Je voudrais vous rappeler qu'il existe des règles de procédure régissant tout débat ayant lieu au sein du présent comité. Je rappelle également que toute délégation souhaitant faire une déclaration peut le faire pour s'exprimer sur la proposition présentée par la délégation de la Fédération de Russie concernant l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Le débat est ouvert.

47. La délégation du Mexique : Nous tenons à remercier la délégation du Canada de nous avoir fourni ces informations. Je crois qu'il est tout à fait clair qu'une décision a été prise à ce sujet, que l'OMPI est en accord avec les recommandations d'autres organes et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un problème, pourquoi faudrait-il poursuivre les délibérations? Nous ne sommes pas favorables à la réouverture du débat.

48. La délégation de la Pologne : Je prends la parole en ma capacité nationale. J'aimerais m'associer à la déclaration du Canada et du Mexique sur cette question.

49. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie ainsi que les délégations d'avoir exprimé votre point de vue. Franchement, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'interprétation et la manière dont cette question est examinée. Il est vrai que l'Assemblée générale a pris une décision concernant les amendements du Règlement financier et de son règlement d'exécution; toutefois, cette décision a été prise sans examen du rapport sur la viabilité. Si vous regardez ce qui s'est passé à la trente-quatrième session du PBC, nous sommes censés examiner le rapport. Nous avons examiné le rapport après l'entrée en vigueur et l'application du règlement, ce qui est à notre avis inacceptable. C'est pourquoi nous suggérons d'examiner cette question, d'où l'introduction de ce point à l'ordre du jour afin qu'une décision soit prise dans la mesure où il s'agissait de l'idée originale et non de ce que le Secrétariat a fait. C'est pourquoi il s'agit d'une question urgente. Nous pourrions passer du temps à discuter de cette question, à savoir qui est pour ou contre l'inclusion de ce point, mais sachez qu'il y a la règle des deux tiers. Si nous avons le soutien pour l'inscription de ce point à

l'ordre du jour, nous pouvons continuer, sinon, nous pouvons retirer notre proposition et commencer à faire les choses différemment.

50. La délégation des États-Unis d'Amérique : Il s'agit d'un précédent assez fâcheux qui consiste à rouvrir les décisions de l'Assemblée générale en prétendant qu'il s'agit d'une question urgente. Avant d'aller plus loin, je vous demande de bien vouloir faire une pause et de discuter de cette question de manière approfondie, car dans les deux cas, que nous autorisions ou non cette réouverture, nous créons un précédent fâcheux.

51. La délégation de la Fédération de Russie : En fait, nous commençons déjà à abuser des pauses. Je crois comprendre que les délégations peuvent avoir à débattre de cette question urgente. Puisque notre pause programmée pour le déjeuner est d'une demi-heure, je propose que nous prenions la pause déjeuner dès maintenant et que nous commencions à nouveau une demi-heure plus tôt que prévu, en d'autres termes à 14 h 30.

52. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Je tiens simplement à vous informer que le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se réunit à 14 heures dans la salle rouge.

53. Le président : Comme vous pouvez le constater, il existe des réunions de coordination qui ne nous empêchent pas de commencer la session, comme l'a suggéré la délégation de la Fédération de Russie, mais cela sera difficile car cela nous obligerait à modifier d'autres horaires de réunion.

54. La délégation de la Suisse : Au nom de la Suisse, j'aimerais appuyer la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique pour une pause. Nous parlons ici de questions très sensibles que j'aimerais coordonner avec le groupe B. Bien sûr, nous devons tous garder à l'esprit qu'il y a une session d'information du PBC pour les coordonnateurs de groupe et tous les États membres sur "la stratégie en matière d'inclusion du handicap et la politique de responsabilité environnementale de l'OMPI" à 14 heures, donc nous sommes entre vos mains, Monsieur le Président, en termes d'organisation. Je pense qu'il nous faut une pause pour consulter le groupe.

55. Le président : Je souhaiterais que nous fassions une pause de 10 minutes afin que vous puissiez consulter vos groupes et que, lorsque nous reprendrons la session, nous parvenions à une conclusion sur ce point de l'ordre du jour avant la pause déjeuner.

56. Le président : Cette fois-ci, je n'ai pas été aussi généreux avec le temps de pause, mais je l'ai fait pour que nous progressions dans un esprit constructif, car pour l'instant, les discussions sont dans l'impasse et nous ne pouvons pas faire avancer les choses, alors je vous donne à présent la parole.

57. La délégation de la Suisse : J'ai eu l'opportunité de me concerter avec le groupe B et, afin d'être constructifs, nous suggérons de procéder conformément à l'article 5 des Règles générales de procédure : "Tout État membre d'un organe peut demander l'inscription de points supplémentaires au projet d'ordre du jour. Une telle demande doit parvenir au Directeur général un mois au plus tard avant le jour fixé pour l'ouverture de la session". Le groupe B serait donc prêt à débattre à nouveau du rapport du Directeur général relatif à la viabilité. Il a déjà été examiné et nous serions prêts à en discuter à nouveau au cours de la présente session, non pas au cours de la présente réunion, mais conformément à l'article 5 des Règles générales de procédure, cela peut être fait à la trente-septième session du PBC. Permettez-moi également d'être très clair : nous ne souhaitons pas discuter d'un amendement du Règlement financier et de son règlement d'exécution car les amendements ont déjà été adoptés par l'Assemblée générale. Nous sommes ouverts à l'examen du rapport du Directeur général sur l'article 3.8 relatif à la viabilité.

58. Le président : Il a été spécifiquement proposé d'inclure dans le projet de décision la poursuite de la discussion lors de la prochaine session du comité en 2024. Une délégation a-t-elle une objection à cette inclusion dans le projet de décision?

59. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes reconnaissants à la délégation de la Suisse pour sa proposition, mais nous avons juste un point à clarifier : lorsqu'elle a proposé que nous discutons de cette question lors de la trente-septième session du PBC, quel en serait l'objectif? C'est ce que nous voulons clarifier, quel en serait l'objectif? Nous l'avons examiné à la session et en avons pris note à la trente-cinquième session, allons nous l'examiner à nouveau pour en prendre note à nouveau? Notre proposition initiale consistait à faire en sorte que ce rapport ait une certaine incidence sur le Règlement financier et son règlement d'exécution, maintenant que les deux sont séparés. Nous débattons simplement du rapport, très bien, mais les règles vont continuer à fonctionner en l'état, ce qui n'est pas acceptable pour nous.

60. Le président : La délégation de la Fédération de Russie a demandé des précisions sur la proposition du groupe B. Le groupe B est-il en mesure de clarifier ses propos afin que nous comprenions clairement les spécificités de votre proposition, s'il vous plaît? Je donne la parole à la délégation de la Suisse au nom du groupe B.

61. La délégation de la Suisse : Ce que nous suggérons, c'est d'examiner à nouveau le rapport du Directeur général sur la viabilité. Nous ne proposons pas de revenir sur le Règlement financier et son règlement d'exécution. En effet, le document WO/PBC/34/16 recommande à l'Assemblée générale de décider que "la notion de viabilité visée à l'article 3.8 après que le Directeur général aura présenté un rapport d'évaluation exhaustif sur cette question à la trente-cinquième session du PBC". Cette formulation indique clairement que le terme "viabilité" est déjà inclus dans le règlement et, dès lors, le PBC recommande d'examiner un rapport d'évaluation détaillé sur la viabilité. Par conséquent, nous ne pensons pas que ces deux questions soient liées entre elles. La "viabilité" est adoptée dans le règlement et, après cela, il peut y avoir des débats sur le principe de viabilité à partir du rapport du Directeur général.

62. La délégation de la Fédération de Russie : Je remercie la délégation de la Suisse pour ses éclaircissements détaillés. Nous comprenons ainsi que nous parlons de choses complètement différentes. Lorsque nous avons proposé le débat sur la "viabilité" à la trente-quatrième session, vous avez eu l'amabilité de nous indiquer que, lorsque nous l'avons fait, nous croyons fermement que cette notion serait examinée et ajoutée au Règlement financier et au règlement d'exécution. Elle n'a pas été simplement examinée pour le plaisir, mais elle serait examinée et, sur cette base, nous irions de l'avant pour élaborer une compréhension commune de la manière dont cette notion devrait être intégrée dans le Règlement financier et son règlement d'exécution. C'est ce que nous avons compris. Que se passe-t-il maintenant? En ce qui concerne la notion de "viabilité", nous avons une interprétation du Secrétariat et peut-être une interprétation erronée de l'Assemblée générale, qui a déjà été incluse dans le Règlement financier et son règlement d'exécution. Maintenant, qu'il s'agisse de la trente-quatrième session, de la trente-huitième ou quel que soit le nombre de fois où vous l'examinerez, vous pouvez continuer à l'examiner jusqu'à la cinquante-sixième session si vous le souhaitez, vous pouvez en discuter à votre guise, mais cela ne changera pas le Règlement financier pour des raisons que nous avons déjà indiquées en détail à la trente-cinquième session. Peut-être serait-il utile de compléter la proposition de la délégation de la Suisse qui a évoqué l'idée de reporter ce débat. Peut-être devrions-nous le faire, mais nous ne devrions pas dire que nous allons reporter à un examen séparé de la "viabilité", qui a déjà été examinée à la trente-cinquième session du PBC, parce qu'il est clair que de nouvelles discussions sont inutiles à moins qu'elles n'aboutissent à l'adoption d'une décision spécifique ou d'un type d'action. Par conséquent, nous suggérons une légère reformulation de la proposition de la délégation de la Suisse; lors de la trente-huitième session, nous

n'examinerons pas le rapport, mais nous inclurons un point de l'ordre du jour intitulé "La viabilité des achats et son incidence sur le Règlement financier et son règlement d'exécution" à la trente-septième session du PBC. Voilà notre proposition de modification concernant la proposition de la délégation de la Suisse.

63. La délégation de la Suisse : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour cette proposition. Je pense qu'il serait bon de voir cela sous forme écrite, toutefois, permettez-moi de souligner une nouvelle fois que, pour les délégations du groupe B, il est essentiel de ne pas rouvrir les décisions prises à l'Assemblée générale. Cela constituerait un précédent très fâcheux et nous ne serions pas en mesure de l'appuyer. Tant que la formulation proposée par la délégation de la Fédération de Russie peut être interprétée comme ne rouvrant pas les décisions de l'Assemblée générale, nous pourrions l'examiner, mais je tenais vraiment à ce qu'il soit consigné que les membres du groupe B ne sont pas prêts à rouvrir les décisions prises dans le passé par l'Assemblée générale.

64. La délégation de la Pologne : Je m'exprime au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et je souhaite appuyer les observations faites par la délégation de la Suisse. Nous approuvons également la position du groupe B selon laquelle nous ne devrions pas rouvrir les débats sur les décisions déjà prises.

65. La délégation de la Fédération de Russie : En fait, nous n'avons pas demandé que la décision de l'Assemblée générale soit réexaminée ou révisée. Nous avons demandé à revenir là où nous étions il y a un an et à veiller à ce que nous procédions conformément à la pratique établie. Tout d'abord, nous discutons de ce que nous avons convenu d'examiner, puis nous prenons la décision. La décision sur le Règlement financier et son règlement d'exécution a été prise à la dernière Assemblée générale. Naturellement, nous ne pouvons pas le réviser maintenant, mais je suis sûr que toutes les délégations savent qu'un document comme le Règlement financier et son règlement d'exécution est un document qui, avec le temps, dans un an, deux ou trois ans, sera révisé par le Secrétariat et les États membres à un moment ou à un autre. Nous comprenons tous cela, mais ce dont nous parlons en ce moment est quelque chose de séparé, ce serait un point séparé de l'ordre du jour de la trente-septième session du comité et ce point serait consacré aux "achats". Les achats dans leur ensemble, et, sur la base de cette discussion, nous prendrions des mesures correspondantes, d'une manière ou d'une autre. Ensuite, nous verrions comment intégrer tout cela dans le Règlement financier et son règlement d'exécution. Nous n'essayons nullement de passer outre les décisions qui ont été prises ou de dissimuler quoi que ce soit. Nous essayons simplement de dire que ce qui s'est passé la dernière fois était tel que décrit, des règles ont été adoptées alors qu'en fait ledit document n'avait pas encore été examiné. Un document est censé être examiné avant d'être adopté, alors procédons maintenant de manière appropriée. Faisons un premier pas. Nous avons la proposition suivante pour le Secrétariat : pour la trente-septième session, le Secrétariat devrait établir un document consacré aux achats. Ensuite, nous prendrons une décision de manière appropriée, conformément aux usages et dans la ligne de ce qui est proposé ici par la délégation de la Suisse.

66. Le président : Pour clore le débat, et étant donné qu'il semble que nous ayons atteint la convergence, je suggère que nous prenions une pause conformément au calendrier établi. Je vais reformuler une proposition à inclure dans le projet de décision pour adoption. Elle sera affichée à l'écran ou distribuée. Nous ferons une pause pour le déjeuner et reprendrons le point 2 de l'ordre du jour cet après-midi. Je vous retrouverai ici à 15 heures précises.

67. Le président : Bon après-midi. Nous allons poursuivre notre réunion du comité maintenant que tout le monde est revenu avec le point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour de la semaine. Après les délibérations intenses de ce matin, nous sommes parvenus à une proposition de paragraphe de décision contenant une ligne qui, à mon avis, sera acceptable pour tout le monde. La décision proposée sera affichée à l'écran. Je vous invite à

présent à formuler vos observations, le cas échéant. En l'absence de demande d'intervention, la décision est adoptée.

68. Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/36/1 Prov.2) et
- ii) a décidé d'examiner la question de la viabilité dans le cadre des achats et d'examiner toute incidence éventuelle de ce débat sur le Règlement financier et son règlement d'exécution et de prendre les mesures appropriées, si nécessaire, à la trente-septième session du PBC.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF
INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)**

69. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/2.

70. Le président : Conformément à son mandat, l'OCIS soumet au PBC des rapports écrits sur ses activités. Je souhaite chaleureusement la bienvenue au vice-président de l'OCIS, M. Bert Keuppens, ainsi qu'au président de l'OCIS, M. Igots Ludboržs, connecté à distance. Je demande au vice-président de l'OCIS, M. Keuppens, de me rejoindre à la tribune.

71. Le vice-président de l'OCIS : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci également aux délégations pour les commentaires positifs qu'elles ont formulés dans leurs interventions et pour leur appréciation du travail accompli par l'OCIS. Mesdames et Messieurs les délégués, Excellences, ainsi que toutes les personnes présentes dans cette salle et en ligne, bonjour. Je m'appelle Bert Keuppens et je suis l'actuel vice-président élu de l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Le président, M. Igjurs Ludboržs, n'a pas pu assister à la session. Permettez-moi de vous présenter un très bref résumé des activités importantes entreprises par l'OCIS au cours de la période considérée, telles qu'elles figurent dans notre rapport annuel, document WO/PBC/36/2. J'ai le plaisir de vous informer que l'OCIS travaille actuellement avec sept membres dûment élus et représentant chaque groupe. L'OCIS est pleinement constitué et fonctionne efficacement conformément à son mandat, y compris en ce qui concerne les informations communiquées aux États membres à l'issue de chacune de ses sessions trimestrielles. En ce qui concerne la supervision interne, l'OCIS a examiné le programme de travail annuel de la Division de la supervision interne (DSI) de 2023 et la mise en œuvre des programmes de travail 2022 et 2023. Il s'agissait notamment de passer en revue cinq rapports se rapportant à deux audits, une évaluation combinée de l'audit et de l'évaluation, une validation et un avis consultatif. L'OCIS a également été informé de l'état d'avancement des enquêtes en cours. En ce qui concerne l'audit externe, l'OCIS a examiné avec les représentants du vérificateur externe des comptes du National Audit Office du Royaume-Uni, la planification et les résultats intermédiaires de la vérification des états financiers de l'OMPI pour 2022. Bien qu'ils ne figurent pas dans notre rapport annuel actuel, je voudrais ajouter qu'à notre dernière session, il y a seulement deux semaines, l'OCIS s'est félicité de l'opinion sans réserve sans modification des états financiers pour 2022 et a pris note des observations et recommandations formulées dans le rapport d'audit complet. Plus d'informations sur ce point à la prochaine session avec le vérificateur externe des comptes présent aujourd'hui. S'agissant des rapports financiers, l'OCIS a pris note des modifications apportées aux états financiers de l'année 2022, par rapport à 2021. Le comité a également tenu des discussions approfondies avec le Secrétariat sur les placements et sur les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). S'agissant de la gestion des risques et des contrôles internes, l'OCIS a pris note des progrès réalisés dans la gestion des risques et s'est félicité de son perfectionnement. L'OCIS a également passé en revue les contrôles relatifs à la sécurité et à l'assurance des systèmes d'information, ainsi que les achats. En ce qui concerne le Bureau de la déontologie, l'OCIS a examiné le rapport annuel du Bureau de la déontologie pour

l'année 2022 et la mise en œuvre du programme de travail pour 2022 et 2023. Le comité a également suivi l'élaboration de politiques nouvelles ou révisées dans le domaine de la déontologie. En ce qui concerne le Bureau du médiateur, le comité a examiné le rapport d'activité du médiateur sortant pour 2021 et quelques mises à jour pour 2022, et a depuis reçu des mises à jour du médiateur par intérim. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, le comité a suivi l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la DSI, du vérificateur externe des comptes, du Corps commun d'inspection (CCI) ainsi que de l'OCIS, et s'est félicité de l'importance et de l'engagement renouvelés pour la mise en œuvre de ces recommandations. L'OCIS a passé un temps considérable avec le Secrétariat pour assurer le suivi de ces recommandations et s'est félicité des progrès réalisés en la matière. L'OCIS a également examiné les rapports mensuels sur les placements de l'OMPI afin de les mettre en conformité avec les directives. J'aimerais ajouter que, comme indiqué dans notre rapport annuel, les amendements proposés par l'OCIS à son mandat, qui seront présentés séparément au PBC au cours de la présente session, figurent dans le document WO/PBC/36/10. Pour conclure, au nom de l'OCIS, je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur général et au Secrétariat, et en particulier à M. Frederick Anthony Samuels, qui nous a aidés pour toutes les questions administratives, ainsi qu'au vérificateur externe des comptes, pour les informations fournies à l'OCIS et l'excellente coopération dont ils ont tous fait preuve.

72. Le président : Je vous remercie, Monsieur le vice-président de l'OCIS. J'aimerais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour.

73. La délégation de la Suisse : Commençons par féliciter M. Ludboržs pour son élection à la présidence, et M. Keuppens, ancien président de l'OCIS, pour son élection à la soixante-septième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Le groupe B tient à remercier l'OCIS pour son rapport et M. Keuppens pour sa présentation aujourd'hui. Une fois encore, nous tenons à exprimer notre gratitude à l'OCIS pour son rôle crucial dans le mécanisme consultatif et de supervision de l'OMPI. Nous apprécions l'interaction de l'OCIS avec les États membres, en particulier dans le cadre des réunions d'information tenues régulièrement après chaque session de l'OCIS. Le groupe B apprécie également et encourage l'interaction entre l'OCIS, le vérificateur externe des comptes, le Secrétariat et le Directeur général sur les questions débattues et examinées car elles contribuent à améliorer le processus de suivi des recommandations et à renforcer la coopération. Notre groupe a deux observations principales sur le rapport de l'OCIS : premièrement, en ce qui concerne la nécessité de mettre en œuvre des recommandations de longue date en matière de surveillance, nous apprécions les conseils que l'OCIS a fournis au Secrétariat, ce qui a permis de réaliser des progrès importants sur cette question; deuxièmement, notre groupe est heureux d'apprendre que l'OCIS continue à jouer un rôle actif dans la surveillance des fonctions d'éthique et de médiateur à l'OMPI. Comme indiqué dans le rapport de l'OCIS, l'OMPI fonctionne actuellement sans médiateur. C'est un sujet de préoccupation pour notre groupe. Par conséquent, nous exhortons le Secrétariat à remédier à cette situation et nous aimerions connaître l'état d'avancement du processus de recrutement. Nous remercions encore une fois l'OCIS pour ses efforts et nous attendons avec intérêt la poursuite des échanges réguliers à Genève entre l'OCIS et les États membres.

74. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains tient à féliciter le président et le vice-président de l'OCIS pour leur élection. Le groupe des pays africains félicite l'OCIS de ses efforts diligents pour évaluer de manière indépendante les activités, les politiques et les pratiques de gestion de l'OMPI. Le rôle de l'OCIS dans la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance au sein de l'OMPI est essentiel pour assurer le bon fonctionnement de cette Organisation. Le groupe appuie l'appel lancé par l'OCIS en faveur d'une plus grande transparence dans les rapports financiers, les procédures d'achat et la gestion des ressources humaines. En adhérant aux pratiques recommandées et en favorisant

une culture d'ouverture, l'OMPI renforcera sa crédibilité et maintiendra la confiance de ses États membres et de ses parties prenantes. Par ailleurs, nous reconnaissons les efforts déployés par l'OCIS pour évaluer la performance de l'OMPI dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports précédents. C'est pourquoi nous demandons instamment à la direction de l'OMPI d'examiner ces recommandations au sérieux et de prendre les mesures appropriées pour remédier rapidement à toute défaillance constatée. Une approche proactive de la mise en œuvre des recommandations de l'OCIS contribuera à l'amélioration constante des opérations de l'OMPI et garantira l'efficacité de l'Organisation dans l'accomplissement de son mandat. Ayant à l'esprit l'état de la performance financière et l'état des positions financières expliquant les changements importants intervenus au cours de l'année 2022 par rapport à 2021, le groupe des pays africains prend note de la recommandation de l'OCIS concernant des délibérations plus approfondies sur les investissements de l'OMPI, ainsi qu'un examen du cadre de gouvernance pour la gestion des portefeuilles de placements de l'OMPI. Enfin, le groupe des pays africains apprécierait des informations sur l'engagement de l'OCIS avec le Secrétariat concernant la question d'une représentation géographique équitable, compte tenu des demandes formulées par les États membres au cours de l'échange avec les membres de l'OCIS. Nous encourageons l'inclusion de cette question pertinente de l'équilibre géographique par l'OCIS dans son programme de travail et ses rapports futurs.

75. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a félicité le président et le vice-président pour leur élection. Nous remercions l'OCIS pour son rapport annuel pour la période allant du 21 mai 2022 au 24 mars 2023, comme indiqué dans le document WO/PBC/36/2. Nous sommes également reconnaissants pour les séances d'information présentant le rapport, qui ont eu lieu le 2 juin 2023. Nous prenons note de toutes les informations présentées dans le rapport rendant compte des activités de l'OCIS au cours de la période considérée. Tout en reconnaissant le niveau élevé de professionnalisme et la qualité du travail de l'ensemble des membres de l'OCIS, nous reconnaissons la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer la parité hommes-femmes au sein du comité. Dans ce contexte, les activités visant à réviser le mandat et la procédure de sélection de l'OCIS sont importantes pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe reconnaît le rôle de l'OCIS qui contribue à améliorer les opérations de l'OMPI, à promouvoir la transparence des activités et à renforcer le dialogue entre les parties prenantes concernées, en faisant participer la direction et les opérations de l'Organisation. Les progrès accomplis dans plusieurs domaines par rapport aux anciens rapports sont autant de motifs de satisfaction. C'est particulièrement important dans le contexte de l'amélioration de la conformité du Plan annuel de supervision 2022 avec le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 de l'OMPI. L'état d'avancement du processus de gestion des risques est important compte tenu de l'efficacité des opérations de l'OMPI. Nous notons également que la documentation relative au contrôle interne était bien avancée et dûment contrôlée par le Secrétariat, comme l'avait indiqué l'OCIS. De même, la conclusion du rapport de l'OCIS selon laquelle la fonction relative à la sécurité et à l'assurance des systèmes d'information était considérée comme efficace, adaptée à sa destination et d'un niveau de maturité élevé, ainsi que conformément aux normes en vigueur, est d'une grande importance pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. En ce qui concerne le rapport et l'enquête, permettez-moi de souligner la position du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes quant à la nécessité de traiter les dossiers en suspens 2022 et 2023, dont le nombre semble augmenter pour ces deux années. Nous prenons note des activités de l'OCIS relatives au Rapport financier. Dans le contexte de la dégradation des conditions d'investissement de l'OMPI, la participation de l'OCIS à la gestion efficace de cette question, également par le biais des conseils et de la gestion de l'investissement, est davantage nécessaire qu'auparavant. Permettez-moi de conclure en remerciant les membres de l'OCIS pour leurs efforts et leur dévouement, afin d'assurer une gestion et des opérations efficaces de l'OMPI.

76. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine a remercié l'OCIS pour son rapport annuel et le vice-président de l'OCIS pour sa présentation. Nous apprécions le travail

considérable accompli par l'OCIS et les résultats qu'il a obtenus au cours de l'année écoulée. La délégation de la Chine a remarqué que les membres de l'OCIS fournissent des conseils et des recommandations gratuits pour aider l'OMPI à assurer sa bonne gouvernance. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux quatre membres qui ont quitté leurs fonctions l'année dernière et aux sept membres actuellement en fonction. La délégation de la Chine a participé aux séances d'information organisées par l'OCIS par les États membres au cours de l'année, et s'est dite ravie de constater que l'OCIS, le Directeur général, la Division de la supervision interne et les vérificateurs externes des comptes ont travaillé en étroite collaboration, fournissant de nombreuses recommandations d'experts indépendants, et ont mené à bien diverses tâches d'examen interne et externe de l'OMPI d'une manière relativement harmonieuse. La délégation de la Chine a noté que l'OCIS communiquerait davantage avec le Secrétariat sur les questions relatives aux placements, y compris les recommandations sur le risque pour la sécurité des données, ce que nous apprécions tous. La délégation reste convaincue que l'OCIS joue un rôle unique et important pour garantir l'efficacité et l'indépendance des diverses fonctions de supervision de l'OMPI, ainsi que pour évaluer les fonctions financières. La délégation attend avec intérêt de poursuivre sa coopération avec l'OCIS afin de contribuer à la gestion rationnelle du développement grâce à la mise en œuvre de diverses recommandations et à l'amélioration des mécanismes de gouvernance pertinents.

77. La délégation de la Fédération de Russie : Nous voudrions remercier l'OCIS pour la préparation de ce rapport complet et pour le haut niveau de collaboration avec les États membres au cours de l'année. Nous considérons que l'organisation de réunions d'information régulières pour les États membres avec l'OCIS est une pratique exemplaire au sein du système des Nations Unies, et nous espérons qu'elle sera maintenue à l'avenir. Nous aimerions saisir cette occasion pour poser quelques questions et formuler quelques observations. Tout d'abord, nous aimerions connaître l'avis de l'OCIS concernant le récent rapport du vérificateur externe des comptes et ses nouvelles recommandations. Nous aimerions obtenir l'avis de l'OCIS sur la possibilité de créer une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). À votre avis, lequel de ces scénarios proposés par le Secrétariat est le plus préférentiel ou préférable? S'agit-il de l'approche fondation ou de l'approche multi-employeurs? Nous pensons qu'il serait judicieux d'envisager également la possibilité d'établir un canal de communication régulier entre l'OCIS et le Corps commun d'inspection. Une telle mesure permettrait de renforcer la collaboration et la compréhension entre les différents organes de contrôle et rendrait l'Organisation elle-même plus ouverte au CCI. Cette pratique existe dans certaines organisations du système des Nations Unies. Enfin, nous espérons que le Secrétariat tiendra dûment compte des observations et propositions de l'OCIS dans les meilleurs délais.

78. La délégation de l'Espagne : Nous tenons à dire que nous souscrivons à ce qui a été exprimé par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Nous sommes reconnaissants du travail accompli par l'OCIS. Nous estimons que l'existence et les travaux de ce comité indépendant sont extrêmement précieux. Il nous aide au sein du PBC dans les travaux qu'il mène pour superviser le fonctionnement de cet organe complexe. S'agissant des questions, je voulais demander plus précisément s'il serait possible de présenter brièvement les principales suggestions concernant le cadre de gouvernance pour la gestion du portefeuille de placements de l'OMPI. Nous pensons qu'en raison de la volatilité actuelle, il serait judicieux de le faire.

79. La délégation du Mexique : Nous sommes reconnaissants du rapport de l'OCIS, qui est toujours extrêmement utile pour les États membres. Ma délégation partage l'avis du comité quant à l'importance d'une présentation consolidée de toutes les recommandations des différents organes de contrôle internes et externes, afin que nous puissions mieux examiner l'état d'avancement de chacune des recommandations et les mesures prises pour les mettre en œuvre. Nous sommes heureux de constater que le Bureau de la déontologie a fait du bon travail et que cela a conduit à un travail plus important. Toutefois, nous craignons qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions de manière satisfaisante.

Enfin, nous aimerions savoir où en est le processus de recrutement du poste de médiateur, vacant depuis février 2022.

80. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique souscrit à la déclaration faite par le groupe B. Nous remercions l'OCIS pour ce rapport instructif et pour son travail tout au long de l'année. Nous prenons acte des efforts précieux déployés par l'OCIS pour renforcer la supervision de l'Organisation et apprécions l'appui du Secrétariat apporté à sa mission. Nous nous félicitons des nombreux examens positifs des performances et des réalisations de la direction de l'OMPI, notamment, mais pas exclusivement, du travail de la DSI, du Bureau de la déontologie, du Groupe de gestion des risques et de la Division des finances. Nous nous félicitons également de la grande participation de l'OCIS à la supervision interne de l'OMPI. En particulier, l'examen des enquêtes en cours et des tendances de la charge de travail est très apprécié. Nous prenons note de la référence du comité à ce qui semble être plusieurs affaires renvoyées à l'OCIS pour avis en raison de conflits d'intérêts potentiels de la part de la DSI. Nous pensons qu'il s'agit là d'une excellente pratique, mais nous aimerions savoir si le comité considère qu'il y a des problèmes systémiques qui posent les préoccupations répétées concernant les conflits de la DSI. L'OCIS peut-il échanger des informations supplémentaires sur cette situation, ainsi que sur le nombre réel de dossiers nécessitant un tel renvoi? Nous notons avec préoccupation le retard accumulé dans les enquêtes, y compris quatre enquêtes enregistrées en 2021 qui restent en suspens. L'OCIS peut-il partager plus d'informations sur la manière dont l'arriéré actuel a été pris en compte pour déterminer s'il y a lieu d'effectuer une enquête pour une autre organisation des Nations Unies? Enfin, nous apprécions les observations de l'OCIS sur les ressources humaines au sein du Bureau de la déontologie, notant que la sensibilisation accrue du personnel à la déontologie s'est traduite par un engagement accru en faveur des normes de conduite de l'OMPI. Nous nous joignons au comité pour saluer l'arrivée d'un consultant chargé d'aider à l'élaboration de politiques en matière de déontologie et de contribuer ainsi à la poursuite d'un dialogue ouvert sur ce sujet.

81. La délégation du Canada : La délégation du Canada souscrit à la déclaration du groupe B, remerciant l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI pour son rapport, et se félicite de la contribution de l'OCIS à la gouvernance de l'Organisation. La délégation appuie l'appel lancé par l'OCIS en faveur de la mise en œuvre des recommandations de longue date et prend note de l'engagement renouvelé du Secrétariat de les traiter d'ici à la fin de l'année. La délégation remarque que le rapport de l'OCIS montre que le Bureau de la déontologie est un organe important et apprécié, s'il est doté de ressources suffisantes au sein de l'OMPI. Elle demande donc au Secrétariat de veiller à ce que le Bureau reçoive du personnel et des ressources suffisants pour s'acquitter de ses fonctions au cours du prochain exercice biennal.

82. Le président : J'aimerais remercier la délégation du Canada pour sa déclaration. Étant donné que nous n'avons plus de demandes de parole, je vais donner la parole à M. Keuppens, afin qu'il puisse s'exprimer et répondre à certains des points que vous avez soulevés.

83. Le vice-président de l'OCIS : Je remercie les délégations et les personnes qui se sont exprimées pour le soutien de l'OCIS, ainsi que pour l'appréciation des réunions d'information que nous avons tenues avec les délégations après chaque session. Ces réunions d'information sont tout aussi importantes pour nous que pour les délégations, et nous estimons également qu'il s'agit d'une bonne pratique et nous attendons toujours ces sessions avec impatience. Je prendrai les observations et les questions dans l'ordre où elles ont été soulevées et non pas spécifiquement par ordre d'importance. Un certain nombre d'observations ont été formulées, en commençant par la délégation de la Suisse, sur les recommandations à long terme. Je dois dire que ce point a également été soulevé par les délégations du Ghana et de la Chine, et peut-être par un certain nombre d'autres délégations. Leur préoccupation concernant les recommandations en suspens est partagée par l'OCIS et, par conséquent, nous avons fait ce

que j'appellerais un effort approfondi en rencontrant à chaque session les membres du Secrétariat qui étaient responsables de la mise en œuvre de ces recommandations. Par conséquent, nous avons constaté d'excellents progrès, et nous sommes donc très optimistes quant au fait que ces recommandations ne sont pas mises de côté et ne prennent pas la poussière quelque part, mais que des mesures sont effectivement prises, et nous sommes satisfaits des progrès généraux réalisés à cet égard. En ce qui concerne les observations relatives au médiateur, je ne peux pas parler au nom du Secrétariat de l'état d'avancement du recrutement, mais je dois dire que l'OCIS est peut-être à l'origine du retard actuel, parce que nous avons recommandé qu'un examen par les pairs soit effectué sur cette fonction. Nous avons pensé qu'il était utile d'examiner la fonction de médiateur et de procéder à un examen par les pairs à l'avenir, afin de rendre cette fonction plus efficace. C'est peut-être la raison pour laquelle l'actuel médiateur est sous contrat pour une durée de trois mois, je crois. Nous considérons comme un élément positif le fait que l'on prenne le temps de procéder à un tel examen. En ce qui concerne la remarque de la délégation du Ghana sur la représentation géographique, ce n'est pas la première fois que ce point est soulevé. Nous en avons pris note et le portons à l'attention du Secrétariat. Bien entendu, cela n'entre pas dans le cadre de notre mandat et je ne pense pas qu'il appartienne à l'OCIS de prendre des mesures à cet égard, si ce n'est de porter à l'attention du Secrétariat que ce point a été soulevé et, le cas échéant, de rendre compte des progrès accomplis lors de nos réunions d'information. La délégation de la Pologne a également mentionné la parité hommes-femmes concernant l'OCIS. Bien entendu, nous ne décidons pas qui appartient à notre comité et quel en est le genre. En effet, nous regrettons qu'il s'agisse, pour le moment, d'un comité intégralement masculin. Mais cela ne relève pas de notre compétence puisque ce sont les groupes qui décident qui sera représenté au sein de ce comité. L'un des points à retenir aujourd'hui est de veiller à ce que la parité hommes-femmes soit prise en compte au cours de la procédure de sélection de l'OCIS, à ce que les États membres tiennent compte de la parité hommes-femmes, et il y a une proposition sur la table que vous examinerez aujourd'hui. Je reviendrai sur les 23 enquêtes qui ont été soulevées par les délégations de la Pologne et des États-Unis d'Amérique. Je souscris pleinement à la préoccupation de la délégation de la Chine concernant le risque de sécurité des données qui, au cours de l'exercice de gestion des risques, a reçu une note très élevée et a fait l'objet d'une attention considérable de la part du Secrétariat, et ce à juste titre, car il s'agit d'un point qui préoccupe de nombreuses autres organisations des Nations Unies, et nous nous félicitons de l'attention accordée au risque de sécurité des données. En ce qui concerne les questions de la délégation de la Fédération de Russie, la première question, si j'ai bien compris, portait sur le rapport du vérificateur externe des comptes. Après mon intervention, vous aurez le plaisir de rencontrer notre vérificateur externe des comptes, qui est ici présent. Nous avons eu une excellente coopération avec le vérificateur externe des comptes, nous avons examiné ses rapports – le rapport succinct et le rapport détaillé – et nous approuvons pleinement ce qu'ils contiennent. Nous saluons la société et approuvons pleinement le contenu de ces rapports. Pour ce qui est de notre point de vue sur le financement des engagements au titre de l'AMCS, je ne tiens pas, à ce stade, exprimer une quelconque préférence entre les deux modèles proposés. Je peux seulement dire que je trouve qu'il est préférable de séparer les actifs qui sont mis de côté pour financer ces engagements dans une entité distincte. Je salue l'idée de séparer et de protéger ces actifs, et je me réjouis que vous l'examiniez. Je n'ai pas d'avis sur l'un ou l'autre de ces deux régimes, avec leurs avantages et leurs inconvénients. La délégation de la Fédération de Russie a également évoqué les relations du CCI. Il est vrai que certaines organisations du système des Nations Unies entretiennent un contact régulier avec le CCI et cela n'est pas exclu. C'est probablement par manque de temps, mais nous suivons activement les recommandations du CCI, l'une après l'autre. Dans ce contexte, je pense que nous nous acquittons de notre mandat conformément au mandat, mais la question de savoir si nous voulons avoir des activités plus intenses avec le CCI en l'invitant à nos réunions est soumise à l'examen du comité. Des questions ont également été soulevées en ce qui concerne les ressources en matière de déontologie. C'est un point que nous avons soulevé à maintes reprises. Je dois dire que la fonction de déontologie, telle qu'elle est actuellement exécutée, mérite nos éloges pour les progrès réalisés. C'est également une fonction qui est

presque entièrement partie de zéro parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres dispositions que le modèle de conformité financière, de sorte que nous encourageons vivement ce qui est fait. Bien entendu, il y a encore beaucoup à faire et c'est pourquoi nous réfléchissons sur les ressources. Lorsque nous parlons de ressources humaines et du chef du Bureau de la déontologie, nous convenons qu'il s'agit probablement d'une question de priorité à ce stade, et elle approuverait probablement le fait qu'elle dispose de ressources suffisantes pour gérer la charge de travail actuelle, en tenant compte de la priorisation de sa charge de travail. Dans l'ensemble, je pense que d'excellents progrès sont réalisés à cet égard. Sur la question relative aux enquêtes de la délégation des États-Unis d'Amérique sur la DSI, sur le nombre d'enquêtes, il est indiqué dans notre mandat que tout cas connecté à distance avec le personnel de la DSI doit être géré par notre comité. Je parle de mémoire, mais je crois que nous avons été impliqués dans trois dossiers : deux enquêtes ont été classées parce qu'elles n'étaient pas fondées, et une enquête est actuellement examinée par un enquêteur externe, car s'il s'agit manifestement d'une enquête concernant la DSI et ce n'est donc pas à la DSI de mener l'enquête. Nous avons une liste d'enquêteurs travaillant pour nous. Heureusement, nous n'avons pas besoin d'y recourir très souvent, mais nous disposons d'une liste distincte de celle des enquêteurs auxquels la DSI pourrait faire appel. Pour répondre à la question de savoir s'il existe un problème systémique, je dirais qu'il n'y a pas de problème systémique. S'il y a des dossiers, ils doivent faire l'objet d'une enquête. Un cas ne fait actuellement l'objet d'aucune enquête, une évaluation préliminaire est en cours pour déterminer si une enquête est nécessaire. Nous sommes très prudents à cet égard, même la moindre allégation serait prise au sérieux pour déterminer si une enquête est justifiée. Il y avait également une question sur le fait de savoir si l'enquête de la DSI devrait conduire des enquêtes à l'intention d'autres institutions des Nations Unies. À ma connaissance, il y en a eu une, qui concernait l'UIT, et nous avons fait des commentaires à ce sujet, compte tenu de la pénurie de personnel au sein du bureau de la DSI, peut-être devraient-ils envisager de ne pas dépenser de ressources pour d'autres entités, même si cela peut être réciproque, et même si cela serait demandé par d'autres entités. Je crois avoir répondu à toutes vos questions. S'il y a des questions ou des questions de suivi auxquelles je n'ai pas répondu de manière satisfaisante, je serai plus que disposé à revenir sur ces questions.

84. Le président : En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

85. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/36/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSITIONS DE REVISION DU MANDAT ET DE LA PROCEDURE DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

86. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/10.

87. Le président : Conformément à son mandat, l'OCIS révisé périodiquement son mandat et soumet par écrit des propositions de modification au PBC. Je vais donner la parole au vice-président de l'OCIS pour qu'il explique le contenu de ce document, puis je donnerai la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer spécifiquement sur ce document. Vous connaissez la procédure habituelle – viennent d'abord les coordonnateurs régionaux, puis les délégations. Donc, Monsieur le vice-président du comité, je vous donne la parole, si vous êtes prêt, allez-y.

88. Le vice-président de l'OCIS : Le document WO/PBC/36/10 contient les propositions de modification du mandat de l'OCIS qui ont été transmises le 20 avril 2023 par le comité aux

coordonnateurs des groupes et au Secrétariat. Sur la base de l'observation reçue, le document a été finalisé et est maintenant présenté à cette session du PBC. Le document à proprement parler ne contient pas de changements controversés, mais reflète plutôt les recommandations faites par le Corps commun d'inspection sur le fonctionnement des organes de surveillance du système des Nations Unies. Il convient de noter que ces modifications n'incluent pas de disposition relative au versement d'honoraires aux membres de l'organe de surveillance, qui figurait dans une version antérieure préparée et diffusée l'année dernière par l'ancien comité aux coordonnateurs de groupe. Cette proposition n'a pas été approuvée par les États membres lorsqu'elle a été diffusée pour observations ou contributions et, par conséquent, ces projets de dispositions ont été supprimés. Permettez-moi de préciser que le document qui vous est présenté a été approuvé par tous les membres actuels du nouvel organe de surveillance, dont cinq ont pris leurs fonctions le 1^{er} février de cette année.

89. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier l'OCIS d'avoir établi, et M. Keuppens d'avoir présenté le document WO/PBC/36/10. Le groupe B appuie les modifications apportées au mandat de l'OCIS, notamment en ce qui concerne l'incorporation d'éléments importants concernant la sécurité, les activités de lutte contre la fraude, la disponibilité des membres de l'OCIS, ainsi que l'auto-évaluation et l'évaluation externe. Par conséquent, nous sommes prêts à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat pour tenir compte des révisions qui figurent aux annexes I et II du document WO/PBC/36/10.

90. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains reconnaît le rôle essentiel joué par l'OCIS dans la fourniture de services de supervision et de services consultatifs indépendants à l'OMPI. Nous saluons les efforts déployés par l'OCIS pour promouvoir la reddition de comptes, la transparence et la bonne gouvernance au sein de l'OMPI, renforçant ainsi la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation. Le groupe est fermement convaincu que l'examen et la révision périodiques du mandat de l'OCIS sont essentiels pour veiller à ce qu'il continue de s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution. Nous nous félicitons des révisions proposées pour examen au cours de cette session du Comité du programme et budget. Le groupe africain souhaite souligner l'importance de tenir compte de la parité hommes-femmes dans la composition de l'OCIS, sans préjudice des compétences et de l'expertise requises des membres de cet organe essentiel.

91. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions le Secrétariat et l'Organe consultatif indépendant de surveillance d'avoir établi des modifications du mandat et de la procédure de sélection des membres de l'OCIS. Nous pensons que les facteurs les plus importants lors de la nomination des membres du comité doivent être les compétences, les qualifications et l'expérience du candidat, ainsi que la prise en compte d'une représentation géographique équitable, étant entendu qu'une représentation géographique équitable est déjà prévue dans les procédures existantes lors de la formation de la composition de l'OCIS. En outre, nous nous félicitons du fait que les modifications proposées tiennent compte des recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection, qui visent à renforcer le rôle de l'OCIS.

92. La délégation de la Chine : En ce qui concerne le document WO/PBC/36/3, la délégation de la Chine tient à remercier l'OMPI d'organiser des réunions entre les coordonnateurs sur la nouvelle révision proposée du mandat et de la procédure de sélection de l'OCIS, et de solliciter des observations par écrit. Nous avons participé activement à ces délibérations. Nous aimerions également remercier les autres groupes régionaux pour leur participation. La délégation de la Chine est d'avis que les propositions de révision des annexes III et IV du Règlement financier et de son règlement d'exécution contenues dans ce document ont intégré les positions de toutes les parties sur cette question et qu'il s'agit d'un document relativement équilibré auquel nous n'avons pas d'objection. En ce qui concerne le document WO/PBC/36/10, la délégation souhaite remercier l'OCIS pour avoir examiné et formulé la

révision. Nous remercions également le Secrétariat d'avoir préparé ce document révisé sur la base des décisions de la session de mars de l'OCIS. En ce qui concerne les rôles et les responsabilités de l'OCIS, la délégation de la Chine souhaiterait se féliciter de l'ajout de documents et d'observations pertinents relatifs à la prise en compte des risques liés à la cybersécurité. La délégation de la Chine tient à réaffirmer que la protection et la sécurité des données et des intérêts commerciaux des déposants et des utilisateurs permet de garantir la confiance dans le système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI. Il s'agit également d'assurer le développement à long terme de l'OMPI. Par conséquent, je pense que l'Organisation devrait adopter plusieurs approches, notamment l'OCIS, la DSI, le vérificateur externe des comptes et l'évaluation externe, afin de renforcer la supervision et l'examen des risques liés à la sécurité des données dans le cadre des projets et de l'infrastructure informatiques, tels que le projet d'informatique dans le nuage. Je vous remercie, Monsieur le Président.

93. La délégation du Mexique : S'agissant de la proposition de révision des mandats de l'OCIS, la délégation du Mexique est reconnaissante pour le processus de consultation sur les propositions de révision et la sélection de ses membres. À l'époque, nous avons formulé des observations, et l'idée était que les changements devaient inclure un engagement fort en faveur de l'équité, de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous aurions apprécié que ces observations, dont l'objectif était de garantir la parité hommes-femmes, soient reflétées dans le document présenté au comité aujourd'hui. Et nous espérons qu'à l'avenir cet aspect sera abordé de manière plus rigoureuse.

94. Le président : En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision relatif au document WO/PBC/36/10, qui a été adopté.

95. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les "Propositions de modification du mandat du Comité consultatif indépendant de supervision de l'OMPI" figurant à l'annexe I du document WO/PBC/36/10.

96. Le président : Nous passons maintenant au document WO/PBC/36/3. Je donne la parole à Mme Arendina Koppe, cheffe de la Section du droit administratif du Bureau du conseiller juridique.

97. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/3.

98. Le président : Passons maintenant au document suivant, le document WO/PBC/36/3. Vous vous souviendrez peut-être que, suite à une proposition du Secrétariat en 2021 visant à réviser la procédure de sélection pour les membres de l'OCIS, le PBC a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver la proposition de révision de la procédure de sélection, qui a abouti à l'ajout de l'annexe IV du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI en octobre 2021. Après avoir travaillé sur ce document lors du dernier cycle de recrutement des membres de l'OCIS, le Secrétariat propose maintenant deux modifications mineures concernant la parité hommes-femmes – plus précisément, il y a une petite proposition, une demande de changement concernant le mandat de ce comité, comme mentionné dans l'annexe III du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI. Je vais inviter le Secrétariat à présenter le document WO/PBC/36/3. Je vais donner la parole à Mme Arendina Koppe, cheffe de la Section du droit administratif du Bureau du conseiller juridique.

99. Le Secrétariat : Mesdames et Messieurs les délégués, je tiens à rappeler que la dernière série de recrutements pour cinq nouveaux membres de l'OCIS a eu lieu en 2021-2022 et a été menée conformément à l'annexe IV du Règlement financier et son règlement d'exécution qui définit la procédure de sélection. Lors de la session du PBC tenue en juin de l'année dernière, le jury de sélection a présenté un rapport recommandant au PBC cinq nouveaux candidats pour

composer l'OCIS, qui étaient tous des hommes. Le PBC a approuvé les recommandations du comité de sélection, ce qui a conduit à un OCIS entièrement masculin à partir du 1^{er} février 2023, puisque les deux membres restants de l'OCIS étaient également des hommes. Un certain nombre d'États membres ont fait part de leurs préoccupations quant à l'absence de parité hommes-femmes à l'OCIS, découlant du processus et des procédures de sélection. Le Secrétariat a pris note de ces préoccupations et, entre novembre 2022 et mars 2023, il a travaillé en étroite collaboration avec les États membres pour traiter la question de la parité hommes-femmes tant au sein du jury de sélection que de l'OCIS, étant donné que la composition de ces deux organes relève de la décision des États membres. Le présent document est le résultat de cette collaboration étroite et fructueuse et contient une proposition au PBC pour des amendements à la procédure de sélection des membres de l'OCIS, ainsi qu'un amendement à un paragraphe du mandat de l'OCIS, à l'annexe III du Règlement financier et son règlement d'exécution, reflétant le résultat des consultations avec les États membres qui ont eu lieu depuis novembre 2022. Pour faciliter l'examen de ces changements, l'annexe du document WO/PBC/36/3 contient un tableau qui montre les modifications proposées au format "suivi des modifications", ainsi qu'une brève description des raisons qui les justifient. En résumé, en ce qui concerne les modifications de l'annexe IV du Règlement financier et son règlement d'exécution, il a été reconnu que les chances de parvenir à la parité hommes-femmes au sein de l'OCIS seraient plus grandes si le jury de sélection lui-même reflétait ladite parité, dans la mesure où il s'agissait de l'organe chargé d'administrer la procédure de recrutement comparative. Le paragraphe 2 de l'annexe IV, concernant l'établissement et la composition du jury de sélection, ne contient pas actuellement de référence à la parité hommes-femmes. Il est donc proposé d'ajouter une formulation à cette disposition afin de tenir compte de la nécessité d'assurer la parité hommes-femmes lorsque les États membres établissent le jury de sélection. Par ailleurs, si, dans le cadre d'un cycle de recrutement particulier, les recommandations du jury concernant les candidats n'aboutissent pas à la parité hommes-femmes au sein de l'OCIS, la procédure de sélection, telle qu'elle est actuellement rédigée, n'exige pas du jury qu'il en fournisse les raisons dans son rapport au PBC. Il est donc proposé d'ajouter une telle obligation au paragraphe 27 de l'annexe afin de renforcer l'engagement en faveur de la parité hommes-femmes en promouvant la reddition de comptes et la transparence. Les modifications proposées à la procédure de sélection devraient avoir un impact positif sur la réalisation de la parité hommes-femmes au sein de l'OCIS. S'agissant de l'annexe III du Règlement financier et son règlement d'exécution, le paragraphe 7 de ce même document impose à l'heure actuelle une prise en compte de la parité hommes-femmes dans la composition globale de l'OCIS. Pour renforcer l'engagement en faveur de la parité hommes-femmes au sein de l'OCIS, il est proposé de modifier la formulation du paragraphe 7, en exigeant que la parité hommes-femmes soit assurée dans toute la mesure du possible. Au début du mois d'avril 2023, le Secrétariat a également partagé le texte des modifications qu'il était proposé d'apporter à l'OCIS après la conclusion des consultations avec les États membres. C'est la conclusion de mon exposé.

100. Le président : Merci beaucoup, Mme Koppe, pour avoir donné des explications très détaillées sur les modifications qu'il a été proposé d'apporter à ce texte, conformément à ce qui figure dans le document WO/PBC/36/3. J'aimerais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole au sujet des modifications qui ont été exprimées. Je vois que nous avons une première demande de parole, celle de la délégation de la Suisse.

101. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi et présenté le document WO/PBC/36/3. Nous aimerions également remercier le Secrétariat pour ses consultations constructives sur cette question au cours des derniers mois. Comme notre groupe attache une grande importance au thème de la parité hommes-femmes, nous appuyons fermement les propositions de modification des annexes III et IV du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI qui figurent à l'annexe du document WO/PBC/36/3. Nous espérons que ces changements permettront d'apporter la parité parmi les membres de l'OCIS et attendons avec intérêt leur mise en œuvre.

102. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le Secrétariat pour la proposition de révision du mandat et de la procédure de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI figurant dans le document WO/PBC/36/3. Sur la base de la disposition de l'annexe IV du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, le paragraphe 7.b) de la procédure de sélection devrait être guidé par les compétences ainsi que par la répartition géographique, la rotation et la parité hommes-femmes. La composition actuelle du jury de sélection pour l'OCIS, représenté par six hommes et une femme, ainsi que la recommandation récente du jury de sélection de cinq nouveaux membres de l'OCIS, tous des hommes, nécessite un renforcement des efforts visant à améliorer la parité hommes-femmes au sein du jury de sélection et de l'OCIS. Nous remercions donc le Secrétariat d'avoir pris l'initiative d'entreprendre des consultations pertinentes avec les membres de l'OMPI afin de mieux tenir compte de la nécessité d'un équilibre entre les hommes et les femmes dans le mandat révisé. Dans le même temps, nous nous félicitons des modifications proposées qui reflètent une approche progressive et non obligatoire visant à renforcer la participation des femmes, tant au sein du jury de sélection que de l'OCIS. Dans ce contexte, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était prêt à appuyer les modifications proposées pour la procédure de sélection des membres de l'OCIS, en référence à l'annexe IV du Règlement financier et de son règlement d'exécution, ainsi qu'au mandat relatif à la composition de l'OCIS, comme indiqué à l'annexe III du Règlement financier et de son règlement d'exécution. Parallèlement, nous encourageons le Secrétariat de l'OMPI à assurer un soutien actif aux membres de l'OMPI en vue d'améliorer la parité hommes-femmes du jury de sélection et de l'OCIS. Dans ce contexte, nous saluons tout particulièrement l'idée de mener des activités de sensibilisation plus ciblées ainsi que des campagnes de recrutement, dans le but d'augmenter le nombre de candidatures de femmes suffisamment qualifiées pour les postes vacants à venir au sein de l'OCIS. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont hâte de coopérer avec le Secrétariat de l'OMPI sur cette question de la plus haute importance.

103. La délégation de Singapour : Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat et les États membres dans le cadre des différentes consultations afin d'intégrer les révisions et modifications appropriées du mandat de l'OCIS de l'OMPI. En ce qui concerne le document WO/PBC/36/3, nous appuyons la nouvelle formulation proposée pour renforcer la parité hommes-femmes tant pour le jury de sélection de l'OCIS que pour l'OCIS lui-même. Les révisions envisagées reconnaissent que, même si cela n'est pas toujours possible d'un point de vue opérationnel, cela reste un engagement exprimé en faveur de la parité hommes-femmes et un reflet de la responsabilité partagée entre les États membres et l'Organisation.

104. La délégation du Pakistan : Nous sommes d'accord avec les modifications proposées. Nous souhaitons simplement consigner notre position, en particulier en ce qui concerne le jury de sélection. Si je comprends bien, les membres du jury de sélection sont désignés par les États membres parmi les membres des missions. C'est en tout cas une pratique de notre groupe régional qui consiste à nommer l'ambassadeur ou le représentant permanent adjoint comme membre du comité de sélection du pays qui dirige le groupe régional en tant que coordonnateur régional. D'un point de vue pratique, il n'est donc pas toujours possible de satisfaire à cette exigence ou obligation. Mais pour le reste, je veux dire en principe, nous sommes d'accord avec cette proposition.

105. Le président : Votre déclaration sera consignée dans le rapport, si aucune autre déclaration n'est faite à ce sujet, nous pouvons adopter le paragraphe de décision pour le point 4 portant à la fois sur la partie discutée et convenue plus tôt. Nous avons donc adopté la décision suivante :

106. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI

- i) d'approuver les propositions de modification de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (Annexe IV du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution) figurant en annexe du document WO/PBC/36/3 et
- ii) d'approuver la proposition de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (Annexe III du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution) figurant en annexe du document WO/PBC/36/3.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

107. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/4.

108. Le président : Nous poursuivons maintenant le point 5 de l'ordre du jour : "Rapport du vérificateur externe des comptes", qui figure dans le document WO/PBC/36/4. Conformément à l'article 6.12 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, "les rapports du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels et sur d'autres vérifications ainsi que les états financiers annuels vérifiés sont transmis à l'Assemblée générale, aux autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et budget, conformément aux instructions que l'Assemblée générale, les autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI auront pu donner". J'aimerais souhaiter la bienvenue aux vérificateurs externes des comptes, M. Damian Brewitt et M. Simon Irwin. Je donne la parole à M. Damian Brewitt, vérificateur externe des comptes, qui va nous expliquer son rapport.

109. Le vérificateur externe des comptes : "Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom du contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, j'ai le plaisir de pouvoir présenter les conclusions de notre audit en personne. Notre engagement auprès de ce comité est important et vos observations alimentent notre travail. Notre présentation est un élément important du processus de gouvernance, car elle nous permet d'être à votre disposition pour mettre en lumière les principales questions soulevées par notre travail et vous faire part de notre point de vue indépendant et objectif. Dans mon exposé, je mentionnerai les quatre principaux domaines de notre travail : i) vérification des états financiers et de la gestion financière; ii) examen de la gouvernance et des questions de contrôle interne; iii) gestion immobilière; et iv) établissement de rapports sur la durabilité. Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l'opinion du vérificateur externe était une fois encore sans réserve et que l'audit n'a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Notre audit confirme également que les opérations ont été effectuées conformément au règlement financier établi par les États membres. Les états financiers de l'OMPI et les commentaires financiers qui les accompagnent restent de haute qualité, soutenus par des systèmes de contrôle interne et d'établissement de rapports solides. Nos résultats d'audit ont été positifs et n'ont pas identifié d'erreurs significatives ou de lacunes en matière de contrôle. Nous rendons compte en détail de ces travaux à l'OCIS avec lequel nous avons eu un bon engagement productif. En ce qui concerne la gestion financière, l'OMPI continue de jouir d'une situation financière saine, principalement en raison du modèle économique générateur de trésorerie de l'OMPI, compte tenu de la dépendance continue des unions du PCT et de Madrid à financer d'autres opérations déficitaires. L'OMPI détient des placements substantiels dans ses biens et ses placements par le biais de ses réserves non distribuées, qui sont plus que suffisantes pour faire

face à l'ensemble du passif. Compte tenu du maintien de la position excédentaire globale, nous estimons qu'il convient que les États membres examinent les taxes perçues et se demandent si les niveaux soutenus d'excédent découlant de ces taxes restent conformes aux intentions des États membres. Nous continuons à souligner l'importance des engagements au titre des prestations au personnel, principalement ceux liés à l'assurance maladie après la cessation de service. En 2022, le passif global pour ces prestations au personnel a augmenté d'environ 111 millions de francs suisses, pour atteindre 505 millions de francs suisses. Cette réduction est principalement due à l'augmentation du taux d'actualisation des engagements futurs, en raison de l'évolution des marchés financiers. L'évolution de ces taux n'est pas quelque chose que la direction peut influencer. En supposant que les hypothèses actuelles restent cohérentes, l'OMPI prévoit que le passif en matière d'assurance maladie après la cessation de service va augmenter de 79 millions de francs suisses d'ici à 2026. En réponse à nos précédentes recommandations sur la croissance de ces obligations, l'OMPI a commandé une étude sur la gestion de ses actifs et ses passifs et a soumis un plan de financement à la trente-quatrième session de ce comité. Selon les projections, l'OMPI pourrait conserver la charge de 8% dans le programme et budget, ce qui représenterait un ratio de financement d'environ 8% à un horizon de 20 ans. Les coûts et les hypothèses ont changé depuis la rédaction de cette dernière étude, mais les lignes de contrôle des coûts constitueront toujours le meilleur moyen d'atténuer les futurs risques. S'agissant à présent du premier thème de notre rapport qui aborde les questions de gouvernance et de contrôle interne qui fournissent aux États membres la confiance et l'assurance concernant la gestion des ressources. Nous avons continué à conclure que l'OMPI dispose de systèmes solides de contrôle interne et qu'aucune faiblesse importante n'a été portée à notre attention au cours du processus d'audit.

L'Organisation continue d'adopter une approche proactive en matière de contrôle interne, et la déclaration sur le contrôle interne donne une bonne vue d'ensemble des trois lignes de défense sur lesquelles le Directeur général s'appuie pour démontrer l'efficacité de l'environnement de contrôle interne. Nous avons constaté de nouvelles améliorations à la suite de notre rapport de l'année dernière, car la direction concentre mieux les efforts de conformité et d'assurance sur les contrôles les plus importants pour l'Organisation. Depuis le début de notre mandat, nous avons préconisé les améliorations en matière de contrôle et d'efficacité qui peuvent être obtenues grâce à l'utilisation efficace de l'analyse des données. Le concept a été reconnu par l'OMPI, qui a progressé dans son plan visant à fournir une fonctionnalité analytique et à l'intégrer dans ses processus de conformité. Les progrès restent lents, en raison de la nécessité de résoudre la manière dont les données sont accumulées et utilisées, et nous réexaminerons cette question l'année prochaine. De nombreux processus opérationnels de l'OMPI ont évolué au fil du temps à partir de l'"automatisation" historique d'un processus manuel fondé sur des règles, un grand nombre de ces vérifications et contrôles ne tenant pas compte des risques transactionnels spécifiques identifiés. L'OMPI a commencé à examiner certains processus opérationnels. Son examen de la procédure opérationnelle dans le domaine des demandes de congé dans les foyers a permis de constater que des efforts disproportionnés étaient déployés pour des transactions à risque relativement faible et de faible valeur. L'OMPI a identifié des options permettant soit d'améliorer la procédure existante, soit de modifier la base du droit afin de simplifier la procédure. Nous sommes favorables à ce type d'analyse, qui permet de réaliser des économies et de veiller à ce que les efforts soient davantage concentrés sur les domaines à haut risque dans lesquels les procédures opérationnelles peuvent à juste titre nécessiter davantage d'interventions. Nous avons examiné les politiques en vigueur relatives à la fonction de déontologie. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les politiques contenaient les principaux éléments attendus dans ce domaine. Nous avons constaté qu'il n'y avait aucune référence aux risques qui découlent de la nature très spécifique des activités de l'OMPI, à savoir les questions déontologiques découlant de conflits potentiels ou perçus en matière de propriété intellectuelle. Compte tenu des priorités de l'OMPI en matière de protection de la propriété intellectuelle, nous avons trouvé cela surprenant. Nous avons recommandé à l'OMPI de donner des orientations plus explicites en matière de déontologie et d'examiner l'adéquation et l'étendue des divulgations actuelles des membres du personnel engagés dans des activités où ils sont exposés à des informations sensibles. Nous estimons

également que les informations financières existantes ne s'étendent pas entièrement aux conjoints et aux membres de la famille proche, ce qui est une exigence dans de nombreuses autres entités du système. Le travail de la Division de la supervision interne est une source essentielle d'assurance indépendante et objective pour soutenir le Directeur général.

Conformément aux bonnes pratiques, le poste de directeur de la DSI est limité dans le temps et l'ancien directeur a quitté ses fonctions en janvier 2023. Le nouveau directeur n'a pas encore pris ses fonctions, mais comme nous l'avons souligné l'année dernière, nous estimons qu'il est important que le Directeur général réfléchisse à l'orientation future des activités de la DSI, afin de s'assurer qu'elles s'alignent sur les risques opérationnels et les contrôles clés, en soutenant efficacement le développement de la deuxième ligne de défense, ce qui lui permettra de respecter l'engagement de fournir une opinion d'audit annuelle. Nous avons examiné la manière dont l'OMPI utilisait et tenait à jour les ressources considérables qui étaient consacrées à ses biens immobiliers. Il s'agit de six bâtiments distincts et du terrain qui leur est associé, représentant une valeur comptable de 344 millions de francs suisses. Compte tenu de l'ampleur des investissements, il est important que l'OMPI démontre qu'elle les utilise de manière efficiente et efficace dans le cadre de ses activités. Pour qu'une organisation puisse démontrer qu'elle utilise efficacement les ressources immobilières, il est important qu'elle dispose d'une stratégie clairement articulée en matière de biens immobiliers, liée aux objectifs généraux. Cette stratégie devrait s'appuyer sur un plan opérationnel régulièrement mis à jour. Bien que l'OMPI prévoie des plans pluriannuels détaillés pour maintenir et améliorer l'état de ses bâtiments, ces plans n'ont pas été élaborés dans le cadre d'une stratégie bien articulée. Il est donc difficile d'évaluer l'efficacité et l'efficacé de l'utilisation de ces ressources dans la réalisation des objectifs. L'élaboration d'une stratégie permettrait de réfléchir plus étroitement à la nécessité et à l'utilisation optimale des bâtiments de l'OMPI. C'est d'autant plus important que la pandémie a entraîné des changements dans les activités, les pratiques de travail et les taux d'occupation. L'élaboration d'une stratégie pourrait également englober une réflexion plus large, telle que des modèles de livraison alternatifs, l'externalisation ou la livraison à partir de sites moins coûteux ou du réseau de bureaux régionaux. La stratégie pourrait également englober l'engagement en faveur du développement durable dans l'ensemble de l'immobilier. Dans le cadre du Plan-cadre d'équipement, il est prévu d'investir massivement dans les bâtiments existants à court terme. Cela comprend la rénovation majeure du bâtiment Arpad Bogsch (AB). À notre avis, l'OMPI devrait élaborer une stratégie immobilière globale avant d'engager de nouveaux investissements substantiels dans son infrastructure existante.

Passons à nos observations relatives aux rapports sur la durabilité – dans l'ensemble des Nations Unies, l'accent est mis sur la manière dont le système dans son ensemble démontre qu'il répond au programme de développement durable et donne l'exemple aux autres. L'OMPI a une histoire positive à raconter dans la manière dont elle met en évidence les aspects de ses initiatives environnementales, sociales et de gouvernance dans son rapport financier, publie des détails sur les performances en matière de développement durable sur son site Web et dans d'autres documents, y compris ses performances dans le cadre de l'initiative "Économie verte dans un monde bleu" des Nations Unies et dans la mise au point de nouveaux systèmes de saisie de données. L'OMPI est souvent un chef de file du système et nous pensons qu'il est possible de s'engager davantage et de présenter des éléments de mesure de durabilité dans ses états financiers avant la mise en œuvre d'un cadre commun pour l'établissement de rapports au titre des normes IPSAS. De notre point de vue, cela peut faire partie d'un rapport d'examen plus large qui pourrait envisager l'alignement de l'utilisation des ressources sur les indicateurs de performance et d'exécution avec un rapport annuel global. Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été accomplis dans la clôture de sept recommandations des années précédentes, avec cinq recommandations qui restent en cours, mais je n'ai aucune question à porter à l'attention des États membres. Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI de leur soutien et leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit. Je vous remercie de votre attention bienveillante et je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d'informations concernant le contexte de notre audit.

110. Le président : Je voudrais rappeler à tous les États membres qu'il serait préférable de répondre à toute question sur les placements au cours du point 7.b) sur la mise à jour des placements, car nous aurons alors le conseiller en placements, mais n'hésitez pas à le faire, car vous recevrez demain des informations très détaillées à ce sujet.

111. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier le vérificateur externe du National Audit Office du Royaume-Uni pour son rapport détaillé sur les états financiers de l'OMPI pour 2022 figurant dans le document WO/PBC/36/4. Notre groupe attache une grande importance au présent rapport, que nous avons analysé avec soin. Nos remerciements vont également au Secrétariat pour sa réponse aux six recommandations du vérificateur externe des comptes. En ce qui concerne la gestion financière, nous notons avec satisfaction que le vérificateur externe des comptes a évalué la bonne santé financière de l'OMPI, comme le montre l'excédent de 7,7 millions de francs suisses, en dépit de l'incertitude mondiale persistante. Nous notons une augmentation des dépenses de 3,6%, principalement due à l'augmentation des frais de voyage. Le groupe B note également la diminution significative des engagements au titre des obligations relatives aux prestations au personnel, qui s'élèvent à 110,9 millions de francs suisses par rapport à 2021, et que les facteurs les plus importants qui ont influé sur l'évaluation de ces obligations sont les hypothèses actuarielles. En ce qui concerne plus particulièrement les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), nous apprécions les détails fournis par le vérificateur externe des comptes sur son évaluation des estimations utilisées par le Secrétariat et sa suggestion à l'OMPI d'établir une politique cohérente visant à établir des hypothèses pour les années à venir car, de l'avis du vérificateur externe des comptes, l'approche utilisée par l'OMPI est "simpliste et pourrait conduire à des résultats plus volatils que d'autres approches". Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations sur la mise en œuvre de cette suggestion. En ce qui concerne la gouvernance et le contrôle interne, nous nous félicitons du fait que l'OMPI a suivi les recommandations pour 2021 du vérificateur externe des comptes, mettant davantage l'accent sur l'examen de l'efficacité opérationnelle du contrôle essentiel, qui traite des risques les plus importants pour l'environnement de contrôle. Concernant le Bureau de la déontologie de l'OMPI, notre groupe apprécierait des informations sur la mise en œuvre envisagée à la suite de la recommandation n° 3 du vérificateur externe des comptes. En ce qui concerne la gestion des biens immobiliers de l'OMPI, nous notons que l'OMPI mettra en place, sur la base des recommandations nos 4 et 5, une stratégie globale en matière de biens immobiliers pour les besoins du siège et des bureaux extérieurs, ainsi qu'une stratégie globale en matière de biens immobiliers. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'analyse sur l'utilisation ouverte au siège de l'OMPI. Pour conclure, le groupe B est satisfait de constater que six des 12 recommandations ouvertes pour 2021 et des années précédentes qui restent ouvertes sont désormais closes. Comme cinq recommandations sont toujours en suspens ou en cours, nous encourageons vivement l'OMPI à en poursuivre rapidement la mise en œuvre.

112. La délégation de la Pologne : Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, j'aimerais remercier le vérificateur externe des comptes pour le rapport sur les états financiers de l'OMPI pour la période 2022 et pour la présentation des résultats de l'audit. Nous prenons note avec satisfaction de l'évaluation positive des états financiers pour 2022 et de sa conformité avec les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Nous notons également que les recettes et les dépenses ont été appliquées conformément à l'Assemblée générale de l'OMPI, alors que les opérations financières sont conformes au règlement financier de l'Organisation. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes exprime sa satisfaction quant au fait que l'OMPI a fourni d'autres résultats financiers solides en 2022, faisant état d'un excédent de 7,7 millions de francs suisses, malgré la diminution de l'excédent par rapport à 2021, due à des pertes latentes dans le portefeuille de placements. Nous nous félicitons du fait que l'excédent d'exploitation annuel de 95,7 millions de francs suisses reste stable. Nous prenons également note de l'augmentation des actifs nets ainsi que des recettes. Nous espérons que, comme l'a indiqué le vérificateur externe des comptes, le ralentissement de la croissance future n'est que temporaire et que cela sera

compensé par l'augmentation des demandes, des positions de réserve en bonne santé et des placements adéquats. L'OMPI se doit d'avoir une situation financière saine pour répondre efficacement à l'incertitude économique mondiale persistante. Nous apprécions également une approche de plus en plus aboutie en matière de gestion des risques ainsi que l'identification des possibilités d'amélioration de son environnement de contrôle interne. Nous nous félicitons de la confirmation par le vérificateur externe des comptes de la bonne conduite déontologique des opérations de l'OMPI et de l'efficacité de l'environnement de contrôle. Nous remercions une nouvelle fois le vérificateur externe des comptes pour son excellent travail.

113. La délégation de la Chine : Nous tenons à remercier le vérificateur externe des comptes pour l'établissement du présent rapport. La délégation de la Chine apprécie également le travail considérable accompli par le National Audit Office du Royaume-Uni, par le biais d'une comptabilité externe pour la bonne gouvernance et la supervision efficace de l'OMPI au cours des six dernières années. La Chine a également pris note de la réponse du Secrétariat à ces recommandations d'audit. Nous aimerions maintenant faire un commentaire spécifique sur l'une des questions, à la page 16 du rapport du vérificateur externe des comptes qui recommande, au paragraphe 1.6, que les pertes dans le portefeuille de placements ne soient plus signalées, mais qu'elles soient énumérées dans le rapport financier. Nous souhaiterions que le vérificateur externe nous donne des éclaircissements sur ce changement de pratique de la part de la direction. Dans ce cas, l'excédent ou le déficit de l'Organisation tiendrait toujours compte des pertes et gains sur placements à l'avenir.

114. La délégation de la Fédération de Russie : Je tiens à remercier le vérificateur externe des comptes pour l'établissement de ce rapport détaillé. Nous aimerions poser quelques questions à des fins d'éclaircissement. Comme vous le savez, en 2022 le Secrétariat de l'OMPI a fait état de certaines pertes sur placements. Selon vous, le Secrétariat doit-il apporter des modifications à sa politique en matière de placements? Ou bien ce résultat est-il le reflet naturel de l'environnement actuel des marchés financiers? Nous avons également noté le risque potentiel, mis en évidence par le vérificateur externe des comptes, de paiements compensatoires, conformément aux conditions de participation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Nous vous saurions gré de bien vouloir apporter des précisions supplémentaires. De quoi parlons-nous exactement? Et quelles répercussions cela pourrait avoir pour le Secrétariat et les États membres? Nous aimerions également poser une question de vérification concernant la recommandation n° 6, qui porte sur l'établissement de rapports sur la durabilité. Dans cette recommandation, le vérificateur propose des paramètres visant à évaluer la durabilité. Dans le même temps, au paragraphe 3.14 du rapport, il note à juste titre qu'il n'existe pas de cadre internationalement reconnu pour l'établissement de rapports sur le secteur public aux fins de la durabilité. Nous ne disposons que de lignes directrices préparées par différentes entités, dont l'une est mentionnée dans le rapport. Si je ne m'abuse, il s'agit du groupe de travail sur les informations financières liées au climat. C'est l'une d'entre elles et je pense qu'il y en a d'autres, la Global Reporting Initiative, qui est plus complète, mais ce n'est pas la question. Quelle est la corrélation entre votre recommandation n° 6 et le Statut et Règlement du personnel de l'OMPI? Devons-nous introduire des modifications pour la mise en œuvre de ce document, et avez-vous connaissance de l'utilisation de cette forme de rapport par d'autres organisations du système des Nations Unies? Le vérificateur externe des comptes a également relevé que la période considérée n'a recensé aucun cas de fraude, mais le vérificateur interne des comptes, dans son récent rapport, que nous allons examiner un peu plus tard aujourd'hui, fait observer qu'en 2022 les fonctionnaires du Secrétariat ont reçu des plaintes liées à la fraude ou à des atteintes aux procédures d'achats. Cette question a-t-elle été examinée entre ces deux organes de supervision? Enfin, nous aimerions obtenir l'avis du vérificateur externe des comptes sur l'étude relative à la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service. À votre avis, lequel des scénarios proposés par le Secrétariat est le meilleur? S'agit-il de l'approche fondation ou de l'approche multi-employeurs?

115. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration du groupe B. La délégation des États-Unis d'Amérique félicite le Secrétariat pour la publication d'une opinion sans réserve pour 2022. Nous appuyons fermement la recommandation selon laquelle un plan pour l'immobilier devrait être élaboré qui couvre les six bâtiments de Genève et les sept bureaux extérieurs. Nous appuyons le recrutement d'un expert extérieur pour évaluer les biens de l'OMPI et nous attendons avec intérêt de recevoir leur rapport. Nous demandons que le rapport comprenne des informations plus détaillées que celles qui figurent dans les états financiers vérifiés lorsque les biens sont mis en commun. Il serait utile pour les États membres de voir les bâtiments répertoriés individuellement avec des détails détaillés concernant l'âge du bâtiment, la propriété ou la location, la propriété du terrain ou la location par le biais du droit de superficie, l'existence ou non d'emprunts sur les propriétés, etc. La recommandation de l'audit selon laquelle l'OMPI devrait examiner si les taxes pour les unions sont fixées à des taux appropriés et si les niveaux soutenus d'excédent restent alignés sur l'intention de l'État membre est très importante. Étant donné que les unions non rentables ont été décrites à la précédente réunion du PBC comme en transition et renforcées afin de parvenir à un succès à plus long terme, cet appui devrait comporter une échéance.

116. Le président : Je vais donner la parole au vérificateur externe des comptes pour qu'il réponde à vos questions.

117. Le vérificateur externe des comptes : Tout d'abord, je vous remercie pour toutes les observations aimables sur le travail d'audit. Je reviendrai d'abord sur la question du groupe B formulée par la délégation de la Suisse. En ce qui concerne la clarification de notre observation au paragraphe 1.22, nous avons mis en évidence une hypothèse particulière. J'insiste sur le fait que nous sommes satisfaits de l'hypothèse qui a été faite et que notre problème est d'aller de l'avant pour garantir une politique claire et cohérente sur la manière dont ces hypothèses sont appliquées. Je ne pense pas qu'il y ait de quoi inquiéter les États membres. Cependant, du point de vue de l'audit, nous voulons voir une politique claire et établie qui soit ensuite utilisée sur plusieurs années pour fournir la clarté et l'assurance que les hypothèses n'ont pas été déplacées dans un but particulier. Je pense que la direction est alignée sur notre recommandation. S'agissant de la question de la délégation de la Chine, comme le montre notre tableau, figure 2 de notre rapport, nous pensons que c'est une amélioration d'exclure le revenu attendu sur le rendement des placements parce qu'il est variable. Cela ne relève pas du contrôle de la direction, elle est très influencée par les mouvements du marché et il s'agit d'une question de budget plutôt que d'une question d'état financier. De notre point de vue, l'approche semble raisonnable. En ce qui concerne les questions de la délégation de la Fédération de Russie, les marchés évolueront d'une année sur l'autre en fonction des circonstances économiques. Nous avons constaté, dans le cadre de notre mandat, des mouvements assez importants entre les excédents et les déficits. Cela souligne ce que j'ai entendu dans les conversations d'aujourd'hui, à savoir qu'il est important de faire appel à des experts pour aider à déterminer le caractère raisonnable des politiques et stratégies d'investissement déployées par l'OMPI. Tout placement de cette nature doit être considéré comme un placement à long terme. Actuellement, de nombreux placements sont effectués pour financer les engagements futurs en termes de dépenses de personnel. On peut donc s'attendre à ces mouvements significatifs dans le temps, mais vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de la gouvernance de la stratégie en matière de placements et de la manière dont les experts sont déployés. En ce qui concerne la caisse des pensions du personnel des Nations Unies, je pense que ce que nous faisons dans notre rapport, c'est souligner le fait qu'il y aura toujours un risque, qu'il pourrait y avoir des paiements d'insuffisance pour financer tout déficit dans le régime de pension des Nations Unies. Pour l'instant, les comptes du fonds de pension suggèrent une absence de déficit, mais cela pourrait changer avec le temps. C'est l'une des choses qu'il faut toujours garder à l'esprit, car il s'agit d'un passif important qui pourrait affecter l'OMPI ainsi que d'autres organisations internationales au sein du système des Nations Unies au fil du temps. En ce qui concerne la durabilité, j'attire l'attention

sur le fait que les observations que nous formulons ici sont tout à fait conformes aux conclusions du groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies. Chaque année, les vérificateurs externes des comptes du système des Nations Unies se réunissent. Nous faisons des recommandations au Conseil des chefs de secrétariat et, l'une des choses que nous avons soulignées cette année, est l'importance pour les Nations Unies de faire preuve de davantage de transparence dans ses rapports sur la durabilité. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il existe différents modèles qui peuvent être utilisés et nous savons que le Conseil des normes comptables internationales du secteur public envisage d'établir des normes dans ce domaine. Nous pensons, à ce stade, compte tenu du bon travail réalisé par l'OMPI, qu'il est possible de le mettre davantage en évidence dans les états financiers afin d'assurer la transparence du bon travail que vous réalisez. Cela pourrait s'appuyer sur des comparaisons de la façon dont vous l'améliorez au fil du temps à travers un certain nombre d'éléments de mesure de la durabilité. À notre avis, cela ne nécessiterait aucune modification du Règlement financier et de son règlement d'exécution. Il s'agit d'une information qui relève de l'autorité du Secrétaire général, qui peut l'ajouter à l'état financier. En ce qui concerne les cas de fraude, nous avons demandé, à la fin de notre audit, que des déclarations soient faites sur les cas de fraude et qu'ils soient portés à notre attention. Et cela est très axé sur la base de la matérialité et de l'importance pour les états financiers. À ce stade, nous n'avons reçu aucune information sur les éventuels cas de fraude significative qui auraient une incidence sur les états financiers. En ce qui concerne la question de savoir si l'OMPI devrait disposer d'une entité distincte pour s'occuper des prestations de santé après la cessation de service, je pense qu'il est important que nous ne donnions pas d'avis définitif à ce sujet, car je pense que ce que nous devons faire, c'est prendre du recul de manière objective et indépendante par rapport à toute décision prise par l'Organisation afin de donner nos meilleurs conseils et nos meilleures observations. Mais je pense qu'en notant dans le document la décision de prendre plus de temps pour comprendre les avantages et les inconvénients des deux options, il est important de prendre ce temps pour s'assurer que tout le monde est conscient et comprend les différents avantages de chaque scénario. C'est un point sur lequel nous resterons très attentifs au cours de la dernière année de notre mandat et nous reviendrons et ferons un rapport plus détaillé au fur et à mesure que ces discussions progresseront et que l'option sera examinée plus en détail. J'espère avoir répondu à toutes les questions et je me ferai un plaisir de répondre si j'en ai omis.

118. Le Secrétariat : Je remercie infiniment les délégations pour leurs questions et le vérificateur externe des comptes pour ses réponses. Je voulais juste ajouter quelques informations à celles qui ont été données en réponse à l'observation selon laquelle notre politique en matière de calcul de l'AMCS était "simpliste", et je pense que le reste de la formulation "pourrait conduire à des résultats plus volatils". Je pense qu'il est important de noter que les calculs relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service et à nos obligations au titre des prestations à long terme dues au personnel dépendent d'une série d'hypothèses et que ces hypothèses peuvent changer d'année à année. Un actuaire externe indépendant, Aon qui travaille avec nous, développe les calculs. Chaque année, la direction de l'OMPI passe en revue ces hypothèses en détail. Cet examen est documenté, puis partagé avec le vérificateur externe des comptes au début du processus d'audit annuel. D'après les discussions tenues avec l'expert, Aon, nous avons déterminé qu'il est tout à fait raisonnable d'effectuer une étude complète des coûts des demandes de remboursement des frais médicaux tous les trois ou cinq ans. Cette étude sert principalement à déterminer une courbe de vieillissement médical et aussi longtemps que l'OMPI a mis en place un processus d'ajustement régulier des demandes de remboursement des frais médicaux, ce qui est exactement ce que nous avons fait en 2022, il n'est pas nécessaire de réaliser une étude complète des demandes de remboursement des frais médicaux chaque année. Avec cette approche, les changements dans la courbe de vieillissement ont généralement un impact moins important sur le passif IPSAS global tant que l'hypothèse de demandes cumulées reste alignée sur les demandes réelles de remboursement de frais médicaux pour l'ensemble du régime. Je sais que cela semble assez compliqué, mais le fait est que nous utilisons la même approche que celle des organisations des Nations Unies basées à New York qui travaillent également avec Aon aux

États-Unis d'Amérique. Cela dit, nous disposons de ce point et il sera utile d'établir une politique écrite concernant nos hypothèses, ce que nous ferons pour les états financiers de 2023. En ce qui concerne la question de la délégation de la Chine, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de savoir si nous budgétisons les gains et les pertes sur placements. Nous ne le faisons pas, mais tous les gains et pertes sont entièrement reflétés dans les états financiers et aucun changement n'est prévu sur ce plan.

119. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Avec votre indulgence, Monsieur le Président, et compte tenu de l'invitation généreuse du vérificateur externe des comptes à faire part de nouvelles analyses et observations des États membres, j'aimerais apporter des précisions sur les observations de mon pays sur le rapport du vérificateur externe des comptes. Ma délégation tient à remercier le présent comité pour l'établissement et la présentation de ce rapport. Nous voudrions rappeler l'importance des travaux du vérificateur externe des comptes pour assurer la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Nous réaffirmons que l'objectif principal de l'audit est de donner une assurance indépendante aux États membres et d'ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance de l'OMPI et, enfin, d'appuyer les objectifs dans le cadre du processus d'audit externe. S'agissant de la question de la gouvernance et du contrôle interne déjà élaborée par le vérificateur externe des comptes et figurant dans le document WO/PBC/36/4, pages 20 à 27, nous estimons que ces mécanismes sont des outils essentiels qui fournissent au Directeur général et aux États membres des assurances leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision tout en préservant les ressources. Nous continuons de noter les points forts des contrôles internes de l'OMPI et les évolutions positives qui ont eu lieu en 2022 et 2023. Dans le cadre de l'engagement continu visant à garantir la pertinence de l'environnement de contrôle, la direction a adopté les principes sous-jacents pour concentrer les efforts de conformité et d'assurance sur les contrôles les plus importants et les plus significatifs pour l'Organisation. Nous suggérons que le vérificateur externe des comptes continue d'étudier plus avant les lacunes et les domaines susceptibles d'être améliorés en ce qui concerne les efforts actuels de l'Organisation en matière d'assurance de la conformité et qu'il formule des recommandations spécifiques à cet égard. Nous notons avec satisfaction la participation de l'OMPI à l'initiative "Économie verte dans un monde bleu" et nous apprécions le rapport de cette initiative en 2022. Nous sommes ravis de constater que l'OMPI a encore renforcé son engagement à cet égard dans le cadre de la nouvelle politique de haut niveau sur la responsabilité environnementale, et nous convenons avec le vérificateur externe des comptes que cela permettra d'établir des rapports plus rapides et plus concis sur les éléments de mesure de la durabilité. Nous recommandons à l'OMPI de continuer à développer les systèmes de données pertinents en étroite consultation avec les États membres afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes, en particulier grâce à l'établissement de rapports dans le cadre d'un système de gestion de l'environnement. Une fois encore, nous tenons à remercier le vérificateur externe des comptes pour son rapport.

120. Le président : L'une des délégations a posé une question concernant le Bureau de la déontologie de l'Organisation. Je vais maintenant donner la parole à la cheffe du Bureau de la déontologie, qui nous aide à répondre à ces questions.

121. Le Secrétariat : Bonjour à toutes les délégations et merci pour la question, je crois, de la délégation suisse sur la réponse du Bureau de la déontologie ou sur la manière dont le Bureau de la déontologie prévoit de répondre à la recommandation formulée par les vérificateurs externes des comptes. Je voudrais commencer par dire que, dans notre cadre juridique, il est vrai que les politiques en matière de déontologie ne traitent actuellement pas de la question des risques spécifiques découlant de la nature spécifique des activités de l'OMPI. Toutefois, il existe des règles et des règlements qui traitent plus largement de la question des fonctionnaires engagés dans des activités en dehors de la propriété intellectuelle. Nous traitons également de la question des conflits liés à ces questions et aux programmes de divulgation d'informations financières et de déclaration d'intérêts, qui fait intervenir une certaine catégorie de fonctionnaires au sein de l'Organisation. Cela dit, nous sommes d'accord avec les vérificateurs

externes des comptes et nous examinerons attentivement leur recommandation ainsi que les possibilités d'améliorer la portée et la couverture de ces questions dans le cadre juridique de l'OMPI et en tenant compte des meilleures pratiques.

122. La délégation de la Chine : En ce qui concerne la réponse du vérificateur externe des comptes à notre question, nous apprécions tout d'abord sa réponse concernant la raison du changement de pratique concernant l'établissement de rapports sur les pertes du portefeuille de placements. J'ai également soulevé une autre question que je vais reprendre ici. Je peux peut-être développer un peu plus ma question pour que tout le monde la comprenne – le vérificateur externe des comptes a suggéré que les opérations de placement soient exclues des rapports budgétaires à l'avenir. Si tel est le cas, cela signifie-t-il qu'à l'avenir, l'excédent ou le déficit de l'Organisation sera pris en compte au même titre que les résultats d'exploitation et les gains et pertes sur placements?

123. Le vérificateur externe des comptes : Mes excuses si j'ai oublié de répondre à cette question plus tôt. Je pense qu'il s'agit d'un domaine intéressant que nous avons abordé dans notre rapport et ce serait bien que nous discutons de cette question avec le Secrétariat l'année prochaine. Nous partons du principe que les exigences en matière d'établissement de rapports selon les normes IPSAS ont été respectées en ce qui concerne la déclaration n° 5, qui concilie la situation budgétaire et les états financiers. Toutefois, je pense qu'il s'agit d'un point intéressant sur la question de savoir si cette déclaration devrait inclure les placements. Je pense que nous devrions peut-être marquer une pause, avoir de plus amples discussions et revenir vers vous dans le cadre d'un débat plus approfondi sur ce que nous avons conclu comme étant la meilleure présentation. La question est de savoir dans quelle mesure la direction est dans l'incapacité de contrôler les placements et leur impact sur les excédents, et c'est là que la sphère du budget s'écrase contre la sphère des états financiers. Je pense que nous voulons simplement nous assurer que les informations que vous recevez en tant qu'États membres répondent au mieux à vos besoins, nous prendrons donc note de ce point et poursuivrons les délibérations.

124. Le président : Merci beaucoup au vérificateur externe des comptes pour sa réponse et je pense que nous pouvons maintenant clore cette section. Le paragraphe de décision est affiché sur les écrans en anglais. J'invite les délégations à faire leurs déclarations. En l'absence de demande d'intervention pour clore le débat sur le point 5 de l'ordre du jour, nous allons adopter le paragraphe de décision :

125. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/36/4).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

126. Le président : Nous passons maintenant à l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI). Conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, le directeur de la Division de la supervision interne soumet chaque année un rapport de synthèse aux assemblées des États membres de l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et budget. Le présent rapport devrait donner un aperçu des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

127. Le Secrétariat : "Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Monsieur le Directeur général, chers collègues, Mesdames et Messieurs, conformément à la Charte de la supervision interne, j'ai le plaisir de proposer une présentation des activités de supervision entreprises par la Division de la supervision interne (DSI) durant la période couverte par le

rapport, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le rapport annuel figure dans le document WO/PBC/36/5. J'aimerais commencer par la mise en œuvre des plans de supervision. L'année 2022 a marqué le début de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, et dans le cadre de sa contribution au pilier de la fondation et conformément à la stratégie de supervision, la DSI a mené des missions et formulé des recommandations en vue d'appuyer la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Le plan de supervision de la DSI pour 2022 a été préparé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, tels que : évaluation des risques, pertinence, cycle de supervision et observations présentées par la direction de l'OMPI, par les États membres, et ressources disponibles. Le projet de plan de travail de supervision a également été examiné par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et a bénéficié des conseils de ce dernier avant d'être finalisé. La DSI a continué à travailler avec le nouveau Directeur général et les responsables de secteur pour tenir compte de leurs commentaires dans le travail et les priorités de supervision. Au moment du rapport, la DSI a mis en œuvre le plan de supervision de 2022, et la mise en œuvre du plan de travail de 2023 se trouve sur la bonne voie. Pendant la période couverte par le rapport, les audits, les évaluations et les enquêtes de la DSI ont abordé les principaux domaines opérationnels suivants : gestion des actifs, fournitures et matériel, gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, projet de plateforme du système de La Haye, services de prestataires individuels et agences de travail temporaire, Bureau de l'OMPI au Japon, demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), validation des rapports sur la performance de l'OMPI pour 2020 et 2021, comités permanents de l'OMPI et métasynthèse des évaluations de la division régionale. En outre, certains engagements ont commencé en 2022 et ont été signalés au cours du premier semestre 2023. Il s'agit de l'association d'une vérification et d'une évaluation de la conseillère juridique, l'association d'une vérification et d'une évaluation des services du PCT, et de l'audit du développement des relations dans le cadre de l'Indice mondial de l'innovation. Enfin, l'évaluation de la phase 1 des femmes chefs d'entreprise a été réalisée. La DSI intègre également les questions relatives à la parité hommes-femmes dans tous ses audits dans la mesure où cela est pertinent. Au cours de la période considérée, 32 nouveaux dossiers ont été enregistrés, ce qui représente une hausse de 28% par rapport à 2021; 21 dossiers ont été clôturés pendant cette période et au 31 décembre 2022; 24 dossiers étaient en suspens, dont six au stade de l'évaluation préliminaire, 10 au stade de l'enquête approfondie et huit en attente d'une action de la part d'une autre entité. Sur les dossiers en suspens, 19 ont été ouverts en 2022, quatre en 2021 et un en 2020. En 2022, un seul dossier portait sur une allégation particulière fondée sur du harcèlement sur le lieu de travail. Au 31 décembre 2022, le délai moyen nécessaire pour mener à bien une enquête est de 171 jours civils, ce qui est bien dans le délai ciblé de six mois. J'aimerais à présent aborder l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision. La DSI a continué de suivre les recommandations au moyen du système TeamMate+. Cet outil permet un dialogue interactif avec la direction afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations en suspens. Au 31 décembre 2022, on comptait 94 recommandations en suspens, dont 30 étaient jugées prioritaires et 64 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI représentent 86% de l'ensemble des recommandations en matière de supervision, 52 recommandations de la DSI et trois recommandations figurant dans le rapport ont été ajoutées au système de gestion des recommandations en 2022, tandis que 13 recommandations externes et 73 recommandations de la DSI ont été clôturées sur la même période. Passons maintenant aux services de consultance et de conseil. En plus de son travail de supervision prévu, la DSI a continué à fournir des conseils professionnels sur demande concernant les documents politiques, les évaluations, les processus opérationnels ou le cadre réglementaire. Parmi ceux-ci, nous constatons que les divisions consultatives ne sont pas en mesure de développer le suivi et l'évaluation de la plateforme et de donner des conseils sur le processus de recherche, d'analyse et de sélection des meilleures options pour la mise en œuvre de ces objectifs. La DSI a fourni des orientations lors de l'élaboration de la solution définitive de la plateforme et des essais, ainsi que pendant le processus d'itération de la collecte et de l'analyse des données. En outre, la Section de l'évaluation de la DSI a conseillé

la phase de conception de l'évaluation externe de la recherche de l'OMPI et a également contribué à l'analyse comparative du document sur les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, enfin sur les éléments d'auto-évaluation pour les divisions qui en sont dépourvues. En outre, la DSI a également effectué un travail de conseil afin d'accroître l'utilisation de nos recommandations dans les programmes relatifs à la propriété intellectuelle et au développement. La stratégie de supervision interne 2022-2023 a identifié la lenteur de la mise en œuvre des recommandations comme un risque majeur susceptible de limiter les effets de transformation escomptés de ces recommandations. Cet engagement a utilisé les sciences comportementales pour identifier les obstacles, réduire les frictions et d'autres éléments contextuels afin de permettre aux responsables de mettre en œuvre rapidement les recommandations du rapport. La DSI a examiné la méthode d'évaluation du rapport sur les performances de l'OMPI, initialement élaborée en 2008 et qui devait être révisée pour mieux s'aligner, entre autres, sur l'évolution du cadre et du paysage stratégique, tout en intégrant les enseignements tirés au fil des ans. La méthodologie révisée augmente la couverture de la validation, améliore les critères de validation et introduit de nouveaux éléments pour soutenir une collaboration intersectorielle accrue. La DSI a également publié un mémorandum pilote sur l'analyse d'une sélection d'opérations d'achat par le biais de l'utilisation de l'analyse de données pour l'audit continu. La DSI ne formule pas de recommandations formelles sur les travaux qui continuent d'être audités, mais les conclusions sont discutées avec les parties prenantes internes concernées et les mesures correctives sont vérifiées au cours d'un exercice ultérieur d'audit continu. En ce qui concerne les relations avec d'autres organes de supervision, la DSI a régulièrement participé aux sessions de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) sur la mise en œuvre du plan de supervision interne, discute des résultats du contrôle et de l'état d'avancement des recommandations et sollicite leur avis. La DSI a appuyé les travaux du vérificateur externe des comptes en validant les demandes d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) et en fournissant d'autres contributions et informations selon que de besoin. La DSI se réunit régulièrement également avec le médiateur et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. En ce qui concerne d'autres activités de supervision, la DSI a mené à bien un projet d'analyse des données qui a renforcé sa capacité de réaliser un audit continu. Un essai pilote a été réalisé sur les opérations d'achat. La DSI continuera à tester les différents scripts élaborés dans le cadre de ce projet en vue de déterminer l'ensemble de tests le plus efficace qui sera exécuté régulièrement pour appuyer et améliorer son processus d'assurance. Au titre des efforts qu'elle déploie pour mieux expliquer et faire comprendre la fonction de supervision interne, la DSI poursuit son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et aux chefs de secteur selon que de besoin. Concernant la satisfaction des services, la DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients après chaque mission. L'analyse globale des résultats d'enquête faisait état d'un taux de satisfaction de 85% pour les enquêtes réalisées à l'issue des missions, et de 77% un an après les missions. En ce qui concerne l'établissement de réseaux au cours de la période considérée, la DSI a poursuivi sa collaboration active et utile et son travail en réseau avec d'autres organisations et entités des Nations Unies, en particulier, la DSI a participé activement au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et à une réunion générale en janvier 2022, dirigeant la CENUE et participant activement à la partie de l'exécution du programme de travail annuel de la CENUE. Les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies (UN RIAS) ont participé à des webinaires et ont assisté aux quatorzième et quinzième réunions de l'UN RIAS en septembre 2022. La DSI a également assisté à la vingt-deuxième conférence des enquêteurs internationaux en juin 2022 au Luxembourg. La DSI a été priée de mener une enquête auprès d'une autre institution des Nations Unies comme elle l'avait fait par le passé. En ce qui concerne l'indépendance opérationnelle de la DSI, je tiens à signaler qu'au cours de la période couverte par le présent rapport, il ne s'est produit aucun cas pouvant être considéré comme mettant en péril l'indépendance opérationnelle de la DSI. Il n'y a eu aucune ingérence

effective dans les travaux de la DSI. La portée des activités de supervision a été arrêtée par la DSI sur la base de l'évaluation des risques, des observations et du retour d'information reçus de la direction de l'OMPI, l'OCIS et les États membres, le cas échéant. S'agissant des ressources en matière de supervision, pour s'acquitter de son mandat, le budget de la DSI pour 2022 s'est élevé à 2,7 millions de francs suisses, ce qui représente 0,69% du budget pour la même période. Dans l'ensemble, le niveau des ressources humaines et financières s'est avéré suffisamment adéquat pour que la DSI puisse couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires tels que recensés dans le plan de supervisions 2022. L'utilisation des ressources autres que les ressources personnelles, la coordination des activités de supervision et l'utilisation efficace des outils informatiques ont joué un rôle important dans l'appui à la mise en œuvre du plan. En ce qui concerne la formation, le développement professionnel continu du personnel de la DSI est essentiel pour sa capacité à fournir un soutien efficace à l'Organisation. Conformément à la politique de l'OMPI en matière de formation, la DSI prévoit un programme annuel de formation à l'intention des fonctionnaires qui participent à diverses activités de formation afin d'acquérir de nouvelles connaissances, compétences techniques et autres compétences qui contribueront à leur efficacité opérationnelle et à leur efficacité dans le cadre de missions de supervision. En moyenne, chaque membre du personnel de la DSI a suivi 10 jours de formation en 2022. Après avoir conclu mes remarques, je tiens à vous remercier de votre aimable attention et je suis heureux de répondre à toutes les questions ou de recevoir toute observation que vous pourriez avoir, en vous remerciant.

128. La délégation de la Suisse : Dans la mesure où les contrôles internes et l'utilisation efficace et prudente des ressources par l'OMPI sont essentiels pour l'Organisation, le groupe B se félicite des efforts continus de la Division de la supervision interne, en coopération avec l'OCIS et le vérificateur externe des comptes. À cet égard, nous aimerions remercier la DSI pour son rapport 2022 figurant dans le document WO/PBC/36/5 et ses travaux menés de manière indépendante. Le rapport donne aux États membres un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et nous estimons que ce rapport constitue une source d'information précieuse qui peut servir de référence tout au long de l'année. Le groupe B accorde une grande attention aux résultats de la mission de la DSI en 2022, comme l'audit des prestataires individuels de services et des agences intérimaires. La validation des données relatives aux demandes d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) et l'évaluation des comités permanents de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre en temps voulu des recommandations de la DSI; en particulier, nous souhaiterions que le Secrétariat fournisse des informations sur la manière dont il mettra en œuvre les recommandations découlant de l'évaluation des comités permanents de l'OMPI. Le groupe B prend note de l'intensification des activités d'enquête de 2022 et encourage le Secrétariat à mettre rapidement en œuvre les 94 recommandations en suspens, dont 30 sont hautement prioritaires et 64 sont de niveau moyen.

129. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le directeur de la Division de la supervision interne pour son rapport publié dans le document WO/PBC/36/5. Le groupe se félicite des travaux de la DSI. Nous pensons qu'ils contribuent de manière significative à l'amélioration continue de l'efficacité et de la transparence de l'Organisation. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration, nous apprécions la collaboration étroite entre l'OCIS et la DSI. Nous apprécions également le travail de la DSI dans le processus de formulation de recommandations au sein de l'organisation opérationnelle des objectifs, ce qui figure dans le Plan stratégique de l'OMPI pour 2022-2026. Nous prenons note des premières validations de l'assurance maladie après la cessation de service ainsi que du premier audit du Bureau de l'OMPI au Japon, tous deux réalisés par la DSI. En outre, nous saluons les efforts déployés par la DSI pour renforcer les politiques de conformité et de contrôle à l'OMPI. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes accorde de l'importance aux questions transversales et systémiques ainsi qu'aux recommandations formulées par la DSI, qui sont le résultat de la métasynthèse des évaluations des divisions régionales réalisée par la DSI. Nous nous félicitons des résultats des six audits,

des quatre évaluations et des huit activités d'enquête approfondie réalisés. Parallèlement, nous prenons note des 52 recommandations formulées par la DSI et de la clôture de 73 recommandations au cours de l'année considérée. De même, nous nous félicitons du fait que le nombre de recommandations en suspens entre 2013 et 2016 a été ramené de six à une au cours de la période considérée. L'analyse consolidée des résultats de l'enquête par la DSI, qui indique un taux de satisfaction de 85% pour le retour d'information après l'engagement et de 77% pour les enquêtes envoyées au moins un an après l'achèvement des missions, donne des raisons de se réjouir. Tout en exprimant nos remerciements pour le travail du Secrétariat de l'OMPI, nous nous réjouissons de la poursuite de ses travaux qui ont permis d'améliorer les résultats et la gestion de l'Organisation.

130. La délégation de la Chine : Notre délégation remercie l'équipe de la DSI pour l'établissement du présent rapport ainsi que le Secrétariat pour sa présentation. La délégation de la Chine attache une grande importance aux activités de supervision interne de l'OMPI, car une supervision interne efficace et transparente favorise la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et le renforcement de sa gestion. La délégation a participé à la réunion d'information de la DSI l'année dernière et espère que l'Organisation continuera d'organiser à l'avenir des événements similaires afin de donner aux États membres la possibilité de s'informer sur le programme de travail de la DSI et de fournir des conseils. Elle se félicite de la bonne coopération entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes au cours de l'année écoulée et salue les normes professionnelles et les principes adoptés par la DSI dans la formulation de ses plans de supervision dans ses activités quotidiennes d'évaluation des audits et d'enquête. La délégation sait que la DSI a publié un grand nombre d'audits et de rapports de supervision au cours de l'année écoulée, y compris l'audit des Services contractuels de personnes et des agences de placement temporaires, ainsi que l'évaluation et l'audit complets du conseiller juridique, qui sont utiles pour améliorer les travaux de l'OMPI. Nous espérons que l'Organisation mettra en œuvre activement les recommandations qui y figurent.

131. La délégation de la Fédération de Russie : Nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir établi ce rapport détaillé et de qualité, ainsi que pour son étroite collaboration avec les États membres. Nous espérons que le format des réunions d'information organisées régulièrement à l'intention des États membres sera maintenu. Nous saisissons cette occasion pour demander quelques éclaircissements et présenter un certain nombre d'observations. Premièrement, nous souhaiterions demander à la DSI de mettre au point un mécanisme ouvert unique pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de toutes les entités chargées de la supervision. Cela concerne les vérificateurs internes et externes, l'Organe consultatif indépendant de surveillance et le Corps commun d'inspection. Ces informations consolidées pourraient être diffusées librement sur le site Web de l'OMPI. Une telle démarche faciliterait considérablement la compréhension des États membres quant au degré de réussite dans la mise en œuvre pratique des observations et recommandations des entités de supervision. Je saisis cette occasion pour proposer aux États membres d'inclure cela dans le projet de décision du comité au titre de ce point. Nous aimerions demander au vérificateur interne des comptes de fournir de plus amples détails sur l'application des techniques de sciences comportementales. Que se passe-t-il dans la pratique? En quoi cela diffère-t-il des méthodes traditionnelles de travail avec le personnel? Cette approche fait-elle l'objet de discussions entre les représentants des services d'audit interne d'autres organisations des Nations Unies ou est-elle exclusive à l'OMPI? Avez-vous reçu un retour d'information de la part du personnel sur cette approche innovante? Nous serions heureux de vous entendre à l'avenir sur le succès de ces méthodes de techniques des sciences comportementales. Nous avons examiné le point de vue du vérificateur sur l'augmentation de l'utilisation du personnel non-fonctionnaire dans les activités de l'OMPI. Pour notre part, nous pensons qu'il s'agit là d'une tendance inquiétante et nous appelons le Secrétariat à tirer pleinement parti des compétences et du potentiel de son propre personnel. En outre, nous lancerons un appel à la DSI pour qu'elle réponde en permanence aux cas de fraude et d'attention et qu'elle mette au point une politique ou une stratégie unique pour lutter contre la fraude si cette politique ou cette

stratégie n'existe pas déjà. Un tel document est recommandé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

132. La délégation du Ghana : La délégation du Ghana s'est dite honorée de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Je remercie le Secrétariat de nous avoir fourni ce rapport complet dans le document WO/PBC/36/5. En examinant le rapport annuel, le groupe des pays africains souligne qu'il importe de maintenir une fonction de supervision solide et indépendante au sein de l'OMPI. Nous exhortons l'Organisation à continuer d'appuyer le mandat de la DSI et de fournir les ressources nécessaires pour en renforcer les capacités. Le groupe prend note avec satisfaction des efforts déployés par la DSI pour mener des audits, des évaluations et des enquêtes dans les divers domaines d'activité de l'OMPI. Ces activités ont contribué à recenser les domaines susceptibles d'être améliorés, à renforcer les pratiques de gestion des risques et à consolider les contrôles internes. Nous encourageons l'OMPI à prendre activement en considération les conclusions et recommandations figurant dans le présent rapport, en veillant à ce que des mesures correctives soient prises rapidement pour atténuer les risques et améliorer les résultats. Nous sommes convaincus que les recommandations et observations figurant dans le rapport annuel seront dûment examinées et suivies pour renforcer encore les activités de l'OMPI.

133. La délégation de Singapour : Nous remercions le directeur de la DSI et son équipe pour le rapport présenté et les efforts déployés pour soutenir l'OMPI dans ses domaines d'intérêt stratégique pour la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme, qui représente les aspirations collectives à utiliser la propriété intellectuelle de manière positive pour développer les sociétés et les économies. Ainsi qu'il a été présenté et approuvé lors des assemblées générales de 2021, le cœur du Plan stratégique à moyen terme met la propriété intellectuelle à la portée de tous, partout dans le monde. Dans ce contexte, nous sommes encouragés par l'orientation positive que prend l'OMPI vers une approche fondée sur des projets qui, je cite, "augmenterait la probabilité de produire des résultats pratiques ayant une incidence positive et apportant une valeur durable aux particuliers, aux entreprises et à l'écosystème de la propriété intellectuelle dans son ensemble". Les rapports de la DSI, ainsi que d'autres rapports réguliers présentés lors de sessions de consultation organisées par plusieurs autres comités et examinés ensuite par le PBC, continuent de refléter l'engagement de l'Organisation à renforcer et à exploiter la bonne gouvernance, l'efficacité et l'efficacités afin de réaliser la vision et la mission de l'Organisation.

134. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration du groupe B. Nous remercions la DSI pour son travail en 2022 et pour l'établissement de ce rapport exhaustif. Nous remercions également les chefs de section qui assureront à tour de rôle la fonction de responsable en attendant que le processus de recrutement du nouveau directeur soit achevé. Nous apprécions l'ampleur du travail d'audit et d'évaluation de la DSI et, en particulier, les principales conclusions liées à l'audit des services des prestataires individuels et des agences intérimaires. Nous sommes d'accord avec la nécessité de développer un cadre politique qui clarifie et consolide les lignes directrices pour le personnel non-fonctionnaire. Nous notons avec inquiétude que les rapports font état d'un manque d'élan de la part de certains responsables pour se conformer aux exigences en matière de gestion des performances pour les prestataires individuels. Nous pensons que les gains d'efficacité obtenus grâce à ces modalités contractuelles ne sont durables que s'ils sont conformes aux contrôles internes de l'OMPI. Alors que l'Organisation s'oriente vers une main-d'œuvre plus souple, nous devons veiller à ce que les gestionnaires respectent les exigences en matière de supervision des contractants afin de garantir la conformité avec les pratiques, politiques et procédures internes. Nous remercions le Secrétariat de l'attention qu'il porte à la mise en œuvre des recommandations d'audit hautement prioritaires de la DSI formulées les années précédentes. Nous apprécions en particulier les progrès accomplis dans la clôture des recommandations émises avant 2016. Nous notons néanmoins que 30 recommandations hautement prioritaires sont restées en suspens à la date

d'enregistrement, dont 43% dans le Secteur administration, finances et gestion. Nous encourageons vivement le Secrétariat à mettre en œuvre dès que possible les recommandations restantes en matière d'audit de la DSI afin d'éviter que l'Organisation ne présente un risque important. Nous apprécions également les informations sur les résultats des activités d'enquête et l'allégation fondée en 2022. Nous notons que huit dossiers sont en suspens en raison de l'indisponibilité d'un participant à une enquête ou de l'action en cours d'une autre organisation. La DSI peut-elle indiquer combien de ces dossiers ont donné lieu à des entretiens avec le personnel de l'OMPI et quels efforts ont été déployés pour obtenir ces entretiens? Enfin, nous prenons note des résultats positifs de l'enquête de satisfaction et des efforts déployés par la DSI pour solliciter un retour d'information significatif de la part des collègues.

135. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je tiens à remercier le directeur de la DSI et son équipe pour avoir présenté le présent rapport, qui donne un aperçu des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée. Ma délégation accorde une grande importance au travail de la DSI et a salué sa contribution au renforcement de la transparence et de l'efficacité de la supervision interne au sein de l'Organisation. Nous saluons également la poursuite de la coopération entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes. Ma délégation se félicite des conclusions du rapport selon lesquelles les divisions régionales contribuent aux résultats de l'Organisation en termes de sensibilisation, de renforcement des capacités, de développement, d'assistance technique et de partage des connaissances grâce à l'échange Sud-Sud. Nous encourageons les activités de renforcement des capacités de l'OMPI à continuer d'accélérer le processus de réalisation des objectifs stratégiques des organisations sur la base des besoins de chaque État membre en matière de développement. Ma délégation tient à souligner l'importance de la coopération de la DSI au sein de la supervision interne ou de services similaires d'autres organisations du système des Nations Unies et d'institutions financières multilatérales. Nous encourageons la DSI à poursuivre sa collaboration utile et active et à travailler en réseau avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies. En particulier, la participation active à la réunion annuelle des représentants des services d'audit interne des Nations Unies. Pour conclure, nous notons avec satisfaction qu'aucune occasion ou activité ne s'est produite qui pourrait être perçue comme une ingérence dans les travaux de la DSI ou compromettant son indépendance opérationnelle, ainsi qu'elle l'a indiqué dans son rapport.

136. Le Secrétariat : Merci beaucoup, chers délégués, pour vos commentaires et vos contributions, dont nous avons pris bonne note pour continuer à nous améliorer. J'aimerais peut-être en venir à des questions spécifiques posées par les différents États membres. En ce qui concerne la première recommandation sur les comités permanents de l'OMPI, la mise à jour ou ce qui s'est passé jusqu'à présent est que toutes les recommandations sont en voie d'être mises en œuvre, une recommandation a été clôturée jusqu'à présent, et d'autres sont partiellement clôturées ou partiellement en cours pour être clôturées, espérons-le, d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne la coopération et la deuxième ligne de défense, l'OCIS, le contrôleur, également le vérificateur externe des comptes, nous coopérons très étroitement pour commencer à s'attaquer et vous pouvez voir maintenant que nous avons pu commencer à formuler des recommandations en suspens d'une grande importance. Je pense que cela va encore s'améliorer à l'avenir parce que nous continuons à concentrer nos efforts et même à les accroître. Comme je l'ai mentionné, en utilisant les principes des sciences comportementales. En termes de sciences comportementales, je vais vous donner un exemple de la manière dont nous utilisons ces principes et de la forme qu'ils prennent lorsque nous envoyons des rappels pour la clôture des recommandations ou lorsque nous envoyons des mémos, nous pouvons utiliser différents types de langage, n'est-ce pas? Il existe différents types de textes qui appellent à l'action. Par exemple, l'application du principe de la norme sociale permet aux responsables de savoir comment les autres pairs se comportent pour clôturer les recommandations, alors que nous leur rappelons qu'ils doivent clôturer les recommandations. C'est quelque chose qui augmente le taux de clôture des recommandations. Nous partagerons

avec vous plus de détails dans le rapport pour l'année prochaine alors que nous en savons davantage sur la manière dont les sciences comportementales ont influé sur la clôture des recommandations. En ce qui concerne les autres sujets, j'aimerais demander au président si je peux donner la parole à mes collègues de la DSI qui ont sous doute les connaissances, car je ne suis en fonction que depuis 19 jours, aussi je pense que pour les détails que je n'ai pas pu fournir sur les informations demandées, j'aimerais demander la permission au président pour qu'ils puissent répondre aux questions, le cas échéant.

137. Le Secrétariat : Je suis le chef de la Section des enquêtes et je voudrais apporter quelques réponses sur les questions qui ont été soulevées concernant les activités d'enquête. En ce qui concerne les questions soulevées par la délégation de la Fédération de Russie concernant les cas de fraude et de corruption, j'aimerais préciser qu'une politique existe, la Politique de l'OMPI en matière de prévention et de détection de la fraude et d'autres actes prohibés (ordre de service n° 10/2019). Nous faisons rapport de manière détaillée sur les cas de fraude présumée, sur une base trimestrielle, à la fois au Groupe de gestion des risques et à l'OCIS (auquel nous faisons rapport en détail sur la fraude et d'autres cas de faute présumée). Pour répondre aux questions de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant les dossiers en suspens au 31 décembre 2022, nous avons huit dossiers en suspens pour un certain nombre de raisons. Il y a eu, si je me souviens bien, mais nous vous fournirons les données exactes, au moins trois dossiers où le personnel n'était pas disponible pour des raisons médicales; dans pareil cas, nous consultons normalement le service médical pour savoir s'il existe d'autres moyens d'obtenir la coopération des membres du personnel, comme des questions écrites au lieu d'un entretien, par exemple. Dans au moins deux dossiers, un membre du personnel a demandé un délai supplémentaire pour répondre à un projet de conclusions d'enquête, ce qui est une étape obligatoire – dans notre processus d'enquête, nous devons envoyer un projet de conclusions d'enquête aux personnes concernées pour qu'elles puissent y répondre avant que nous ne finalisions un rapport. Parfois, la personne faisant l'objet de l'enquête demande un délai supplémentaire pour fournir sa réponse et, dans ce cas, nous évaluons le caractère raisonnable de la demande. L'élaboration d'une réponse implique souvent l'examen d'un certain nombre de données et de documents, ce qui prend du temps. Les dossiers peuvent également être mis en attente pour des raisons techniques, par exemple lorsque nous demandons au Centre de calcul des Nations Unies (UNICC) de fournir des données numériques. Il peut leur falloir un certain temps pour récupérer les données en fonction de leur propre charge de travail, de sorte que les dossiers doivent parfois être mis en attente pour cette raison. Enfin, nous externalisons parfois des dossiers, comme indiqué précédemment, notamment pour des raisons de conflit d'intérêts apparent, ce que nous voudrions éviter, nous externalisons ces dossiers sur les conseils de l'OCIS et, dans ces cas-là, nous ne contrôlons pas vraiment le calendrier. Cela a concerné au moins un dossier.

138. Le président : En ce qui concerne le comité permanent, une question a également été soulevée, de sorte que je donnerai la parole au secrétaire du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

139. Le Secrétariat : Mesdames et Messieurs les délégués. Je suis le secrétaire du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI et le SCT est l'un des quatre comités qui ont été évalués par nos collègues de la Division de la supervision interne. Le rapport d'évaluation détaillé a été publié avec un certain nombre de recommandations concernant les travaux des quatre comités, à savoir le Comité permanent du droit des brevets, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et le Comité des normes de l'OMPI. La plupart des recommandations formulées par mon collègue de la DSI ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. La difficulté particulière du processus de mise en œuvre réside dans le fait que les quatre secrétaires des comités ont dû travailler ensemble pour trouver un moyen de le mettre en œuvre conjointement. Deuxièmement, la communication des mesures

de mise en œuvre et de conformité se fait par le biais d'un logiciel qui n'est pas nécessairement simple à utiliser par nos collègues. Une grande partie des recommandations concernait en fait des questions institutionnelles et procédurales plutôt que des questions de fond ou des questions concernant le travail des comités eux-mêmes. Je peux citer quelques exemples où des recommandations sont déjà mises en œuvre ou seront mises en œuvre sous peu. L'une d'elles était une recommandation concernant les règles de procédure. Les comités permanents utilisent toutes les Règles générales de procédure de l'OMPI, mais chaque comité dispose d'un certain nombre de règles spéciales, qui ne sont pas nécessairement les mêmes pour chaque comité. Il s'agissait d'une recommandation visant à rassembler les différentes règles de procédure en un lieu facilement accessible à toutes les délégations, ce qui a été fait. Elles figurent désormais sur la page Web de l'OMPI. Une page contient les Règles générales de procédure, qui sont publiées, et directement en dessous, vous pouvez trouver toutes les règles de procédure spéciales pour les différents comités. Une autre recommandation concernait une communication particulière aux délégations réitérant le but et l'objectif du travail des comités. Là encore, les évaluateurs avaient à l'esprit le fait que les nouvelles délégations qui se rendent aux réunions ne sont pas nécessairement familiarisées avec le travail de la commission et qu'il conviendrait de leur rappeler brièvement, dans l'invitation, la raison d'être des comités. Cette recommandation est déjà mise en œuvre, car nous avons ajouté une formulation supplémentaire aux circulaires d'invitation individuelles envoyées à tous les comités en attirant l'attention sur la nature et l'objet des comités. Une recommandation a été formulée concernant les séances d'information destinées aux délégations avant les comités et aux présidents des comités. Il s'agit de choses qui se font déjà en grande partie au sein des comités, mais l'objectif est d'harmoniser l'approche au sein des comités, en particulier au profit des nouvelles délégations. Une demande a également été formulée concernant les séances d'information destinées aux nouvelles délégations, c'est-à-dire aux délégués qui assistent à une réunion pour la première fois. Encore une fois, nous essayons de trouver une solution horizontale, en gardant à l'esprit le type d'information qui devrait être mis à la disposition des délégations participant aux réunions de l'OMPI. Par conséquent, nous travaillons avec nos collègues des services de conférence pour mettre cette information à disposition à nouveau au moyen d'une publication sur notre site Web. Il s'agit là de quelques exemples du travail en cours sur la mise en œuvre des recommandations. Nous serions heureux de fournir une liste exhaustive des actions individuelles répondant aux recommandations si cela était souhaité.

140. Le président : Merci beaucoup pour cette déclaration. Étant donné qu'il est temps d'interrompre notre réunion parce que nous avons déjà dépassé le temps imparti et que les interprètes doivent terminer leur journée de travail, nous laisserons le point 6 en suspens. En outre, la Fédération de Russie a proposé d'inclure une nouvelle réponse au paragraphe de décision. Je voudrais demander à la délégation de la Fédération de Russie d'avoir la gentillesse d'envoyer sa suggestion par écrit afin que nous puissions poursuivre le débat et demander à la délégation de discuter avec d'autres délégations pour trouver un consensus dans un esprit constructif afin de parvenir à un accord sur ce point. Je suggérerais que nous examinions maintenant le paragraphe de décision du point 6 de notre ordre du jour, que vous verrez à l'écran, je rappelle qu'il s'agit d'un point en suspens : "le Comité du programme et budget (PBC), a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/36/5) et a demandé à la DSI de mettre au point une plateforme consolidée pour le suivi des recommandations relatives à la supervision à la disposition de tous les États membres". C'est le projet de point de décision que je vous propose et je donne la parole aux délégations qui souhaiteraient faire des observations à ce sujet.

141. La délégation de la Suisse : Le groupe B souhaiterait plus de clarté sur le deuxième paragraphe, qui fait référence à l'établissement d'une plateforme consolidée. Je crois que c'est la délégation de la Fédération de Russie qui l'a suggéré, merci beaucoup à la délégation de la Fédération de Russie pour cette suggestion. Nous aimerions mieux comprendre le but de cette proposition. Par exemple, qu'entend-on par "suivi", qu'est-ce que

cela signifie exactement? De notre point de vue, ces informations sont déjà disponibles. Nous nous interrogeons sur l'objectif de la mise en place de cette plateforme. Nous serions également reconnaissants au Secrétariat de préciser dans quelle mesure ces informations sont disponibles et quelle est la faisabilité technique de leur élaboration. Nous avons un certain nombre de questions en suspens sur cette proposition.

142. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique estime qu'il est nécessaire de rappeler ici qu'il est important que tous les États membres de l'OMPI reconnaissent et respectent le rôle de supervision indépendante de la DSI. La DSI est chargée de conseiller l'Organisation et ses États membres sur un large éventail de questions relatives à la supervision de la gestion et à l'obligation de rendre compte, par le biais d'une supervision efficace et indépendante. Comme l'indique clairement la charte de la supervision interne, la DSI soumet un rapport annuel au PBC et à l'Assemblée générale résumant ses évaluations et conclusions indépendantes. La délégation des États-Unis d'Amérique ne s'oppose pas, en principe, à la suggestion tendant à ce que la DSI améliore la transparence et le suivi de l'application des recommandations relatives à la supervision. Toutefois, nous ne sommes pas favorables à l'édition ou à l'adjonction de termes dans la décision concernant un rapport dont nous sommes invités à prendre note. En particulier, lorsque le rapport est publié par un organe interne indépendant. Nous proposons que, conformément aux interventions des États membres sur ce document et d'autres, les interventions et les demandes des États membres soient incorporées dans le compte rendu de la réunion et, le cas échéant, dans les itérations ultérieures du rapport, sans point explicite dans la formulation de la décision.

143. La délégation de la Fédération de Russie : Je vais à nouveau tenter d'expliquer notre proposition. Comme vient de le dire la délégation de la Suisse, ces organes de supervision produisent des rapports périodiques et publient l'état d'avancement de leurs recommandations. Cependant, d'après notre expérience et celle d'autres organisations internationales, il existe une sorte de plateforme interactive à cet effet. Il s'agit d'une page Web ou d'un site Web, selon l'organisation, qui publie très clairement et dans un format interactif toutes les recommandations de tous les organes de supervision. En ce qui concerne l'OMPI, il s'agit des recommandations émanant des vérificateurs internes et externes des comptes, ainsi que de l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Actuellement, toutes ces recommandations sont publiées dans le rapport correspondant à chacun de ces organes. Elles ne sont pas regroupées en un seul endroit. Notre proposition consisterait à créer un instrument ou un mécanisme qui permettrait aux États membres d'avoir une vue d'ensemble en un seul endroit et sous une forme très claire. En termes de modalités et de mise en œuvre des recommandations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre, nous pensons que cela serait utile pour tous les États membres, pour le Secrétariat aussi, car vous pouvez immédiatement consulter toutes les recommandations depuis un endroit unique. En ce qui concerne la proposition d'ajouter cette demande en tant que point spécifique de l'ordre du jour, je ne vois pas vraiment de complications ou de difficultés. Nous prenons note du rapport de la DSI et, comme beaucoup l'ont dit, il était très intéressant, utile et exhaustif. Nous pourrions également tenir compte de la demande relative à cet instrument supplémentaire. Si le Secrétariat estime que ce n'est pas exactement le bon endroit pour placer cette demande, alors peut-être parlons-nous en ce moment de la DSI, qui coordonne la mise en œuvre des recommandations. Je pense qu'il serait logique d'inclure cette demande à cet endroit précis.

144. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Si j'ai bien compris, l'autorisation appropriée a été donnée en expliquant qu'il n'y a pas de consensus pour ajouter ce deuxième point au point de décision. Nous devons laisser cette question en suspens, ce point de l'ordre du jour afin que vous preniez en considération les différentes propositions qui ont émané des différents États membres et que vous parveniez à trouver une solution consensuelle. Comme vous vous en souviendrez, nous avons discuté assez longuement de la question du contrôle interne, nous avons examiné le rapport et il y a une proposition dans le paragraphe de décision. Puisque nous ne sommes pas parvenus à un

accord sur cette décision, je vais faire une nouvelle proposition en tant que président. Je pense que nous devrions revenir au paragraphe de décision tel que rédigé à l'origine. La formulation proposée par la délégation de la Fédération de Russie, qui consistait à suivre la mise en œuvre des recommandations par toutes les entités de supervision et à rendre leur mise en œuvre accessible aux États membres par le biais d'une plateforme consolidée. Je propose d'inclure ce point dans la stratégie de mise en œuvre de la Division de la supervision interne. Dans le document dont nous discutons sous l'addendum 10, il s'agit d'un paragraphe de décision sur le point 6 de l'ordre du jour qui est inchangé et qui inclut la proposition de suivre la mise en œuvre des recommandations dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. Nous reviendrons au paragraphe de décision consacré au point 6 de l'ordre du jour. Je propose ce paragraphe pour approbation afin que nous puissions conclure ce point de l'ordre du jour.

145. La délégation de la Fédération de Russie : Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre gratitude au président. Nous le remercions pour sa créativité. Sur le plan conceptuel, nous n'avons aucune objection à cette approche, à condition que le budget, c'est-à-dire cette partie du PBC, soit approuvé. Nous sommes disposés à retirer notre observation sur la formulation du point 6 de l'ordre du jour. En d'autres termes, nous comprenons que le président souhaite clore la question du point 6 le plus rapidement possible. Nous proposons d'attendre la réponse des États membres à la nouvelle formulation proposée dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. S'il n'y a pas d'objection, nous serons prêts, dans le cadre de notre recherche de consensus, à retirer notre proposition sur le point 6. Malgré cela, nous aimerions relever un autre point. La Fédération de Russie souhaite rendre le PBC plus proactif et plus constructif et nous pensons qu'il ne devrait pas consister simplement à prendre note des documents du Secrétariat. Dans le cas contraire, nous n'utilisons tout simplement pas le plein potentiel et la pleine capacité de cet organe. Je le répète, afin de parvenir à un consensus, nous sommes prêts à procéder de cette manière s'il n'y a pas d'objection au texte qui vient d'être soumis pour insertion dans le document de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025.

146. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour sa déclaration. L'idée est que le retrait de cette section du paragraphe de décision sous le point 6 de l'ordre du jour soit également, en même temps, avec l'inclusion du paragraphe à la page 67 du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025. En l'absence d'autres observations, la liste des intervenants est toujours ouverte et vous pouvez formuler vos observations.

147. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous n'avons pas bien compris le lien entre la décision sur le rapport de la Division de la supervision interne et d'autres points, puisque les pages figurant dans le document publié sur le site Web semblent être différentes des pages qui sont données ici.

148. Le président : Je supprime cette décision et inscris l'inclusion dans le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025. Comme vous pouvez le voir, il s'agit de la stratégie de mise en œuvre concernant la justice interne, la gouvernance et la supervision, qui figure à la page 67 de la proposition initiale du document dans sa version anglaise. Dans le cadre du secteur Justice interne, gouvernance et supervision. L'idée serait d'inclure cette proposition, comme vous pouvez le voir, y compris les reconnaissances par d'autres entités de supervision de la mise en œuvre des États membres par le biais d'une plateforme consolidée. Il s'agirait de la nouvelle stratégie de mise en œuvre et de la section Justice interne, gouvernance et supervision. Cette section se trouve à la page 67 de la version anglaise du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025. J'espère avoir été clair. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. Je ne vois pas de demande d'intervention. En l'absence d'opposition, nous pourrions prendre cette décision importante qui conclura ces débats. En même temps, j'ajoute le paragraphe que nous avons affiché à l'écran tout à l'heure à la page 67 du programme de travail et budget proposé

pour 2024-2025. Je ne vois pas de demande d'intervention, et je propose donc au comité d'adopter la décision ci-après.

149. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/36/5)".

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2022; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2022

150. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/6.

151. Le vice-président du PBC : Bonjour à tous, chers collègues, nous entamons le deuxième jour de nos délibérations au sein du PBC. Le président m'a informé des excellents progrès réalisés hier. Nous avons terminé la journée sur le point 6 de l'ordre du jour, et je crois savoir que la Fédération de Russie a fait une proposition hier, concernant le paragraphe de décision pour le point 6 de l'ordre du jour. Comme l'a demandé le président hier, j'encourage maintenant la délégation de la Fédération de Russie à dialoguer avec les autres États membres sur leur proposition afin de parvenir à un accord sur la formulation du projet de proposition concernant le point 6 de l'ordre du jour. Le Secrétariat a partagé ce texte avec tous les États membres par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs de groupe, je suppose donc que tous les États membres ont reçu ce texte afin d'être consultés plus avant, en vue de parvenir à un accord sur ce texte. Nous pourrions maintenant commencer par le point 7 de l'ordre du jour. Veuillez noter que le conseiller en placements de l'OMPI présentera le point 7.b) de l'ordre du jour, relatif aux placements, au cours de notre session de l'après-midi. En ce qui concerne le point 7.a), Rapport financier annuel et états financiers pour 2022, conformément à l'article 6.12 du Règlement financier et de son règlement d'exécution, le PBC est tenu d'examiner les états financiers et de les transmettre à l'Assemblée générale en formulant des observations et des recommandations. En conséquence, le document WO/PBC/36/6 contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Je voudrais maintenant donner la parole à la directrice de la Division des finances, pour qu'elle nous fasse part de ses dernières informations.

152. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Les états financiers annuels pour 2022 ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), telles que nous les connaissons, et ont fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Ce document comprend également la déclaration de l'OMPI sur le contrôle interne. Le rapport financier constitue la base d'un débat et fournissait une analyse des résultats de l'exercice ainsi que des détails sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2022. Les résultats de l'Organisation pour 2022 faisaient état d'un excédent de 7,7 millions de francs suisses pour l'exercice pour des recettes totales de 498,5 millions de francs suisses et des dépenses totales de 402,8 millions de francs suisses et des pertes sur placements de 88 millions de francs suisses. Cela peut être comparé à l'excédent de 108,9 millions de francs suisses de 2021, lorsque nous avons eu des recettes totales à hauteur de 475,1 millions de francs suisses et des dépenses totales de 388,9 millions de francs suisses et des gains sur placements de 22,7 millions de francs suisses. La suppression de l'incidence des pertes et gains sur placements enregistrés en 2022 et en 2021 montre que l'Organisation a en fait accru son excédent d'exploitation de 11% par rapport à 2022. Les recettes totales ont augmenté de 4,9% par rapport à 2021, et les dépenses totales de 3,6% par rapport à 2021. Au 31 décembre 2022, l'Organisation avait un actif net de 560 millions de francs suisses, avec un actif total de 1621,1 millions de francs suisses et un passif total de 1061,1 millions de francs suisses. En 2022, l'actif net de l'Organisation a augmenté de 151,5 millions de francs suisses. Ceci est principalement dû à d'importants gains

actuariels liés au passif de l'OMPI pour l'AMCS, qui s'élèvent à 143,8 millions de francs suisses et ont été comptabilisés dans l'actif net, ainsi qu'au service pour l'année de 7,7 millions de francs suisses. Je vous remercie, Monsieur le Président.

153. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi et présenté le document détaillé, WO/PBC/36/6 relatif à la situation financière de l'OMPI à la fin de l'année 2022, document qui a été établi conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Comme indiqué lors de la trente-cinquième session du PBC, nous nous félicitons des résultats financiers positifs pour 2022 qui, malgré la pandémie de COVID-19 et les marchés turbulents, sont bons. Nous notons que l'Organisation présente un équilibre sain entre le total des actifs et le total des passifs et qu'elle affiche un excédent de 7,7 millions de francs suisses en 2022. Toutefois, nous souhaitons continuer à encourager l'OMPI à faire preuve d'une grande prudence financière dans les années à venir, en particulier à la lumière de la fragilité et de l'instabilité de l'économie mondiale. Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations concernant l'impact de la situation des marchés financiers sur les obligations à long terme de l'OMPI au titre des prestations au personnel, en particulier l'AMCS. Nous avons constaté que la diminution nette des obligations au titre de l'AMCS était, en 2022, de 105,1 millions de francs suisses par rapport à l'année précédente. Étant donné que les facteurs les plus importants qui ont influé sur l'évaluation des obligations sont les hypothèses actuarielles, nous aimerions savoir si les mêmes paramètres seront utilisés en 2023 et quel pourrait être l'impact estimé? Bien que la COVID-19 ne soit plus qualifiée d'urgence sanitaire mondiale, la fragilité économique mondiale demeure, comme le souligne également le rapport financier annuel. Par conséquent, le groupe B demande au Secrétariat de faire preuve d'une grande prudence financière dans les années à venir. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

154. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport financier annuel et des états financiers pour l'année 2022, tels qu'ils figurent dans le document WO/PBC/36/6. Nous constatons avec satisfaction que, malgré le ralentissement marqué de l'activité économique, les recettes de l'OMPI provenant des taxes sur les demandes continuent de croître en 2022. Le niveau record des dépôts de demandes selon le PCT ainsi que la croissance à deux chiffres de la protection des dessins et modèles industriels par le système de La Haye sont autant de motifs de satisfaction. Toutes ces données montrent que l'activité visant à générer de l'innovation et de la créativité continue de croître et a répondu avec succès aux risques causés par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à d'autres vulnérabilités géopolitiques et géoéconomiques. Nous sommes préoccupés par le rapport sur les pertes nettes sur placements de 88 millions de francs suisses en 2022. Nous espérons que la situation n'est que temporaire et que nous constaterons une reprise rapide de la valeur des placements de l'OMPI. Nous sommes conscients de l'extrême précarité économique en 2022. La lutte contre la pandémie amplifiée par la guerre d'agression russe contre l'Ukraine a entraîné des conditions de placement difficiles qui frappent malheureusement tous les pays. Dans ce contexte, permettez-moi de réaffirmer la position du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes quant à la nécessité pour tous les membres de l'OMPI d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité, qui sont les conditions préalables à des conditions financières mondiales saines, à la croissance économique et à la prospérité. Permettez-moi de conclure en exprimant la gratitude du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes pour la gestion responsable des ressources financières de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

155. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Bonjour à l'ensemble de nos collègues. Nous remercions le Secrétariat pour le rapport financier de 2022. Ce rapport a été établi conformément aux normes comptables internationales du secteur public, qui reflètent pleinement le style de gestion ouvert, transparent, professionnel et méticuleux de la Division des finances de l'OMPI. La délégation de la Chine est ravie de constater que les

recettes des trois principaux services internationaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, à savoir le PCT, La Haye et Madrid, ont augmenté au cours de l'année écoulée, ce qui est principalement dû à la confiance et à la demande croissantes des utilisateurs du monde entier. La délégation constate que, malgré les pertes sur placements considérables de l'année 2022, l'OMPI a tout de même réalisé un excédent de 7,7 millions de francs suisses. Nous espérons que l'OMPI suivra strictement sa planification financière et optimisera l'utilisation des excédents en investissant davantage de ressources dans l'amélioration générale des systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle et dans des domaines importants tels que la propriété intellectuelle au service du développement. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

156. La délégation du Mexique : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Nous remercions le Secrétariat d'avoir présenté le rapport financier et les états financiers de 2022 et nous prenons note de la bonne situation financière de l'Organisation. Cependant, nous avons quelques commentaires à faire car ma délégation aimerait mieux comprendre les raisons des pertes enregistrées de 88 millions de francs suisses sur les investissements, ce qui représente presque tous les bénéfices réalisés par le biais des placements au cours des dernières années. Nous estimons que les informations fournies ne sont pas suffisamment complètes pour comprendre correctement ces pertes, et nous aimerions donc que le Secrétariat nous fournisse des informations supplémentaires sur les placements spécifiques qui ont un impact sur ces pertes. Nous aimerions également en savoir plus sur les enseignements tirés et les mesures qui sont prises pour faire face à une vigilance accrue avec les placements dans ces marchés instables. Sur cette note, nous sommes d'accord avec l'OCIS sur nos possibilités d'améliorer la gouvernance en ce qui concerne les placements qui nous permettront d'avoir une meilleure supervision et une meilleure incidence sur nos actifs. Merci.

157. La délégation de la Türkiye : Merci, Monsieur le vice-président de me donner la parole. Puisque nous prenons la parole pour la première fois, nous voudrions vous saluer une fois de plus à l'occasion de cette session du PBC et remercier le Directeur général Tang pour son discours d'ouverture ainsi que le Secrétariat pour ses efforts inlassables. Bien entendu, nous remercions tous les organes de supervision pour leurs études, évaluations et recommandations qui apportent une aide précieuse en vue d'améliorer la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs stratégiques et ses résultats escomptés, et à renforcer les opérations et le fonctionnement de l'Organisation. En outre, la délégation de Türkiye tenait à remercier la délégation de la Suisse pour la déclaration faite au nom du groupe B. Selon le rapport, outre l'augmentation de 4,9% de ses recettes, due principalement aux taxes du système du PCT, ses dépenses ont augmenté de 3,6%, principalement en raison de l'augmentation des frais de voyage, qui pourrait s'expliquer par la situation post-pandémique et qui reste inférieure aux niveaux prépandémiques. Toutefois, ainsi qu'il ressort de l'une des principales conclusions du vérificateur externe des comptes dans le rapport WO/PBC/36/4, certains ratios financiers clés tels que le ratio courant, qui indique la capacité de l'Organisation à rembourser ses passifs à court terme, méritent d'être pris en considération. Néanmoins, le risque que ce faible ratio indique est censé être compensé par la réserve de travaux futurs, comme en témoignent les montants élevés des recettes anticipées qui sont acquises, dans une large mesure, par le système du PCT. Figurant parmi les 10 principaux offices récepteurs en ce qui concerne les demandes selon le PCT, la Türkiye considère que l'augmentation de 5,3% des taxes du système du PCT et de la part de 76,4% de ces taxes dans le total des recettes constitue un indicateur de son expansion continue au cours des prochaines années. Toutefois, si l'on considère les risques définis dans le programme de travail et le budget proposés comme les incertitudes susceptibles d'affecter la réalisation des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution, notamment la baisse de confiance dans les cadres de propriété intellectuelle et les incertitudes de l'économie mondiale, l'impact sur les activités génératrices de recettes pourrait menacer la viabilité financière de l'Organisation. Nous tenons à souligner, une fois de plus, l'importance des principaux ratios financiers et de leur évaluation minutieuse. Monsieur le Président, nous souhaitons conclure en encourageant l'OMPI à continuer de prendre des mesures pour préserver sa santé financière et nous tenons à exprimer notre gratitude pour la

situation financière globalement saine de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

158. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. La Fédération de Russie souhaite remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport financier annuel et des états financiers pour 2022. Pour notre part, nous prenons note des indicateurs financiers positifs pour l'Organisation et nous espérons que nous aurons une approche plus pragmatique en ce qui concerne les placements. Nous prenons note des indicateurs positifs des systèmes d'enregistrement, qui jouent un rôle clé dans le développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace. Nous notons avec regret que les travaux productifs de notre Organisation et de ses comités directeurs et organes directeurs sont politisés par certaines délégations et nous appelons tous les États membres à respecter le mandat de notre Organisation, en particulier le PBC. Cette approche a un impact négatif sur le travail pratique, crée de fausses barrières, nuit à l'autorité et à l'efficacité de l'OMPI et, par conséquent, entrave la résolution réelle des problèmes mondiaux. Pour notre part, nous sommes toujours ouverts au dialogue et à la coopération, tant avec le Secrétariat de l'OMPI qu'avec les États membres. Merci.

159. La délégation de Singapour : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Les résultats financiers de l'OMPI continuent de refléter la bonne gouvernance et la bonne gestion financière de l'Organisation. Nous estimons que les 88 millions de pertes en francs suisses dans la valeur des placements doivent être prises dans le contexte de la récession de 2022, tout en adoptant une vision à moyen et à long terme des placements. Nous notons que l'OMPI avait déjà affecté un tel scénario de risque dans son précédent rapport d'évaluation des risques et qu'un plan d'atténuation de ce risque avait également été mis en place. Ainsi, alors que les pertes sur placements de 2022 ont eu un impact négatif sur les actifs nets, il y a eu une augmentation globale des actifs nets en raison des gains actuariels sur les avantages à long terme des employés de l'OMPI. Les perspectives économiques mondiales restent incertaines, en raison notamment des turbulences dans le secteur financier et d'une inflation élevée. Il est important que l'OMPI fasse preuve de prudence dans ses dépenses tout en continuant à investir à long terme dans l'intérêt de l'Organisation. Il convient également de mentionner les actions de l'OMPI en matière de responsabilité environnementale, notamment la préservation de la biodiversité du campus, l'efficacité énergétique pour l'éclairage et le refroidissement, la gestion des déchets et la gestion de la consommation d'eau. L'interaction perverse d'une crise de l'eau, d'une crise climatique et d'une perte de biodiversité ajoute à la complexité de la crise climatique. Toutefois, la complexité ne doit pas nous empêcher d'agir rapidement et de contribuer de manière constructive, ce qui est si souvent évoqué ici. Chaque action individuelle compte. Merci.

160. Le vice-président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Je n'en vois pas, et puisque certaines questions ont été posées, je voudrais maintenant demander au Secrétariat d'y répondre.

161. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour les questions. Plusieurs questions ont été posées sur les placements et, si vous le permettez, j'aimerais les reporter à la session où nous examinerons les placements séparément. Nous serons accompagnés de notre conseiller en placements externe et, au cours de cette présentation, nous devrions être en mesure de répondre à la plupart, voire à toutes les questions qui ont déjà été soulevées. Donc, si vous le permettez, pourrions-nous attendre cette session et, évidemment, si vos questions restent sans réponse, nous y répondrons à ce moment-là? Pour en venir à la question posée par la Suisse concernant les prestations à long terme dues au personnel, je pense qu'il est très important de comprendre que le calcul de l'assurance maladie après la cessation de service est essentiellement une grande estimation. Il s'agit d'un travail effectué, comme je l'ai dit hier, par un expert externe indépendant et il s'agit d'une estimation de ce qu'est ce passif à l'heure actuelle. Ainsi, tous les mêmes paramètres entrent dans le calcul chaque année, nous utilisons

les mêmes éléments, des facteurs tels que le taux d'actualisation, le taux de mortalité, les taux de rotation du personnel, le coût des frais médicaux. Ces paramètres ne changent pas d'une année sur l'autre. Ce qui change, ce sont les hypothèses qui accompagnent ces paramètres. Ainsi, comme nous l'avons vu cette année, le taux d'actualisation a changé. Nous utilisons toujours le taux d'actualisation, bien sûr, mais il a changé parce que, comme nous l'avons vu, les taux d'intérêt ont augmenté dans de nombreux pays, ce qui a eu un impact sur les marchés, sur les obligations notées double A, que nous utilisons comme point de référence pour déterminer le taux d'actualisation. Certains paramètres ont tendance à changer de manière plus significative, et peut-être plus souvent, que d'autres paramètres. Si l'on considère le paramètre de la rotation du personnel, par exemple, il a tendance à être plutôt stable ici à l'OMPI et ne change pas de manière significative d'une année à l'autre. De même, avec les tables de mortalité, nous utilisons les tables de mortalité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et, là encore, ces tables ne changent pas de manière significative d'une année à l'autre, et nous utilisons ce paramètre tous les ans. L'hypothèse ne changerait pas de manière significative. Pour d'autres paramètres, comme je l'ai dit, tels que le taux d'actualisation, en fonction de ce qui se passe sur les marchés, le changement peut être plus important. Il est donc important de comprendre que le calcul est effectué chaque année, par un expert indépendant, comme je l'ai dit, en utilisant les mêmes paramètres, mais que les hypothèses entourant ces paramètres changent en fonction d'éléments tels que le marché, le marché des frais médicaux, le coût des traitements médicaux, etc. Il nous est impossible de ne pas modifier ces hypothèses, qui constituent un élément clé de ce calcul. Une question a été posée sur le ratio courant cité dans le rapport du vérificateur externe des comptes. Deux éléments expliquent ce ratio et le fait qu'il semble faible pour l'OMPI. Le premier est le fait que nous disposons de beaucoup de liquidités, présentées comme des liquidités à long terme, parce qu'elles sont en fait logées dans les placements. Les placements sont de toute évidence un long terme, comme nous le savons, étant donné que nous avons des placements en espèces stratégiques pour couvrir les engagements au titre de l'AMCS, et qu'ils ne sont pas comptabilisés comme actifs courants, mais nous avons encore ces actifs, et nous pourrions les liquider si nous voulions vraiment. C'est l'un des facteurs qui expliquent pourquoi le ratio semble assez faible. Un deuxième facteur est le fait que nous devons, conformément aux normes IPSAS, enregistrer toutes nos recettes sur la base des revenus acquis, de sorte que nous recevons de l'argent pour les demandes de brevet en particulier, mais nous ne pouvons pas comptabiliser immédiatement l'argent que nous avons reçu en tant que revenu, nous devons attendre la date de publication de chaque demande. Ainsi, une grande partie de la trésorerie que nous recevons est traitée comme un produit reporté. Encore une fois, c'est ce qui détermine le calcul du passif, mais nous savons que cet argent sera en fin de compte gagné par l'Organisation et que nous disposons de liquidités. Bien que notre ratio courant semble inférieur à ce qui est recommandé, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Comme je l'ai dit, la trésorerie est assise sur la trésorerie à long terme en tant que placements, et nous avons des obligations supplémentaires, que nous savons, en définitive, en termes de recettes et de liquidités, de sorte que nous n'avons aucune préoccupation réelle à l'égard du ratio courant. Je pense avoir répondu à toutes les questions, mais si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à me le faire savoir. Merci.

162. Le vice-président : Merci, Madame la Directrice. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole et se référer aux explications et aux informations données par Madame la Directrice? Il semble qu'il n'y ait pas de demande d'intervention. Pouvons-nous alors continuer et lire le paragraphe pertinent de la décision à prendre par le PBC concernant ce sujet particulier? Vous l'avez déjà à l'écran. Le paragraphe se lirait donc comme suit :

163. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport financier annuel et états financiers pour 2022" (document WO/PBC/36/6).

B) MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS

164. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/Update on Investments.

B) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023

165. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/7.

166. Le vice-président : J'invite à présent le Secrétariat à présenter le document WO/PBC/36/7, État de paiement des contributions au 30 avril 2023.

167. Le Secrétariat : Le document précise l'état de paiement des contributions au 30 avril 2023, notamment des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements dus aux fonds de roulement. Des contributions ont été versées depuis la publication du document, et à la date d'aujourd'hui, ces contributions sont les suivantes : Côte d'Ivoire 373 francs suisses; Gabon 105 francs suisses; Belize 10 774 francs suisses; Guyana 2849 francs suisses; Costa Rica 5363 francs suisses; Panama 5434 francs suisses; Belgique 430 346 francs suisses; Andorre 11 395 francs suisses; Canada 455 790 francs suisses; Japon 1 139 475 francs suisses; Haïti 1424 francs suisses; Bhoutan 1424 francs suisses; Togo 1410 francs suisses; Jamaïque 2849 francs suisses; Nauru 2547 francs suisses; Espagne 455 790 francs suisses; Chine 455 790 francs suisses; Bahreïn 5697 francs suisses; Côte d'Ivoire 151 francs suisses; Gabon 21 francs suisses; Niger 42 francs suisses; Belize 3471 francs suisses; Chili 11 395 francs suisses; Grèce 102 554 francs suisses; Kiribati 1424 francs suisses; Singapour 11 395 francs suisses; Nicaragua 2849 francs suisses; Bosnie-Herzégovine 2849 francs suisses. Cela représente un total de 3 124 986 francs suisses de contributions supplémentaires.

168. Le vice-président : Je ne vois pas de demande d'intervention, et je propose donc au comité d'adopter la décision ci-après.

169. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'"État de paiement des contributions au 30 avril 2023" (document WO/PBC/36/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

170. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/INF/1.

171. Le président : Bonjour à toutes les délégations. Tout d'abord, nous vous remercions pour le travail accompli hier aux séances du matin et de l'après-midi. Je tiens à exprimer publiquement mes remerciements pour le travail accompli par le vice-président par intérim du comité, notre cher collègue, l'ambassadeur de Pologne, car nous savons qu'il a accompli hier un travail constructif et qu'il est parvenu à des accords permettant de faire avancer notre ordre du jour pour cette semaine. Je saisis cette occasion pour vous présenter mes excuses pour mon absence, mais j'avais des obligations professionnelles et j'ai dû rentrer à Bruxelles. Toutefois, pour le reste de la semaine, ce sera un plaisir de continuer à diriger les débats de ce comité. Le vice-président par intérim du comité m'a fait part du travail effectué hier et j'ai l'idée de poursuivre le travail dans le même sens. Des travaux ont été entrepris sur les points 7 et 9 de l'ordre du jour. En fin de journée, le programme de travail et de budget proposé pour 2024-2025 a été complété par un travail intensif sur tous les points de ce budget, sur lesquels il n'a pas été possible de se mettre d'accord auparavant. Aujourd'hui, je poursuivrai avec la même méthode qu'hier. Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que j'ai l'intention aujourd'hui de rouvrir le point 7 de l'ordre du jour pour voir si nous pouvons parvenir à une décision et si nous pouvons clore ce point de l'ordre du jour qui est actuellement toujours

ouvert. Bien entendu, nous continuerons de travailler sans relâche sur le programme et budget, mais conformément à notre calendrier, nous sommes aujourd'hui censés commencer par le point 8 de notre ordre du jour, qui est le Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous poursuivrons ensuite avec le point 11, qui est l'étude d'une entité distincte pour l'AMCS, l'assurance maladie après la cessation de service. Après avoir traité ces deux questions, nous reviendrons sur le point 10 de l'ordre du jour, mais passons pour le moment au point 8 de l'ordre du jour : "Rapport annuel sur les ressources humaines" figurant dans le document WO/PBC/36/INF/1. Le document "Rapport annuel sur les ressources humaines" est présenté au PBC pour information, conformément à la décision adoptée par le PBC à sa session de septembre 2012, lorsqu'il "a été demandé que le Rapport annuel sur les ressources humaines soit également présenté à l'avenir au PBC à sa session d'automne pour examen." Aucune décision n'est requise du comité. Je donne la parole maintenant à la directrice du Département de la gestion des ressources humaines.

172. Le Secrétariat : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués; j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel sur les ressources humaines (document WO/PBC/36/INF/1). Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont plus importants et plus complexes que jamais, avec un certain nombre de crises mondiales faisant suite à la pandémie et un nombre croissant d'incertitudes. Ce contexte est très susceptible de devenir, si ce n'est déjà le cas, la nouvelle norme. L'OMPI n'est pas différente des autres organisations pour ce qui est de relever ces défis liés à la numérisation, à l'automatisation, aux changements démographiques, à la diversité et à l'inclusion de la main-d'œuvre et à la nécessité d'adapter notre culture. La stratégie en matière de ressources humaines vise essentiellement à faire évoluer l'Organisation de sorte qu'elle puisse s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué de répondre aux principaux objectifs énoncés dans la stratégie en matière de ressources humaines, tout en gardant à l'esprit que tous les éléments sont liés, du recrutement à la gestion des talents, du développement et de la performance à la garantie d'une expérience optimale pour les employés. Il est donc important que nous adoptions une approche intégrée dans la conception, le développement et la mise en œuvre des différentes initiatives. Grâce aux progrès rapides de la technologie, les ressources humaines ont de plus en plus accès à des données qui fournissent des informations clés sur la main-d'œuvre et les différents domaines de travail. Le Rapport annuel sur les ressources humaines, la brochure sur le personnel (HR Workforce) et les données statistiques sur la répartition géographique et la parité hommes-femmes saisissent et reflètent ces informations qui éclairent notre travail et nous aident à soutenir les responsables. Je vais maintenant aborder les principaux objectifs de la stratégie en matière de ressources humaines. Objectif n° 1. Une nouvelle culture organisationnelle : les ressources humaines ont un rôle clé à jouer dans l'évolution de la culture professionnelle de l'OMPI afin de relever les nouveaux défis d'un monde post-pandémique. La diversité de la main-d'œuvre est au cœur de cet effort. Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur l'instauration d'un dialogue, notamment au moyen d'un outil de l'outil "avis du personnel" et de notre première enquête sur l'engagement du personnel en mai 2022. Les données recueillies à la suite de ces initiatives ont donné lieu à une série d'actions sur les principaux domaines du développement, au niveau de l'équipe et de l'Organisation, ainsi que des engagements de la part des responsables pour faire avancer ces actions, en septembre 2022. L'équipe de projet du Secteur des projets de développement régional et national et le programme des jeunes experts sont deux exemples des opportunités saisies pour accroître la collaboration au sein des programmes de travail et entre eux, et pour assurer une approche plus cohérente du travail. Objectif n° 2. Capacité d'adaptation et mobilité au sein de l'Organisation : l'OMPI doit se montrer agile pour réagir rapidement lorsqu'elle est confrontée à de nouveaux défis et à de nouvelles possibilités. Cela signifie qu'il faut développer et attirer les compétences qui nous aideront à déplacer les ressources là où elles sont nécessaires et à constituer des équipes diversifiées provenant de toute l'Organisation. Nous avons augmenté les possibilités de mobilité interne en ouvrant les postes temporaires et les postes de projet aux collègues internes tout en protégeant leur statut contractuel. Nous sommes également en train

de revoir les politiques de ressources humaines afin d'encourager l'habileté dans les performances et les prestations et d'abaisser les obstacles à la mobilité au sein de l'organisation. Objectif n° 3. Une Organisation axée sur les résultats : pour encourager le changement, nous avons besoin d'un système de gestion des performances qui reflète la nouvelle vision. La conception, le développement et la mise en œuvre de ce nouveau système constituent une entreprise essentielle. En 2022, nous avons élaboré une philosophie de la performance, introduit un "étalonnage" à tous les niveaux pour plus de cohérence et adapté notre programme de récompenses et de reconnaissance. Objectif n° 4. Renforcer nos compétences : l'agilité organisationnelle exige que l'apprentissage et le développement soient axés sur des solutions visant à combler les nouvelles lacunes en matière de compétences, à renforcer les compétences clés et à créer une culture de l'apprentissage dans laquelle les employés recherchent activement des possibilités de développement et d'amélioration. Le groupe de travail sur l'apprentissage et le perfectionnement a élaboré un cadre stratégique d'apprentissage et de développement qui s'appuie sur la planification des effectifs au niveau sectoriel. Ce cadre permettra de s'assurer que les formations proposées par l'Académie de l'OMPI répondent à la fois aux besoins des employés et à ceux de l'Organisation. Il n'est pas facile de s'adapter au changement, c'est pourquoi il est essentiel de former les cadres qui peuvent ensuite soutenir leurs équipes dans leur parcours d'apprentissage. Objectif n° 5. Engagement et bien-être : en introduisant des politiques nouvelles et améliorées et en mettant en place une fonction RH qui permet plutôt que de réglementer, qui identifie et traite les problèmes et qui cherche généralement à améliorer l'expérience des employés, nous ferons en sorte que les employés continuent à aimer travailler à l'OMPI, non seulement en raison de la mission de l'Organisation, mais aussi parce qu'ils se sentent bien traités. Nous reconnaissons qu'une approche souple du travail est essentielle pour l'entreprise, car elle contribue à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de nos employés et permet à l'OMPI d'être un employeur de choix. Nous proposons un large éventail de services de soutien en matière de bien-être et de santé mentale. Notre "Guide pour un environnement de travail harmonieux et empreint de respect" donne des orientations et renforce le principe selon lequel chacun a le droit de travailler dans un environnement de travail sûr et respectueux. Nous abordons les problèmes de manière globale, avec de nombreuses initiatives intégrées dans d'autres processus tels que le programme d'intégration, le processus d'évaluation des performances et le questionnaire de sortie. À propos du harcèlement sexuel, nous nous sommes engagés dans un effort sur plusieurs fronts pour traiter la question de manière proactive, en impliquant de nombreux acteurs internes, à savoir le médiateur, le Bureau de la déontologie, la DSI, l'Académie, l'experte en matière de parité et de diversité, le conseiller du personnel et les partenaires stratégiques en matière de compétences. Objectif n° 6. Un modèle de service à guichet unique pour les ressources humaines : la transformation des ressources humaines est plus urgente que jamais compte tenu de l'évolution de l'environnement, ainsi que des pressions sur les coûts, des modèles de travail hybrides et de l'évolution des attentes des employés. Dans le même temps, nous devons nous assurer que nous appuyons la transformation de l'Organisation et les nouvelles méthodes de travail en ajustant nos systèmes et nos politiques afin d'encourager le changement. Objectif n° 7. Une main-d'œuvre diversifiée et inclusive : lorsqu'une organisation englobe la diversité et l'inclusion, elle se prépare au changement. En ce qui concerne la diversité géographique, les efforts de sensibilisation ont contribué à accroître le nombre de demandes émanant d'un plus grand nombre de pays. L'attention accrue accordée à la région a amené l'Afrique à prendre la position dominante sur le nombre de candidats à un poste pour la première fois. Nous avons progressé sur les postes soumis à la répartition géographique avec l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe orientale et l'Asie centrale, et l'Afrique, accroissant leur représentation au cours des deux dernières années. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la parité hommes-femmes au niveau D-2, mais des difficultés subsistent aux niveaux P-5 et D-1, l'OMPI se situant au-dessus de la plupart des autres agences techniques des Nations Unies pour ce qui est de la parité hommes-femmes à ces niveaux. À la suite de la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI lors de sa dernière réunion en juillet 2022, l'OMPI a élaboré un plan d'action sur la représentation géographique, qui constitue une annexe au rapport sur

les ressources humaines. Sur la base des données disponibles concernant les postes vacants à venir, il existe une opportunité significative de modifier la diversité du personnel au cours des 15 prochaines années, 43% des postes soumis à la répartition géographique devenant vacants. C'est maintenant qu'il faut agir si nous voulons faire la différence, et cela ne peut se faire sans votre soutien et votre engagement.

173. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est reconnaissant pour le Rapport annuel sur les ressources humaines pour 2022 qui sera examiné par le Comité de coordination lors de sa session de juillet prochain. Mon groupe a pris note des informations contenues dans le rapport et, sans remettre en cause les idées exprimées au sein du Comité de coordination, nous souhaiterions formuler quelques observations. Tout d'abord, nous suggérons d'adopter la pratique de soumettre ce type de rapport en même temps que le budget. À cet égard, nous souhaitons exhorter le Secrétariat à se conformer aux recommandations relatives aux publications et aux recommandations en temps opportun, même lorsqu'elles sont de nature informative. Il est extrêmement important que les États membres puissent examiner le contenu et fournir un retour d'information adéquat concernant l'ensemble du texte sur ce sujet important des ressources humaines, par exemple. Deuxièmement, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaite faire part de ses observations sur la parité hommes-femmes et les pays non représentés. S'agissant de la question de l'équité entre les sexes. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat pour les progrès réalisés au niveau mondial afin de faire avancer la parité hommes-femmes. Nous sommes conscients que, parfois, les changements ne sont pas immédiats et que les mesures que nous prenons aujourd'hui se traduiront par des résultats au cours des prochaines années. Cependant, nous considérons qu'il existe des éléments déclencheurs qui peuvent aider à atteindre ces objectifs en moins de temps. À cette fin, nous estimons qu'il est très important de procéder à une analyse des obstacles auxquels les femmes sont confrontées au sein de l'OMPI pour accéder à des postes plus élevés et à des postes de direction où la parité n'est pas respectée. Ces suggestions, ainsi que des mesures telles que la publication du poste vacant correspondant à des besoins et à des défis spécifiques, la création de politiques visant à remédier aux disparités et l'élaboration de politiques visant à éliminer l'inégalité entre les hommes et les femmes sont des mesures bienvenues. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes reconnaît que l'OMPI fait partie du plan d'action pour l'ensemble du système sur la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes – ONU-SWAP. À cet égard, sur la base des informations contenues sur la page Web d'ONU Femmes, nous constatons que l'OMPI n'a pas respecté trois de ces indicateurs liés aux ODD et à l'égalité entre les sexes, ainsi qu'un indicateur relatif à l'allocation des ressources financières. C'est également le cas. Il serait important que les prochains rapports contiennent des informations concernant le manque d'action sur ces indicateurs. En ce qui concerne la présentation sur le renforcement des programmes de promotion du personnel en termes de conditions d'accès des femmes à l'OMPI et à l'Académie, nous suggérons que cette présentation tienne compte de ce que l'on appelle, dans le monde de la recherche de talents humains, les compétences personnelles. Vous pouvez compter sur notre groupe pour travailler avec le Secrétariat. En ce qui concerne l'accès à la propriété intellectuelle pour tous, il est important que l'OMPI s'enrichisse de la vision que les pays en développement peuvent apporter et d'une plus grande diversité au sein de son personnel. Cela permettra de potentialiser les résultats des efforts déployés par l'OMPI pour favoriser la coopération avec les États membres en tant que coordonnateurs, par le biais d'initiatives de collaboration. Monsieur le Président, les données fournies à la fois dans le rapport et dans la brochure distincte sur les effectifs de l'OMPI sont très précieuses pour les États membres, car elles nous permettent de savoir où nous en sommes, et où nous voulons aller, en termes de répartition géographique et de parité hommes-femmes, des questions que nous considérons comme complémentaires et sur lesquelles nous travaillons avec tous les États membres, et en particulier avec nos collègues du groupe des pays africains. Nous sommes préoccupés par le fait qu'environ 50% de nos pays ne sont pas représentés à l'OMPI. Nous apprécions particulièrement le tableau contenant une répartition des demandes par région géographique. Pour la région de l'Amérique latine et des

Caraïbes, sept candidats sur un total de 1117 ont été sélectionnés. Il serait important que l'OMPI procède à une révision du processus de recrutement, ce qui permettrait d'améliorer la préparation des candidats et de détecter les étapes au cours desquelles ils pourraient avoir la possibilité de réduire le temps de recrutement. Nous estimons que le temps et le recrutement sont des facteurs déterminants et multiples pour les candidats lorsqu'ils soumettent leur candidature. Nous pensons que ces changements pourraient contribuer à améliorer la répartition géographique au sein de l'Organisation. Nous voulons travailler avec le Secrétariat et le groupe des pays africains pour détecter les raisons pour lesquelles nos régions sont celles qui comptent le plus grand nombre de candidats non sélectionnés. Nous voulons également étudier les moyens d'assurer la représentation des pays qui n'en disposent pas aujourd'hui.

174. La délégation de la Suisse : Au nom du groupe B, j'aimerais remercier le Secrétariat et, en particulier, la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour avoir présenté le Rapport annuel sur les ressources humaines. Notre groupe regrette profondément que ce rapport important n'ait été publié que le 13 juin, soit quatre jours ouvrables avant le début de la trente-sixième session du PBC. De plus, nous constatons que la version anglaise était ou est la seule disponible au 15 juin, ce qui n'est pas optimal pour la transparence et l'accessibilité. Notre groupe n'est donc pas en mesure de formuler les mêmes observations que si le rapport avait été publié dans un délai raisonnable avant la session du comité. Le fait que ce rapport n'ait pas été distribué en temps voulu prouve en outre que la décision de déplacer les assemblées de l'OMPI en juillet porte gravement atteinte aux travaux préparatoires du Secrétariat et des États membres et a donc une incidence négative sur la capacité de l'Organisation à fournir un travail de qualité. Cela n'est pas souhaitable si nous voulons promouvoir le bon fonctionnement de l'OMPI. Nous rappelons que l'arrangement précédent, qui consistait à tenir les assemblées à l'automne, fonctionnait bien. Changer un système qui a fait ses preuves ne semble justifié que pour améliorer encore l'efficacité et la qualité de nos préparatifs. En ce qui concerne le contenu du rapport, le groupe B s'intéresse plus particulièrement au troisième pilier sur l'agilité et la mobilité organisationnelles. Nous comprenons que l'OMPI doit s'adapter rapidement lorsqu'elle est confrontée à de nouveaux défis ou à de nouvelles opportunités, et que les nouveaux engagements à durée déterminée sont destinés à servir cet objectif. Nous nous demandons quelles sont les implications du nouvel accent mis sur la mobilité et les membres du personnel qui préfèrent approfondir leurs compétences dans le cadre de leurs missions actuelles. Le Secrétariat pourrait-il préciser dans quelle mesure les avancées conformes au Statut et Règlement du personnel sont toujours prises en compte dans un tel scénario? Par ailleurs, pourriez-vous préciser ce que signifie l'expression "besoins organisationnels", qui est utilisée comme critère supplémentaire pour l'octroi d'un engagement continu, en plus de l'ancienneté et de la performance.

175. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir établi le Rapport annuel sur les ressources humaines, qui contient des informations sur les politiques, les initiatives et les activités de l'Organisation en matière de ressources humaines. Le monde étant en constante évolution, l'OMPI doit disposer d'un personnel compétent, dynamique et engagé, capable d'atteindre les objectifs stratégiques et de répondre efficacement aux attentes des États membres et des autres parties prenantes. Le groupe des pays africains se félicite des mesures prises par l'OMPI l'année dernière, notamment l'introduction d'une philosophie de gestion des performances organisationnelles en vue de définir la vision d'un nouveau système de gestion des performances. Le lancement de la première phase du modèle de service à guichet unique pour le département de gestion des ressources humaines a pris effet en février 2022. Le groupe rappelle la décision prise par le Comité de coordination invitant le Secrétariat à inclure dans son rapport annuel sur les ressources humaines des informations détaillées sur les mesures concrètes prises pour améliorer l'équilibre géographique. Le groupe prend note des résultats obtenus au cours de la période couverte par le présent rapport, en particulier en ce qui concerne la parité hommes-femmes. Nous souhaitons également féliciter l'OMPI d'avoir lancé la stratégie du plan d'action, consciente de la nécessité d'accélérer l'amélioration de la diversité géographique au

sein du personnel de l'OMPI. Le groupe est d'avis que des efforts considérables sont nécessaires pour traiter la question de la répartition géographique dans tous les secteurs de l'OMPI et à tous les niveaux, y compris aux niveaux supérieurs. Nous réitérons notre appel en faveur d'une plus grande représentation des Africains à l'OMPI et d'une amélioration de leurs perspectives de carrière, en particulier aux postes de direction de l'Organisation. Les statistiques présentées par le département des ressources humaines montrent clairement qu'environ 50% des États membres africains n'ont pas de représentants au sein du personnel de l'OMPI. Tout en notant les efforts de sensibilisation déployés par le Secrétariat, le groupe est préoccupé par le manque de clarté de la procédure de sélection des candidats, en particulier au stade final du recrutement. Nous encourageons également le Secrétariat à promouvoir la sélection automatisée dans le processus de recrutement, conformément à la pratique des Nations Unies. Il est également essentiel de mettre à disposition du matériel et des conseils pour aider les candidats à surmonter les pièges courants dans leurs candidatures. Enfin, le groupe espère que les tendances positives observées sur la diversité géographique seront plus visibles à l'avenir, de manière à permettre à l'OMPI de mieux refléter les différentes caractéristiques des personnes qu'elle sert.

176. La délégation de la Pologne : Nous remercions le Secrétariat d'avoir établi le Rapport annuel sur les ressources humaines figurant dans le document WO/PBC/36/INF/1. Les informations présentées dans le rapport fournissent des preuves d'une analyse approfondie et perspicace de la gestion et de la politique des ressources humaines au sein de l'OMPI. Compte tenu du poids des informations et des diverses données présentées, il est important que le rapport soit publié suffisamment tôt avant les discussions du PBC. La publication tardive du rapport de cette année, combinée à l'ordre du jour chargé de l'OMPI, fait qu'il est très difficile pour les États membres d'étudier les résultats et de contribuer aux discussions importantes sur ce sujet. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend note de toutes les informations présentées dans le rapport, qui reflètent en particulier les efforts déployés pour assurer une répartition géographique plus équitable et une meilleure parité hommes-femmes au sein de l'OMPI. Le fait que les données présentées dans le rapport confirment des progrès limités et continus pour changer la situation peu enviable en matière de diversité géographique préoccupe profondément les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. L'avenir de l'OMPI s'écrira avec la diversité géographique. Cela se traduit directement par une meilleure compréhension, par l'Organisation, des spécificités régionales en matière de propriété intellectuelle, par une plus grande ouverture et une plus grande diversité d'idées et d'approches, et même par une meilleure communication avec les États membres, grâce à des réseaux linguistiques élargis. Elle devrait donc être perçue comme une condition préalable à la performance de l'OMPI, à sa capacité à élaborer des politiques multidimensionnelles et à fournir des résultats de haute qualité, des activités de soutien aux parties prenantes de la propriété intellectuelle. Le faible niveau de représentation des pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans l'emploi de l'OMPI, associé à l'absence de représentation du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes à des postes de haut niveau, est un signal alarmant. C'est particulièrement préoccupant dans le contexte du développement dynamique observé des industries innovantes et créatives dans les pays de la région. Dans ce contexte, il est indispensable d'identifier les défis et les problèmes existants, de faire le point sur l'approche actuelle et sur certaines politiques de ressources humaines. Nous estimons qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts en vue d'une coopération accrue avec les institutions respectives des régions qui continuent d'être sous-représentées, afin de promouvoir davantage les possibilités d'emploi au sein de l'OMPI. Dans le cas du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, la compréhension du pourcentage extrêmement faible de candidats sélectionnés lors de la phase finale de la procédure de recrutement requiert une attention particulière. Il est essentiel d'identifier les raisons de cette situation si l'on veut l'améliorer à l'avenir. Bien que nous considérons que l'initiative relative à la désignation de coordonnateurs apporte une valeur ajoutée en soutenant le renforcement des capacités parmi les parties prenantes de la propriété intellectuelle et en sensibilisant les responsables du recrutement, une analyse approfondie est nécessaire pour diagnostiquer les défis liés aux

difficultés des progrès réalisés grâce à ces politiques dans l'amélioration de la diversité géographique à l'OMPI. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attend également des discussions plus approfondies lors du prochain Comité de coordination en ce qui concerne certaines politiques de ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les postes ouverts dans la procédure interne de l'OMPI en vue d'assurer une meilleure compréhension et une plus grande transparence des procédures de recrutement.

177. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine remercie le Secrétariat pour la préparation et la publication de ce Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous remercions également la directrice pour sa présentation. Nous remercions également le Secrétariat d'avoir mis à jour les statistiques du document sur le site Web officiel pour le deuxième semestre 2022 et d'organiser deux réunions d'information à cet égard. Nous nous félicitons des résultats positifs obtenus par l'OMPI en matière de gestion des ressources humaines en 2022 et des efforts constants déployés pour améliorer la représentation géographique et la parité hommes-femmes du personnel, notamment en ce qui concerne la représentation géographique. Nous estimons la demande mondiale de services internationaux de propriété intellectuelle de l'Organisation continue de croître rapidement et que toutes les régions et tous les pays sont de plus en plus disposés à coopérer avec l'Organisation. Par conséquent, cette Organisation devrait améliorer sa stratégie en matière de ressources humaines et recruter des talents non seulement au niveau local, mais aussi au niveau mondial.

178. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes reconnaissants au Secrétariat d'avoir établi ce rapport et nous sommes convaincus que les facteurs prépondérants dans la sélection des candidats devraient être un niveau de compétence élevé et assurer une répartition équitable, comme indiqué à l'article 9 de la Convention sur la création de l'OMPI. À cet égard, nous nous félicitons de la préparation du plan d'action sur la diversité géographique et nous comptons sur le fait qu'il s'agit d'une première étape, d'un début et qu'il sera pleinement mis en œuvre à la suite de cela dans les futurs rapports sur les ressources humaines, le Secrétariat fera régulièrement rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan. Dans la mesure où nous le comprenons, la DSI prévoit d'appliquer des réalisations dans le domaine des sciences comportementales afin de promouvoir la parité hommes-femmes au sein de l'OMPI. Peut-être serait-il possible d'utiliser ces approches originales pour assurer une répartition géographique équitable? Nous aimerions connaître l'avis du Secrétariat sur ce point. Par ailleurs, nous demandons au Secrétariat de fournir plus de détails sur les méthodes mises en œuvre pour prévenir les insuffisances. Pour notre part, nous sommes convaincus que les carrières des membres du personnel devraient être directement liées à la qualité de leur travail et nous demandons au Secrétariat d'inclure dans le rapport des informations sur l'état d'avancement des objectifs en matière de délais de recrutement. Et aussi des propositions sur la manière d'améliorer cet indicateur qui aujourd'hui, comme nous le comprenons, est dépassé en moyenne de deux semaines. Nous serions en outre reconnaissants au Secrétariat d'avoir inclus dans le rapport des informations de l'OMPI sur l'utilisation de non-fonctionnaires, y compris les consultants. Par ailleurs, nous suggérons que le Secrétariat envisage la possibilité de créer un portail Internet spécifique contenant des statistiques sur les ressources humaines au sein de l'OMPI, ce qui pourrait être mis à jour au moins une fois par trimestre. Ce portail pourrait inclure les données qui sont actuellement présentées dans le document sur les effectifs de l'OMPI. De plus, cette interface pourrait être interactive et indiquer des statistiques sur la représentation par pays et pas seulement par région. Ce type d'instrument existe au sein d'un certain nombre d'organes du système des Nations Unies et les États membres utilisent activement ces systèmes; un pas dans cette direction favoriserait l'amélioration de la transparence et de la responsabilité du Secrétariat. Un autre point, nous demandons au Secrétariat de respecter strictement les décisions et les recommandations de la CFPI, telles qu'elles ont été approuvées par les résolutions correspondantes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela concerne notamment les paramètres d'utilisation du terme "diversité" dans le contexte du travail avec le personnel. La

définition correspondante, telle que convenue par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 73273, figure dans le rapport de la CFPI pour 2018.

179. La délégation de Singapour : Nous remercions le département de la gestion des ressources humaines pour le rapport complet qu'il nous a fourni. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater les progrès accomplis par l'OMPI en matière de parité hommes-femmes, tant au niveau de l'effectif total que de l'effectif de base, ainsi que le taux de participation positif et les résultats de l'enquête sur l'engagement des employés, ce qui n'est pas le fruit du hasard. Nous notons avec préoccupation qu'il y a toujours peu d'engagements des coordonnateurs pour promouvoir activement les perspectives de carrière de l'OMPI, des coordonnateurs engagés à la demande des États membres auraient été la plateforme idéale pour progresser vers la diversité que nous recherchons tous. La fonction RH dans toute organisation joue plusieurs rôles : elle doit tenir compte des besoins actuels et futurs de l'Organisation, de son personnel et de ses parties prenantes; elle est à la fois opérationnelle et ambitieuse, et la gestion des attentes internes et externes est en soi une tâche complexe. Par conséquent, nous félicitons la DGRH pour l'éventail impressionnant d'initiatives qu'elle a mises en œuvre pour faire face à la complexité et transformer la culture, l'agilité, la mobilité, l'engagement, la diversité et l'inclusion des organisations, et nous encourageons la DGRH à poursuivre ses efforts.

180. La délégation de la Pologne : Je remercie le Secrétariat pour la présentation du Rapport annuel sur les ressources humaines. La délégation de la Pologne souscrit pleinement à la déclaration faite précédemment par le coordonnateur du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Ma délégation prend note avec satisfaction du large éventail d'initiatives, de programmes et d'outils visant à modifier la culture organisationnelle de l'OMPI. Nous trouvons encourageant de constater que l'OMPI est attachée à la recherche, au développement et à la formation de talents et au renforcement de la participation pour devenir l'Organisation axée sur les personnes. Nous prenons également note des efforts déployés par l'OMPI pour assurer une représentation géographique plus équitable et la parité hommes-femmes au sein de son personnel. Selon nous, la question de l'équilibre géographique est de la plus haute importance; combler les écarts entre les sexes et entre les régions géographiques permettra à l'OMPI d'être une organisation plus inclusive, diversifiée et multilingue qui favorise une culture dynamique et fondée sur le travail d'équipe. Une culture qui attire et cultive les talents de différentes parties du globe. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par le fait que le rapport présenté révèle des progrès continus mais limités dans l'évolution de la situation défavorable relativement à la diversité géographique, compte tenu de la sous-représentation des pays de notre région. Dans le même ordre d'idées, nous attendons de l'OMPI qu'elle déploie des efforts plus intenses qui devraient être dûment reflétés dans les procédures de sélection améliorées et les politiques en matière de ressources humaines. Ma délégation estime que l'OMPI devrait également mettre davantage l'accent sur la promotion des employés actuels sur la base de leurs résultats et de leur expérience, afin de leur permettre d'occuper de nouveaux postes au sein de l'Organisation, y compris des postes de haut niveau. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction que les départements de gestion des ressources humaines s'efforcent de maximiser l'utilisation de l'initiative relative à la désignation de coordonnateurs pour attirer un ensemble diversifié de candidats aux postes vacants, en particulier des candidats provenant d'États membres et de régions sous-représentés. Nous exprimons notre reconnaissance à l'OMPI pour ses nombreuses initiatives, notamment les campagnes de recrutement ciblées sur les médias sociaux, la participation à Career First et d'autres activités de sensibilisation. Nous faisons également remarquer que nous sommes reconnaissants à l'OMPI de suivre la progression des candidats tout au long du processus de sélection, selon le sexe et la région géographique. Bien que nous prenions note avec satisfaction du fait que la part des candidates de la région Europe, Europe centrale et Asie centrale s'élevait à près de 60%, nous déplorons le faible pourcentage de candidates de cette région qui ont atteint avec succès la phase de sélection. Par conséquent, nous encourageons vivement l'OMPI à tenir compte de l'importance d'élaborer des solutions et du matériel pour relever les défis des différentes étapes du

processus de recrutement, et à prendre en compte les spécificités régionales dans le plan d'action pour la diversité géographique.

181. La délégation du Mexique : Ma délégation appuie la déclaration du coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et remercie le Secrétariat pour la présentation du rapport ainsi que pour les deux sessions informelles tenues pour la présentation de ce rapport et de la stratégie d'inclusion. Nous serions reconnaissants au Secrétariat de bien vouloir publier le document dans toutes les langues officielles dans les délais impartis. Nous espérons que nos observations pourront désormais être prises en considération lors de la rédaction des futurs rapports. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat pour le travail qu'il a accompli afin de progresser vers l'objectif de l'équité entre les sexes et de la diversité géographique, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, nous pensons que si nous disposions de données concrètes en termes de représentation des pays par poste et par sexe, nous aurions une image plus claire et une meilleure analyse de la situation. Ma délégation estime que pour atteindre ces objectifs, il est primordial que les États membres coopèrent avec l'OMPI dans le cadre de diverses initiatives. Nous réaffirmons la volonté du Mexique de réaliser les objectifs en matière de diversité. Dans le programme de diversification géographique, le tableau de la répartition des candidatures aux postes vacants par région géographique devrait être plus clair et donner un aperçu plus réaliste, chaque étape du processus de sélection devrait comporter des chiffres au lieu de pourcentages. Par exemple, il nous semble qu'au lieu d'indiquer un pourcentage, à savoir 36,4%, qui apparaît dans le tableau de la page 11 du rapport comme le pourcentage de personnes sélectionnées pour la région Amérique latine et Caraïbes, il conviendrait d'indiquer le nombre de candidats sélectionnés parmi plus de 1000 candidats. Je pense que cela nous donnerait un aperçu de l'état de la sélection par région. Peut-être serait-il également utile que le Secrétariat puisse inclure dans le tableau le nombre de candidats internes et externes ayant soumis des candidatures et qui avaient été sélectionnés. Ce tableau fournit également des informations précieuses pour l'analyse du processus de recrutement à chaque étape. C'est pourquoi nous réitérons la demande du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en faveur d'une révision du processus de recrutement. Ma délégation est reconnaissante à l'OMPI pour son engagement en faveur d'un environnement de travail harmonieux et empreint de respect. Il est très important pour nous que cet engagement soit pris en compte dans le budget par le biais d'indicateurs. En particulier, la politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, en ce qui concerne le Mexique, est de la même importance qu'une stratégie visant à inclure les personnes handicapées et l'équité entre les sexes qui ont des indicateurs dans le budget de leur participation. Enfin, nous recommandons que le Secrétariat continue à rendre compte, dans le cadre de consultations informelles avec les États membres intéressés, des progrès réalisés et des mesures prises pour continuer à promouvoir l'intégration et la diversité dans le domaine de la propriété intellectuelle.

182. La délégation du Paraguay : Je remercie le Secrétariat pour le rapport présenté sur les ressources humaines. La délégation du Paraguay s'est pleinement associée à ce qui a été exprimé par le coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la déclaration du groupe. En tant que représentant d'un pays dont aucun ressortissant ne travaille au sein de cette Organisation, nous souhaiterions recevoir des informations sur les postes vacants à l'avance. En moins d'un mois, il n'est pas possible de sensibiliser et de préparer une candidature à un poste à l'OMPI. Nous aimerions également procéder à un examen du processus de recrutement, en particulier dans les phases ultérieures de ce processus. Le fait que seulement sept personnes sur 1117 candidats d'un pays du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aient été sélectionnées devrait tirer la sonnette d'alarme et être pris en compte par cette organisation comme un signal pour corriger la situation. Vous pouvez compter sur une délégation du Paraguay pour travailler sur cette question.

183. La délégation du Nigéria : Monsieur le Président, la délégation du Nigéria a fait sienne la déclaration formulée par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Nous

tenons à exprimer notre reconnaissance et notre courtoisie au Secrétariat, en particulier au directeur du département de la gestion des ressources humaines, pour la compilation du rapport annuel sur les ressources humaines, qui comprend des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ainsi qu'une vue d'ensemble des politiques, initiatives et activités de l'Organisation dans le domaine des ressources humaines. Nous souhaitons en outre remercier le Secrétariat pour les résultats obtenus au cours de la période couverte par le présent rapport, en particulier en ce qui concerne la parité hommes-femmes. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour lancer la nouvelle stratégie du plan d'action, conscients de la nécessité impérieuse d'accélérer l'amélioration de la diversité géographique au sein du personnel de l'OMPI. Les ressources humaines de l'OMPI constituent le fondement de la structure et un élément essentiel de l'Organisation pour le bon fonctionnement de l'organe. La délégation du Nigéria attache donc une grande importance à l'administration efficace des ressources humaines, compte tenu de ses relations avec l'efficacité organisationnelle et l'orientation vers les services. C'est dans ce contexte, Monsieur le Président, que ma délégation prend bonne note des lacunes dans la représentation géographique du personnel de l'OMPI. Monsieur le Président, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour formuler les observations ci-après et poser quelques questions sur le rapport à l'examen. Dans la revendication figurant au paragraphe 45 du rapport, en particulier l'affirmation selon laquelle la proportion de fonctionnaires de l'Afrique et de quelques groupes régionaux a augmenté au cours des dernières années alors que le pourcentage de fonctionnaires de l'Europe de l'Ouest continue de diminuer, semble contrastée avec les données relatives à la répartition géographique des postes, mises à la disposition des États membres depuis le premier semestre 2021 jusqu'à présent. Je parle en particulier des chiffres pour le groupe des pays africains. Malgré l'ambiguïté et la ventilation des pourcentages, les chiffres attribués pour chaque région restaient les mêmes. Par exemple, au cours du premier semestre 2021, le nombre d'Africains au sein de cette catégorie de personnel s'élevait à 58, tandis que dans la seconde moitié, elle était restée à 58. Au cours du premier semestre 2022, le chiffre est de 58, tandis qu'au second semestre, il est à peine passé à 64. Ces chiffres sont alarmants en comparaison avec les chiffres provenant des pays surreprésentés. Se référant au paragraphe 49 du rapport, ma délégation estime qu'une attention toute particulière est accordée au nombre de candidatures reçues de chaque région plutôt qu'au nombre de candidats retenus, et à son reflet de la représentation équitable de chaque région au sein de cette noble Organisation. En fait, nous estimons que la déclaration du Secrétariat selon laquelle l'Afrique est le fer de lance du nombre de candidats pour l'emploi est ironique. Alors que les candidats en question n'ont pas réussi à atteindre le stade de la sélection. Au lieu de projeter le nombre de candidats comme moyen de valider l'initiative de sensibilisation, ma délégation estime que l'attention devrait plutôt porter sur le reflet équitable du principe d'un équilibre géographique équitable parmi les candidats généraux sélectionnés dans le cadre de l'exercice de recrutement. Au paragraphe 55, où il est mentionné que le Secrétariat a participé à la carrière virtuelle pour cibler les ressortissants africains, où 200 candidats ont bénéficié d'une orientation professionnelle individuelle, ma délégation souhaiterait s'enquérir des résultats d'une intervention aussi réfléchie. Cela est dû au fait que des progrès tangibles doivent être accomplis pour améliorer le manque criant d'équilibre géographique au sein du personnel de l'OMPI. En conclusion, ma délégation estime qu'une répartition géographique équitable devrait être ancrée dans la planification stratégique des effectifs, en gardant à l'esprit la nécessité d'attirer des talents de tous les États membres représentés et sous-représentés, en surveillant le profil de chaque pays afin de déterminer les défis les plus importants.

184. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous sommes reconnaissants à la directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) et son équipe pour l'établissement et la présentation du Rapport annuel sur les ressources humaines, qui comprend des informations et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de personnel, ainsi qu'un aperçu des politiques en matière de ressources humaines ainsi que des initiatives et activités de l'Organisation. Nous tenons à souligner l'importance d'une représentation géographique systématique dans toutes les activités de l'OMPI,

en particulier la composition du personnel. Nous estimons que la représentation géographique et la répartition des groupes sont deux éléments essentiels dans les pratiques en matière de ressources humaines de toutes les institutions des Nations Unies, y compris l'OMPI. Ces pratiques permettent de veiller à ce que les processus de prise de décisions et l'élaboration des politiques soient exhaustifs et tiennent compte des différents besoins et points de vue de la communauté mondiale. Sans assurer la diversité au sein du personnel, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques peuvent aboutir à des solutions inefficaces qui ne répondent pas aux besoins des parties prenantes. Selon le rapport des Nations Unies sur les ressources humaines intitulé "Stratégie en matière de diversité géographique", le terme "diversité géographique" englobe deux sens : 1) une répartition géographique équitable; et 2) une plus grande diversité des groupes régionaux. Ces deux questions ne s'excluent pas mutuellement. En accordant la priorité à la diversité géographique et à la représentation des groupes, l'OMPI peut stimuler l'innovation et la créativité et mieux servir sa clientèle mondiale. Il est donc essentiel de mettre l'accent sur ces pratiques afin d'assurer une prise de décisions équitable et sans exclusive dans les pratiques de l'Organisation en matière de ressources humaines. À la différence de la parité hommes-femmes, nous estimons que la représentation géographique ne figure pas actuellement parmi les indicateurs de performance. Nous suggérons que la représentation géographique et la diversité des groupes régionaux soient incluses en tant qu'indicateur de performance, ainsi que d'autres indicateurs. Le président a veillé à ce que la composition du personnel de l'OMPI reflète la population qu'elle dessert, ma délégation suggère que le Directeur général crée une équipe d'experts chargée d'encourager une plus grande diversité géographique en complétant les efforts déployés en faveur d'une répartition géographique équitable des États membres avec ceux de la diversité des groupes régionaux. La composition du personnel de l'OMPI continue d'être démesurée de manière disproportionnée par des personnes issues de pays à revenu élevé dans sa composition, et nous exprimons notre mécontentement face au fait que l'augmentation prévue du nombre de membres de pays en développement de toutes les régions du monde, en particulier la région du Moyen-Orient, reste insuffisante. Dans notre région, le Moyen-Orient, par exemple, a été désavantagé en termes de pourcentage de la composition du personnel de l'OMPI. Le nombre d'employés de l'OMPI originaires de cette région reste plus de six fois inférieur à celui des autres groupes régionaux. Même parmi le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, certains pays ne peuvent être représentés à un niveau de développement supérieur à d'autres. Une autre question relative aux ressources humaines et à la main-d'œuvre est liée à l'équilibre entre le niveau d'innovation et de créativité de la jeune population et la représentation de ce pays. Ma délégation aimerait suggérer que la DGRH poursuive les programmes qui encouragent le dynamisme, la créativité et les contributions novatrices des jeunes membres du personnel. Nous recommandons également à l'Organisation de recruter de jeunes professionnels pour inverser la tendance négative actuelle. Ma délégation souhaiterait suggérer que la DGRH poursuive les programmes qui favorisent et abordent cette question. Dans cet esprit, nous pensons que l'Organisation doit chercher des moyens de promouvoir son rajeunissement, notamment par des programmes visant à soutenir un plus grand nombre de stagiaires et de boursiers originaires de pays en développement. Nous demandons instamment au Secrétariat de publier des informations plus détaillées et accessibles au public sur les critères de diversité de l'Organisation, tels que le sexe, l'âge et la représentation géographique. Nous sommes fermement convaincus que des efforts considérables doivent être faits pour faire en sorte que l'Organisation soit plus équitable, plus efficace et plus responsable. Il est urgent de se concentrer sur la répartition géographique, le rajeunissement de la main-d'œuvre et la parité hommes-femmes, et tout cela devrait être examiné ensemble afin de veiller à ce qu'une approche globale soit adoptée pour traiter des questions telles que la diversité et l'égalité. L'importance du multilinguisme est également une question qui revêt la plus haute importance pour ma délégation. Afin d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des politiques liées aux ressources humaines, nous souhaiterions également encourager la DGRH à collaborer plus étroitement avec le bureau du Département de la gestion, de la stratégie, des politiques et de la conformité des Nations Unies et avec d'autres divisions des ressources humaines d'autres organisations internationales et agences des Nations Unies. Nous souhaiterions demander au

Secrétariat s'il existait des plans ou programmes de collaboration entre le Secrétariat et d'autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux ressources humaines afin de s'assurer que les stratégies de l'OMPI en matière de ressources humaines sont alignées sur les stratégies définies par l'ensemble du système des Nations Unies.

185. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous appuyons la déclaration du groupe B et remercions le Secrétariat et, en particulier, la DGRH pour ses efforts. Nous prenons note de la poursuite par l'OMPI d'initiatives visant à améliorer la représentation géographique et la parité hommes-femmes. Nous apprécions les informations détaillées fournies sur les activités de sensibilisation visant à attirer un ensemble diversifié de candidats qui progressent dans le processus de recrutement en mettant dûment l'accent sur leurs mérites et leurs qualifications. Nous souhaitons que le rapport de l'année suivante contienne des informations sur la manière dont la stratégie de l'OMPI en matière de handicap et d'inclusion influe également sur les activités de sensibilisation. La délégation remercie également l'Organisation pour ses efforts continus visant à mettre en œuvre la politique de l'OMPI sur la parité hommes-femmes et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP). Nous prenons note des résultats comparatifs de l'OMPI au sein du système des Nations Unies et nous encourageons le Secrétariat à poursuivre dans cette voie en redoublant d'efforts pour parvenir à la parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs et de la catégorie spéciale. Nous saluons les travaux sur la participation des employés et en particulier les efforts visant à obtenir des informations en retour. Étant donné que la deuxième enquête d'engagement visait à recueillir des avis sur les domaines à améliorer, il serait utile de préciser si l'enquête était anonyme et permettait ainsi une plus grande franchise. Enfin, nous remercions le Secrétariat pour la manière dont il a démontré son engagement à créer un lieu de travail sûr et respectueux, en mettant en œuvre des politiques et des processus qui démontrent une tolérance zéro pour le harcèlement et une tolérance zéro pour l'inaction. Nous encourageons vivement l'OMPI à veiller au respect des modèles de formation nécessaires à ces politiques.

186. La délégation de l'Arabie saoudite : Ma délégation du Royaume d'Arabie saoudite tient à remercier le Secrétariat pour le rapport. Nous tenons à remercier le Département de la gestion des ressources humaines et les efforts déployés par l'OMPI à cet égard. Nous souhaitons également réaffirmer l'importance de la répartition géographique équitable des ressources humaines et de la parité hommes-femmes dans le plan d'action à cet égard. Nous attendons avec intérêt ses résultats positifs dans les plans immédiats, à moyen et à long terme.

187. La délégation de la Türkiye : Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. La délégation de la Türkiye tient à remercier la directrice Mme Barbier, du Département de la gestion des ressources humaines, pour sa présentation du rapport et remercie la Suisse pour la déclaration faite au nom du groupe B. Nous apprécions le fait que le Secrétariat ait restructuré son approche de la documentation et de l'évaluation, conformément aux recommandations de 2021 du vérificateur externe des comptes, en particulier dans le domaine des ressources humaines. Monsieur le Président, nous estimons que la représentation géographique et la parité hommes-femmes devraient être d'une grande importance dans la politique de l'OMPI en matière de ressources humaines. La répartition géographique joue un rôle essentiel dans la créativité et la mise en place de politiques et de programmes ouverts, ainsi que l'accroissement de la motivation et de la participation des États membres afin de garantir la confiance dans les cadres de propriété intellectuelle. Nous reconnaissons également que la parité hommes-femmes est essentielle à l'amélioration de la productivité et est cruciale pour une répartition équitable du personnel et une structure plus représentative. Par conséquent, elles constituent à la fois des notions essentielles pour parvenir à une culture d'entreprise dynamique afin de travailler efficacement et en collaboration. Nous estimons donc qu'il convient de leur accorder une importance égale au cours de la procédure de recrutement. Nous nous félicitons des véritables initiatives prises à cet égard. Les plans d'action sur ces deux questions constituent un bon point de départ concret pour la poursuite de ces objectifs.

Nous avons pris bonne note de la première version du plan d'action visant à renforcer la diversité géographique au sein de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action et les améliorations à apporter systématiquement dans le Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous apprécions également les activités en cours dans le cadre de l'initiative relative à la désignation de coordonnateurs. En tant que pays faisant partie des régions les plus sous-représentées selon le rapport, nous soutenons toujours les initiatives visant à garantir un vivier diversifié de candidats, comme l'a souligné la DGRH en tant qu'élément déterminant de l'amélioration de l'équilibre géographique. Par conséquent, nous souhaiterions appuyer le Secrétariat dans la poursuite de son développement. Les politiques de ressources humaines encourageant la mobilité sont également considérées comme favorables à ces préoccupations ainsi qu'au travail d'innovation de l'Organisation, qui est au cœur de son activité principale par sa nature même, rassemblant des perspectives différentes issues de cultures différentes qui peuvent enrichir davantage sa structure. Nous attendons également avec intérêt les progrès dans le cadre du plan d'action de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la parité hommes-femmes de 2022. Monsieur le Président, nous souhaiterions conclure en soulignant une fois de plus l'importance de ces deux questions et en appréciant les efforts déployés en vue de la refonte du système de gestion des performances, dont le lancement est prévu en 2024, afin de mettre en place un système mondial d'avantages en matière de propriété intellectuelle qui profite à tous. Je vous remercie, Monsieur le Président.

188. La délégation de la Suède : La délégation de la Suède s'associe à la déclaration du groupe B, faite par la délégation de la Suisse. Nous avons écouté avec intérêt les travaux importants que l'OMPI a entrepris. Nous partageons l'avis de l'importance de la répartition géographique et de la parité hommes-femmes au sein de l'OMPI. Il est essentiel de veiller à ce que l'OMPI continue de développer ses compétences et, partant, le personnel est essentiel de cette manière. Ainsi, nous soutenons le recrutement fondé sur le mérite et les travaux en cours en matière de ressources humaines, qui garantissent que l'OMPI reste un lieu de travail attrayant, y compris pour les spécialistes dont elle a besoin. En ce qui concerne la parité hommes-femmes, nous saluons les travaux en cours et souhaitons que l'on continue de mettre l'accent sur les postes P-5 et D. Enfin, en ce qui concerne la répartition géographique, il est intéressant de noter que la répartition géographique globale au sein de l'OMPI semble être relativement équilibrée pour la plupart des régions en ce qui concerne les postes soumis à la répartition géographique. Cette constatation est importante et montre que les efforts considérables déployés par l'OMPI pour garantir l'équilibre, ainsi que les accords existants, vont dans la bonne direction. Néanmoins, une meilleure utilisation des coordonnateurs géographiques pourrait constituer une étape importante pour renforcer le travail de l'OMPI dans ce domaine.

189. La délégation du Brésil : Tout d'abord, la délégation s'aligne sur la déclaration faite par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Deuxièmement, nous voudrions noter que nous disposons de suffisamment de temps pour analyser le document, comme il le mérite en raison du retard de sa publication et de sa diffusion aux États membres. Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur la question de la répartition géographique au sein du personnel de l'OMPI. Bien qu'il y ait eu des évolutions positives ces dernières années, il est important de répondre à la nécessité d'une représentation plus large des régions géographiques au sein du personnel de l'Organisation. Ce faisant, nous pouvons favoriser un environnement de travail plus inclusif et plus équitable, qui s'aligne sur les principes d'équité et de diversité défendus par l'OMPI. Bien que le pourcentage de membres du personnel originaires d'Europe occidentale ait légèrement diminué, il convient de souligner que la proportion de membres du personnel originaires d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe orientale et centrale et d'Asie centrale, ainsi que du Moyen-Orient, continue d'être à la traîne. Cette tendance suscite des inquiétudes quant au déséquilibre géographique au sein de l'Organisation, qui peut entraver la représentation de perspectives diverses et empêcher une compréhension globale des questions de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Bien que

l'OMPI ait pris des mesures louables pour vérifier la progression des candidats en fonction de leur sexe, il ne suffit pas de se concentrer sur l'augmentation des candidatures. Nous demandons instamment à l'OMPI d'adopter des mesures ciblées pour améliorer le taux de réussite des candidats des régions sous-représentées dans le processus de recrutement concurrentiel, conformément à l'article 9.7 de la convention de l'OMPI et aux articles 4.1 et 4.2 du Statut du personnel de l'OMPI. En identifiant et en relevant les défis spécifiques auxquels sont confrontés les déposants de ces régions, l'OMPI peut promouvoir des conditions de concurrence plus équitables et garantir l'égalité des chances à toutes les personnes qualifiées, quelle que soit leur origine géographique. En outre, il est encourageant de constater que le nombre de candidats originaires de la région africaine a augmenté et dépasse désormais le nombre de candidats originaires d'Europe occidentale, qui est traditionnellement le groupe le plus important. Cette évolution indique une réponse positive aux efforts accrus de sensibilisation en Afrique. Cependant, il est important de reconnaître qu'il y a encore du travail à faire pour assurer une représentation équilibrée de toutes les régions, y compris l'Amérique latine et les Caraïbes. Les informations fournies par les données relatives au processus de recrutement révèlent des disparités entre les régions à différents stades, en particulier lors des phases d'évaluation. Pour y remédier, nous recommandons au département de la gestion des ressources humaines de concevoir des approches adaptées à chaque région en tenant compte des difficultés spécifiques rencontrées au cours du processus de recrutement; en mettant en œuvre des mesures spécifiques à chaque région, l'OMPI peut promouvoir activement la diversité et l'inclusion, ce qui, en fin de compte, améliore la qualité et l'efficacité de son travail. Enfin, nous félicitons l'OMPI pour le nombre important de postes pourvus par des candidats internes ayant abouti à des promotions, dont 77% de femmes. Cela témoigne du potentiel de croissance et d'avancement au sein de l'Organisation. Toutefois, il est essentiel de veiller à ce que la diversité géographique soit également privilégiée, afin de permettre à toutes les personnes qualifiées d'avoir accès à des possibilités d'avancement. En conclusion, nous appelons l'OMPI à renforcer son engagement en faveur de la diversité géographique en cherchant activement à élargir la représentation des régions sous-représentées au sein de son personnel.

190. La délégation de la Colombie : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous présenter tous mes vœux de réussite. Vous pouvez compter sur nous tout au long de cette semaine. Tout d'abord, je voudrais m'associer à la déclaration faite par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. J'aimerais également appuyer la déclaration faite par le Brésil. À cet égard, afin de faire le meilleur usage possible de notre temps, je voudrais simplement dire que la Colombie est un pays qui construit une nation à laquelle tous participent. Par conséquent, nous pensons que l'OMPI devrait également être une organisation à laquelle nous participons tous.

191. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie pour sa déclaration. Nous allons maintenant marquer 10 minutes de pause afin que le Secrétariat puisse préparer les réponses à vos questions. Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons poursuivre nos travaux sur le Rapport annuel sur les ressources humaines. Je donne la parole aujourd'hui à la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour répondre à vos questions.

192. Le Secrétariat : Merci infiniment. Je m'excuse à l'avance car je risque d'oublier quelques questions. Comme il y a un grand nombre de questions, nous les avons regroupées par thèmes. Veuillez également noter que mon équipe et moi-même sommes disponibles pour des discussions bilatérales pendant la semaine du Comité de coordination et des assemblées et n'hésitez donc pas à nous contacter si vous avez des questions spécifiques. Je commencerai par le point soulevé par de nombreuses délégations concernant la publication tardive du rapport. Veuillez noter que nous sommes actuellement dans une phase de transition, mais nous sommes conscients de l'importance de fournir le rapport en temps voulu, et nous procéderons comme proposé. Deuxièmement, en ce qui concerne le point relatif au processus

de sensibilisation et de sélection à l'OMPI, nous avons mis en place des objectifs internes en matière de calendrier de recrutement, y compris en ce qui concerne la date de publication des postes vacants. Toutefois, nous prolongeons parfois les délais afin d'atteindre un plus grand nombre de talents. En même temps, il est important d'avancer rapidement. Soyez assurés que nous y travaillons et que nous avons l'intention de revoir l'approche du recrutement pour voir ce qui peut être fait pour accélérer le processus. C'est un équilibre difficile à trouver, mais nous allons certainement revoir la politique de recrutement. Un autre point concernait le souhait des États membres que les avis de vacance soient diffusés à l'avance. Nous comprenons ce besoin, mais il n'est pas toujours simple d'agir, car les postes vacants doivent être évalués et, le cas échéant, modifiés en conséquence avant d'être publiés. Comme indiqué dans l'annexe sur la répartition géographique, les informations fournies ne sont qu'indicatives et ne reflètent pas nécessairement ce qui sera finalement publié. Étant donné que chaque poste vacant doit être examiné dans le contexte des besoins, nous devons procéder à une redistribution des postes et à des ajustements. En tant que tel, cet exercice n'est pas une science exacte. Je partage toutefois le point de vue selon lequel l'élément de planification de la main-d'œuvre est essentiel, comme l'a brièvement mentionné la délégation du Brésil. C'est pourquoi nous cherchons à améliorer l'élément de planification en travaillant très étroitement avec les responsables, en examinant la planification de la succession et l'horizon à plus long terme. Néanmoins, je pense que nous pourrions obtenir de meilleurs résultats en constituant des réserves de talents axées sur les compétences. Nous examinerions alors les compétences requises à plus long terme afin d'orienter nos recherches et de constituer un vivier de talents en amont de la publication, plutôt que de procéder à des recherches sur la base des postes vacants. Je tiens également à remercier la délégation de la Fédération de Russie qui a mentionné le travail accompli en collaboration avec l'équipe d'évaluation de la DSI et ce que nous pouvons faire pour intégrer les sciences comportementales. Nous avons déjà mis en place un projet pilote sur l'égalité entre les sexes. Beaucoup de travaux ont trait à la notion de couverture. Par exemple, à l'avenir, nous pourrions guider un candidat tout au long du processus de candidature en lui donnant des conseils en cours de route, plutôt que de lui dire où chercher des conseils sur la manière de rendre sa candidature plus fructueuse. Nous examinons également, d'un point de vue interne, ce qui se passe au sein du jury de sélection et comment faire en sorte que les membres du jury se voient rappeler en cours de route l'importance de la représentation géographique et de la représentation sexospécifique. Par conséquent, la remarque est acceptée et j'attends des développements futurs sur ce point. En ce qui concerne l'initiative relative à la désignation de coordonnateurs, je remercie notamment la délégation de la Pologne pour l'importance qu'elle accorde à la maximisation de l'utilisation de cette initiative, ce que confirment également les observations de la délégation du Nigéria. Je suis conscient qu'un nombre croissant de demandes, qui ne se transforment pas en résultats fructueux, peuvent être décourageantes. Toutefois, dans un premier temps, nous sommes heureux de constater l'augmentation du nombre de candidatures. La question est de savoir comment faire en sorte qu'ils correspondent à la vacance de poste et à la meilleure manière d'aider le candidat. À cet égard, nous sommes encore plus dépendants, par exemple, de l'initiative relative à la désignation de coordonnateurs, dans le cadre de laquelle nous travaillons avec un pays spécifique pour renforcer les capacités et soutenir les candidats, en plus des informations que les candidats peuvent trouver sur notre site Web de recrutement. Toutefois, je pense qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine et, en référence au point soulevé par la délégation du Brésil, nous pouvons faire davantage pour adapter l'approche au pays concerné. Je reconnais qu'il y a des spécificités à une demande d'emploi dans tous les pays. Nous devons veiller à ce que nos efforts ne soient pas contre-productifs, car notre objectif est d'attirer les bons candidats à l'OMPI. Il est donc essentiel de veiller à ce que nous communiquions des informations et diffusions des messages par les canaux appropriés, où ils peuvent être facilement récupérés. En ce qui concerne l'initiative relative à la désignation de coordonnateurs, nous collaborons plus étroitement avec les États membres afin de fournir aux coordonnateurs les informations les plus récentes et le soutien nécessaire pour accroître leur impact. En outre, nous visons à fournir aux coordonnateurs la formation nécessaire pour soutenir les candidats intéressés et à assurer une large diffusion des postes vacants. Ces efforts se poursuivront. J'ai regroupé les autres

observations relatives aux données. Je me réfère par exemple au tableau sur le processus de sélection et à la question de savoir s'il faut inclure des chiffres absolus ou des pourcentages, car je pense que nous sommes tous plus à l'aise d'une manière ou d'une autre. Les deux vont de pair et nous pouvons toujours calculer les chiffres absolus à partir des pourcentages, mais s'il y a une préférence pour les chiffres absolus, nous nous ferons un plaisir de nous adapter en conséquence. Nous avons opté pour des pourcentages au motif qu'ils sont plus faciles à présenter, mais encore une fois, nous présenterons des chiffres absolus si les délégations le préfèrent. En ce qui concerne l'observation de la délégation de la Fédération de Russie sur le fait de disposer d'informations en direct sur notre site Web, nous confirmons que notre intention est de poursuivre en ce sens. Nous travaillons actuellement à l'élaboration et à l'ajustement de nos outils d'établissement de rapports. La brochure sur les ressources humaines, officiellement appelée WIPO Workforce (le document relatif aux effectifs de l'OMPI), est actuellement publiée deux fois par an et disponible sur notre site Web public. À long terme, nous avons l'intention de mettre ces informations immédiatement à disposition en ligne et je suis d'accord sur le fait qu'il s'agirait d'une évolution positive, conformément à votre suggestion. En ce qui concerne le groupe de questions relatives à la CFPI et plus largement à notre collaboration avec les Nations Unies, nous confirmons que non seulement nous souscrivons pleinement à la décision de la CFPI, mais nous participons également activement aux débats des réunions de la CFPI. S'agissant d'une résolution des Nations Unies prise par la Fédération de Russie selon laquelle il importe de suivre les paramètres clés de la diversité des effectifs tels que la représentation géographique et la parité hommes-femmes, les données que nous fournissons sont alignées sur cette résolution. Plus généralement, en ce qui concerne la collaboration avec les Nations Unies, veuillez vous assurer que nous collaborons activement avec d'autres institutions des Nations Unies. Nous participons au réseau des ressources humaines ainsi qu'aux débats des institutions spécialisées. Lors de ces débats, nous mettons en avant les spécificités de l'OMPI et partageons les meilleures pratiques. Nous avons également des groupes de travail sur des thèmes spécifiques, par exemple le groupe de travail sur le recrutement et le groupe de travail sur la rémunération. Dans ce dernier, l'examen des rémunérations mené par la CFPI fait l'objet de discussions et d'un soutien proactif. Nous pouvons vous assurer que nous sommes pleinement engagés dans toutes ces initiatives. Par ailleurs, lors de la dernière réunion de la CFPI, nous avons reconnu l'importance du partage des meilleures pratiques entre les différentes agences et la nécessité d'adopter une approche commune plutôt que de réinventer la roue. Nous avons également reconnu que les mandats des Nations Unies diffèrent selon les institutions et qu'il n'est tout simplement pas possible d'avoir une seule stratégie en matière de ressources humaines pour l'ensemble de la communauté car elle doit appuyer directement le plan stratégique de l'Organisation, qui est le Plan stratégique à moyen terme pour l'OMPI. Je vais maintenant passer à la prochaine série de questions concernant la "diversité et l'inclusion". Je vous remercie pour toutes vos interventions qui renforcent la parité hommes-femmes et la représentation géographique, et je suis fermement convaincu que cela peut se produire. Je prends note de la référence de la délégation brésilienne à l'importance d'une approche sur mesure en matière de représentation géographique. C'est en effet ce que nous essayons de mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action, qui est de reconnaître les problèmes cruciaux propres à une certaine région au lieu d'avoir une perspective globale ou générale. Nous estimons qu'il est possible de définir des indicateurs d'exécution dans le plan d'action, ce qui nous permettrait de suivre et de contrôler les mesures prises et de voir si elles donnent des résultats. En réponse à d'autres observations sur ce sujet, nous voudrions souligner que les mesures sur mesure serviront toujours d'outil pour attirer et soutenir les candidats. Comme l'ont mentionné un certain nombre de délégations, notre processus de recrutement est toujours fondé sur le mérite. Par conséquent, nous veillons à ce que les candidats présentent au mieux leurs compétences, ce qui leur permet de passer le processus de sélection et d'être équipés des bons outils pour réussir. S'agissant de la question de la parité hommes-femmes, je renvoie au point relatif aux indicateurs du programme ONU-SWAP, présenté par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. De mon point de vue, l'ajout dans ce programme et budget d'un indicateur de progrès concernant le programme d'action des Nations Unies pour les femmes (ONU-SWAP)

constitue une évolution majeure. Il s'agit d'une nouvelle amélioration qui, selon moi, témoigne de l'engagement à progresser dans ce domaine. En ce qui concerne la référence à trois indicateurs qui n'ont pas été atteints, notre objectif n'est pas de progresser sur tous les indicateurs à ce stade, et en particulier pas sur ceux qui sont encore rouges. Nous avançons au rythme approprié et nous procédons étape par étape. Parfois, le travail de base pour suivre et rendre compte afin d'atteindre un indicateur spécifique est colossal. J'ai toutefois le plaisir de dire que l'Équipe de haute direction de l'OMPI s'intéresse réellement à la question. Nous avons récemment eu des discussions très fructueuses, en particulier sur ONU-SWAP au sein de l'équipe de direction. En ce qui concerne l'engagement du personnel, j'aimerais remercier toutes les délégations qui ont pris note de cette nouvelle évolution à l'OMPI. Nous sommes déterminés à améliorer nos compétences en matière d'écoute et à recevoir des retours d'information efficaces. Une enquête sur l'engagement, qui donne aux employés la possibilité de faire connaître leurs préoccupations, n'est pas un outil absolu. Nous pensons qu'il existe plusieurs façons d'entamer des discussions et des échanges. Nous entamons des discussions sur la manière de donner et de recevoir un retour d'information, dans le cadre du travail sur l'élaboration du cadre de performance. Ces éléments sont importants pour garantir que les membres du personnel se sentent à l'aise pour donner et recevoir un retour d'information dans un environnement sûr et que l'enquête sur l'engagement puisse servir de base de discussion. Plus précisément, nous examinons d'abord les résultats, puis nous organisons des discussions à tous les niveaux, c'est-à-dire au niveau de l'équipe, de la division, du département et du secteur. Je me souviens d'une question faisant référence à l'importance de la confidentialité, et j'ai le plaisir de confirmer que nous faisons appel à un prestataire externe pour mener l'enquête, de sorte que les données personnelles détaillées ne sont pas partagées avec nous. Le système est conçu de telle manière que les observations ne sont disponibles que si au moins 10 d'entre elles appartiennent à une équipe spécifique. Dans le cas contraire, les informations sont recueillies à un niveau plus élevé. En outre, à moins d'avoir au moins cinq participants issus d'une équipe donnée, nous ne recevrez aucune observation ou information particulière. Ces mesures ont été mises en place pour protéger la vie privée et la confidentialité des participants et déclencher un débat. Il est donc crucial que nous suivions le dialogue. Une autre question mentionnée par la délégation du Mexique concerne le harcèlement sexuel. Nous confirmons que la formation sur l'environnement de travail harmonieux à laquelle j'ai fait référence comporte un module spécifique sur le harcèlement sexuel. Il s'agit d'une formation obligatoire et nous suivons la participation. Par ailleurs, deux modules font également l'objet d'un suivi : l'un pour l'ensemble du personnel de l'OMPI et l'autre pour les responsables. Nous confirmons qu'il s'agit là d'une question importante qui n'est pas prise en considération. Merci également pour tous les points positifs et les observations en faveur de la mobilité interne en vue de soutenir le développement professionnel du personnel interne, ce qui est un point très important pour l'OMPI. Nous constatons qu'un certain nombre de collègues sont restés au même poste pendant de nombreuses années et ne voient pas de possibilité d'évolution de carrière. Nous étudierons diverses initiatives dans le cadre du dispositif de mobilité que nous allons élaborer au cours de l'année à venir. J'espère avoir répondu à la plupart de vos questions et je vous prie de m'excuser si j'en ai oublié. Je suis également disponible pour des interactions directes.

193. Le président : Merci beaucoup au Secrétariat pour la présentation détaillée que vous venez de nous faire. Et aussi pour les réponses que vous avez données aux différentes délégations. Mon objectif n'est pas d'ouvrir un autre débat après celui que nous avons déjà eu. Mais si quelqu'un souhaite poser une question complémentaire, en rapport avec la déclaration faite, il peut prendre la parole. La Suisse, en tant que coordinateur de groupe, a la parole.

194. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup, Madame la Directrice du Département de la gestion des ressources humaines, d'avoir répondu à nos questions. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de répondre à la question que j'ai posée au nom du groupe B : quelles sont les implications du nouvel accent mis sur la mobilité pour les membres du personnel qui préfèrent approfondir leur expertise dans le cadre de leur affectation actuelle? Pourriez-vous

préciser dans quelle mesure les avancements conformes au statut et au règlement du personnel ont toujours le même poids dans un tel scénario? Pourriez-vous également préciser ce que signifie l'expression "besoins opérationnels de l'Organisation", qui est utilisée comme critère supplémentaire pour l'octroi d'engagements continus, en plus de la durée, de la surface et de la performance?

195. Le Secrétariat : Je vous présente mes excuses pour l'oubli concernant la question sur la mobilité. Vous pouvez être assurés que nous essayons d'éviter la mobilité obligatoire où le personnel est forcé de se déplacer. Dans certains cas, les employés peuvent être satisfaits de leur rôle actuel et même s'ils souhaitent approfondir leur expertise, ce n'est pas l'objectif. Dans le même temps, nous devons également tenir compte de l'évolution des besoins de l'Organisation. Il est parfois important d'amener les gens à sortir de leur zone de confort pour leur permettre de développer leurs compétences et de faire preuve d'agilité. Toutefois, cela ne doit pas nécessairement se faire par le biais d'un exercice de post-mobilité. Par conséquent, nous examinons d'autres types d'initiatives et un éventail plus large de possibilités, comme par exemple le lancement d'un marché des talents. Une telle initiative permettrait aux collègues de contribuer à certaines équipes spéciales ou à certains travaux spécifiques sans nécessairement passer à un emploi différent. J'espère que cette réponse vous rassure. En termes d'évolution de carrière, nous sommes conscients de l'importance du soutien nécessaire aux collègues internes et, dans cette optique, nous présentons une nouvelle proposition concernant certains recrutements internes limités pour des postes professionnels au sein de l'OMPI, ce qui n'est pas le cas actuellement. Sur ce point, je voudrais préciser que lorsque nous faisons rapport sur tous les postes vacants, certains d'entre eux ont été pourvus par des candidats internes ayant réussi. Dans ce cas, la représentation géographique n'est pas affectée puisque les candidats internes sont déjà pris en compte. Les postes libérés par les candidats internes seront alors ouverts à la publication. Si l'on considère les 121 postes vacants publiés l'année dernière, une partie d'entre eux ont été décrochés par des candidats internes. Par conséquent, bien qu'il puisse sembler qu'il y ait un retard dans le processus d'avancement de la représentation géographique, ce n'est pas le cas puisque ces candidats ont déjà été pris en compte dans le cadre de la représentation géographique. Enfin, je me réfère au point concernant l'analyse de rentabilité, qui fait partie de la politique sur les nominations continues. Sachez qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle évolution et que, lorsque nous envisageons la possibilité d'accorder une mission continue, nous examinons les critères à remplir, ainsi que la politique d'achats en tant qu'analyse de rentabilité. Par exemple, nous procédons actuellement à une transition de la structure organisationnelle au sein de la DGRH afin de voir comment nous pouvons faire évoluer notre modèle de prestation pour mieux servir nos clients. Dans ce contexte, lorsque des membres du personnel des ressources humaines deviennent éligibles à des contrats continus, nous ne les leur accordons pas. Nous les plaçons en attente jusqu'à ce que nous ayons une plus grande visibilité sur les besoins à long terme du département. Il s'agit donc d'un processus d'examen constant, où personne n'est omis et où nous revoyons et examinons l'analyse de rentabilité sur une base annuelle. En conséquence, un tel dossier peut entraîner un retard dans l'attribution de l'engagement continu. J'espère avoir apporté des éclaircissements à votre question.

196. La délégation de l'Iran (République islamique d') : En guise de question complémentaire, ma délégation souhaite tout d'abord remercier la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour ses éclaircissements et sa présentation concernant les questions soulevées dans cette salle de réunion. Nous sommes préoccupés par la question de la promotion par l'Organisation d'un personnel plus jeune et de l'augmentation du nombre de jeunes professionnels de la propriété intellectuelle conformément aux besoins et aux exigences, en particulier pour les nouvelles générations dans les pays en développement, et nous aimerions savoir comment l'Organisation aborde cette question. D'autant plus que certains pays comptent un grand nombre de jeunes innovateurs, de femmes chefs d'entreprise et de femmes inventeurs qui travaillent sur la question de la propriété intellectuelle dans leur pays. Il faut les inclure dans les travaux de cette Organisation. Pouvez-vous développer?

197. Le Secrétariat : Je remercie la délégation de l'Iran de m'avoir rappelé ce point qui me tient particulièrement à cœur. En effet, nous voulons nous concentrer sur l'avenir, c'est-à-dire sur la jeune génération. Comme vous le savez, nous avons piloté le programme des jeunes experts, qui s'est avéré très fructueux. Il a maintenant été intégré dans le programme et le budget en tant que programme financé de manière centralisée pour le prochain programme et budget. Au départ, nous pensions avoir des cohortes tous les deux ans, mais nous venons d'accueillir en début d'année notre deuxième groupe. Nous poursuivrons ce programme chaque année, et nous avons l'intention de continuer, et c'est très gratifiant de voir ces collègues nous rejoindre. Nous avons non seulement le programme des jeunes experts, mais aussi un programme de bourses prospère qui compte environ 90 boursiers, ainsi qu'un programme de stages. En ce qui concerne un point soulevé, nous apportons en effet un soutien spécifique à certains stagiaires originaires de pays en développement. Nous prenons en charge leur voyage, garantissant ainsi que personne n'est empêché de soumettre une candidature en raison de limitations financières liées au voyage à Genève. Ce type d'appui est permanent et, plus généralement, il est similaire à tous les facteurs que nous avons examinés sur l'égalité entre les sexes et la représentation géographique. L'appui ne peut pas être apporté uniquement sous l'angle des ressources humaines, elle doit être intégrée dans notre travail. Dans ce contexte, nous travaillons également avec le secteur des défis mondiaux et des partenariats et le coordonnateur pour la jeunesse afin d'examiner comment nous pouvons soutenir les initiatives et incorporer continuellement diverses perspectives dans l'accueil et la croissance des jeunes talents.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR MISE A JOUR DU MECANISME VISANT A IMPLIQUER
DAVANTAGE LES ETATS MEMBRES DANS
L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DE
TRAVAIL ET BUDGET**

198. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/11.

199. Le vice-président : Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, document WO/PBC/36/11. Vous vous souviendrez peut-être qu'à la trente-cinquième session du PBC en mai, le PBC s'est vu présenter la Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget dans le document WO/PBC/35/3. Lors de cette session, le PBC a décidé de poursuivre le débat à la présente session. Depuis lors, le Secrétariat a établi un nouveau document tenant compte du document WO/PBC/35/4 tel que modifié à la trente-cinquième session du PBC et des propositions supplémentaires reçues des États membres. Je voudrais donner la parole au Secrétariat pour qu'il présente le document.

200. Le Secrétariat : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vous avez dit, mais je voudrais souligner que, sur la base des informations et des propositions que nous avons reçues lors de la trente-cinquième session du PBC, ainsi que par la suite, nous avons apporté des modifications au document. Nous avons entendu au cours de cette session que certaines délégations souhaitent partager de manière transparente les réponses des États membres au questionnaire sur le programme de travail et le budget, et cela est reflété pour votre référence dans la section 3B, paragraphe 12, qui est le paragraphe qui a été révisé pour refléter cette demande. Le but du Secrétariat de publier le programme de travail et budget proposé huit semaines avant l'ouverture des sessions respectives du PBC figure dans la section 3C du paragraphe 13 et dans l'annexe. Par ailleurs, l'annexe a été actualisée en ce qui concerne le calendrier prenant des dates et des références à des mois civils. Nous estimons que les mises à jour répondent à toutes les demandes connues des États membres que nous recevons et nous attendons avec intérêt vos conseils sur ce document.

201. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains tient à remercier le Secrétariat pour avoir préparé la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, comme indiqué dans le document WO/PBC/36/11. Le groupe salue l'OMPI pour avoir reconnu l'importance de faire participer les États membres à l'élaboration du programme de travail et budget afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et prises en considération. Ce processus de consultation est essentiel pour parvenir à un programme de travail et budget équilibré, efficace et adapté aux besoins, qui reflète les priorités et les attentes des États membres. Nous reconnaissons le précieux débat qui a eu lieu à la trente-cinquième session du PBC sur la manière de renforcer la participation des États membres à l'élaboration et au suivi du programme de travail et budget de l'OMPI sur la base des principes de transparence, d'ouverture et de responsabilité. Le groupe des pays africains réaffirme l'importance d'assurer un mécanisme solide et ouvert qui facilite la maîtrise du programme de travail et budget par les États membres. À cet égard, nous estimons que les réponses des groupes régionaux et des États membres au questionnaire devraient être analysées de manière exhaustive et guider le Secrétariat dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé. Ces réponses devraient également être publiées sur le site Web du PBC dans la langue originale pour plus de transparence. Par ailleurs, le groupe des pays africains estime que le Secrétariat devrait s'efforcer de veiller à ce que le programme de travail et le budget soient publiés bien avant les réunions du PBC. Le groupe des pays africains attend avec intérêt la poursuite du débat sur cette question afin de parvenir à un résultat mutuellement satisfaisant.

202. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document WO/PBC/36/11, intitulé "Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget". Nous aurions apprécié que les amendements proposés soient présentés sous la forme du suivi des modifications, ce qui aurait facilité notre examen. Notre groupe se félicite que le mécanisme mis à jour comprenne les observations du groupe B formulées à la trente-cinquième session du PBC, à savoir l'effort de publication de tous les documents du PBC au moins huit semaines avant chaque session du PBC et la publication du programme de travail et budget proposé avant la présentation aux États membres sur la manière de lire et de comprendre le programme de travail et budget. Dans ce contexte, le groupe B souhaiterait proposer une phrase supplémentaire à la fin du paragraphe 13 du document WO/PBC/36/11 intitulé "Présentation du programme de travail et budget aux États membres". La phrase supplémentaire proposée est la suivante : "En outre, après la publication des documents du PBC, le Secrétariat répondra à toutes les questions écrites des États membres dans un délai d'une semaine à compter de la réception de ces questions dans un document de questions-réponses qui sera publié sur le site Web du PBC". Notre groupe réaffirme que le calendrier prévu dans le nouvel arrangement reste très encombré et qu'il a été difficile pour les États membres de préparer correctement les trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC, ainsi que les assemblées, qui ont lieu moins de deux semaines après la trente-sixième session du PBC. Le groupe B souhaite réaffirmer que, selon nous, rien dans le mécanisme mis à jour n'empêche la possibilité de déplacer les assemblées à un autre mois, comme cela pourrait se produire à l'avenir.

203. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend note des discussions et questions soulevées par les États membres de l'OMPI concernant les dispositions proposées relativement à la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget. Nous réaffirmons également notre position exprimée lors de la trente-cinquième session du PBC en ce qui concerne le présent document. Nous sommes d'avis que le processus de distribution et de communication concernant les questionnaires élaborés par les États membres de l'OMPI pourrait être amélioré. Les informations fournies par les États membres dans le questionnaire définissent leur intérêt, leur vision, leurs attentes et leurs besoins en ce qui concerne les activités de l'OMPI et sont donc essentielles dans le

processus d'élaboration du programme de travail et budget. Sur la base des principes d'ouverture, de transparence et d'objectivité, si l'échange d'informations contenues dans les questionnaires est important pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, nous partageons la position des États membres de l'OMPI qui ont proposé un mécanisme volontaire de publication des questionnaires. Partant du principe que le questionnaire est une communication bilatérale des États membres de l'OMPI, nous nous associons aux voix et aux préoccupations déjà exprimées selon lesquelles leur publication nécessiterait le consentement préalable des autorités des pays auxquels il se rapporte. Nous réaffirmons une fois de plus la nécessité de publier en temps voulu le programme de travail et budget proposé, qui est essentiel pour assurer un débat de fond et approfondi sur le document dans le cadre du PBC. Dans ce contexte, nous nous associons aux voix des États membres de l'OMPI et réitérons la nécessité de publier le document au plus tard huit semaines avant la session du comité concerné. Tout en appréciant les efforts et les travaux du Secrétariat pour collaborer avec les États membres de l'OMPI dans le cadre de la préparation des débats consacrés au programme de travail et budget, nous estimons qu'il est nécessaire de tenir une séance d'information dès que le document aura été mis à la disposition des États membres de l'OMPI, ce qui est conforme à la proposition du groupe B relative aux amendements qui vient d'être faite par la délégation de la Suisse.

204. La délégation du Japon : La délégation du Japon tient à exprimer sa gratitude aux présidents et vice-présidents du PBC, au sous-directeur général, Secteur Administration, finances et gestion, ainsi qu'au Secrétariat pour leur dévouement et leur travail dans l'organisation de cette réunion. La délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. S'il est louable de recevoir les contributions des États membres à chaque étape du processus de rédaction, comme c'est le cas pour le mécanisme décrit dans le document WO/PBC/36/11, il est également nécessaire de veiller à ce que les États membres aient suffisamment de temps pour examiner le programme de travail et budget proposé. À cet égard, il est également louable que le document WO/PBC/36/11 tienne compte des points soulevés par les États membres à la trente-cinquième session du PBC, de publier le programme de travail et budget proposé huit semaines avant la première réunion du PBC au cours de l'année d'élaboration du budget. L'examen du contenu du programme de travail et budget est particulièrement important au cours de la période comprise entre la première et la deuxième réunions du Comité du programme et budget et de l'Assemblée générale à sa session suivante. Il serait donc souhaitable de programmer l'élaboration du programme de travail et budget proposé afin de prévoir suffisamment de temps entre ces réunions.

205. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie tient à remercier le Secrétariat pour les observations et propositions des États membres concernant la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, document WO/PBC/36/11. Nous pensons qu'il est particulièrement important d'impliquer les États membres dans ce processus, et cela doit se faire selon les principes de transparence et d'ouverture. Nous estimons qu'une collaboration constante avec les États membres, sans entrave, y compris dans un cadre multilatéral et bilatéral sur des questions importantes, contribuera à la réalisation d'un consensus. Toutefois, nous espérons que les préoccupations exprimées par les États membres concernant le calendrier des réunions, le nombre de documents ainsi que leur structure seront pleinement prises en considération lors de l'établissement des calendriers et de la préparation des futures réunions.

206. Le vice-président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Je n'en vois aucune. La proposition faite par la délégation de la Suisse sera affichée à l'écran. Je demanderais aux États membres de faire part de leurs réactions à cette proposition. Elle est en mode "suivi des modifications", de sorte que vous verrez que cela apparaît dans une couleur différente dans le texte. Je ne vois pas de demande d'intervention. Puis-je considérer que la proposition, telle

que présentée par la délégation de la Suisse, est acceptable pour tous les États membres? Cela semble être le cas. Pouvons-nous prendre une décision sur ce point?

207. La délégation du Nigéria : Ma délégation ne voit pas d'objection à la proposition suggérée. Je voulais vérifier si le délai d'une semaine pour que le Secrétariat réponde à toutes les questions des États membres était réalisable pour le Secrétariat.

208. Le Secrétariat : Comme la proposition stipule que le Secrétariat "examinera", et non "doit examiner", j'en tire un certain réconfort, mais en effet, nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai d'une semaine. S'il s'agit d'informations qui n'ont jamais été produites par le Secrétariat, nous demanderons peut-être un peu plus de temps, mais en fait, nous pouvons généralement répondre à la plupart ou à la totalité des questions dans la semaine qui suit leur réception.

209. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains souhaiterait recevoir la version épurée du présent document accompagnée de cet ajout par courriel.

210. Le vice-président : Bien entendu. Puis-je considérer que le projet de décision qui est à l'écran est acceptable pour tous les États membres?

211. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains a besoin d'un peu plus de temps pour passer par le document final avant de pouvoir accepter cette décision.

212. Le vice-président : Dans ce cas, nous pourrions suspendre la décision sur ce projet de décision jusqu'à ce que la position finale soit prononcée par la délégation du Ghana. Si je peux demander à la délégation du Ghana, si vous pouvez compter sur votre réaction finale à ce projet de décision?

213. La délégation du Ghana : Avec un peu de chance, d'ici la fin de la journée.

214. Le vice-président : Dans ce cas, ce point de l'ordre du jour est suspendu, en attendant la décision finale prononcée par la délégation du Ghana.

215. Le vice-président : Bon après-midi à toutes les délégations. Je pense que nous pouvons reprendre les délibérations et commencer notre séance de l'après-midi. Avant de passer au point 7.b) de l'ordre du jour, "Mise à jour sur les placements", je propose que nous réexaminions le point 9 de l'ordre du jour intitulé "Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget". Il y a de bonnes nouvelles à communiquer et je me tourne à présent vers la délégation de la Suisse pour qu'elle partage avec nous ces bonnes nouvelles.

216. La délégation de la Suisse : Comme vous vous en souvenez, le groupe B avait proposé une formulation supplémentaire pour le document WO/PBC/36/11 et je crois que le groupe des pays africains souhaitait y réfléchir. Peut-être le groupe des pays africains pourrait-il nous faire savoir s'ils peuvent faire preuve de souplesse dans la nouvelle formulation, mais je devrai laisser le soin au groupe des pays africains de nous faire savoir.

217. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains a une certaine marge de manœuvre pour l'adopter.

218. Le vice-président : Nous vous remercions de la souplesse dont vous faites preuve de part et d'autre. En l'absence d'autres demandes d'intervention et d'objection, il est décidé que cette décision sera acceptée.

219. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le mécanisme actualisé décrit aux

paragraphe 10 à 16 et présenté dans l'annexe de la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget (document WO/PBC/36/11) avec l'ajout ci-après au paragraphe 13 : "en outre, après la publication des documents du PBC, le Secrétariat examinera toutes les questions écrites des États membres dans un délai d'une semaine suivant la réception de ces questions dans le document de questions-réponses qui sera publié sur le site Web du PBC.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2024-2025.

220. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/8.

221. Le vice-président : Le Secrétariat nous a fourni le document révisé sur la base des discussions que nous avons eues à la trente-cinquième session du PBC en mai et de la décision que nous avons approuvée à cette occasion. Il est extrêmement important que nous nous efforcions de progresser sur les questions en suspens recensées lors de notre dernière session. J'aimerais vous remercier tous pour l'excellent travail accompli sur ce thème au cours de la session de mai. Dans un souci d'efficacité et pour parvenir à des conclusions, j'exposerai mon approche du débat sur ce point après que le Secrétariat aura fait son introduction. Je compte sur votre engagement constructif et continu pour que nous puissions faire une recommandation claire sur le programme de travail et le budget aux assemblées en juillet. Je demanderais au sous-directeur général du Secteur Administration, finances et gestion de prendre la parole.

222. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Le Secrétariat a rappelé qu'à la suite du premier examen approfondi par les États membres du projet de programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 au cours de la trente-cinquième session du PBC et conformément aux décisions du comité, une version révisée du projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 a été soumise à la présente session du PBC pour examen. Conformément à cette décision, le Secrétariat a révisé le document de la manière suivante (veuillez noter que les numéros de page que je mentionnerai sont ceux qui figurent dans la version anglaise du document WO/PBC/36/8) :

- i. mise à jour des estimations concernant la demande et les recettes dans le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en vue de tenir compte des prévisions d'avril 2023 de l'économiste en chef. Les mises à jour sont prises en considération dans :
 - a. L'avant-propos du Directeur général
 - b. Tableau 1 et diagramme 1
 - c. Tableau 2 et diagramme 2
 - d. Tableau 3
 - e. Texte actualisé des pages 4 à 7
 - f. Annexes : IV, V, VI et VIII
 - g. Niveaux de référence et objectifs concernant les prévisions de dépôts pour les systèmes de Madrid et de La Haye (services d'aide aux entreprises et Secteur du développement régional et national)
- ii. adjonction d'un nouveau point relatif aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);

- iii. adjonction d'un nouveau point relatif aux PME dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 14);
- iv. modification de la cinquième stratégie de mise en œuvre du Traité de coopération en matière de brevets concernant le personnel du PCT et l'examen technique des brevets (page 22);
- v. modification du résultat escompté n° 4.1 de manière à inclure une référence à un système de propriété intellectuelle équilibré et de la note de bas de page correspondante (tout au long du document). La note de bas de page correspondante a été incluse à l'endroit où le résultat escompté 4.1 apparaît pour la première fois dans le document, à savoir dans la Maison de la stratégie à la page 8;
- vi. modification des premier et quatrième points de la stratégie de mise en œuvre concernant la législation sur le droit d'auteur (pages 31 et 32);
- vii. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);
- viii. modification de la stratégie de mise en œuvre liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD (page 50);
- ix. modification de la stratégie de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour les entreprises en ce qui concerne les outils, les programmes et le matériel, et adjonction d'un nouveau point relatif aux PME (page 56);
- x. adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux données se rapportant à l'Indice mondial de l'innovation dans le cadre du pilier stratégique n° 4.2 (page 59);
- xi. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la sécurité des données dans le cadre de la transformation numérique (page 62);
- xii. modification du sixième point de la stratégie de mise en œuvre relative à la rubrique Personnel et culture (page 66).

Le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 est soumis aux États membres pour examen.

223. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette information. Après avoir entendu la présentation du Secrétariat, j'aimerais maintenant procéder comme suit : 1) Confirmer que vous êtes satisfait de tous les changements convenus conformément au paragraphe iv) de la décision de la trente-cinquième session du PBC et qui ont été incorporées dans le document révisé; et 2) Examiner les questions en suspens conformément au paragraphe vi) de la décision de la trente-cinquième session du PBC en vue de parvenir à un consensus sur chacun des points. Je demanderais au Secrétariat de faciliter nos travaux en projetant le document à l'écran. Nous commencerons par la question en suspens soulevée par la délégation de la Colombie : i) la suppression des ODD, à l'exception de l'ODD 9, dans la Maison de la stratégie.

224. La délégation de la Suisse : Merci aux délégations qui ont présenté leurs propositions. Le groupe B n'est toutefois pas en mesure d'accepter la proposition visant à supprimer tous les ODD, à l'exception de l'ODD 9 de la Maison de la stratégie. Une telle limitation semble contredire l'adhésion de l'OMPI au Groupe de développement durable des Nations Unies. Les ODD sont liés et toute limitation à un ODD spécifique semble artificielle. L'OMPI contribue à davantage qu'au seul ODD 9. Par exemple, WIPO GREEN contribue à l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), les travaux de l'IGC contribuent à

l'ODD 15 (Vie terrestre) et le GNUDD contribue à l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

225. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi la proposition de programme de travail et budget révisée pour l'exercice biennal 2024-2025, qui tient compte des modifications convenues. S'agissant de la proposition visant à réduire les objectifs de développement durable présentés dans le document conformément aux objectifs stratégiques de l'Organisation, nous souhaiterions rappeler la déclaration faite par le Directeur général à la session du PBC d'hier, invitant les États membres à ne pas mettre l'accent sur un ODD spécifique, mais à les couvrir dans leur ensemble. Nous estimons que le lien avec les ODD qui ont été proposés dans le programme de travail et budget proposé devrait être conforme aux mesures et aux travaux de l'Organisation. Par conséquent, les ODD que nous considérons uniquement présentent un lien entre les objectifs stratégiques et les ODD. Il ne nous est pas demandé de nous concentrer uniquement sur ces éléments; il s'agit simplement d'une référence dans le document. À cet égard, nous pensons qu'il serait judicieux de les conserver dans le document.

226. La délégation du Brésil : J'aimerais remercier le Secrétariat pour la version révisée du tableau des ODD. Je pense que nous sommes en mesure de reconnaître l'importance des ODD et du travail de l'OMPI pour considérer la propriété intellectuelle, comme le Directeur général l'a fait hier dans sa déclaration liminaire, en tant que vecteur de pouvoirs innovants et créatifs pour tous. Toutefois, nous avons une question avec l'image que l'OMPI essaie de transmettre avec ce tableau. L'importance de traiter tous les ODD, comme cela était indiqué dans la version originale du présent document, était une meilleure option que d'avoir un seul ODD qui était abordé dans les piliers stratégiques. La question reste de savoir quelle est l'intensité des travaux de l'OMPI en faveur de chaque ODD. Cette délégation a clairement indiqué, lors de la précédente session du PBC, que des informations plus détaillées sont nécessaires pour évaluer la contribution réelle des travaux de l'Organisation dans le cadre du programme de travail et budget à chacun des ODD abordés. Il ne suffit pas de connaître l'ODD cité ou envisagé dans le cadre de chaque pilier stratégique pour savoir à quel point l'OMPI s'efforce de collaborer à la réalisation de cet ODD spécifique. Nous essayons de trouver un compromis entre l'idée générale selon laquelle l'OMPI est très collaborative et travaille à la réalisation des ODD (mais sans pouvoir évaluer l'intensité du travail), et l'idée de ne pas avoir du tout les ODD comme étiquettes dans le document (ou d'avoir une vision limitée à un seul ODD dans le document). Je pense que nous serons en mesure de trouver une meilleure solution à ce problème en termes d'image des ODD. Je ne suis pas d'accord avec la délégation du groupe B pour dire qu'il est nécessaire, et tous les États membres reconnaissent l'importance des travaux de l'OMPI en faveur des ODD. Je suis conscient du problème que pose le fait d'avoir l'impression que l'OMPI travaille à la réalisation de ces objectifs sans connaître exactement la quantité d'énergie et de ressources que l'Organisation consacre à la réalisation de cet ODD. Peut-être qu'une solution de compromis consisterait à ajouter un logo général des ODD dans le document, sans préciser chacun des ODD abordé dans le cadre de chaque pilier. Nous avons une vision générale de ce point, mais nous devons être plus précis, c'est pourquoi cette délégation a demandé une approche plus structurée des ODD au sein de cette Organisation.

227. La délégation du Pakistan : En tant que communauté internationale collective, nous sommes déjà à mi-parcours par rapport à l'échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les crises provoquées principalement par la pandémie de COVID-19 en 2020 ne ralentissent pas seulement la mise en œuvre des ODD mais, dans certains cas, inversent les avancées réalisées dans un certain nombre d'ODD. Nous avons souligné dans notre déclaration générale que l'OMPI avait une responsabilité partagée en tant qu'une des institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre plus large du Plan d'action des Nations Unies pour le développement, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Nous convenons avec la délégation

du Brésil qu'à l'avenir, la manière dont un grand nombre de pays en développement le considèrent, le programme de travail et budget pourraient faire preuve de plus de précision et de détails concernant les ODD. Il s'agit probablement d'un plan d'action concret pour chaque ODD sur la manière dont la propriété intellectuelle et l'innovation peuvent contribuer à la mise en œuvre. C'est dans ce contexte que nous appuyons le maintien de la référence à tous les ODD à ce stade, avec une recommandation d'aller plus en détail à l'avenir.

228. La délégation de la Colombie : La délégation a mené des consultations avec d'autres sur certaines modifications d'ordre rédactionnel concernant la proposition. Nous espérons avoir bientôt de bonnes nouvelles concernant les réponses des autres délégations et nos consultations avec la capitale. Nous vous reviendrons très prochainement.

229. La délégation de la Suisse : Lorsque je vois la discussion en cours ici, je pense que nous avons une question assez claire, la question est : soutenons-nous la proposition faite par la Colombie ou non? Je pense qu'il serait bon de se concentrer sur cette question pour gagner du temps.

230. Le vice-président : De mon point de vue, je n'ai pas perçu beaucoup de soutien pour cette proposition, mais nous avons entendu l'intervention de la délégation de la Colombie et nous pouvons supposer que cette dernière pourrait apporter des modifications à sa position. Ai-je bien compris?

231. La délégation de la Colombie : Nous demandons plus de temps, de manière à pouvoir apporter les modifications à notre proposition. Nous devons consulter la capitale et d'autres délégations. Le vice-président pourrait-il prendre en considération notre demande de temps supplémentaire?

232. Le vice-président : Je vous remercie. Quand peut-on s'attendre à votre décision sur cette question particulière?

233. La délégation de la Colombie : Dans la journée, cet après-midi, si cela ne vous pose pas de problème.

234. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette explication et pour nous avoir donné des délais sur le moment auquel nous pouvons nous attendre à ce que ce problème soit résolu. Je pense que nous devrions suspendre cette question particulière en suspens et passer à la suivante : ii) adjonction d'un nouveau point en rapport avec les technologies vertes et le pilier stratégique n° 3.

235. La délégation de la Suisse : J'interviens en ma capacité nationale, non pas en tant que coordonnateur du groupe B. La formulation se rapporte à la proposition de la délégation de la Suisse en réponse à une proposition de la délégation du Nigéria. Dans l'intervalle, depuis la trente-cinquième session du PBC, nous avons largement consulté le Secrétariat de l'OMPI pour obtenir leur retour d'information sur ce qui est réaliste pour le Secrétariat et ce qu'il n'est pas réaliste de faire. Je dispose de la dernière version de la formulation, j'ai le plaisir de la partager avec la plénière et qui provient d'une proposition directe du secrétariat de l'OMPI sur ce qu'il pense pouvoir faire. Je vais maintenant me référer lentement à cette formulation et peut-être que le Secrétariat pourrait y apporter des modifications. Ce que nous suggérons, c'est dire "Développer la base de données WIPO Green pour aider à déterminer le statut des brevets relatifs à des technologies vertes". Après avoir consulté le Secrétariat de l'OMPI, il semble que le Secrétariat n'est pas en mesure de déterminer la nature juridique des inventions, dans quelle mesure ces inventions sont brevetées ou non. Cependant, ce que le Secrétariat de l'OMPI peut faire, c'est aider à déterminer le statut des brevets. Le Secrétariat de l'OMPI peut partager des sources et des liens vers des sources d'information qui peuvent nous aider à déterminer le statut des brevets. Si j'ai bien compris, le Secrétariat seul ne peut légalement déterminer le statut de brevet d'une invention. C'est pourquoi nous suggérons cette nouvelle formulation.

236. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette proposition et cette explication. Puis-je vous demander de bien vouloir relire la proposition, à vitesse réduite, afin de nous permettre de la refléter à l'écran?

237. La délégation de la Suisse : Oui, toutes mes excuses, Monsieur le vice-président. J'ai été un peu trop vite. Je propose la formulation suivante : "Développer la base de données WIPO Green pour aider à déterminer le statut des brevets relatifs à des technologies vertes".

238. Le vice-président : Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole et commenter la proposition de la délégation suisse de la Suisse?

239. La délégation du Nigéria : Merci au Secrétariat d'avoir travaillé sur la proposition initiale et à la délégation de la Suisse pour la suggestion. Il est un peu difficile de comprendre d'où émane cette proposition, car il semble que le délégué de la Suisse parle au nom du Secrétariat. Ma délégation aurait apprécié que nous soyons impliqués et que nous recevions des éclaircissements sur la proposition que nous avons faite lors de la dernière session du PBC. Étant donné que nous n'avons pas été consultés directement et que le Secrétariat s'adresse à nous par l'intermédiaire d'un autre État membre, la manière d'intervenir sur cette question semble quelque peu confuse. En outre, la proposition est très différente de ce que nous avons proposé à la dernière session du PBC. Nous avons proposé que le Secrétariat crée une base de données sur les brevets sur les technologies vertes dans le domaine public. Je ne pensais pas que cette question en serait encore à ce stade, car nous avons reçu le soutien de nombreux États membres lors de la dernière session du PBC, et même de la délégation de la Suisse, sur certaines formulations de la proposition. Je m'attendais à une sorte de consensus ou de progrès sur cette proposition particulière, mais il semble, en l'état, que ce ne soit pas le cas. J'ai donc besoin de temps pour consulter la capitale, ainsi que la délégation qui a soutenu cette proposition, puis je reviendrai probablement vers vous avec une réponse, mais pour l'instant, je ne sais même pas comment aborder cette question, parce qu'elle me plonge dans la confusion.

240. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup à la délégation du Nigéria pour ses observations. Bien entendu, je ne parle pas au nom du Secrétariat. Nous avons consulté le Secrétariat pour comprendre ce qui est faisable pour le Secrétariat, car nous ne voulions pas suggérer quelque chose qui dépasse les capacités réalistes du Secrétariat. Nous n'avons consulté le Secrétariat qu'hier, et je n'ai donc pas encore pu prendre contact avec la délégation du Nigéria. Je serais ravi d'entamer une discussion aujourd'hui. Si vous examinez la formulation que je viens de suggérer, vous verrez qu'elle n'est pas très différente de ce que la Suisse a proposé lors de la dernière session du PBC. Je garde également à l'esprit que le Nigéria a beaucoup insisté sur la mention du domaine public. Je pense que le domaine public est indirectement mentionné dans notre proposition parce que le domaine public est impliqué lorsque vous essayez d'établir ou de déterminer le statut de brevet des technologies vertes. Il en résulterait que certaines technologies vertes seraient soit dans le domaine public, soit brevetées. Les deux types de technologies seraient impliqués dans ce type d'exercice. Il semble très difficile pour le Secrétariat d'établir par lui-même le statut juridique, c'est-à-dire le statut de brevet ou le statut d'une invention relevant du domaine public. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé nécessaire de faire expressément référence au domaine public dans cette formulation, mais comme je l'ai dit, le domaine public est inclus dans la suggestion. Lorsque vous essayez de déterminer le statut du brevet, cela implique évidemment le domaine public également. Je vous remercie beaucoup, et je suis heureux de m'engager dans de nouvelles discussions bilatérales.

241. Le vice-président : Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole sur cette question particulière? Je ne vois pas de demande d'intervention. Dans ce cas, je me permets d'inviter et d'encourager les délégations de la Suisse et du Nigéria à engager des consultations afin de trouver une solution. Cela étant, je pense que nous n'avons pas d'autre solution que de

suspendre cette question jusqu'à ce que l'accord ou le résultat positif de la consultation se profile à l'horizon, et de passer au prochain point en suspens : iii) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3.

242. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains souhaiterait appuyer la proposition du Nigéria sur cette question.

243. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous voudrions demander au Secrétariat de nous expliquer comment cela pourrait être mis en œuvre, avant que nous ne soyons en mesure d'envisager de l'approuver.

244. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : En réponse à la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique, je pense que sa question renvoie à la délégation du Nigéria plutôt qu'au Secrétariat, car il s'agit d'une proposition de la délégation du Nigéria. En ce qui concerne la manière dont le Secrétariat le faciliterait, ce que dit ce nouveau texte, c'est "nombre de transferts de technologie ou de licences d'accès qui sont soutenus par les initiatives vertes mondiales de l'OMPI", c'est clair et cela peut être fait "pour lesquels les composantes de propriété intellectuelle ont été facilitées par l'OMPI". Je pense qu'il s'agit de consulter la base de données WIPO GREEN et de déterminer le nombre de licences d'accès qui ont été incluses. C'est aussi simple que cela. Je pense que la rédaction semble un peu plus compliquée qu'elle ne l'est en réalité. Mais il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas faire ce que ce texte demande au Secrétariat de faire.

245. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous aimerions demander des éclaircissements sur la différence avec la première ligne du résultat escompté n° 3.3, le nombre de correspondances entre les demandeurs et les fournisseurs de technologies vertes via la plateforme WIPO GREEN et par le biais de projets d'accélération. Je demanderais au Secrétariat ou à l'auteur de la proposition de répondre à cette question.

246. La délégation du Nigéria : La deuxième proposition va de pair avec la première. Si nous attendons de l'OMPI qu'elle crée une base de données sur les brevets concernant les technologies vertes pour aider à déterminer les brevets de technologies vertes dans le domaine public, la manière la plus simple d'évaluer ce projet est de déterminer le nombre de transferts de technologie ou de licences d'accès soutenus par les initiatives vertes globales de l'OMPI. Comme cela apparaît à l'écran, il serait facile d'avoir un indicateur d'exécution à cet égard, pour mesurer le succès de la proposition initiale présentée par le Nigéria.

247. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Se référant à la première proposition, "nombre de correspondances entre les demandeurs et les fournisseurs de technologies vertes passant par la plateforme WIPO Green" : lorsque nous parlons d'une correspondance au sein du système WIPO GREEN, c'est lorsque le Secrétariat met en contact un demandeur de technologie et un fournisseur de technologie, ils sont en mesure de former une correspondance. La première rubrique ne correspond donc pas nécessairement à la nouvelle rubrique qui parle du nombre de transferts de technologie, qui n'est pas nécessairement le nombre de correspondances.

248. La délégation des États-Unis d'Amérique : Il semble que ce paragraphe dépende de l'acceptation de la proposition précédente de la délégation du Nigéria avec une contre-proposition de la délégation de la Suisse. Nous devrions probablement nous pencher d'abord sur cette question et revenir ensuite sur ce point lorsque nous serons au courant, lorsque nous nous serons mis d'accord sur quelque chose ou non.

249. Le vice-président : La première et la deuxième propositions de la délégation du Nigéria sont en quelque sorte liées et nous avons également la proposition de la délégation de la Suisse concernant la première proposition du Nigéria. Dans ce cas, je propose que nous suspendions la discussion sur la deuxième proposition du Nigéria en attendant le résultat des

consultations sur la première proposition du Nigéria et que nous revenions sur cette question lors de la session de l'après-midi. Nous allons poursuivre et nous référer à la proposition de la Colombie : iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes).

250. La délégation de la Colombie : Je voudrais exprimer ma satisfaction quant à l'idée de présenter ces questions en suspens sous forme de groupes. Notre proposition est très étroitement liée à la proposition du groupe des pays africains, comme un groupe, et nous pensons donc que nous bénéficierons tous de cette façon d'aborder les questions, de cette approche par groupe, en particulier en ce qui concerne notre proposition. Je voudrais tout d'abord dire que le pilier stratégique n° 4 est une priorité absolue pour cette délégation, car elle parle d'appui aux gouvernements, aux entreprises, aux communautés et aux particuliers lorsqu'ils utilisent la propriété intellectuelle. À cet égard, lorsque nous commençons notre analyse du pourcentage des ressources allouées à chacun de ces domaines, nous sommes très surpris de constater que 3% des ressources sont allouées à la coopération Sud-Sud. Cela nous préoccupe et nous attirons l'attention des États membres sur cette question. Il ne s'agit pas d'une proposition, nous ne disposons d'aucune étude portant sur cette augmentation spécifique. Nous sommes encouragés par le fait que la discussion a lieu ici et que le Secrétariat pourrait être en mesure de réfléchir à la raison pour laquelle la coopération Sud-Sud est si importante pour les pays en développement. Mon pays remercie les pays du Nord de leur soutien. Lorsque des pays comme l'Inde ont la possibilité de s'asseoir avec l'Afrique du Sud, le Brésil et le Chili et de partager avec eux les défis auxquels nous sommes confrontés, nous constatons des chevauchements et des convergences en ce qui concerne les défis similaires auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi nous pensons que ce type de coopération doit être encouragé et renforcé. Vous pouvez certainement compter sur nous pour un travail productif tout au long de cette semaine.

251. La délégation de la Suisse : En ce qui concerne l'ajustement proposé des dotations budgétaires pour le programme de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes, le groupe B souhaiterait que les auteurs de la proposition fournissent des explications supplémentaires sur les critères appliqués pour les ajustements qui, pour l'instant, semblent plutôt arbitraires.

252. La délégation de la Colombie : J'aimerais remercier la délégation de la Suisse et le groupe B pour leurs observations constructives. Nous pensons que l'utilisation d'adjectifs tels que "arbitraire" n'est pas la meilleure façon d'entamer un dialogue. Toutefois, je voudrais dire qu'il y a deux éléments. Premièrement, la question de la coopération Sud-Sud et deuxièmement, la question des ressources pour la propriété intellectuelle et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes, lorsqu'il s'agit de questions relatives aux femmes ou de questions liées à l'égalité entre les sexes. Mon pays ne pense pas qu'il s'agisse d'une proposition arbitraire que nous avançons en ce qui concerne les questions de l'égalité entre les sexes. Nous appelons l'attention sur l'importance des questions relatives à la parité hommes-femmes et nous attachons une grande importance à ce que l'Organisation fait en termes de parité hommes-femmes. En même temps, nous suggérons qu'il y ait des programmes supplémentaires et nous aurons donc besoin de ressources supplémentaires. Comme nous l'avons dit précédemment à propos de notre proposition, il s'agit d'un appel à l'attention, et non d'une analyse économique à laquelle serait attachée une certaine somme. Si tel était le cas, il serait important que le Secrétariat procède à une analyse économique afin d'allouer les ressources appropriées parmi les 10 priorités énumérées au titre du pilier stratégique n° 4.

253. La délégation de la Suisse : Merci à la Colombie pour cette explication supplémentaire. La raison d'être de ma question est que nous ne sommes pas tout à fait clairs quant à la réaffectation des ressources. Lorsque vous examinez les ressources du Plan d'action pour le développement, nous voyons 5 905 000 francs suisses au lieu de 4 405 000 francs suisses, et

sur le Plan d'action en matière d'égalité entre les sexes en matière de propriété intellectuelle, nous voyons 1 463 000 francs suisses plutôt que 963 000 francs suisses. Nous essayons de comprendre pourquoi exactement ces chiffres et pas d'autres ne sont pas très clairs pour nous.

254. La délégation de la Colombie : Je remercie la délégation de la Suisse pour ses questions. Compte tenu de l'intérêt de la Colombie, la coopération Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes sont deux points d'une importance cruciale pour nous, comme je l'ai dit dans ma première déclaration, les montants ne proviennent pas d'une analyse économétrique, mais nous pensons qu'il est important. L'une des priorités soulignées ici est l'accent mis sur la connaissance de la propriété intellectuelle par le biais de cours sur la propriété intellectuelle et les associations de propriété intellectuelle qui travaillent avec les établissements d'enseignement. Du point de vue de mon pays, l'impact que pourrait avoir la coopération Sud-Sud est beaucoup plus élevé que par le biais des cours de propriété intellectuelle. Aujourd'hui, nous avons des institutions remarquables en Colombie, qui sont plus que capables d'enseigner les concepts fondamentaux de la propriété intellectuelle, et nous sommes très heureux de continuer à coopérer avec eux et les académies depuis de nombreuses années, comme nous l'avons déjà fait. Nous pensons que les ressources supplémentaires allouées à la coopération Sud-Sud pourraient être très utiles pour mon pays.

255. La délégation de la Suisse : Merci à la Colombie pour cette explication supplémentaire. Je n'ai pas d'autre question mais les membres du groupe B souhaitant intervenir à titre national sont bien entendu encouragés à le faire.

256. Le vice-président : Je ne vois pas de demande d'intervention. Puisque nous n'avons pas d'accord sur la manière de procéder avec la proposition de la délégation de la Colombie, pouvons-nous suspendre cette question, la considérer comme étant en suspens et passer à la question en suspens suivante.

257. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous souhaiterions rappeler qu'il n'y a pas de formulation en suspens. Au cours de la trente-cinquième session du PBC, la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté une proposition visant à préciser la formulation "et collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies". Je pense que cela reste ouvert et que nous aimerions demander aux délégations d'examiner ce texte.

258. Le vice-président : J'étais censé dire qu'il y a encore des questions en suspens et que nous devons demander aux délégations de réagir à la formulation proposée par la délégation des États-Unis d'Amérique dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

259. La délégation de la Colombie : Nous remercions la délégation des États-Unis d'Amérique pour son intervention. Nous pensons qu'il s'agissait d'une remarque appropriée. J'aimerais pouvoir parler anglais, mais je suis hispanophone.

260. Le vice-président : Ce point contient deux propositions textuelles. Je voudrais demander aux délégations d'exprimer leur point de vue sur les deux propositions textuelles du point 3, à la page 13. Pour l'instant, nous laissons de côté le chiffre et nous nous penchons sur le texte et les deux propositions textuelles.

261. La délégation de la Colombie : Nous poussons appuyer la formulation du plan d'action et travailler avec d'autres institutions des Nations Unies.

262. La délégation de la Fédération de Russie : J'aimerais demander quelques éclaircissements sur les agences des Nations Unies auxquelles vous pensez exactement.

263. La délégation de la Colombie : Lorsque nous avons fait la proposition, nous réfléchissons au travail qui sera réalisé avec l'UIT, ainsi qu'aux synergies avec cette organisation, en travaillant sur des questions telles que les filles dans la technologie. Si nous pouvons apporter

un complément aux travaux menés à l'OMPI, cela constituerait une valeur ajoutée et renforcerait le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes. Nous estimons également qu'il existe d'autres institutions des Nations Unies qui travaillent avec les profils des personnes qui doivent être impliquées dans le système. C'est pourquoi nous essayons de relier le travail de cette Organisation à celui d'autres agences et de donner la priorité aux questions de l'égalité entre les sexes par rapport à ce qui se fait en général au sein de la famille des Nations Unies.

264. La délégation de la Fédération de Russie : Je n'ai malheureusement pas bien compris la précision apportée par la délégation de la Colombie, en raison de la traduction, pourrions-nous avoir une liste spécifique des institutions des Nations Unies, s'il vous plaît? À ce stade, nous voulons simplement comprendre quelles institutions des Nations Unies pourraient hypothétiquement en faire partie, nous ne demandons pas que cela soit reflété dans le document à ce stade.

265. Le vice-président : La délégation de la Colombie pourrait-elle fournir la liste de ces institutions?

266. La délégation de la Colombie : Lors de la pause café – je suppose que nous en aurons une – je serai ravi de m'entretenir avec la délégation de la Fédération de Russie pour plus de clarté, mais oui, nous pouvons certainement fournir une telle liste.

267. Le vice-président : Il me semble que nous sommes parvenus à un accord en ce qui concerne le texte du troisième point. Il y avait deux propositions, mais il semble maintenant que nous soyons d'accord sur le fait que deux délégations concernées sont d'accord sur la formulation, mais avec cette demande de précision en suspens, telle qu'elle a été formulée par la quatrième délégation concernée. Ainsi, en attendant la précision fournie par une délégation concernée à la quatrième délégation concernée, nous pourrions être en mesure de nous mettre d'accord sur la partie textuelle de ce point 3. Pouvons-nous alors passer à la prochaine question en suspens? Avec cette réserve qu'en attendant la précision, nous nous mettons d'accord sur le texte du point 3 alors que le chiffre reste toujours en suspens. Nous passons à la question en suspens suivante : v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes.

268. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je crois comprendre que la délégation de la Colombie a proposé de redéfinir les priorités d'une partie du budget. Nous aimerions savoir si la délégation de la Colombie ou le Secrétariat pourraient nous indiquer s'il y a eu des débats de fond sur l'incidence que cela pourrait avoir sur le travail envisagé par le Secrétariat dans ces domaines particuliers. Nous serions intéressés par des informations à ce sujet.

269. Le Secrétariat : Je vous remercie de votre question. Non, depuis la dernière session informelle, nous n'avons pas eu de conversation sur l'incidence de cette mesure. Pour rappel, en ce qui concerne la manière d'aborder ces chiffres, ceux-ci sont le résultat d'un processus ascendant et descendant très complet. Le processus descendant est le cadre stratégique comprenant les résultats et les indicateurs d'exécution sur lesquels travaillent tous nos collègues. Ensuite, la planification de la période biennale suivante est effectuée par les secteurs dans l'ensemble de l'institution. Ce travail aboutit à l'allocation finale, basée sur le travail qui doit être fait, afin de faire bouger l'aiguille des indicateurs d'exécution en ce qui concerne les résultats escomptés. C'est le processus qui sous-tend l'élaboration des chiffres, et nous n'avons pas eu de conversation sur l'incidence de ces changements.

270. La délégation de la Colombie : Je comprends parfaitement les inquiétudes que peut susciter un petit pays où vivent des populations autochtones afrodescendantes qui s'adressent à une organisation comme celle-ci, afin d'inclure un groupe et pas un autre, et je comprends

parfaitement les inquiétudes que cela soulève. J'ai participé à toutes sortes d'exercices budgétaires, mais c'est la première fois que je travaille avec un budget dont les ressources sont allouées en fonction des projets. Dans d'autres organisations, le budget est établi sur la base d'un domaine. Rien n'indique ce qui sera dépensé ici, là ou ailleurs, ni ce qui sera opérationnel et ce qui sera utilisé d'une autre manière. Il s'agit d'une structure très intéressante puisque ce budget est conçu sur la base de ses objectifs stratégiques. C'est comme si une entreprise inscrivait dans sa première ligne budgétaire qu'elle doit être une bonne entreprise, dans la deuxième qu'elle doit atteindre ses objectifs et dans la troisième qu'elle doit obtenir plus de clients. Ce sont les objectifs, et c'est ce que je trouve compliqué. En ce qui concerne les piliers stratégiques, il est plus facile de comprendre, pour un pays comme la Colombie, pourquoi un pourcentage plus élevé est alloué à une question particulière pour soutenir le développement durable par le biais de la propriété intellectuelle, et pourquoi d'autres n'obtiennent que 3% du budget. C'est vraiment la question que nous posons et nous serions très reconnaissants si quelqu'un pouvait la clarifier. Nous serons heureux de rencontrer le Secrétariat ou les États membres intéressés qui pourraient nous aider à comprendre ce processus très complexe dans le domaine du développement. Nous vous serions très reconnaissants de nous soutenir dans cette démarche.

271. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette explication supplémentaire de la délégation de la Colombie. En examinant la liste des questions en suspens, il semble que les trois propositions soumises par la délégation de la Colombie soient d'une certaine manière liées entre elles. Afin de les traiter correctement, nous devons passer à la proposition suivante de la délégation de la Colombie : vi) modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Nous essaierons d'une manière ou d'une autre d'aborder toutes ces propositions dans leur intégralité, en gardant à l'esprit que nous sommes très proches d'un accord sur la proposition textuelle de la délégation de la Colombie concernant le point trois.

272. La délégation de la Colombie : Je voulais clarifier un point pour tous les collègues présents dans la salle. Le pilier stratégique n° 4, aux pages 13 et 14, comprend 10 priorités, 10 points. La proposition figurant à la page 14 est simplement le résultat de l'ajustement réalisé à la page 13. Je ne veux pas monopoliser la parole mais nous parlons tous de la même chose, l'amendement dans les chiffres suit les mêmes chemins logiques.

273. Le vice-président : Merci beaucoup à la délégation de la Colombie pour cette explication supplémentaire. Il me semble que nous parlons des ajustements qui sont la conséquence de la proposition précédente de la page 13, et nous devons l'aborder dans son intégralité. J'aimerais connaître les réactions des autres États membres à cette proposition de la délégation de la Colombie concernant les chiffres.

274. La délégation du Mexique : Je ne sais pas si ce que je vais dire va faciliter les choses, mais si l'intention de la délégation de la Colombie est d'augmenter le budget pour la coopération Sud-Sud, je pense que le Secrétariat devrait faire les ajustements, et déterminer quelle serait l'incidence la plus faible possible afin d'augmenter le budget pour la coopération Sud-Sud en 2024-2025. Je me demande si ces ajustements pourraient être effectués par le Secrétariat, car il saurait où trouver plus de ressources pour la coopération Sud-Sud. Ces ajustements seraient considérés comme des changements substantiels plutôt que comme quelque chose qui est fait sans véritable réflexion.

275. Le Secrétariat : Si des changements sont convenus entre les priorités, il y aura sans aucun doute des implications pour le plan. Nous devrions travailler, par exemple sur cette page où vous voyez que les changements proposés ont un impact sur le secteur des droits d'auteur et des industries créatives où il y a une diminution, afin de réviser le plan en conséquence. Il y a donc une incidence. Toutefois, en cas de consensus, nous sommes en mesure de mettre en œuvre la décision des États membres.

276. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette clarification. En effet, il me semble que si les États membres se mettent d'accord sur les priorités, les ajustements nécessaires des chiffres seront effectués par le Secrétariat à la suite de la mise en œuvre de la décision prise par les États membres. Nous devons d'abord nous mettre d'accord sur les priorités, puis l'ajustement en termes de nombre sera effectué en application de l'accord conclu entre les États membres.

277. La délégation de la Colombie : Nous pensons que la proposition de la délégation du Mexique suggérant de ne pas être ceux qui identifient la ligne où nous augmentons les ressources pour la coopération Sud-Sud, mais plutôt que ce soit un exercice entrepris par le Secrétariat, est une contribution très précieuse. L'explication du Secrétariat est également précieuse car si nous sommes d'accord sur la priorité de la coopération Sud-Sud et sur les ajustements concernant le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes, alors un exercice sera entrepris au sein du Secrétariat afin de mettre en œuvre la décision et d'ajuster les chiffres dans le projet de programme de travail et de budget.

278. Le vice-président : Il semble qu'il n'y ait pas d'accord sur ces propositions, car c'est la prérogative des États membres de décider des priorités – où les priorités dans certains domaines doivent être augmentées ou les dépenses accrues, et où, dans d'autres domaines, les priorités doivent être réduites avec toutes les conséquences de l'allocation des ressources nécessaires. Mais je constate qu'il n'y a pas de consensus. C'est pourquoi je propose de suspendre ces propositions, car nous espérons que la première, celle qui concerne le texte, est très proche d'un accord. Mais la deuxième et la troisième sont très loin d'être acceptées. Pour gagner du temps, passons à la proposition suivante sur la liste des questions en suspens et revenons à ces propositions plus tard au cours des délibérations d'aujourd'hui ou même plus tard. La prochaine proposition émane de la délégation du Nigéria : vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable.

279. La délégation de la Suisse : Je ne comprends pas très bien de quoi nous discutons à présent. Je pensais, avant d'en venir à la proposition du Nigéria, que nous avions encore la proposition concernant l'adjonction, à la page 14, des mots "et ses différentes versions". C'est bien cela? Je m'enquiers simplement votre avis.

280. Le vice-président : Merci beaucoup de nous aider à aborder et à traiter toutes les propositions faites par délégation de la Colombie et, en effet, la proposition dont nous discutons est la suivante : vi) modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes.

281. La délégation de la Colombie : Je pense que la délégation du Nigéria était un peu nerveuse à l'idée de devoir défendre cette proposition. Notre délégation voulait ajouter l'amendement "et ses différentes versions". Ce que nous voulions, c'est que le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes, qui est terriblement important pour nous, soit un programme que l'on puisse qualifier de travail en cours, pas seulement une image unique, mais plutôt une vidéo, quelque chose d'émouvant. Les quatre merveilleuses femmes qui occupent la première rangée de la tribune aujourd'hui ont déjà accompli des choses et sont la preuve que cette Organisation n'est pas guidée par une vision unique. Nous représentons la population mondiale et par conséquent, nous pensons que tout ce qui est fait au sein d'une organisation comme celle-ci est important car nous pouvons avoir un impact énorme sur le rôle des femmes. Nous sommes donc ouverts à l'aide de nos collègues, qui pourrait prendre la forme de "rapports actualisés" ou de quelque chose de ce genre. Mais il est clair que ce plan n'est pas quelque chose de statique, c'est un gouvernail, et ce Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes changera et évoluera continuellement.

282. La délégation du Nigéria : Je voulais juste confirmer de quelle proposition il s'agissait, car lorsque j'ai vu la formulation à l'écran, je ne me souvenais pas que nous avions fait cette proposition. J'étais un peu confus, je vous remercie donc pour cet éclaircissement. Toutefois, ma délégation souhaiterait faire quelques interventions supplémentaires en réaction à la déclaration de la délégation de la Suisse sur une proposition antérieure. Je ne sais pas si le temps le permet, sinon, nous pourrions encore faire notre intervention plus tard. Si j'en ai la possibilité, j'en serais ravi, probablement une fois que nous en aurons terminé avec cette proposition et toutes les autres.

283. Le vice-président : Je pense que la meilleure manière d'avancer serait de vous donner la possibilité d'intervenir à un stade ultérieur.

284. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci à la délégation de la Colombie pour l'explication de ce qui a été envisagé avec cette formulation. Nous suggérons de clarifier davantage cette formulation pour dire, au lieu de "et ses différentes versions", nous proposons "et toutes les révisions futures" comme une alternative possible qui pourrait rendre l'intention un peu plus claire.

285. La délégation de la Colombie : J'aimerais remercier la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa proposition. Je pense que la formulation qu'elle suggère est parfaite.

286. La délégation de Singapour : Je voulais prendre la parole avant que la délégation des États-Unis d'Amérique ne fasse part de sa proposition et que la délégation de la Colombie soit d'accord avec elle. Je pense qu'il s'agit d'une bonne marche à suivre. Ayant compris nos collègues de la délégation de la Colombie, je voulais préciser que le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité entre les sexes indique bien qu'il existe un calendrier pour la mise en œuvre des initiatives et qu'il se poursuit parallèlement au Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. Je pense que la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique constitue un très bon moyen d'aller de l'avant.

287. Le vice-président : Après avoir entendu les interventions de la Colombie et de Singapour, pouvons-nous considérer que le paragraphe proposé par la délégation des États-Unis d'Amérique, qui commence par les mots "état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes" avec l'adjonction "et toute révision future", est approuvé? Oui. La formulation proposée par la délégation des États-Unis d'Amérique remplace la proposition de la délégation de la Colombie. Cette question en suspens est désormais résolue. Nous pouvons passer à la prochaine question sur notre liste, c'est-à-dire la proposition du Nigéria : vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable.

288. La délégation du Nigéria : Notre proposition semble incontestable, elle est claire et nette comme elle apparaît à l'écran. De nombreux États membres soutiennent cette formulation et nous aimerions entendre d'autres commentaires sur la proposition.

289. La délégation de la Suisse : Je remercie la délégation du Nigéria d'avoir présenté cette proposition. À cet égard, le groupe B préfère que les priorités importantes que sont l'égalité entre les sexes et la représentation géographique équitable soient présentées sous deux points distincts.

290. La délégation de la Colombie : La question de l'intersectionnalité est très importante. Nous espérons qu'un jour, au sein des Organisations internationales, il y aura plus de femmes, mais plus de femmes représentant la représentation géographique. Ici, nous aimerions inclure les deux thèmes dans un seul point. Nous pensons qu'il est très important que des femmes de tous les pays du monde soient représentées, et bien sûr qu'il y ait des hommes de toutes les zones géographiques, mais il ne peut y avoir aucun pays qui ne soit pas représenté, et un effort très précieux est en train d'être fait. Nous aimerions maintenir les deux questions, mais il s'agit

bien sûr de la proposition de la délégation du Nigéria. Nous voulions simplement donner notre point de vue.

291. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie la proposition de la délégation du Nigéria, qu'ils acceptent ou non de la scinder.

292. La délégation de la Suisse : En réponse à la délégation de la Colombie, nous ne cherchons pas à supprimer l'un ou l'autre de ces points, nous demandons simplement de les séparer et de les présenter dans deux puces différentes, ce qui ne devrait pas diminuer l'importance de l'un ou l'autre de ces points.

293. La délégation de la Fédération de Russie : Étant donné qu'il a été difficile de parvenir à un consensus lors des consultations informelles de la trente-cinquième session du PBC sur la modification des priorités relatives aux ressources humaines en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de représentation géographique équitable, et compte tenu des commentaires des États membres, nous pensons que ces deux questions sont particulièrement importantes. À cet égard, nous ne voyons pas de problème particulier à les mentionner dans des points distincts, car cela nous permettrait de nous concentrer sur des actions spécifiques pour mettre en œuvre ces priorités. Toutefois, nous ne devons pas oublier l'importance de ces deux questions. En ce qui concerne la terminologie non convenue qui n'a pas été adoptée par un certain nombre d'États membres, nous pensons qu'il serait bon d'éviter d'utiliser ces termes qui ont de larges interprétations.

294. Le vice-président : J'essaie de trouver une solution à cette question en suspens et, si l'on se réfère à la décision qui a déjà été approuvée par ce comité, on trouve le terme "inclusion". Si nous insérons dans le texte, après les mots "promouvoir l'inclusion", l'égalité entre les sexes et une représentation géographique équitable, cela serait-il acceptable pour tous les États membres?

295. La délégation de la Fédération de Russie : Le mot "inclusion" est plus approprié. Toutefois, nous préfererions maintenir "promouvoir l'égalité entre les sexes et la représentation géographique équitable" sans ajouter d'autres termes. Cette approche nous permettrait de nous concentrer réellement sur ces priorités spécifiques et de ne pas utiliser des termes sujets à une large interprétation.

296. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je ne veux pas prolonger les débats, mais je voulais simplement appuyer l'observation qui vient d'être faite par la délégation de la Fédération de Russie. Nous sommes d'avis que nous devrions éviter de nous référer à une terminologie qui n'est pas acceptée par le système des Nations Unies. Nous sommes favorables à l'idée de promouvoir la diversité, y compris l'égalité entre les sexes et la représentation géographique.

297. Le vice-président : Je détecte des divergences de vues sur le texte, mais en même temps, je pense qu'il n'est pas impossible de résoudre ces divergences et de les dépasser. Puis-je proposer que l'auteur de cette proposition, la délégation du Nigéria, entame des consultations en vue de trouver une solution au texte qui conviendrait à toutes les délégations qui ont pris la parole et exprimé leurs points de vue?

298. La délégation du Nigéria : Pendant que vous parliez, j'ai essayé d'engager un dialogue informel. J'en tiendrai compte et je reviendrai vers vous dans les plus brefs délais.

299. Le vice-président : Merci beaucoup à la délégation du Nigéria d'avoir répondu positivement à mon humble demande. Je pense que nous pourrions ainsi passer à la prochaine question en suspens de notre liste : viii) modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité, qui fait l'objet d'une proposition soumise par la délégation de la Chine.

300. La délégation de la Chine : Ma délégation est prête et désireuse de présenter certains de nos points fondamentaux. Sur la base des raisons que ma délégation a répétées à maintes reprises au fil des ans, nous sommes d'avis que les projets dans le nuage sur le mode de nuage hybride sont vulnérables aux risques de piratage, de divulgation d'informations et d'accès illégal par les fournisseurs de services de données. Par conséquent, ils ne permettent pas de maintenir la confiance d'une clientèle mondiale dans le système de services de l'OMPI. Nous avons noté que les préoccupations des clients sont réelles et profondes, et qu'elles méritent toute notre attention. Dans l'intérêt du développement à long terme de l'OMPI, il incombe à l'Organisation de faire de son mieux pour réduire, voire éliminer, les préoccupations des clients, notamment par une surveillance et un audit internes encore plus complets des projets, qui comprennent également l'évaluation externe indépendante menée par les États membres. Nous sommes prêts et disposés à avoir des échanges ouverts et francs avec tous ceux qui s'intéressent au même sujet au cours de cette semaine.

301. La délégation de la Suisse : Le groupe B est satisfait de l'explication fournie par le Secrétariat de l'OMPI concernant les audits internes et externes des systèmes de stockage des données ainsi que la conformité avec toutes les normes applicables en matière de cybersécurité. Nous n'avons connaissance d'aucune preuve crédible de fuite de données à partir du stockage en nuage utilisé par l'OMPI ni d'aucun autre problème lié aux dispositions actuelles, en particulier depuis que ce comité a approuvé le projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT en 2022. Nous estimons donc que la proposition de procéder à une évaluation de la sécurité des données est inutile et qu'elle fait double emploi avec les processus de supervision existants. Nous ne sommes pas en mesure de l'accepter.

302. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation partage la position exprimée par la délégation de la Chine. Toutefois, nous ne comprenons pas vraiment la préoccupation d'autres délégations, car la pratique des audits et des évaluations intersectoriels est appliquée à l'OMPI, par exemple par la Division de la supervision interne, le vérificateur externe des comptes et l'OCIS. À cet égard, nous ne voyons pas comment ces travaux feraient double emploi. Nous pensons que la question de la cybersécurité est particulièrement importante, y compris dans le contexte du système du PCT qui contient de nombreuses données confidentielles sensibles. Par conséquent, nous pensons qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la question de la cybersécurité.

303. Le vice-président : Étant donné qu'il n'y a pas d'accord sur l'insertion de la proposition faite par la Chine, je propose que nous considérions cette proposition comme suspendue parce qu'il n'y a pas d'accord et que nous ajournions cette réunion. Nous reprendrons cet après-midi avec le point 7.b) de l'ordre du jour, "Mise à jour sur les placements". Nous poursuivrons ensuite avec le point 10 de l'ordre du jour, Programme de travail et de budget proposé pour 2024-2025.

304. Le vice-président : Toujours au titre du point 10 de l'ordre du jour, Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Avec votre indulgence, nous allons poursuivre cette liste de questions en suspens. Nous allons poursuivre avec : ix) adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes.

305. La délégation des États-Unis d'Amérique : Comme cela a été discuté lors des réunions informelles de la dernière session du PBC, l'OMPI ne joue pas un rôle de premier plan. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'une autre agence, ONU Femmes, joue un rôle de premier plan. Nous devrions probablement remplacer "agence spécialisée des Nations Unies de premier plan" par "importante", ou simplement supprimer "de premier plan". Plus loin, supprimer à nouveau "de premier plan". Oui, et à la place de "sa version actualisée",

nous voudrions dire “toute révision future”. Nous voudrions préciser que nous parlons du Plan d’action en matière de propriété intellectuelle et d’égalité entre les sexes.

306. La délégation de la Colombie : Nous pensons que la proposition de la délégation des États-Unis d’Amérique est excellente et que nous pouvons nous accommoder de ces changements, et nous vous remercions de votre aide.

307. Le vice-président : Merci beaucoup à la délégation de la Colombie pour cette réaction positive. Je voudrais demander aux États membres d’examiner très attentivement le texte tel qu’il se présente.

308. La délégation de l’Algérie : Lorsque nous disons “servir d’agence spécialisée des Nations Unies en la matière”, cela signifie-t-il seulement que l’OMPI aura un mandat à cet égard?

309. Le vice-président : Je suppose que la meilleure entité placée pour répondre à cette question serait la délégation de la Colombie.

310. La délégation de la Colombie : Nous croyons comprendre que nous parlons de propriété intellectuelle et d’égalité entre les sexes. Je n’ai peut-être pas bien saisi la question.

311. La délégation de l’Algérie : Je pense, par souci de clarté, qu’il vaut mieux inclure “sur la propriété intellectuelle et l’égalité entre les sexes” car “en la matière” est très déroutant.

312. Le vice-président : Nous essaierons de l’inclure comme vous le voyez à l’écran. Cela signifie-t-il que tous les États membres sont d’accord en ce qui concerne l’acceptation de cette nouvelle langue, comme vous le voyez à l’écran? Pouvons-nous donc considérer que cette formulation est acceptable pour tous les États membres?

313. La délégation de l’Iran (République islamique d’) : Nous n’avons pas d’avis tranché sur l’ensemble du paragraphe, mais nous aimerions tout de même suggérer de modifier la dernière phrase, “et toute révision future de ce dernier devraient bénéficier de l’attention et du soutien de l’ensemble de l’Organisation”, car, selon nous, il n’y a pas d’obligation ou de devoir obligatoire d’accorder de l’attention à quelque chose. Je pense qu’il est préférable de dire “devrait recevoir une attention et un soutien autant que possible”.

314. La délégation du Nigéria : Nous n’avons aucune objection à formuler concernant la recommandation. Nous souhaitons obtenir quelques éclaircissements afin de mieux comprendre le bien-fondé de cette démarche, sans préjudice pour nos collègues féminines présentes dans la salle. Je crois comprendre que l’OMPI dispose déjà d’une politique en la matière et qu’il existe un coordonnateur pour les questions d’égalité entre les sexes à l’OMPI, qui a été intégré. Je ne mets pas en question la proposition, mais je veux m’assurer qu’elle a une véritable raison d’être dans ce paragraphe et s’il y a des indications qui le prouvent, nous sommes prêts à accepter la proposition.

315. Le vice-président : Je demande à l’éminente délégation de la Colombie de nous aider à comprendre et à clarifier les questions relatives à ce texte particulier à ajouter dans ce paragraphe.

316. La délégation de la Colombie : Merci au collègue de la délégation du Nigéria pour cette question. La raison pour laquelle nous souhaitons cette formulation, en particulier “un monde plus équitable”, est que nous considérons que, bien que cette Organisation ait fait beaucoup de progrès dans le domaine de l’égalité entre les sexes, il est bon de rappeler à quel point c’est important parce que les femmes représentent 50% de la population et qu’elles ont une perspective différente sur les choses. En ce sens, en incorporant cette formulation, comme nous l’avons fait dans les entreprises du secteur public de mon pays, nous pensons que cela

pourrait faire évoluer les points de vue au sein de cette Organisation et contribuer à construire un monde plus équitable. Récemment, une jeune fille autochtone a aidé ses trois frères à survivre dans la jungle. C'est parfois très difficile à expliquer. Nous aimerions qu'il y ait un leadership féminin. C'est pourquoi je suis très reconnaissante à mon collègue d'avoir posé cette question.

317. Le vice-président : Je vous remercie de cette précision. Cette précision est-elle satisfaisante pour la délégation du Nigéria?

318. La délégation du Nigéria : En effet, je vous remercie, Votre Excellence, Monsieur le vice-président. Nous n'avons aucune autre question.

319. La délégation de l'Algérie : Nous proposons une modification qui se lit comme suit : "L'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, est appelée à jouer un rôle dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la propriété intellectuelle et de l'égalité entre les sexes". Le reste du texte nous convient.

320. La délégation de la Colombie : Malheureusement, nous ne serions pas en mesure d'accepter la suppression du terme "pour un monde plus équitable".

321. La délégation de l'Algérie : Nous ne sommes pas contre l'adjonction de "pour un monde plus équitable", mais nous pouvons le mettre quelque part sans que cette formulation qui fait référence à l'OMPI en tant qu'agence sur la propriété intellectuelle et l'égalité entre les sexes, car il s'agit d'une institution spécialisée dans la propriété intellectuelle en général, où la problématique hommes-femmes fait partie de toutes les autres activités. Nous pouvons ajouter "en vue de parvenir à un monde plus équitable" ou quelque chose se rapprochant. Nous sommes préoccupés par le fait de mettre "l'OMPI en tant qu'institution spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'égalité entre les sexes", ce qui n'est pas très exact. Elle peut travailler sur la propriété intellectuelle et l'égalité entre les sexes, mais ce n'est pas l'organisme qui jouit d'une exclusivité sur ce point.

322. Le vice-président : Avez-vous une proposition spécifique concernant ce terme à insérer dans le texte? Je vois que c'est déjà dans le texte que nous nous adapterons à la mise en valeur des différentes parties du texte. Cela vous semble-t-il acceptable?

323. La délégation de l'Algérie : Oui, nous sommes à l'aise avec l'adjonction de "afin de bâtir un monde plus équitable".

324. Le vice-président : La nouvelle insertion de ce terme est-elle acceptable pour la délégation de la Colombie. Pour la troisième ou la quatrième fois, je vous demande si ce texte est acceptable pour tous les États membres. Il semble que ce soit le cas. Nous considérons que ce texte est accepté. Nous passons au point suivant de la liste des questions en suspens : x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2. C'est une fois de plus une proposition présentée par la délégation de la Colombie. Permettez-moi de solliciter les réactions ou observations des États membres sur cette proposition soumise par la délégation de la Colombie.

325. La délégation de la Colombie : Après la fin de la réunion, j'ai eu l'occasion d'examiner cette question avec le Secrétariat et les implications de celle-ci et, à ce stade, j'attends une note de bas de page avec ma capitale, qui pourrait répondre à la préoccupation de la Colombie. Dès que j'aurai reçu une réponse de ma capitale, j'en informerai immédiatement le Secrétariat, en soulignant qu'il s'agit d'une proposition qui n'est pas le résultat d'une analyse économétrique. Nous voulions mettre en évidence une préoccupation et, en ce sens, je remercie les collègues de leur patience et j'espère que la note de bas de page permettra de résoudre les problèmes.

326. Le vice-président : Je suppose qu'en attendant le résultat de ce processus en cours, nous pourrions, pour l'instant, donner à cette question le statut de question en suspens. Nous passons à la question en suspens suivante : xi) adjonction d'un paragraphe supplémentaire au titre de la coordination du Plan d'action pour le développement. La proposition est celle de la délégation de la Colombie. Je demande à la délégation de la Colombie de dire quelques mots sur sa proposition.

327. La délégation de la Colombie : J'ai discuté de cette question avec des collègues au cours du déjeuner. Ils se sont montrés réticents à aborder le sujet dans la mesure où ils considèrent que la commission dispose déjà d'une proposition du groupe africain visant à réexaminer ces éléments dans le cadre du Plan d'action pour le développement. Inclure cette préoccupation dans le programme de travail et le budget pourrait entraîner des chevauchements et des doubles emplois, ce qui n'est pas du tout souhaitable. Je voudrais remercier mes collègues pour les consultations que nous avons eues au cours du déjeuner et retirer l'amendement.

328. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette approche très constructive, vraiment. Nous passons à la question en suspens suivante : xii) prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national.

329. La délégation de la Pologne : Il s'agit de la proposition du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes visant à compléter la liste des risques au sein du Secteur du développement régional et national avec la tolérance à haut risque définie pour le pilier stratégique n° 4, qui concerne les conditions de santé financière géoéconomique et géopolitique. Les activités de l'OMPI dans ce secteur spécifique sont exposées à diverses vulnérabilités externes mesurées et définies par les risques proposés. L'évaluation et la mesure des activités du secteur doivent donc tenir compte de ces risques spécifiques au secteur afin d'évaluer si certaines activités sont affectées ou même possibles. C'est la raison pour laquelle la demande du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était de faire expressément référence à ce risque particulier dans le Secteur du développement régional et national.

330. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie ne peut souscrire à la proposition visant à inclure un nouveau risque au sein du Secteur du développement régional et national dans le cadre du pilier stratégique n° 4. L'évaluation du risque proposé dépasse le mandat de l'Organisation et de ses organes directeurs. En outre, la proposition contient déjà des informations selon lesquelles l'Organisation a déjà créé une infrastructure durable de processus de travail et une culture du risque qui permet de s'adapter rapidement. À cet égard, nous ne voyons pas la nécessité d'identifier un risque spécifique car ce travail a déjà été fait. Nous aimerions rappeler que dans les conditions de la pandémie de COVID-19, l'OMPI a réalisé un travail substantiel et détaillé en collaboration avec les États membres et a été en mesure d'adapter le système mondial de propriété intellectuelle aux graves défis et risques posés, y compris l'arrêt complet des opérations dans certains cas. Il existait également des mesures pour réduire ces risques au minimum. Cela étant dit, nous pensons que cette proposition est sans pertinence et superflue.

331. La délégation de la Pologne : Je m'exprime en ma capacité nationale. Je voulais répondre et passer en revue certaines des observations faites par d'autres délégations. Nous avons beaucoup de mal à comprendre comment ces risques ne seraient pas liés au Secteur du développement régional et national. Je reconnais que l'OMPI a fourni un travail et une contribution substantiels pendant la pandémie, mais il n'est pas exact que la pandémie n'a pas affecté les opérations de l'OMPI en tant que telles. Je pense que c'est la raison pour laquelle la réflexion sur ce risque est une question très importante dans ce secteur.

332. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette clarification et cette explication supplémentaires. Je ne vois pas, pour l'instant, que cette proposition fasse l'objet d'un

consensus. Étant donné qu'il y a au moins une délégation qui n'est pas à l'aise avec cette proposition, je propose de continuer à considérer cette question comme étant en suspens. Plus tard dans nos délibérations, nous verrons si nous serons en mesure de trouver une solution à cette question particulière sur la liste des questions en suspens. Nous passons au point suivant de la liste des questions en suspens, qui est la proposition soumise par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes : xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique.

333. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous vous félicitons de la manière dont vous dirigez nos travaux. Au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons soumis un autre texte remplaçant la proposition initiale du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui a été présentée compte tenu de la proposition alternative de la délégation de Singapour, qui représente le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, et des observations des coordonnateurs de groupe qui ont été communiquées au groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes jusqu'à présent. Nous comprenons que certains États membres sont très sensibles à cette question. Malheureusement, les fonds nécessaires ne sont pas disponibles malgré la contribution de l'Australie. Tant que nous n'aurons pas davantage de fonds pour permettre une participation adéquate des peuples autochtones, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, parce que nous avons un nombre significatif de ces communautés parmi nos populations, est obligé de parler en leur nom. Nous sommes convaincus que leur participation sera absolument nécessaire au bon déroulement des travaux sur ce thème. Nous lançons un appel à poursuivre les consultations dans un esprit plus créatif et constructif, car nous pensons que nous ne sommes pas loin de pouvoir trouver une formulation qui conviendrait à tout le monde. Nous aimerions connaître les premières réactions des autres groupes à cette proposition.

334. La délégation de la Suisse : En ce qui concerne le financement exceptionnel des représentants des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC au cours de l'exercice biennal, y compris la conférence diplomatique pour la conclusion d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, le groupe B attend actuellement de plus amples informations du Secrétariat sur ce sujet afin de clarifier la compatibilité juridique, ainsi que les incidences de cette proposition sur les règles de gestion financière et d'audit de l'Organisation. Nous nous félicitons également de la contribution de l'Australie au fonds de contributions volontaires au cours de la dernière session de l'IGC. J'aimerais également remercier la délégation de la République bolivarienne du Venezuela d'avoir présenté la proposition révisée. J'ai une demande d'éclaircissements à formuler. La proposition révisée suggère que le financement soit soumis à l'approbation des États membres au sein du comité préparatoire. Pourriez-vous nous expliquer comment cela devrait fonctionner exactement? Ne prendrions-nous pas une décision ici au sein du PBC pour laisser le soin au comité préparatoire de le faire?

335. La délégation de la Pologne : Le groupe reconnaît le rôle et l'importance de la participation des membres des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'IGC. Nous prenons donc note des propositions d'allocations par le biais du programme de travail et du budget proposés, et des ressources pertinentes nécessaires pour assurer la participation des peuples autochtones aux travaux de l'IGC. Nous reconnaissons également la nécessité de relever le défi lié aux ressources limitées dans le cadre du Fonds de contributions volontaires et, à cet égard, nous nous félicitons des dernières déclarations sur les nouvelles contributions au Fonds de contributions volontaires. Le Fonds de contributions volontaires a été jusqu'à présent un mécanisme de financement de la participation des peuples autochtones aux travaux de l'IGC. Compte tenu de toutes les propositions, nous demandons toujours plus de clarté sur les dispositions actuelles proposées, en particulier en ce qui concerne les informations précises sur le processus de sélection des participants des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que les procédures juridiques et les critères à remplir pour les

participations. En outre, nous comprenons que s'il y a un accord, il s'agira d'un financement exceptionnel. En ce qui concerne la récente proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, elle fait encore l'objet de consultations au sein du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, de sorte que je ne peux pas vous donner la position du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes sur cette question à ce stade.

336. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : J'aimerais répondre à la question de la délégation de la Suisse. Avant de rédiger cette nouvelle version, nous nous sommes penchés sur la question, nous avons fait des recherches et nous avons compris, et peut-être le Secrétariat peut-il confirmer que notre compréhension est correcte, qu'il y a un montant réservé pour la conférence diplomatique et qu'il s'agit d'un montant global, qui englobe tous les aspects de la question. La décision sur la manière dont ce montant global sera utilisé ne nous revient pas. Elle revient au comité préparatoire. C'est pour cette raison que nous avons inclus cette expression ici, parce que nous anticipions les préoccupations que le groupe B aurait à cet égard. Que le Secrétariat me corrige si mon interprétation est erronée. C'est pourquoi nous l'avons formulée en ces termes, afin qu'il soit clair que nous comprenons la dynamique qui est possible et comment nous pouvons faire de cette proposition une réalité. Nous sommes bien entendu disposés à répondre à toute autre question, et nous comprenons et nous félicitons vivement que les autres groupes examinent notre proposition, et qu'ils aient besoin d'un peu de temps pour la consulter, car nous ne l'avons présentée qu'assez tardivement hier.

337. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains reconnaît que la participation des peuples autochtones et des communautés locales est essentielle à l'IGC. Cependant, le groupe continuait d'examiner la proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

338. Le vice-président : J'ai été informé par nos collègues du Secrétariat que notre conseillère juridique est en mesure de répondre à la question soulevée par la délégation de la Suisse. Nous vous demandons donc de lui accorder un peu de temps pour qu'elle puisse se présenter en personne pour répondre aux questions. Dès que la conseillère juridique se présentera dans la salle, nous reviendrons sur cette question, mais dans l'intervalle, nous pouvons passer à la question en suspens suivante : xiv) modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence. Cette proposition vient de la délégation de la Colombie.

339. La délégation de la Colombie : Sur ce thème, nous aimerions suggérer de supprimer le mot "négativement". Nous avons débattu de cette question avec quelques États membres et nous pensons qu'il pourrait encore y avoir des difficultés à cet égard. Je tiens à réaffirmer que nous avons déclaré que la politique en matière de propriété intellectuelle et de concurrence s'est vu accorder une certaine place au sein de cette Organisation. Nous estimons qu'elle est importante, parallèlement à l'évolution de la propriété intellectuelle. Ce que nous promouvons ici, c'est une analyse, qui, je crois, a déjà été effectuée d'une certaine manière, afin de comprendre les nouvelles structures commerciales et la manière dont elles affectent les personnes pour lesquelles la propriété intellectuelle a été créée. Si nous relisons le traité sur la création de l'OMPI et les traités qui ont été proposés par cette Organisation, nous comprenons que ceux qui les ont proposés défendaient précisément les chanteurs, les acteurs et les créateurs. C'est dans cette mesure que nous pensons qu'il est important aujourd'hui d'avoir la possibilité d'aborder, du point de vue de la concurrence, de nouveaux phénomènes dans le monde. Plus précisément, les plateformes, et comment ces nouveaux phénomènes doivent être examinés sous l'angle de la concurrence. Ce n'est pas mon idée, c'est une idée de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La semaine dernière, à Paris, l'OCDE a examiné un certain nombre de documents, dont l'un, très intéressant, portait sur la concurrence et les algorithmes. Un autre document qui a été

mentionné à Paris la semaine dernière à l'OCDE concernait les implications des fusions sur les marchés numériques. Nous estimons qu'il s'agit là d'un sujet extrêmement actuel.

340. Le vice-président : Merci beaucoup à la délégation de la Colombie pour cette explication supplémentaire ainsi que pour la proposition visant à modifier d'une manière ou d'une autre la proposition originale. Je vois que la conseillère juridique est déjà avec nous.

341. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup à la délégation de la Colombie d'avoir présenté la proposition et de faire preuve de souplesse. Ceci étant dit, le groupe B souhaiterait tout de même suggérer une autre formulation pour ce paragraphe, comme suit : nous regarderions le paragraphe iii) et nous voudrions dire "en menant des analyses et des recherches sur des questions d'actualité", puis après "questions" nous voudrions ajouter les mots "relatives à", biffer le mot "sur", et ensuite après le mot "l'" ajouter "interaction entre". "Interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence". Cela reste tel quel et ensuite "", et ajouter les nouveaux mots, "y compris l'impact possible sur les artistes-interprètes ou exécutants et les créateurs". Dans le cadre de cette proposition, nous n'aurions pas besoin d'un paragraphe 4.iv), car nous pensons que la réflexion est déjà prise en compte dans le paragraphe iii).

342. La délégation de la Colombie : Je vais consulter ma capitale. Je dois quitter la salle un instant.

343. Le vice-président : Je vais maintenant donner la parole à la conseillère juridique qui va répondre à certaines questions soulevées par la délégation de la Suisse.

344. Le Secrétariat : Si j'ai bien compris, la question portait sur l'autorisation ou l'interdiction du financement des représentants autochtones par le biais du budget ordinaire de l'OMPI. Je peux confirmer qu'il n'existe aucune interdiction en vertu du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI qui empêcherait le financement de la participation de représentants autochtones en tant qu'observateurs. Dans une telle éventualité, le Fonds de contributions volontaires, en tant que tel, ne serait pas le mécanisme par lequel ils sont financés, mais il pourrait offrir une orientation en ce qui concerne les conditions dans lesquelles les représentants sont sélectionnés. D'un point de vue purement juridique, rien n'empêche cet organe ou l'Assemblée générale d'approuver le financement de la participation de ces observateurs. Cette question sera ensuite examinée et décidée par le comité préparatoire en septembre en ce qui concerne les observateurs invités à participer à la conférence diplomatique. Toutefois, en ce qui concerne le financement de cette participation à partir du budget ordinaire, il n'y a pas d'interdiction à cet égard.

345. La délégation des États-Unis d'Amérique : Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, nous appuyons fermement la participation active des groupes autochtones à l'IGC et aux conférences diplomatiques pour négocier un instrument juridique sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Nonobstant l'importante nécessité que les parties concernées soient présentes, nous sommes préoccupés par les propositions qui permettraient au budget de base de l'OMPI de payer pour cette activité. Nous notons que, par principe, les fonds versés au Fonds de contributions volontaires devaient être mis à part du budget ordinaire et que les États membres sont invités à contribuer librement à ce fonds. Il n'a jamais été nécessaire que l'un soutienne l'autre. En outre, un autre principe de préoccupation réside dans l'idée de faire payer la participation des observateurs par le budget ordinaire, ce qui est problématique en raison du précédent que cela créerait. En outre, nous suggérons que le Secrétariat fournisse une estimation du montant des fonds qui devraient être versés par les contributeurs volontaires au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour le mandat 2024-2025 de l'IGC ainsi que pour les conférences diplomatiques en 2024. Cette estimation permettrait d'encourager les États membres à verser les montants nécessaires au fonds ou à financer directement les

peuples autochtones de leur propre pays en qualité de participants. Nous continuons de suggérer que le Secrétariat mène des activités de sensibilisation pendant l'Assemblée générale de cette année et par la suite auprès des États membres afin d'obtenir des donateurs supplémentaires.

346. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup à la conseillère juridique pour ce retour d'information. Je crois comprendre que le véhicule en l'occurrence ne serait pas le Fonds de contributions volontaires?

347. Le Secrétariat : Cela avait été dit en réponse à la question "Serait-ce admissible en tant que question juridique dans le cadre du Budget ordinaire de l'OMPI?" Et la réponse est "oui". D'un point de vue juridique, si les États membres décident d'allouer des fonds à cette fin, ils peuvent le faire dans le cadre du budget ordinaire et, si tel était le cas, ces fonds ne seraient pas acheminés par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires en tant que tel. Il s'agit d'un fonds distinct, auquel il serait fait appel indépendamment du financement au titre du budget ordinaire.

348. La délégation de l'Allemagne : Ma délégation estime que la participation des groupes autochtones à l'IGC est très importante et nous soutenons fermement cette participation. Cependant, nous avons les mêmes préoccupations concernant le financement de la participation des observateurs à partir du budget ordinaire ou du budget de base et nous soutiendrons les suggestions faites par la délégation des États-Unis d'Amérique.

349. Le vice-président : Merci infiniment pour cette intervention. Je constate que la délégation de la Colombie est de retour. Peut-être avons-nous de bonnes nouvelles, alors permettez-moi de donner la parole à la délégation de la Colombie.

350. La délégation de la Colombie : Ma capitale a déclaré qu'elle était prête à accepter la nouvelle formulation. Nous apprécions la manière constructive dont elle a été présentée par le groupe B.

351. Le vice-président : Nous avons la situation suivante : deux délégations ont exprimé leurs préoccupations concernant cette proposition, mais en même temps, certaines des préoccupations et la proposition faite par le groupe B ont été acceptées par l'auteur de la proposition, la délégation de la Colombie. Avec cette nouvelle formulation proposée par la délégation de la Suisse, les délégations qui ont déjà exprimé leurs inquiétudes ont-elles encore des inquiétudes concernant la nouvelle formulation avec l'insertion incorporée dans le texte de la proposition? Avant de donner la parole aux délégations concernées, je demanderai à la délégation de la Suisse si sa proposition est dûment prise en compte à l'écran. Il s'agit simplement de s'assurer que nous avons devant nous le texte même avec l'amendement correctement inséré dans le texte.

352. La délégation de la Suisse : Oui, je pense qu'elle a été correctement prise en compte. Merci.

353. Le vice-président : Je demanderai aux autres délégations qui ont exprimé leurs préoccupations si le nouveau texte, avec la proposition soumise par la délégation de la Suisse et acceptée par la délégation de la Colombie, suscite toujours des préoccupations de votre part.

354. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : J'ai demandé la parole lorsque vous avez commencé l'analyse de la conseillère juridique, mais il est préférable que je ne prenne pas la parole pour l'instant afin que nous puissions d'abord clore ce point.

355. La délégation de l'Algérie : Nous préférons conserver le point iii) intact, car la nouvelle adjonction dilue l'essence de cette proposition. Il est très important de disposer d'une analyse sur la propriété intellectuelle et la concurrence, aussi pourrions-nous suggérer de créer un

nouveau chiffre romain pour prendre en compte la question de l'impact sur les performances? Nous ne pensons pas qu'il soit utile de diluer la proposition par une nouvelle adjonction.

356. La délégation de l'Allemagne : Pourriez-vous apporter des précisions sur le thème dont nous parlons à présent? Mon intervention était une réaction à l'explication de la conseillère juridique et à l'explication donnée par un intervenant avant moi sur la question du Fonds de contributions volontaires, mais il semble que nous soyons un peu perplexes maintenant, alors s'il vous plaît, pourriez-vous clarifier ce sur quoi nous essayons de nous mettre d'accord en ce moment?

357. Le vice-président : Je pense que nous avons essayé de nous mettre d'accord sur la formulation qui apparaît maintenant en jaune à l'écran, mais la situation est la suivante : la proposition initiale de la délégation de la Colombie avec l'insertion proposée par la délégation de la Suisse, qui a été acceptée par la délégation de la Colombie. Nous avons ensuite l'intervention de la délégation de l'Algérie qui n'est pas très satisfaite de l'insertion proposée par la délégation de la Suisse. Les délégations de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique ont encore des réserves à l'égard de cette proposition. Non? Oh, c'est bien! C'est bien que le tableau soit bien meilleur qu'il ne me semblait.

358. La délégation de la Suisse : Avec votre permission, nous examinons toujours le texte à l'écran. Pour répondre à la délégation de l'Algérie, je n'ai pas l'impression que la préoccupation porte vraiment sur le fond, mais plutôt sur l'inclusion de ce point dans le troisième paragraphe. Par conséquent, nous pourrions peut-être proposer un quatrième paragraphe qui reflète exactement la formulation que nous avons suggérée et que la délégation de la Colombie est en train d'affiner. Nous pourrions ajouter au paragraphe iv) "une telle analyse inclut l'impact possible sur les artistes-interprètes ou exécutants et les créateurs".

359. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette rédaction d'une proposition qui pourrait bien rendre les choses plus faciles pour nous. Je me tourne vers la délégation de l'Algérie pour avoir sa réaction. Est-ce que cela vous convient? Oui, je vous vois acquiescer. Cette proposition est acceptable pour la délégation de l'Algérie. J'invite humblement les autres délégations à réagir à cette proposition qui vient d'être soumise par la délégation de la Suisse.

360. La délégation de l'Allemagne : Nous vous remercions pour vos éclaircissements. Notre délégation n'a aucune inquiétude concernant le point sur la politique en matière de propriété intellectuelle et de concurrence. Nous nous excusons pour la confusion.

361. La délégation de l'Algérie : Nous suggérons de maintenir le paragraphe iii) tel qu'il était, il sera intact dans sa formulation originale. En ce qui concerne le paragraphe iv), nous suggérons la formulation suivante : "en procédant à une analyse et en effectuant des recherches sur l'impact possible sur les artistes-interprètes ou exécutants et les créateurs".

362. La délégation de la Suisse : Merci à la délégation de l'Algérie. Pour la Suisse, cela semble parfait, mais je parle bien sûr au nom de la Suisse et non du groupe B. Les délégations du groupe B intéressées sont donc encouragées à formuler des observations si elles le souhaitent.

363. La délégation du Royaume-Uni : Je remercie mes collègues pour leurs contributions utiles à ce sujet. Je pense que le Royaume-Uni a suggéré une partie de la formulation proposée par le groupe B. Je peux confirmer que nous sommes satisfaits de la formulation proposée à l'écran pour le moment.

364. La délégation de Singapour : Je pense qu'il ne s'agit pas d'une question de fond, mais plutôt d'une question de formulation. Je pense que "en menant des analyses et des recherches sur des questions d'actualité sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence" ne sonne pas juste. Je pense qu'il faut supprimer "la", ou bien il existe un texte

original qui dit "l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence".

365. Le vice-président : Vous suggérez d'insérer le mot "interaction"?

366. La délégation de l'Ouganda : Je me demandais simplement si, après avoir ajouté le mot "interaction" au paragraphe iii), nous devrions également l'ajouter au paragraphe iv). Du fait de l'impact possible sur les artistes-interprètes ou exécutants et les créateurs, il réalise des analyses et des recherches en raison de l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence.

367. Le vice-président : Vous souhaitez également insérer le mot "interaction" au paragraphe iv)?

368. La délégation de l'Ouganda : Ce que je disais, c'est "en menant des analyses et des recherches sur des questions d'actualité sur l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence", de sorte que le paragraphe iv) devrait également l'inclure parce que nous disons "en procédant à une analyse et en effectuant des recherches sur l'impact possible", de sorte que le mot "interaction" apparaîtra également dans le quatrième paragraphe.

369. La délégation de Singapour : Avant que la délégation de l'Ouganda ne prenne la parole, je suggérais que, puisque nous nous étions déjà mis d'accord, nous devrions supprimer le mot "la" et le mot "interaction", et qu'il s'agirait simplement de "recherche sur des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence", puis de nous en tenir à l'original. Du fait de l'inclusion à nouveau du mot, "l'impact possible de l'interaction", celui-ci risque de créer un peu plus de confusion parmi nous. Il faut retirer "la", retirer "interaction" et encore retirer "interaction", si cela convient à tout le monde.

370. La délégation de la Suisse : À titre national, je me réjouis de ce que vient de dire la délégation de Singapour. J'allais d'ailleurs suggérer la même chose.

371. Le vice-président : Nous sommes plus nombreux à vouloir voir cela d'un œil très favorable. Pouvons-nous donc considérer que l'ensemble du texte, tel qu'il apparaît à l'écran, est acceptable pour tous les États membres? Il semble que ce soit le cas puisque je vois un acquiescement général. Par conséquent, ce texte est accepté et il en est ainsi décidé. Ce fut un très bon exercice de rédaction avec un résultat positif. C'est le résultat qui compte vraiment. Sur ce, nous pouvons passer à la question en suspens suivante sur la liste. Le Secrétariat m'a rappelé que nous avons encore une question en suspens concernant la proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes : xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique. Après les informations fournies par la conseillère juridique, je pense que nous devrions revenir sur cette question. Je demanderais aux délégations de faire part de leurs observations et de leurs réactions après avoir entendu les informations fournies par la conseillère juridique.

372. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Lorsque j'ai demandé la parole, c'était précisément pour remercier la conseillère juridique des précisions qu'elle avait fournies. Nous l'avons également compris de cette manière et c'est précisément la raison pour laquelle notre nouvelle proposition mentionne quelque part dans ce paragraphe "à titre exceptionnel". S'agissant du Fonds de contributions volontaires que nous avons proposé, "s'il devait être insuffisant". De toute évidence, le scénario idéal serait que nous disposions de quatre, cinq, six, sept, huit déclarations de pays qui financeraient le Fonds de contributions volontaires et que nous disposions de suffisamment d'argent. Nous pensons que la proposition du Secrétariat est prudente parce qu'elle dit que nous devons savoir exactement combien d'argent est nécessaire pour financer les représentants des communautés locales et des

peuples autochtones à la conférence diplomatique. Précisément, la formulation de cette proposition reflète, selon nous, les préoccupations qui ont été exprimées jusqu'à présent dans la salle. Nous apprécions vivement les intérêts exprimés par ceux qui ont pris la parole sur ce sujet. Je pense qu'il y a un dénominateur commun qui nous rassemble tous dans ces déclarations. Nous reconnaissons tous le rôle transcendantal de protagoniste que les peuples autochtones et les communautés locales vont représenter. Personne n'a quoi que ce soit contre ce point, et je pense donc qu'il y a suffisamment d'élan pour trouver la bonne formulation pour cet accord commun que nous avons dans la salle. Nous remercions le vice-président pour la manière dont il dirige nos délibérations.

373. La délégation de la Suisse : Au nom du groupe B, nous vous saurions gré de bien vouloir nous accorder plus de temps. Nous sommes encore en train de nous concerter en interne sur cette question. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir continuer demain.

374. Le vice-président : Il me semble que je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Avec cette demande de la Suisse au nom du groupe B, je pense que nous devrions en effet donner plus de temps et permettre aux délégations concernées de se consulter et de mettre cette question en suspens en attente. Mais avec, je dirais, de bonnes perspectives pour un résultat positif, peut-être demain. Puisque nous nous sommes mis d'accord sur la proposition de la délégation de la Colombie, nous passons directement à la proposition soumise par la délégation du Pakistan : xv) adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4.

375. La délégation du Pakistan : Nous avons expliqué la raison d'être de cette proposition à la précédente session du PBC. Bien que nous n'ayons entendu aucune objection, nous avons été invités à travailler avec le Secrétariat pour modifier la formulation. Nous suggérons de le garder ouvert pour l'instant afin de nous donner le temps de consulter le Secrétariat et peut-être que nous pourrions le rouvrir d'ici demain. Nous ne voyons pas de problème majeur dans cette proposition, mais nous sommes bien sûr prêts à travailler sur la formulation.

376. Le Secrétariat : Du point de vue du Secrétariat, nous vous saurions gré de bien vouloir utiliser la formulation suivante : "Nombre de réseaux de CATI nationaux avec amélioration du niveau de maturité". Par conséquent, cela sera cohérent avec les indicateurs ci-dessus qui mesurent déjà la maturité, mais nous ne mesurons pas la maturité des CATI individuels, mais celle des réseaux nationaux de CATI. C'est la proposition du secrétariat.

377. La délégation du Pakistan : Merci au Secrétariat. Nous sommes en accord avec la proposition qui vient d'être faite et nous pouvons y souscrire.

378. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Puisque nous avons proposé cette formulation conjointement avec la délégation du Pakistan, il nous faut plus de temps pour consulter nos collègues respectifs de la capitale. Par conséquent, avec votre indulgence, nous avons besoin de temps pour revenir devant vous demain.

379. Le vice-président : Puisque la délégation de l'Iran (République islamique d') a demandé un délai supplémentaire pour consulter la question, a demandé un peu plus de temps pour consulter la question, je propose que nous la laissions en suspens et que nous passions au point suivant de la liste des questions en suspens.

380. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je voulais préciser que cette proposition avait été appuyée par ma délégation. Nous souhaitons nous assurer de la deuxième proposition de remaniement du Secrétariat. Nous reviendrons vers vous demain.

381. Le vice-président : Je vous remercie. Nous pouvons maintenant passer au point suivant de la liste des questions en suspens : xvi) modification du résultat escompté n° 5.1. Telle est la proposition de la délégation de la Colombie.

382. La délégation de la Colombie : Je voulais poser une question sur la proposition relative aux objectifs de développement durable. Il semble que nous l'avons laissée de côté. Allons-nous examiner, jeter un coup d'œil à cette question à la fin?

383. Le vice-président : Nous avons décidé de marquer cette question en suspens, car vous avez sollicité davantage de temps.

384. La délégation de la Colombie : Il y a eu une demande de la délégation du Brésil et du groupe des pays africains, qui a précédé la proposition de la délégation du Pakistan, du moins c'est ainsi que cela se présente dans mon document.

385. Le vice-président : La question des ODD est maintenue en suspens. Est-ce acceptable? Je vous remercie. Nous pouvons revenir sur une autre proposition de la délégation de la Colombie : xvi) modification du résultat escompté n° 5.1.

386. La délégation de la Colombie : Nous voulions simplement préciser que nous aimerions modifier la formulation pour une meilleure compréhension à la suite des consultations que nous avons eues. Au lieu de dire "Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique en matière de parité hommes-femmes et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante dans un environnement équitable qui favorise la parité hommes-femmes tout en démantelant activement la structure patriarcale", nous pensons que la formulation pourrait être plus claire si nous insérions une idée fondamentale ici, à savoir "réaliser". Dans la première partie de la proposition, il y a déjà "parité hommes-femmes". Dans la seconde partie, au lieu de dire "dans un environnement équitable qui favorise la parité hommes-femmes", nous pouvons retirer "parité hommes-femmes", car l'expression figure déjà dans la première partie. Nous pourrions dire "dans un environnement équitable favorisant les progrès en vue de démanteler la structure patriarcale".

387. La délégation de la Suisse : Le groupe B n'est malheureusement pas en mesure d'accepter la modification proposée du résultat escompté n° 5.1. Bien que la parité hommes-femmes reste un objectif important pour le groupe B, les résultats escomptés sont convenus dans la formulation du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. La modification d'une formulation convenue créerait un précédent indésirable et, bien entendu, s'appliquerait à la formulation proposée par la délégation de la Colombie.

388. La délégation de la Fédération de Russie : Nous proposons de supprimer les mots "en démantelant activement la structure patriarcale". En fait, ce type de formulation stéréotypée devrait être évité. Nous voulons être très progressistes dans ce que nous disons plutôt que d'avoir des stéréotypes.

389. La délégation de la Colombie : Je suis reconnaissant à la Fédération de Russie pour cette contribution mais, malheureusement, la modification du texte modifie en fait la portée de ma proposition. Cependant, nous vous remercions de cette contribution constructive.

390. La délégation de la Suisse : Merci à la délégation de la Fédération de Russie. Toutefois, le groupe B, par principe, n'est pas en mesure d'accepter des amendements à la formulation convenue, étant donné que nous examinons la formulation convenue du Plan stratégique à moyen terme. Nous ne pouvons accepter aucun amendement. Cela s'applique également à toute autre proposition qui donnerait lieu à des amendements de cette formulation convenue.

391. La délégation de l'Arabie saoudite : Nous appuyons la proposition faite par la délégation de la Fédération de Russie concernant la suppression de la référence au patriarcat.

392. La délégation des États-Unis d'Amérique : Notre délégation appuie l'intervention de la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Bien que la parité hommes-femmes soit très

importante pour nous, nous ne pouvons pas appuyer le changement de formulation des résultats escomptés qui proviennent directement du Plan stratégique à moyen terme. Je pense que le moment et le lieu de changement des résultats escomptés se tiendront lors de la présentation du nouveau Plan stratégique à moyen terme, peut-être en 2026. Pour rappel aux délégations, nous avons convenu à titre exceptionnel de modifier le résultat escompté n° 4.1 à la dernière réunion du PBC. Dans ce contexte, nous avons une note de bas de page indiquant que “cette modification du résultat escompté défini dans le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 est faite à titre exceptionnel”. Nous demandons respectueusement aux délégations d’adhérer à cette base exceptionnelle promise et de supprimer tout le texte ajouté à ce résultat escompté particulier ou à tout autre résultat escompté autre que celui qui a été convenu.

393. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes m’a demandé de me joindre aux préoccupations d’autres délégations concernant la révision de la formulation qui a déjà été incluse et approuvée dans d’autres documents de l’OMPI, en particulier ceux qui revêtent une importance stratégique, tels que le Plan stratégique à moyen terme. Cela ne devrait pas faire partie des discussions en cours sur le programme et budget proposé pour 2024-2025. Par conséquent, nous ne serions pas prêts à accepter toute révision de la formulation déjà convenue.

394. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains préfère la déclaration initiale présentée par le Secrétariat.

395. Le vice-président : Je ne vois pas de bonnes perspectives d’accord sur cette formulation. Ma proposition est simple. Marquer ce point de la liste des questions en suspens comme étant en suspens parce que je ne vois aucune possibilité d’accord rapide à l’horizon, du moins aujourd’hui. Pouvons-nous donc procéder de la manière suivante : marquer ce point comme étant en suspens et passer à la proposition suivante sur la liste? Cette proposition de la délégation de la Colombie reste inscrite sur la liste comme en suspens et nous passerons à la prochaine proposition : xvii) modification des objectifs visés en ce qui concerne l’indicateur d’exécution relatif à la diversité de genre.

396. La délégation de la Chine : Je serai très bref en rappelant nos discussions lors de la précédente session du PBC. Pour des raisons qui ont été soulignées lors de la session précédente, nous voudrions insister sur notre position. L’objectif spécifique entre P-4 et D-2 devrait être modifié comme suit : “Amélioration modérée au cours de la dernière période biennale”. Nous remercions les délégations qui ont soutenu notre proposition. Nous pensons que le projet est équilibré, étant donné que l’indicateur de diversité géographique est en suspens et que la fixation d’une amélioration modérée de l’objectif pour le personnel féminin prend en compte le principe de l’égalité entre les sexes.

397. La délégation de la Suisse : Le groupe B réaffirme que les pourcentages de femmes aux niveaux P-4 à D-2 doivent être maintenus dans le document.

398. La délégation de la Suède : Nous aimerions soutenir la déclaration de la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Nous constatons avec regret que les progrès en matière de parité hommes-femmes pour les cadres et les experts semblent difficiles à réaliser pour l’Organisation, en particulier aux niveaux les plus élevés. Nous estimons que ce travail est d’une grande importance et souhaitons que l’Organisation donne la priorité aux mesures visant à atteindre les objectifs fixés. Nous ne pouvons accepter que les objectifs proposés à l’origine soient supprimés sans être remplacés par des objectifs équivalents aux niveaux concernés.

399. La délégation de la Chine : Ce que je voulais dire n’est probablement pas passé correctement dans l’interprétation. En fait, dans ma déclaration précédente, je n’ai pas suggéré

d'amendement au texte à proprement parler. Nous avons simplement parlé d'amélioration au cours du dernier exercice biennal sans le mot "modéré".

400. La délégation de la Fédération de Russie : Nous souscrivons à ce qui a été dit par la délégation de la Chine et nous aimerions également réitérer ce que nous avons dit au cours des sessions informelles de la trente-cinquième session du PBC. Une question avait effectivement été posée à la directrice du Département de la gestion des ressources humaines par les États membres. La question était la suivante : "Dans quelle mesure cela est-il réalisable par rapport aux chiffres indiqués ici?" La réponse que nous avons tirée était que ces indicateurs étaient assez ambitieux. Cela étant dit, nous pensons qu'il vaut mieux s'en tenir à une formulation plus générale et quelque chose qui serait réalisable.

401. La délégation du Canada : Nous nous opposons à la modification proposée des objectifs pour l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes. Nous joignons notre voix aux déclarations du groupe B et de la délégation de la Suède. Nous pensons que des objectifs spécifiques en termes de pourcentage sont essentiels pour garantir des progrès significatifs et durables en vue d'atteindre et de maintenir la parité hommes-femmes au niveau des postes inscrits sur la liste.

402. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup à la délégation de la Fédération de Russie d'avoir souvenir de ce qui a été dit durant les réunions informelles de la trente-cinquième session du PBC. J'étais là également et il est vrai que la représentante du Secrétariat de l'OMPI a déclaré que ces niveaux étaient ambitieux, mais qu'en même temps, ils étaient réalisables. Ils sont ambitieux mais réalisables. C'est ce qu'elle a dit. C'est pourquoi nous estimons que lorsqu'il est faisable, pourquoi ne devrions-nous pas être ambitieux sur un objectif aussi important?

403. La délégation du Brésil : J'ai juste une autre question sur la possibilité d'atteindre l'équilibre ambitieux entre les sexes, comme l'ont déclaré le groupe B et d'autres délégations. Quelle serait la représentation géographique dans le cadre de cet objectif ambitieux? Cette question est très importante pour les pays géographiquement sous-représentés au sein de cette Organisation. Je pense que notre réflexion devrait aller plus loin et plus en profondeur sur la représentation géographique si nous sommes sérieux et ambitieux à propos de ces objectifs. Ma question au Secrétariat est la suivante : "Est-ce réalisable, en tenant compte de la nécessaire représentation géographique dans ces chiffres?"

404. La délégation de l'Algérie : Nous estimons que la question de l'équilibre géographique devrait être reflétée par un pourcentage au même titre que la parité hommes-femmes. Lorsque nous parlons de parité hommes-femmes, nous utilisons des pourcentages. Cependant, lorsque nous parlons de l'équilibre géographique, nous nous référons aux accords entre les États membres. Je pense que nous devons traiter cette question sur le même pied, et nous soutenons la proposition de supprimer la référence aux pourcentages jusqu'à ce qu'il y ait un accord clair entre les États membres sur cette question.

405. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ma délégation est pleinement d'accord avec la délégation de l'Algérie à propos de cette question, et nous appuyons la proposition.

406. La délégation du Pakistan : Ma délégation ne sera pas en mesure d'appuyer un traitement différencié de ces deux questions importantes concernant la répartition géographique et la parité hommes-femmes.

407. La délégation du Nigéria : Ma délégation souhaitait appuyer la proposition de la Chine visant à supprimer les pourcentages pour la parité hommes-femmes. Tant que nous ne disposons pas d'un moyen de mesurer la représentation géographique équitable de l'OMPI, nous n'avons pas besoin de projeter celui-ci jusqu'à ce que nous disposions d'un moyen de mesurer l'équilibre géographique.

408. La délégation du Ghana : Le groupe réitère sa position concernant la question de l'équilibre géographique et les pourcentages relatifs à la parité hommes-femmes. Nous estimons que ces deux éléments ne devraient pas être traités différemment.

409. La délégation de l'Ouganda : L'Ouganda souhaitait également appuyer l'observation faite par le Ghana au nom du groupe des pays africains, de l'Algérie, du Brésil et du Nigéria.

410. La délégation du Mexique : De l'avis de ma délégation, il est important que nous ayons des pourcentages lorsqu'il s'agit de la question de parité hommes-femmes. Ces pourcentages devraient ensuite être maintenus dans le texte. J'ai une question à poser au Secrétariat. Est-il possible d'obtenir des pourcentages en ce qui concerne le plan d'action sur la diversité géographique contenu dans le rapport sur les ressources humaines? Si la chose est possible, nous pourrions ainsi résoudre le problème.

411. Le vice-président : Certaines questions ayant été posées sur les ressources humaines, nous avons le privilège de pouvoir compter sur la présence de la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour répondre aux questions des délégations.

412. Le Secrétariat : Merci aux différentes délégations pour vos contributions. En ce qui concerne le dernier point sur la représentation géographique, le Secrétariat dispose d'un cadre pour mesurer la représentation géographique, qui repose sur les principes convenus par les États membres en 1975 concernant les fourchettes par région géographique. Cette répartition est disponible par région géographique, non pas sur la base d'un pays, en raison du nombre limité de postes soumis à la représentation géographique, soit un peu moins de 600 pour le moment. Il existe également un indicateur d'exécution sur la représentation géographique. S'agissant de l'observation d'une délégation sur ma position concernant l'égalité entre les sexes, je voulais simplement réaffirmer que l'objectif à long terme était de parvenir à la parité hommes-femmes, 50-50 à tous les grades. Le Secrétariat a déjà une représentation globale de 50-50 au niveau de l'Organisation, mais pas aux niveaux supérieurs. Les chiffres sont ambitieux, mais nous poursuivons notre objectif à long terme d'atteindre les 50%. S'agissant d'un point de la délégation du Brésil concernant la représentation des pays, en vertu des principes de l'Accord de 1975, nous n'avons pas la notion d'un pays sous-représenté, plutôt que des pays qui ne sont pas représentés, et nous n'en avons que quelques-uns.

413. La délégation de l'Algérie : Le Secrétariat a-t-il mené une analyse sur la manière dont la promotion de la parité hommes-femmes peut avoir des implications sur l'équilibre géographique, en particulier pour les postes de haut niveau? Existe-t-il une analyse ou un scénario sur l'interaction entre la parité hommes-femmes et l'équilibre géographique? Existe-t-il une analyse stratégique de la situation?

414. Le Secrétariat : En réponse à la question de la délégation de l'Algérie sur le recrutement, cela faisait partie d'un débat en marge de la session précédente du PBC. Deux critères sont utilisés dans le cadre du recrutement fondé sur le mérite. Dans le cadre de la dernière étape du processus de recrutement, le Comité des nominations recommande au Directeur général des candidats qu'il estime capables de faire le travail, afin qu'il les sélectionne. À ce stade, le Directeur général peut utiliser le critère de représentation géographique et/ou le critère de l'égalité entre les sexes. Ces critères sont égaux. Bien que nous ne disposions pas d'une analyse de l'interaction entre les deux critères, il n'est pas courant que le Directeur général doive choisir entre un candidat masculin d'un État membre non représenté et une candidate d'une région mieux représentée. C'est assez rare. Les critères ne doivent pas être considérés comme s'annulant l'un l'autre, ils sont tous deux aussi importants l'un que l'autre.

415. La délégation du Nigéria : Je voudrais simplement noter que l'Accord de 1975 n'est pas le critère important pour mesurer les pourcentages de la répartition géographique. Je pense que c'est grâce à des initiatives du Département de la gestion des ressources humaines visant à

remédier au manque aigu de répartition géographique équitable de l'OMPI. Nous avons tenu une série de réunions et nous avons débattu et salué les différentes initiatives, car il est nécessaire d'améliorer le niveau de représentation géographique équitable au sein du personnel de l'OMPI. À cet égard, je pense que nous sommes d'avis que l'Accord de 1975 est obsolète et n'est pas fondé sur l'idée de mesurer la représentation géographique et de répartir les pourcentages. C'est la raison pour laquelle des initiatives ont été lancées pour traiter cette question. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'utilisation de l'Accord de 1975 comme base pour mesurer cette question.

416. La délégation de l'Ouganda : Pour tirer parti de ce que mon collègue de la délégation du Nigéria a dit, c'est parce que la délégation de l'Ouganda a plaidé en faveur d'une révision de l'Accord de 1975. Il semble très injuste en termes de représentation géographique. Je ne sais pas si les États membres ou le Secrétariat pourraient être les fers de lance de la révision de cet Accord de 1975. J'aimerais savoir pourquoi nous n'avons pas pu réviser cet Accord.

417. La délégation du Pakistan : Mes excuses pour avoir pris la parole à nouveau. Sur la base des explications et des clarifications fournies par le Secrétariat concernant le processus de recrutement, nous sommes tout à fait d'accord pour dire que la répartition géographique et, en fait, la parité hommes-femmes ne sont pas en concurrence les uns avec les autres. Je pense qu'un équilibre géographique est en fait nécessaire pour garantir la parité hommes-femmes. Les régions géographiques ne peuvent assurer la parité hommes-femmes si elles ne sont pas représentées de manière équitable. Je pense que ce traitement différencié n'est pas constructif. Elle met en fait les deux critères en opposition. Si la parité hommes-femmes est prioritaire par rapport à la répartition géographique, il n'y a pas de parité hommes-femmes. Dans ce cas, la parité hommes-femmes serait essentiellement un équilibre au sein d'une région géographique et pas dans l'autre. Il s'agirait d'un équilibre faussé. Ce n'est pas un équilibre. Nous soutenons l'appel à ce que ces pourcentages soient donc les deux facteurs, ou que les pourcentages soient complètement supprimés.

418. La délégation du Brésil : Pour compléter la remarque des autres délégations sur le fait qu'il faut garder à l'esprit que ces deux critères ne se heurtent pas l'un l'autre, mais qu'ils sont complémentaires. Nous devons veiller à ce que tout objectif à long terme concernant l'équilibre de la représentation au sein de cette Organisation n'aggrave pas la représentation régionale à ces postes. Je suis très surpris d'entendre que l'Organisation est résolue à aller de l'avant avec des plans basés sur la parité hommes-femmes, sans garder à l'esprit que la représentation géographique doit être prise en compte dans le cadre de ces objectifs.

419. La délégation de l'Inde : Nous estimons également que la représentation géographique est tout aussi importante que la parité hommes-femmes. Comme la directrice du Département de la gestion des ressources humaines l'a clairement indiqué, ils ont atteint l'objectif fixé, à savoir 50%, soit l'équilibre entre les sexes. Il devrait y avoir un critère similaire pour la représentation géographique. Comme certaines délégations l'ont mentionné, l'Accord de 1975 doit être révisé.

420. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'ai une question rapide pour la directrice du Département de la gestion des ressources humaines. La diversité géographique est-elle prise en compte lorsque l'OMPI s'efforce de parvenir à un équilibre entre les sexes pour certains postes tels que P-4 à D-2?

421. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes quelque peu surpris par les observations du Secrétariat concernant le fait que le Secrétariat accorde une attention égale à la représentation géographique et à la parité hommes-femmes. Corrigez-moi si je me trompe, mais pour autant que je sache, dans la Convention sur l'établissement de l'OMPI, il n'est question que de représentation géographique. C'est tout ce à quoi il est fait référence. Nous pensons qu'en fait, tout le reste serait une question subsidiaire à prendre en considération lors

de la sélection des candidats. La représentation géographique serait donc la priorité, suivie de la question de l'égalité entre les sexes. L'égalité entre les sexes serait seulement le troisième facteur à prendre en considération. Le premier, évidemment, se composerait des qualifications et des compétences, le deuxième, la représentation géographique et le troisième, l'égalité entre les sexes.

422. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation des États-Unis d'Amérique, je confirme que lorsque le Secrétariat examine la représentation aux grades P-4 et supérieurs, il ne tient pas seulement compte du genre, mais aussi de la représentation géographique. Il est évident que l'environnement spécifique de chaque poste doit également être pris en compte. Lorsque nous examinons une division ou un domaine spécifique de l'OMPI, il est également important de tenir compte de l'équilibre entre les sexes au sein d'unités organisationnelles spécifiques. Cela va un peu plus loin que la notion de représentation géographique par rapport au genre, les deux aspects sont examinés très attentivement, en gardant à l'esprit que le principal critère de recrutement est le mérite/la compétence.

423. La délégation du Nigéria : J'ai bien conscience qu'il ne s'agit pas d'une présentation sur les ressources humaines et que nous nous sommes largement attardés sur la question. Je vous prie de m'excuser d'avoir plongé dans le vif du sujet, mais cette question est très chère au cœur de ma délégation, et je me dois d'être honnête et sincère. Je pense que pour aborder cette question, il convient au premier chef de vérifier les données du personnel de l'OMPI. Combien de régions sont représentées aux postes P-4, P-5 et D-1? En effet, si nous cherchons à mesurer l'équilibre entre les hommes et les femmes, si certaines régions ne sont pas bien représentées, ce qui, je le sais, fait partie du concept de pays sous-représentés, comment prendre en compte les membres de cette région pour qu'ils soient représentés équitablement lorsque l'on obtient ces pourcentages? Je pense que les fondements de cette mesure sont très erronés. En effet, il existe des problèmes liés à l'absence de représentation géographique équitable. Tant que ce problème n'aura pas été résolu, toute autre question qui en découlerait ne serait ni juste ni équitable.

424. Le vice-président : Puisque je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, et compte tenu également de l'heure qui avance assez rapidement, je pense que nous ne trouverons pas de solution à cette proposition aujourd'hui. Je propose de considérer cette question en suspens comme étant en suspens, je dirais même "très en suspens". Avant de terminer cette séance aujourd'hui, je propose de revenir brièvement sur la question en suspens : iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes). La délégation de la Fédération de Russie n'a pas encore clarifié la question de savoir "quelles institutions des Nations Unies". Si nous obtenons un éclaircissement à ce sujet, nous aurons alors un texte approuvé. J'aimerais demander aux délégations si la question des institutions des Nations Unies a été clarifiée. En attendant la vérification du terme "institution des Nations Unies", nous pourrions alors nous mettre d'accord sur l'ensemble du texte.

425. La délégation de la Colombie : Nous avons entamé des consultations à ce sujet à l'heure du déjeuner. Nous pouvons vous promettre que nous les concluons demain matin. Nous attendions juste une liste que je vais remettre à la Fédération de Russie.

426. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette information. J'espérais, au moins, avoir un texte convenu sur ce sujet particulier mais, apparemment, nous devons tous faire preuve de patience stratégique. C'est pourquoi, faisant preuve de cette patience stratégique, je vous remercie vivement pour cette journée de délibérations. Si elles n'ont pas été extrêmement fructueuses, elles ont au moins été constructives. Je voudrais conclure cette réunion, et nous poursuivons avec le point de l'ordre du jour comme prévu dans le calendrier provisoire, pour demain, après-demain, et enfin pour vendredi, dernier jour de cette session du PBC. Merci

beaucoup pour votre engagement constructif, pour toutes les informations très utiles, les éclaircissements, les questions et les réponses.

427. Le président : Nous allons reprendre les discussions sur le point 10 sur lequel nous avons travaillé hier avec un examen des différentes propositions et annexes. Comme vous le savez, nous parlons de toutes les annexes qui doivent être revues. L'annexe XII et l'annexe XIII. Si j'ai bien compris, nous devons continuer comme nous l'avons fait hier, les groupes qui ont proposé divers amendements sont chargés de commenter l'orientation de la proposition et de la défendre. En ce qui concerne les annexes, je donne la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration.

428. La délégation de la Suisse : Du point de vue du groupe B, je crois comprendre qu'il semble y avoir un accord entre les groupes sur ces points. Je ne peux pas parler pour les autres groupes, mais je crois comprendre que nous pourrions convenir de ce qu'il convient de faire avec ces annexes. Peut-être que les autres groupes pourraient également s'exprimer et que les délégations impliquées dans ces débats pourraient prendre la parole.

429. Le président : Je remercie la délégation de la Suisse pour sa déclaration au nom du groupe B. Je me tourne à présent vers la délégation du Ghana.

430. La délégation du Ghana : Comme la délégation de la Suisse l'a indiqué plus tôt au nom du groupe B, il y a eu un accord sur ces annexes. Il est convenu qu'elles seraient consignées dans le document de questions-réponses plutôt que dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

431. Le président : Il semble y avoir un accord entre les différents groupes pour l'incorporer dans le document de questions-réponses et non dans le programme de travail et budget proposé. Nous pouvons conclure que nous éliminons les annexes XII et XIII du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

432. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous prenons acte de la décision du PBC concernant le document WO/PBC/36/11, Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, afin de fournir aux États membres les informations demandées sous la forme du document de questions-réponses dans un délai d'une semaine à compter de la date de la demande. Compte tenu de cette décision et dans un esprit de compromis, notre délégation a l'intention de retirer sa demande tendant à ce que la ventilation du budget des bureaux extérieurs figure en annexe au programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Toutefois, comme nous l'avons mentionné lors de la session précédente du PBC et dans notre déclaration liminaire au cours de la présente session, nous sommes préoccupés par le fait que le budget proposé pour le bureau extérieur de l'OMPI en Russie est nettement supérieur à celui qui a été utilisé en 2022. Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fait partie intégrante de l'Organisation et, à ce titre, fonctionne selon le même mandat, les mêmes objectifs, les mêmes priorités et les mêmes principes. Depuis son invasion injustifiée de l'Ukraine le 24 février 2022, la Russie a adopté des lois et publié des décrets qui compromettent la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle pour les titulaires de droits étrangers. Ces actions ne sont pas conformes au mandat de l'OMPI et empêchent la Russie, pays hôte de l'un des bureaux extérieurs de l'OMPI, de contribuer à la réalisation de la mission, de la vision et des objectifs de l'Organisation. Compte tenu de l'incapacité de ce bureau extérieur précis à remplir son rôle et à continuer à produire les résultats escomptés, nous demandons que le budget du bureau de l'OMPI en Russie soit considérablement réduit pour correspondre à l'utilisation réelle prévue. En particulier, en ce qui concerne les ressources non liées au personnel allouées pour l'exercice biennal 2024-2025, nous demandons qu'elles soient réduites d'environ 160 000 francs suisses à environ 40 000 francs suisses. En outre, nous demandons au

Secrétariat de trouver des moyens de réduire encore le budget des ressources en personnel, compte tenu du niveau d'activité de ce bureau extérieur.

433. La délégation de la Fédération de Russie : Malheureusement, la délégation de la Fédération de Russie ne comprend pas bien pourquoi nous discutons du budget des bureaux extérieurs si nous avons convenu de supprimer cette annexe du programme de travail et du budget proposé pour 2024-2025. À cet égard, nous estimons que débattre de cette question n'est pas une bonne idée. Toutefois, pour répondre aux préoccupations de la délégation, j'aimerais relever que le budget du bureau extérieur de la Fédération de Russie ne fonctionne en aucun cas en dehors du cadre ordinaire. Il est conforme au budget d'autres bureaux extérieurs, y compris, comme nous pouvons le voir, au financement du Bureau de coordination de l'OMPI à New York. Par rapport à l'exercice biennal précédent, le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 est également conforme. En ce qui concerne l'utilisation d'instruments flexibles, au niveau national, comme indiqué dans le document sur les bureaux extérieurs, les bureaux extérieurs ne sont pas responsables des décisions nationales des États membres. Au niveau national, les États membres ont le droit de prendre une décision qui correspond à leurs intérêts nationaux et au droit international. Il est prévu de disposer d'instruments flexibles pour que nous puissions nous mettre d'accord sur les droits de propriété intellectuelle. À cet égard, nous pensons qu'il est tout à fait légitime d'utiliser ce mécanisme. Toutefois, j'aimerais souligner que l'un des principaux critères d'évaluation de l'activité des bureaux extérieurs est l'indicateur clé de performance, qui montre la fréquence d'utilisation du site Web par les utilisateurs et la satisfaction qu'ils éprouvent à l'égard des services qui leur sont fournis. En ce qui concerne l'indicateur clé de performance relatif aux visites au bureau extérieur, nous sommes ravis de constater que le bureau extérieur de l'OMPI en Russie obtient de meilleurs résultats sur d'autres indicateurs et qu'à l'heure actuelle, nous avons déjà atteint les indicateurs établis pour l'ensemble de l'exercice biennal, ce qui nous permet de disposer de cet indicateur. En ce qui concerne la satisfaction des utilisateurs dans les services fournis, les indicateurs sont à 85%. À ce stade, cet indicateur pour le bureau de la Fédération de Russie est de 96%, ce qui témoigne du travail plus que satisfaisant effectué par ce bureau extérieur. En outre, le bureau extérieur de l'OMPI en Russie apporte régulièrement un soutien consultatif aux déposants qui rencontrent des difficultés concernant des mesures unilatérales, illégitimes et restrictives. À cet égard, nous pensons que l'allocation dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 est plus qu'adéquate compte tenu des spécificités et des particularités du bureau extérieur. Elle n'est pas excessive et elle est conforme au budget pour les autres bureaux extérieurs. Nous devrions également noter que la réduction du budget hors personnel alors que les principales dépenses du bureau extérieur de l'OMPI en Russie concernent le personnel, de sorte que si nous réduisons le budget, ce que nous proposons, c'est de ne pas payer les salaires des membres du personnel du bureau extérieur de l'OMPI en Russie. Nous ne comprenons pas ce que veut dire la délégation et nous ne pouvons pas accepter les amendements proposés.

434. La délégation de l'Ukraine : C'est un grand honneur de faire cette déclaration en ma qualité nationale. La délégation de l'Ukraine a tenu à remercier le Secrétariat pour avoir établi le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. L'invasion militaire russe à grande échelle de l'Ukraine continue de causer des dommages et des destructions immenses à la nation ukrainienne ainsi qu'à son potentiel culturel, intellectuel et créatif. L'explosion de la centrale hydroélectrique de Kakhovka par les occupants russes le 6 juin 2023 est un autre crime de guerre odieux, un écocide et une arme de destruction massive. Les actes illicites internationaux commis par la Fédération de Russie affectent doublement la diffusion des connaissances et des projets de l'OMPI ainsi que l'utilisation des résultats des activités du bureau extérieur. L'Ukraine souhaite réitérer la position qu'elle a exprimée au cours de la trente-cinquième session du PBC, à savoir qu'en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, elle demande qu'il soit mis fin au financement des projets dans la Fédération de Russie, en particulier au financement du bureau extérieur de l'OMPI pour la Russie à Moscou. À cet égard, nous appuyons pleinement la proposition faite par la délégation

des États-Unis d'Amérique concernant la réduction du budget alloué au bureau extérieur à Moscou pour l'exercice biennal 2024-2025. Toutefois, l'Ukraine tient à souligner que cela devrait être considéré comme une mesure provisoire et urgente. Le seul moyen viable de rétablir la justice ne peut être réalisé qu'en fermant complètement le bureau extérieur à Moscou. Nous pensons que cette solution concrète permettra de mieux orienter les ressources de l'OMPI vers la réalisation des ODD fixés pour le fonctionnement du système mondial de la propriété intellectuelle.

435. La délégation de la Fédération de Russie : Nous souhaitons utiliser notre droit de réponse. Une fois de plus, les délégations ont été contraintes d'entendre des paroles ou des déclarations odieuses et anti-russes. Tout crime commis par Kiev est automatiquement enregistré dans notre pays. Cette absence de contrôle des armes reçues par l'Occident, y compris par les pays de l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, permet à l'Ukraine de commettre ces crimes. Comme l'incident de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, qui a entraîné une catastrophe humanitaire et environnementale à grande échelle. Nous continuerons à parler de ce sujet, à rejeter ce qui a été dit par la délégation et à fournir des preuves de ce qui a été fait par le régime de Kiev. Nous appelons la communauté internationale à condamner ces actes perpétrés par l'Ukraine, mais nous comprenons que les questions de guerre et de paix n'ont aucune incidence sur l'ordre du jour du PBC. Cela ne nous permet pas de mener un travail constructif et nous espérons que cette question et notre position seront soutenues par le Secrétariat qui doit veiller au respect des procédures de travail au sein du présent comité.

436. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'aimerais clarifier mon intervention précédente. Bien que nous soyons favorables à la suppression des informations contenues dans les annexes, ces informations ont été fournies à notre demande et à la demande d'autres États membres dans le document de questions-réponses. Je renvoie les États membres à la page 306. Pour l'instant, il ne s'agit pas de l'annexe, ni du format, mais des chiffres. Notre délégation a fait une déclaration similaire à la trente-cinquième session du PBC, et nous revenons donc sur cette question avec des informations supplémentaires fournies par le Secrétariat. Je voudrais souligner le taux d'utilisation et le budget du bureau extérieur de Moscou, qui est d'environ 10% sur la base des chiffres de 2022, si mes comptes sont exacts. Nous ne parlons pas d'activités ou de satisfaction des clients. Nous parlons du taux d'utilisation du budget que nous souhaiterions voir reflété dans le budget actuel que nous examinons maintenant. Nous aimerions ramener ce taux à ces chiffres, au pourcentage qui a été utilisé en 2022. Je ne pense pas que nous disposions de chiffres pour 2023, mais j'estime, et je me trompe peut-être, que les chiffres seront révélateurs. Je parle d'un format légèrement différent lorsque nous avons une comparaison entre l'exercice biennal 2022-2023 et le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et qui figure en page 3 du document de questions-réponses. Pour être plus précis, nous ne parlons pas de format, mais nous parlons du budget de l'Organisation.

437. La délégation de la Pologne : Je m'exprime en ma capacité nationale, et je voudrais commencer par préciser que je fais également référence dans ma déclaration au tableau qui a été fourni dans le document de questions-réponses avant la trente-cinquième session du PBC. La délégation de la Pologne, par l'intermédiaire de la déclaration du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a exprimé à maintes reprises des préoccupations quant à l'efficacité des opérations du bureau extérieur de l'OMPI en Russie. Lors de la trente-cinquième session du PBC, nous avons demandé des informations détaillées sur les activités du bureau extérieur de l'OMPI en Russie qui permettraient de réfléchir et d'analyser les résultats et les résultats du bureau. Nous n'avons pas reçu ces informations. Ce que nous savons, c'est que les dépenses de 2022 ont diminué en raison du potentiel et du niveau de fonctionnement limités en raison de la situation économique et géopolitique causée par la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. Par conséquent, il est difficile de trouver des arguments objectifs pour le budget de haut niveau qui a été proposé pour l'exercice

biennal 2024-2025. Sur la base de ce qui précède, la délégation de la Pologne appuie la proposition qui a été présentée en vue de réduire le budget alloué au bureau extérieur de l'OMPI en Russie afin qu'il reflète le niveau réel de fonctionnement dans les circonstances actuelles. Cette position est fondée sur le fait que nous n'avons aucune raison objective d'espérer un niveau d'activité amélioré avec la poursuite de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine.

438. La délégation de la Fédération de Russie : En ce qui concerne les travaux du bureau de l'OMPI en Fédération de Russie, nous devrions noter que les fonctions du bureau sont pleinement conformes aux buts et principes de l'Organisation et aux obligations découlant des directives concernant les bureaux extérieurs. Toutefois, il convient de noter que la Fédération de Russie dispose d'un budget indépendant pour l'organisation de manifestations. Le financement des événements par l'intermédiaire du bureau de l'OMPI en Russie et le financement attendu de l'Organisation sont entravés par ces mesures unilatérales restrictives. À cet égard, nous souhaiterions également noter que, dans le tableau figurant dans le document de questions-réponses, le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Russie a été réduit de 12% par rapport à l'exercice biennal précédent, ce qui est supérieur à la réduction du budget de tous les autres bureaux extérieurs. Toutefois, nous pensons que le tableau figurant dans le document de questions-réponses n'est pas complet car il ne tient pas compte du bureau extérieur de New York. Nous demandons au Secrétariat d'inclure dans le document de questions-réponses contenant des informations sur le bureau de l'OMPI à New York.

439. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie. Avant de poursuivre ce débat, je souhaiterais faire une observation. Jusqu'à présent, j'ai été très souple avec vous en matière de temps de parole des délégations et de temps tout court, mais je pense que je ne peux pas rester aussi souple si vous ne respectez pas certaines règles et une application plus stricte des règles. Je dois vous rappeler que les déclarations doivent durer trois minutes pour les coordonnateurs de groupe et deux minutes pour les délégations. C'est pourquoi je voudrais vous dire que si vous ne pouvez pas respecter ces règles, je vais devoir imposer deux minutes par délégation et par coordonnateur de groupe.

440. La délégation du Bélarus : En écoutant cette discussion sur le montant du financement des bureaux extérieurs de l'OMPI, j'aimerais inviter les délégations à prendre des décisions sur le financement qui ne sont pas fondées sur la politisation, mais sur l'exécution des travaux et les conditions dans lesquelles ces bureaux extérieurs opèrent. Nous estimons que le financement proposé pour le bureau extérieur est adéquat et répond effectivement aux besoins réels.

441. La délégation du Royaume-Uni : La délégation du Royaume-Uni souscrit à la déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique visant à réduire le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Russie. Nous comprenons que le budget pour 2022 est sous-utilisé par ce bureau et, compte tenu de la nécessité d'une prudence financière dans l'ensemble de l'Organisation, nous suggérons qu'une réduction soit appropriée.

442. Le président : J'ai terminé la liste des intervenants. J'aimerais maintenant donner la parole afin que les délégations puissent aborder toute autre question dans le projet de décision que nous avons adopté à la trente-cinquième session du PBC en ce qui concerne les points figurant dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Si vous souhaitez inclure d'autres questions à examiner, la parole est maintenant ouverte.

443. La délégation de la Suisse : Sur quels points allons-nous revenir à présent? Pourriez-vous préciser?

444. Le président : Je vais répéter ce que j'ai dit. Hier, nous avons entamé des travaux pour examiner chacun des points qui sont toujours en suspens. Certains d'entre eux ont fait l'objet

d'un accord, et aujourd'hui nous avons convenu de supprimer les annexes, par exemple, et de terminer cette liste. Ce que je suggère de faire maintenant, c'est que si une délégation ou un groupe souhaite introduire d'autres questions qu'il aimerait aborder concernant le projet de programme de travail et de budget, il peut le faire maintenant, sinon nous poursuivrons notre travail sur les autres points qui sont encore en suspens. J'espère avoir été plus clair.

445. La délégation de la Suisse : Notre délégation souhaiterait faire une proposition. Je vais faire cette déclaration en anglais. Notre intervention portera sur le système de Lisbonne. Suite à la déclaration faite lors de la trente-cinquième session du PBC par une coalition multilatérale de pays d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, dont la Suisse fait partie, concernant l'amélioration du système de Lisbonne, la coalition de pays souhaite suggérer l'ajout de quelques indicateurs clés de performance relatifs au système de Lisbonne. Nous souhaiterions décrire notre proposition plus en détail, que nous demandons d'inclure à la page 28 du document WO/PBC/36/8. Pourriez-vous inscrire notre proposition à l'écran? Cela serait très utile. Nous avons envoyé une proposition au Secrétariat, mais nous allons la renvoyer maintenant, et vous l'aurez.

446. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous remercions la délégation de la Suisse pour sa proposition ainsi que pour notre échange informel antérieur sur les indicateurs d'exécution proposés. Comme nous l'avons noté dans notre déclaration liminaire, l'ajout proposé de ces indicateurs de performance a nécessité une modification de notre côté. La délégation des États-Unis d'Amérique propose d'ajouter un indicateur d'exécution à la page 28 du document WO/PBC/36/8 sous le résultat escompté n° 3.1. Nous proposons d'ajouter le texte suivant, que nous sommes en train d'envoyer au Secrétariat et que je suis heureux de répéter. Il s'agit du texte suivant : "Élaboration d'une approche équilibrée et équitable en matière d'assistance technique, de conseils législatifs et de travaux programmatiques sur les indications géographiques et les noms communs : premier point, Nombre d'États membres ayant reçu des conseils techniques, des conseils législatifs ou des travaux programmatiques". Deuxième point "Niveau de satisfaction des bénéficiaires de conseils techniques et législatifs et niveau de satisfaction des participants aux programmes de l'OMPI". Dans le même ordre d'idées, nous avons observé que la proposition actualisée de programme de travail et le budget pour 2024-2025 continue de proposer une augmentation substantielle du budget des Unions de Lisbonne de 769 000 francs suisses, ce qui représente une augmentation de 30% par rapport au programme de travail et au budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Cela comprend également une proposition d'augmentation de 391 000 francs suisses pour les activités de promotion de l'Union de Lisbonne, qui représente une augmentation de 46% par rapport aux chiffres 2022-2023. L'augmentation proposée du budget de l'Union de Lisbonne continue d'être très préoccupante pour cette délégation, étant donné que l'Union de Lisbonne continue d'être déficitaire. Plus précisément, nous notons que le déficit prévu par l'Union de Lisbonne pour l'exercice biennal 2022-2023 et 2024-2025 est respectivement de 1 945 000 et de 2 879 000 francs suisses. Le déficit serait de plus en plus important si le comité venait à approuver cette proposition d'augmentation. Comme cette délégation l'avait déclaré à la trente-cinquième session du PBC, la proposition d'augmentation pour le financement de la promotion du système de Lisbonne est également particulièrement préoccupante, étant donné que le système de Lisbonne continue de souffrir d'un déficit et que l'OMPI et ses États membres n'ont pas encore tracé la voie qui permettra à toutes les unions financées par des taxes d'atteindre la stabilité financière. La délégation des États-Unis d'Amérique continuera à exhorter tous les États membres à veiller à ce que toutes les unions financées par des taxes respectent leurs obligations découlant du traité et perçoivent des recettes suffisantes pour couvrir les dépenses de chaque union, y compris leur part équitable des dépenses communes de l'Organisation.

447. La délégation de la Suisse : Nous pouvons désormais voir notre proposition à l'écran. Pour refléter de manière appropriée les travaux entrepris par le Service d'enregistrement de Lisbonne, nous aimerions ajouter, sous le taux de dépôt, une référence spécifique à d'autres

opérations. Vous pouvez voir cela à l'écran. Nous définirions les autres opérations dans une note de bas de page. La présente note de bas de page se lirait comme suit : "Les autres opérations comprennent les déclarations d'octroi de protection, les déclarations de refus, les modifications ou corrections, les annulations, le paiement des taxes et les réponses sur les adhésions". En outre, nous souhaiterions ajouter un indicateur d'exécution qui serait le nombre et le pourcentage de pays faisant partie du système de Lisbonne, y compris l'Acte de Genève, à être satisfaits de l'appui technique reçu pour la mise en œuvre du système. L'objectif serait de 85% ou plus de satisfaits ou très satisfaits. Enfin, comme c'est déjà le cas pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, nous souhaiterions inclure le système de Lisbonne dans l'indicateur de performance : niveau de satisfaction des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, utilisateurs des services du Bureau international et un indicateur lié au résultat escompté n° 3.2. L'objectif serait ici de 85% de satisfaits ou très satisfaits. Après avoir consulté le Secrétariat, nous comprenons que certaines bases de référence et certains objectifs pourraient être déterminés à un stade ultérieur avant la fin de cette année. La délégation de la Suisse espère que les États membres conviendront de l'inclusion de cette proposition dans le programme de travail et budget pour 2024-2025 car cette proposition est très importante pour les utilisateurs du système de Lisbonne, et contribuera à une gestion efficace et rationnelle du Service d'enregistrement de Lisbonne. Nous sommes à la disposition des États membres s'ils ont des questions à poser.

448. Le président : Je remercie la délégation de la Suisse pour sa déclaration et ses observations. Dans un souci de clarté, nous allons également afficher à l'écran la proposition des États-Unis d'Amérique afin que vous puissiez la voir clairement. Je vous demande d'être patients, s'il vous plaît, car le Secrétariat est en train de la projeter. Vous avez maintenant la proposition sous la forme d'un courriel, bien sûr, mais vous avez ce que la délégation des États-Unis d'Amérique a lu tout à l'heure et vous l'avez maintenant sous les yeux dans un format visuel. Je me tourne vers la délégation des États-Unis d'Amérique, où cela irait-il exactement? Pouvez-vous nous rappeler où vous proposez de l'ajouter?

449. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'ai indiqué qu'elle serait également disponible à la page 28 sous le résultat escompté n° 3.1.

450. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie a adopté une approche souple des indicateurs d'exécution. En tant que membre du système de Lisbonne, nous avons noté à plusieurs reprises que le système de Lisbonne est encore en phase de développement. L'ajout d'autres obligations pourrait nuire à son attractivité pour les nouveaux membres, les déposants et les utilisateurs. En outre, cela pourrait avoir un impact négatif sur son développement. À cet égard, nous souhaiterions poser une question au Secrétariat et, en particulier, au directeur du Service d'enregistrement de Lisbonne et peut-être au sous-directeur général, Secteur des marques et des dessins et modèles. Dans quelle mesure ces indicateurs d'exécution sont-ils réalisables? Sont-ils réalisables? Auront-ils un impact négatif sur le développement futur du système et de ses utilisateurs?

451. La délégation de l'Italie : La délégation de l'Italie s'aligne sur la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom de la coalition transrégionale et soutient par conséquent l'ajout de nouveaux indicateurs de performance. La délégation de l'Italie souhaite souligner qu'elle attache la plus grande importance à la protection mondiale des indications géographiques pour les produits agroalimentaires et non agroalimentaires. À cet égard, nous demandons à l'OMPI, conformément à son mandat institutionnel et dans l'intérêt de ses membres, de continuer à s'engager dans une administration efficace et efficiente de ses traités relatifs à l'enregistrement international des indications géographiques. Compte tenu de ce qui précède, nous répétons que nous soutenons pleinement la proposition de la coalition transrégionale de Lisbonne d'inclure de nouveaux indicateurs clés de performance pour le système de Lisbonne. L'approche proposée est cohérente avec les indicateurs clés de performance utilisés pour contrôler les performances des autres systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Le récent

colloque de l'OMPI sur les indications géographiques a une fois de plus reconnu que les indications géographiques sont un phénomène mondial d'intérêt public puisqu'elles reconnaissent un droit de propriété intellectuelle internationalement reconnu. Elles constituent en outre un outil puissant pour le développement rural et territorial, qui englobe de nombreuses dimensions économiques, sociales et environnementales du débat actuel sur la durabilité. Dans ce cadre, nous aimerions souligner que les indications géographiques protégées par le système de Lisbonne sont une forme légitime de propriété intellectuelle et, en tant que telles, devraient être valorisées et traitées puisqu'elles font partie des activités principales de l'OMPI et reflètent les intérêts de l'ensemble des membres de l'OMPI. En revanche, les noms génériques ou les noms communs de produits alimentaires ne sont pas des droits de propriété intellectuelle et, par conséquent, les activités ciblées dans ce domaine ne devraient pas être soutenues ou promues par l'OMPI, car elles seraient incompatibles avec le champ d'action de l'OMPI.

452. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ma délégation a souligné à maintes reprises notre position, de la manière la plus explicite possible durant la trente-cinquième session du PBC, sur cette question. Nous estimons nécessaire de mentionner à nouveau que la viabilité financière du système de Lisbonne ne peut être comparée à celle des autres systèmes d'enregistrement mondiaux, tels que le système de Madrid ou le système du PCT, principalement parce que les appellations d'origine et les autres indications géographiques sont basées sur des noms géographiques. Il existe une limite évidente au nombre total de noms géographiques protégés et de demandes correspondantes. Selon nous, les indications géographiques sont considérées comme des actifs incorporels de propriété intellectuelle. C'est pourquoi la question de la viabilité financière du système de Lisbonne est de la plus haute importance pour ma délégation. En ce qui concerne la proposition faite par la délégation de la Suisse, nous pouvons faire preuve de souplesse à l'égard de cette proposition.

453. La délégation de la France : La délégation de la France s'aligne sur la délégation de la Suisse pour soutenir la demande d'établissement d'indicateurs pour le système de Lisbonne. En effet, la mise en place de ces indicateurs nous permettra d'avoir une vision de la charge de travail du système de Lisbonne et de la qualité du service rendu à ses utilisateurs. Le système de Lisbonne est actuellement en pleine expansion et les adhésions à l'Acte de Genève témoignent de l'attractivité des indications géographiques dans le monde entier. Dans ce contexte, il est particulièrement opportun d'établir de tels indicateurs pour permettre au système de répondre efficacement et proportionnellement à ces demandes. Le système de Lisbonne, comme les autres systèmes, est au service du développement de tous les pays dans un esprit de progrès universel et partagé. Pour maintenir la continuité de ce système de protection, la délégation de la France soutient donc la mise en place d'indicateurs de performance qui permettront un bon suivi et renforceront son efficacité.

454. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie le projet de nouvel indicateur d'exécution proposé par la délégation de la Suisse au nom du groupe interrégional de pays. Nous estimons que cette proposition est très utile pour améliorer le Service d'enregistrement de Lisbonne.

455. La délégation de l'Italie : Je voudrais ajouter qu'en ce qui concerne le budget alloué à l'Union de Lisbonne, sur la base de l'expérience de ces dernières années, nous comprenons que les fonds ne sont pas destinés à des activités promotionnelles, mais plutôt à fournir un soutien technique et des conseils législatifs aux États membres qui en ont fait la demande expresse au Secrétariat.

456. Le président : Nous prenons note de l'intervention de la délégation de l'Italie et c'est sur cette note que je suggère de prendre une pause de 10 minutes.

457. Le président : Bon après-midi. Poursuivons notre réunion afin de progresser.

458. La délégation de la France : Nous sommes très surpris par la proposition relative aux noms génériques proposés par un État membre. Le système de Lisbonne a un objectif clairement défini qui est la protection internationale des appellations d'origine et des indications géographiques et leur enregistrement dans un registre international. Les besoins recensés par les membres de l'Acte de Genève correspondent pleinement à son objectif, à savoir être en mesure de mieux s'acquitter de ces enregistrements et d'obtenir les notifications correspondantes dans un contexte d'intérêt croissant. Il est donc essentiel de rester pleinement aligné sur cet objectif et sur les actions menées par le Secrétariat et de se concentrer sur ce seul point. Nous rappelons la nécessité pour le Secrétariat de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien les activités liées au Service d'enregistrement. En outre, nous soulignons qu'en aucun cas les noms génériques ne constituent des droits de propriété intellectuelle. L'OMPI ne devrait donc pas déployer des ressources pour présenter des propositions qui s'opposent aux instruments qu'elle a mis en place et qu'elle promeut. Il faut également noter que le caractère générique diffère selon l'appréciation indépendante des juridictions nationales ou régionales. Par exemple, dans certaines juridictions, les appellations sont génériques afin de pouvoir légitimer la vente sur leur territoire de produits qui ne répondent pas à ce cahier des charges. Pour d'autres, la commercialisation de ce type de produit bénéficiant de droits antérieurs constituera une usurpation. Une chose est sûre, il n'appartient pas au Secrétariat de l'OMPI de fixer l'objectif d'un tel travail car le degré d'appréciation varie en fonction de critères objectifs propres à chaque juridiction, tels que la perception des consommateurs, mais aussi en fonction des caractéristiques du marché concerné. La délégation de la France s'aligne donc sur l'opposition formulée par les délégations de la Suisse, de l'Italie et la majorité des membres en faveur des appellations d'origine et des indications géographiques.

459. Le président : Je remercie la délégation de la France pour sa déclaration. Le Secrétariat en a soigneusement pris note. Affichons à l'écran la manière dont nous organiserons nos travaux pour le point 10 de l'ordre du jour. C'est la décision qui a été prise lors de la trente-cinquième session du PBC et qui reflète les questions qui sont encore en suspens. Cela nous aidera sans aucun doute à mener la discussion parce qu'en plus de ce que vous venez tous de dire, nous pouvons maintenant inclure une autre série de questions, en particulier les questions qui sont restées en suspens depuis la dernière session de notre comité.

460. La délégation de la Suisse : Nous aimerions revenir sur notre proposition. Je serai très bref. Nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont pris la parole pour nous appuyer. On peut compter sur des délégations qui se trouvent dans différentes régions du monde et nous apprécions votre soutien. Nous souhaiterions également soutenir les délégations de la France et de l'Italie pour leurs déclarations. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter la proposition des États-Unis d'Amérique qui a été présentée à la page 28 du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

461. La délégation du Pérou : Nous aimerions faire écho à ce qui a été dit par un certain nombre de délégations sur la proposition visant à inclure des indicateurs et des objectifs afin d'améliorer le système de Lisbonne. Nous pensons qu'il est nécessaire d'inclure ces nouveaux indicateurs de performance, afin de refléter correctement la proportion de travail qui est effectué et de prendre acte du travail. Sur la base d'une analyse, cela permettrait d'améliorer la prise de décision de nature stratégique en ce qui concerne le système de Lisbonne. De même, nous sommes d'accord avec ce qui a été dit par les délégations précédentes au sujet du fait que nous ne pouvons pas appuyer la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique pour le moment.

462. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous remercions les délégations qui ont saisi l'occasion d'examiner notre proposition et de formuler des observations. Je prends note des observations faites en particulier par les délégations de l'Italie et de la France au sujet des observations sur notre proposition relative aux noms communs. Je voulais y répondre

rapidement pour souligner qu'il existe une relation entre les indications géographiques et les noms communs. Ce lien s'inscrit également dans le contexte de la propriété intellectuelle et des utilisations génériques. C'est une réalité et un fait. Nous pensons que l'OMPI devrait fournir des informations équilibrées sur les questions relatives aux indications géographiques et aux noms communs. Cela fait très longtemps que cette question n'est pas abordée dans cette assemblée, au détriment du système de propriété intellectuelle et de nombreuses parties prenantes dans le monde entier. De notre point de vue sur cette question et compte tenu de l'opposition à notre proposition d'indicateur d'exécution, la délégation des États-Unis d'Amérique n'est pas en mesure de soutenir l'indicateur d'exécution de la délégation de la Suisse.

463. Le vice-directeur général chargé du Secteur des marques et des dessins et modèles : Je voudrais clarifier la question : dois-je répondre à la question de l'indicateur d'exécution clé proposé par la délégation des États-Unis d'Amérique ou dois-je répondre à la question de l'indicateur d'exécution clé proposé par la Suisse au nom d'un groupe de pays? Ou simplement une question générale, car plusieurs questions ont été soulevées au cours du débat?

464. Le président : Nous faisons référence aux questions posées par la délégation de la Fédération de Russie qui a posé sa question avant les autres interventions.

465. Le vice-directeur général chargé du Secteur des marques et des dessins et modèles : S'agissant de la question soulevée par la délégation de la Fédération de Russie sur la faisabilité et l'impact de ces indicateurs de performance proposés pour le futur ou plutôt pour le fonctionnement actuel du Service d'enregistrement de Lisbonne, je voudrais bien sûr demander à mon directeur de donner une réponse plus détaillée. C'est ce que nous faisons. J'aimerais souligner que les indicateurs d'exécution proposés à long terme, d'un point de vue stratégique, seront très utiles pour l'amélioration du système de Lisbonne. Néanmoins, nous ne devons pas oublier de mettre en œuvre les indicateurs d'exécution. Nous devons également disposer d'un personnel suffisant et d'un budget pour le soutenir. Pour l'instant, le budget proposé pour 2024-2025, je ne dis pas qu'il n'est pas plus que suffisant, mais au moins je pense que ce secteur, avec l'équipe de Lisbonne, en particulier grâce au soutien de tous les pays, peut y arriver. Mais avec le premier développement du système de Lisbonne, de plus en plus de pays se joignent à nous. Nous prévoyons également une augmentation de la charge de travail pour la mise en œuvre de la demande de complément au Service d'enregistrement de Lisbonne. Du point de vue du Secrétariat, nous pouvons faire de notre mieux pour nous assurer que nous pouvons fournir un service satisfaisant aux États membres comme ils le demandent. Je souhaiterais me tourner vers la directrice chargée du Service d'enregistrement de Lisbonne.

466. Le Secrétariat : Je voudrais souligner ce qui a déjà été indiqué. Nous recevons un nombre croissant de demandes et d'intérêt de la part des pays pour rejoindre le système de Lisbonne et les pays qui l'ont rejoint ont besoin de beaucoup d'aide pour mettre en œuvre le système. En outre, cela constitue une partie importante de nos travaux. Il y a beaucoup d'opérations à gérer avec un nombre croissant de pays qui rejoignent le système. Dans la limite des ressources disponibles pour l'exercice biennal 2024-2025, nous ferons tout notre possible, mais si nous avons davantage de travail administratif à entreprendre afin de gérer cet important indicateur d'exécution commun avec un système qui n'est pas en cours de développement, et qui ne dispose pas des infrastructures dont disposent les autres systèmes pour gérer les indicateurs d'exécution qu'ils doivent gérer, nous devons réaffecter les ressources et effectuer un travail de fond pour être également en charge de cette évaluation, car tout cela est vérifié. Il ne s'agit pas simplement de le faire avec une méthodologie, justifiée et en vue d'une évaluation et d'un audit ultérieurs, il s'agit donc d'un registre de main-d'œuvre supplémentaire et n'oubliez pas que nos ressources humaines restent limitées pour l'exercice biennal 2024-2025.

467. Le président : Merci au vice-directeur général, Secteur des marques et des dessins et modèles et au Secrétariat pour leurs réponses. J'espère que cette réponse est satisfaisante. Pour en revenir au travail que j'ai suggéré plus tôt afin que nous puissions conclure sur le point 10, depuis hier et aujourd'hui, je suis sûr que vous avez eu le temps de mener vos discussions avec d'autres délégations à titre national au sein des groupes. Le paragraphe vi) de la décision de la trente-cinquième session du PBC sur les points qui restent en suspens pour le projet de programme de travail et de budget est à l'écran. Nous allons revenir sur notre discussion à ce sujet pour voir si des progrès ont été réalisés sur les points en suspens. Les délégations qui ont fait ces propositions devraient expliquer à nouveau ou ajouter ce qu'elles pensent être pertinent. Certaines des questions en suspens au paragraphe vi) ont été approuvées. Passons au point i) suppression des ODD, à l'exception de l'objectif n° 9 dans la Maison de la stratégie.

468. La délégation de la Colombie : J'aimerais adresser mes vifs remerciements à la délégation du Brésil pour sa proposition à la trente-cinquième session du PBC, qui traite de la question des objectifs de développement durable. Nous nous sommes mis d'accord sur le texte aux pages 53 et 54. De notre point de vue, la proposition, qui a été adoptée, explique la raison pour laquelle mon pays est favorable à l'accent mis sur le rôle des objectifs de développement durable. La délégation de la Colombie considère que c'est aussi important que les autres États membres et, par conséquent, nous pensons que l'utilisation des ODD doit se faire de manière très prudente, une fois que chaque organisation a réussi à internaliser ce que les ODD signifient, et une fois que l'organisation l'a fait, elle doit travailler pour s'assurer qu'ils deviennent une réalité. Il a été mentionné aux Nations Unies que la mise en œuvre des ODD est en retard. Les maintenir tels qu'ils ont été initialement proposés dans le projet de programme de travail et de budget pour 2024-2025 n'est pas possible à moins qu'il n'y ait une approche structurelle sur la façon dont l'OMPI contribuera à leur réalisation, dans quelle mesure et jusqu'à quel point. Nous aimerions par conséquent demander au Secrétariat de préciser exactement quel est le statut du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026? Nous croyons comprendre qu'il n'a pas été adopté parce qu'il a été présenté aux États membres et nous en avons pris note. Afin d'être pragmatique et conformément à certaines conversations qui ont lieu avec mes collègues, la suppression de tous les ODD, à l'exception de l'objectif 9, a pour but d'éviter les conceptions et les malentendus. Je crois comprendre que cela permettrait d'éviter tout débat sur la question de savoir quels ODD devraient être traités à l'avenir et comment chacun d'entre eux est lié à chacun des piliers. À la page 53 du document, cela nous permet d'identifier correctement la manière dont nous allons vraiment progresser. La proposition serait d'éliminer tous les ODD, y compris l'ODD 9, et d'éviter tout débat ultérieur.

469. Le président : Merci à la délégation de la Colombie. Votre proposition initiale consistait à éliminer tous les ODD à la page 8, mais maintenant, vous proposez également d'ajouter la suppression de l'ODD 9 également.

470. La délégation de la Colombie : Oui. Afin d'éviter de déterminer lequel d'entre eux est le plus pertinent, il est préférable de tous les supprimer.

471. La délégation de la Chine : Mes excuses, peut-être parce que je suis encore un peu en décalage horaire aujourd'hui, j'ai peut-être négligé votre conclusion sur le point ix). En fait, j'ai encore une nouvelle question mineure sur le point x) plutôt. En fait, j'ai une nouvelle question mineure, mais maintenant que nous avons entamé un nouveau domaine de discussion, je vais faire preuve de souplesse. Avec votre permission, je pourrai poser ma question, ou je pourrai le faire une fois que nous aurons terminé le tour de table actuel.

472. Le président : Je suggère que nous traitons la première partie du point vi) et que nous puissions ensuite ajouter votre considération. Tout le monde ici est en décalage horaire ou l'a été au moins une fois dans sa vie, nous sommes donc totalement solidaires. Nous vous

soutenons pleinement et j'ai personnellement connu le décalage horaire, je sais donc ce que c'est.

473. La délégation de la Suisse : En réponse à la délégation de la Colombie qui vient d'exposer la proposition relative aux ODD comme elle l'a fait hier, pour le groupe B, il est essentiel que l'OMPI puisse apporter une contribution à tous les ODD. L'OMPI est membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable depuis 2022. Les ODD sont liés entre eux et nous pensons donc que ce n'est pas une bonne idée de supprimer les ODD du programme de travail et budget pour 2024-2025. Cela ne serait pas conforme à l'adhésion de l'OMPI au GNUDD. Je crains que nous ne soyons pas convaincus par la nouvelle proposition présentée par la délégation de la Colombie. Nous continuons de penser que l'OMPI peut et devrait contribuer à tous les ODD. Je rappelle qu'hier nous avons donné quelques exemples de la manière dont WIPO GREEN contribue à l'ODD 13. Cela reste évidemment valable.

474. La délégation de la Colombie : Merci beaucoup au coordonnateur du groupe B pour sa question. En page 57, au titre du résultat escompté n° 2.4, l'interaction avec les Nations Unies et d'autres organisations à l'appui des objectifs de développement durable que la propriété intellectuelle peut apporter est très claire, et la propriété intellectuelle y contribue donc bel et bien. Il ne s'agit pas de le supprimer, mais d'éviter une longue discussion sur la question de savoir lequel des ODD correspond à quel pilier et quel montant devrait être alloué à chacun de ces éléments. Dans cette mesure, nous pensons que, avec la proposition de la délégation du Brésil et du groupe des pays africains, nous veillons à ce que cette question soit prise en considération. Nous espérons que la prochaine fois, les États membres seront en mesure de décider comment chacun des piliers du programme de travail et du budget devrait contribuer aux objectifs de développement durable.

475. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie de ses observations. Avec cette modification, nous passons au point ii) adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 et iii), adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3.

476. La délégation du Nigéria : Ma délégation souhaite faire remarquer que notre proposition, si elle était adoptée, ne serait pas la première de l'OMPI en ce qui concerne la formulation d'une base de données. Il existe déjà une initiative, la base de données PATENTSCOPE, qui donne accès aux demandes internationales selon le PCT publiées. PATENTSCOPE permet d'effectuer des recherches sur des millions de documents et de demandes de brevet. À cet égard, nous croyons en la proposition de création d'une autre base de données pour déterminer le statut des brevets des technologies vertes dans le domaine public. Ce n'est pas impossible, comme l'a montré la délégation de la Suisse. Pour mémoire, l'OMPI est la source la plus complète au monde de données sur le système de la propriété intellectuelle ainsi que d'études empiriques, de rapports et d'informations factuelles sur la propriété intellectuelle. Pour clarifier davantage le bien-fondé de notre proposition, nous pensons que le domaine public comprend les inventions qui tombent dans l'espace public en raison de l'expiration de la protection par brevet ou parce qu'elles sont exclues de la protection par brevet tant qu'elles ne sont plus protégées en vertu du PCT. Nous rappelons qu'en avril 2021, l'OMPI a publié un guide sur l'utilisation des inventions dans le domaine public, en mettant l'accent sur les chercheurs de technologie qui viennent avec de nouvelles idées pour développer les connaissances existantes. Ce guide permet d'identifier les inventions et d'explorer les connaissances du domaine public afin d'améliorer une invention existante. L'objectif de cette proposition est ancré dans la nécessité primordiale pour l'OMPI de promouvoir l'insuffisance des technologies vertes afin d'accroître et d'accélérer leur adoption et d'encourager l'innovation. Nous pensons que cela contribuerait à empêcher le propriétaire du brevet de faire valoir son brevet à l'encontre de tout utilisateur d'une technologie brevetée accessible au public et deviendrait disponible pour une utilisation libre de redevances pour toute partie de confiance. Si je peux apporter des précisions supplémentaires concernant la trente-cinquième session du PBC, nous

avons avancé dans nos négociations et nous en étions presque au stade de l'adoption avant que la délégation de la Suisse ne soulève une objection. Nous devons finaliser ce point au cours de cette réunion avant que la délégation de la Suisse ne présente une autre proposition. Nous avons fait preuve d'une grande flexibilité et j'espère que la délégation de la Suisse proposera quelque chose d'acceptable pour ma délégation.

477. La délégation de la Suisse : Je voudrais préciser que cette proposition n'a pas été faite au nom du groupe B, mais au nom de la Suisse. Je remercie la délégation du Nigéria de son intervention. Je serai heureux de discuter avec vous sur un plan bilatéral de la manière dont nous pouvons parvenir à un accord. La raison d'être de cette intervention était de préciser que nous sommes quelque peu préoccupés par les capacités du Secrétariat d'effectuer une analyse de la situation juridique des inventions brevetées. Si votre préoccupation concerne la référence au domaine public ou non, je pense que je peux être très souple sur ce point. Engageons un débat bilatéral et nous ferons rapport au président.

478. Le président : Pourriez-vous élaborer une proposition commune sur les points ii) et iii) de notre liste de questions en suspens. Je pense que ces deux questions se trouvent sur la même page du document et qu'il pourrait être intéressant de les traiter ensemble car elles ont de nombreux dénominateurs liés.

479. La délégation de la Chine : En fait, ma délégation souhaite soulever une nouvelle question auprès du Secrétariat. Au cours des 10 dernières années, dans les pays en développement, nous avons parlé du volume des achats dans ces pays. Nous espérons obtenir une réponse du Secrétariat dans le document de questions-réponses.

480. Le président : Laissez-nous quelques minutes pour répondre à la question de la délégation de la Chine. Je vais maintenant donner la parole à la directrice de la Division des achats et des voyages.

481. Le Secrétariat : D'emblée, j'aimerais rappeler que la majeure partie des dépenses de l'OMPI est liée au maintien des locaux du siège et de l'infrastructure informatique ou des services informatiques. En conséquence, la grande majorité de nos frais sont réalisés à l'échelle locale. En outre, même lorsque nous faisons appel à des sociétés étrangères, le pays d'origine enregistré est l'adresse de facturation qui, pour des raisons juridiques ou fiscales, se trouve souvent en Europe, même si les activités sont réalisées ailleurs. En réponse à la question de la délégation de la Chine, la transparence étant l'ADN des pratiques d'achat des Nations Unies, l'OMPI, comme toutes les autres agences des Nations Unies, fournit des données annuelles à l'UNOPS dans le rapport statistique des Nations Unies. Vous trouverez les données complètes dans le document de questions-réponses qui sera publié. Les données sont disponibles sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies dans le rapport statistique annuel. Elles couvrent la période allant de 2013 à 2021. Le rapport 2022 sera publié prochainement. Un extrait du site Web sera inclus dans le document de questions-réponses. Ce site Web permet de retrouver le montant des achats par catégories de pays, comme les économies en développement, les PMA et les économies en transition; il peut également permettre de retrouver les données, si nécessaire, par pays.

482. La délégation de la Chine : Merci à la directrice de la Division des achats et des voyages pour cette explication. J'aimerais poser une question. Pour les 10 dernières années, de 2013 à 2021, vous avez indiqué que nous pouvions extraire les données de cette plateforme, mais nous aimerions savoir s'il est possible de partager ces données avec nous demain matin.

483. Le président : Le Secrétariat préparera les informations. Poursuivons à présent notre liste de questions en suspens, iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes).

484. La délégation de la Colombie : Aujourd'hui, c'est le solstice d'été, c'est le jour des récoltes et on l'appelle Cápac Raymi. Nous passons d'un type de climat à l'autre dans nos cycles de vie. Il y a eu quelques problèmes pour fournir les informations demandées par la délégation de la Fédération de Russie, mais nous voudrions dire que nous soumettrons cette liste d'organisations comme demandé, et que nous pourrions nous mettre d'accord et avoir une récolte fructueuse.

485. Le président : Poursuivons avec la question en suspens v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes.

486. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'aimerais aborder le point précédent relatif iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes). Je pense qu'un accord a été trouvé et que la délégation de la Colombie a accepté la formulation que nous avons proposée, à savoir "diriger la mise en œuvre du plan d'action sur la propriété intellectuelle et l'égalité entre les sexes et travailler avec d'autres institutions des Nations Unies". La seule question qui reste en suspens est la réaffectation des ressources proposée par la délégation de la Colombie, mais la formulation a été réglée.

487. Le président : Merci beaucoup à la délégation des États-Unis d'Amérique pour cette observation. En fait, il y avait une proposition qui faisait l'objet d'un consensus, mais pour une raison ou une autre, une liste doit être soumise. La liste des institutions des Nations Unies. Nous espérons vous remettre cette liste le plus rapidement possible. Je donne donc la parole à la délégation de la Fédération de Russie.

488. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais également souligner qu'au cours de notre discussion d'hier, nous avons convenu d'examiner dans un premier temps la liste des institutions des Nations Unies et de nous mettre ensuite d'accord sur la formulation à proprement parler. Nous avons eu des consultations avec la délégation de la Colombie et nous attendons la liste. Après avoir reçu la liste, nous serons disposés à revenir à la formulation.

489. Le président : Dans ce cas, nous allons passer au point v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Si aucune délégation ne prend la parole sur un sujet, cela signifie-t-il que nous n'avons pas d'observations ou qu'il n'y a pas d'accord? D'après ce que j'ai compris, cette proposition est toujours en suspens. Nous allons maintenant passer à la proposition vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable.

490. La délégation du Nigéria : Hier, le vice-président a demandé à la délégation du Nigéria de s'engager avec les pays concernés sur cette question. Nous avons eu un engagement fort et j'apprécie beaucoup les pays impliqués, y compris la délégation de la Suisse, mais nous n'avons pas pu atteindre un consensus parce qu'après que nous ayons été incapables de converger sur une formulation particulière, le coordonnateur du groupe B a demandé à se concerter avec son groupe pour obtenir une position finale de la part des membres du groupe B. Nous attendons toujours leur réponse, je suis donc certain que nous pourrions parvenir à une décision particulière lorsque nous reviendrons sur ce point.

491. La délégation de la Suisse : J'ai consulté le groupe B. La référence à la diversité est très importante pour le groupe B. Nous n'avons pas la possibilité de supprimer la diversité. En fait, ce terme est accepté par l'OMPI et est utilisé dans divers documents de l'OMPI, par exemple sur un site Web consacré à la propriété intellectuelle, au genre et à la diversité. Diverses instructions administratives mentionnent la diversité. Il existe une experte en matière de parité et de diversité au sein de l'Organisation. Nous estimons donc qu'il s'agit d'une formulation

absolument acceptée et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions supprimer une formulation acceptée par l'OMPI.

492. La délégation du Mexique : Nous sommes d'accord avec la déclaration de la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Il est fondamental d'inclure le mot "diversité" étant donné qu'il s'agit d'un terme accepté et qu'il est reflété dans divers documents de l'OMPI et des Nations Unies. À cet égard, nous voudrions mentionner que dans le Rapport annuel sur les ressources humaines, le mot "diversité" est utilisé 19 fois, et qu'à d'autres occasions, il est fait mention de la diversité géographique et de genre, et que la page Internet de l'OMPI contient un sous-paragraphe sur la propriété intellectuelle, le genre et la diversité. Je souhaite rappeler à l'assemblée que le programme de travail et budget pour 2022-2023 comprend également des éléments relatifs à la diversité. Le PBC a approuvé l'importance de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le cadre de la propriété intellectuelle. Par conséquent, nous considérons que l'utilisation de cette formulation n'est pas seulement acceptée, mais reflète des réalités qui ne peuvent être niées. Par conséquent, cela ne devrait pas donner lieu à une controverse et le mot devrait être respecté. Deuxièmement, je voudrais demander votre indulgence, mais dans le prolongement de notre déclaration de ce matin concernant le rapport annuel sur les ressources humaines, la délégation du Mexique voudrait proposer un texte à inclure à la page 15, qui se réfère aux ressources humaines. Je ne sais pas si nous pouvons faire cette suggestion maintenant ou quand nous devrions le faire.

493. Le président : Oui, vous pouvez faire une suggestion, mais si vous avez une formulation précise, veuillez, comme l'ont fait d'autres délégations, l'envoyer au Secrétariat par courriel.

494. La délégation du Mexique : S'agissant des ressources humaines et des discussions à ce sujet, il a été fait mention de la nécessité de disposer d'indicateurs, notamment en ce qui concerne la tolérance zéro pour tout type de harcèlement, en particulier le harcèlement sexuel. Je voudrais suggérer d'ajouter à la page 15, à l'étude, plus précisément au cinquième point des priorités en matière de ressources humaines, dont le paragraphe commence par "mettre en œuvre des initiatives en matière de ressources humaines" et ainsi de suite, une phrase qui se lirait en anglais : "a zero tolerance policy on harassment, including sexual harassment" (une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel). Par ailleurs, nous voudrions ajouter, dans un premier temps, dans la section sur les indicateurs, quelque chose qui était déjà reflété dans le résultat escompté n° 5.1, "employés de l'OMPI ayant suivi la formation obligatoire intitulée Travailler ensemble de manière harmonieuse". Ce serait la proposition que nous enverrions par courriel afin que cela puisse être vérifié et éventuellement pris en compte.

495. La délégation de la Fédération de Russie : Nous aimerions également réitérer ce qui a été dit lors des consultations informelles de la trente-cinquième session du PBC et ce qui a été déclaré hier par le vice-président du PBC, à savoir que, conformément à la décision prise à la trente-cinquième session du PBC, les États membres étaient convenus de l'expression "inclusion", et non "diversité". Au cours des consultations, il y a également eu une inquiétude justifiée concernant la large interprétation des termes proposés et un certain nombre d'États membres, au cours de la plénière, ont noté que tous les termes interprétés de manière large n'étaient pas partagés par les États membres. Nous avons proposé de supprimer tous les termes douteux ou incertains qui n'ont pas été acceptés par les États membres et de ne conserver que les priorités spécifiques sur lesquelles il est proposé de concentrer l'attention au sein du Département de la gestion des ressources humaines. En d'autres termes, nous conserverons les références à l'équilibre entre les sexes et à la représentation géographique équitable. Cela éviterait l'utilisation d'une terminologie qui n'est pas convenue.

496. La délégation du Nigéria : Je voudrais attirer l'attention de la délégation de la Suisse sur le fait qu'hier, compte tenu de l'impasse sur ce sujet particulier, le Secrétariat a suggéré que nous conservions le mot "inclusion". Par conséquent, même si nos collègues de la Fédération

de Russie voulaient supprimer soit le mot “diversité”, soit le mot “inclusion”, ils ont pu se raviser et ont été suffisamment flexibles pour accepter que nous conservions le mot “inclusion”. Sur cette base, j’ai pu faire appel à nos collègues de la délégation de la Suisse. J’espère qu’ils pourront se rallier à ce point particulier afin que nous ne continuions pas à traîner et à retarder le consensus sur ce point particulier. J’espère qu’il y aura un consensus.

497. La délégation de l’Iran (République islamique d’) : Conformément à ce qui a été dit par les délégations de la Fédération de Russie et du Nigéria, nous pouvons soutenir ces déclarations. Nous voudrions rappeler à nos collègues que lors de la dernière session du PBC, après toutes les délibérations que nous avons eues, et tout le monde s’en souvient, nous sommes parvenus à un accord sur l’“inclusion” dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est restreinte et limitée à ce seul domaine. Dans cet esprit, nous aimerions soutenir la proposition des délégations du Nigéria et de la Fédération de Russie et nous demandons à tous nos collègues de bien vouloir accepter cette proposition.

498. Le président : La décision souligne l’importance de l’inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris l’égalité entre les sexes et la représentation géographique équitable dans le cadre des initiatives de l’OMPI et au sein du Secrétariat. Selon moi, il n’y a pas eu d’accord sur la modification du texte dans le document. Il s’agit simplement d’une référence qui concerne le document dans son ensemble. Les changements sont indiqués aux points iv), où vous avez le suivi des modifications et vi) qui affiche les modifications en suspens. C’est ce que je crois comprendre en ma qualité de président de ce qui a été fait à la trente-cinquième session du PBC et ce qui a été convenu par tous les États membres. À part cela, les délibérations sur tous les points sont celles que nous avons eues jusqu’à présent.

499. La délégation du Pakistan : Nous avons demandé la parole tout à l’heure sur la question des ODD, mais ce n’est pas la question que je souhaite aborder maintenant. Je voudrais simplement me faire l’écho de la suggestion faite par la délégation de la Fédération de Russie et soutenue par les délégations du Nigéria et de l’Iran (République islamique d’). S’agissant des ODD, nous comprenons le raisonnement présenté par la délégation de la Colombie. Dans l’idéal, nous convenons avec la délégation de la Colombie que le document a probablement besoin d’un peu plus de détails concernant le plan d’action sur tous les ODD. En ce qui concerne la suggestion de supprimer tous les autres ODD à l’exception de l’ODD 9, je pense qu’il serait bon de conserver la référence aux ODD et qu’il s’agit peut-être d’un sujet qui pourrait être abordé à l’avenir afin de déterminer comment nous pouvons évoluer davantage.

500. La délégation de l’Espagne : La délégation de l’Espagne tient à souligner qu’elle pense qu’il y a une erreur dans la représentation de ce qui s’est passé lors de la précédente session du PBC. Ce ne sont que des souvenirs des délibérations, mais à aucun moment nous n’avons accepté de supprimer le mot “diversité” du document, ce qui était l’objectif de la discussion que nous avons maintenant. La délégation de l’Espagne ne peut accepter la suppression du terme “diversité” car, comme l’a indiqué le coordonnateur du groupe B, il s’agit d’une formulation convenue à l’OMPI, qui s’appuie sur une longue tradition. Surtout, parce que la notion de diversité n’est pas ambiguë. Au contraire, sa signification est claire quant à l’existence d’une variété de profils différents, de personnes, etc. En particulier, lorsque nous parlons de ressources humaines au sein de cette Organisation. Par conséquent, nous sommes opposés à la suppression de ce mot.

501. La délégation des États-Unis d’Amérique : La délégation des États-Unis d’Amérique appuie la déclaration du groupe B et de l’Espagne et la compréhension qu’a le président de la question. La délégation des États-Unis d’Amérique est favorable à l’inclusion de références à la “diversité” et à l’“inclusion”, qui seraient conformes aux valeurs et pratiques établies de l’Organisation. L’OMPI a tout à gagner à favoriser un environnement professionnel ouvert à tous, qui permette à chacun d’apporter tout son talent, son potentiel et sa participation sur le lieu de travail. Les avis de recrutement de l’OMPI décrivent cette vision en ces termes : “Les

valeurs fondamentales de l'OMPI – façonner l'avenir, travailler ensemble, agir de manière responsable et atteindre l'excellence – reflètent notre objectif de créer une organisation professionnelle efficace au service d'un public mondial qui valorise la diversité et traite toutes les personnes avec équité, dignité et respect". Les avis de recrutement mentionnent également le respect de la diversité et la valorisation de la diversité comme étant respectivement des compétences liées à l'emploi et des compétences organisationnelles. De même, la gouvernance interne de l'OMPI aborde la question de l'inclusion par le biais de la stratégie de l'OMPI pour l'inclusion des personnes handicapées et des lignes directrices de l'OMPI sur le langage inclusif, entre autres pratiques. L'OMPI doit veiller à ce que le programme de travail et le budget reflètent la promotion de ces questions distinctes, à la fois la diversité des caractéristiques du personnel et l'inclusion de toutes les personnes dans les activités de l'Organisation. La diversité et l'intégration sont essentielles pour rester un lieu de travail souhaitable sur le marché de l'emploi hautement concurrentiel, en particulier parmi les organisations internationales offrant des possibilités similaires.

502. Le président : Je remercie infiniment la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration. Pour résumer le débat, je crois comprendre que nous ne sommes pas d'accord sur ce point non plus. Par conséquent, cette question est toujours en suspens. Passons maintenant au point viii) modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité.

503. La délégation de la Chine : Nous tenons à souligner que l'année dernière, la Chine est convenue d'utiliser le mode de nuage hybride. C'était à l'issue de négociations répétées avec le Secrétariat et nous avons trouvé un compromis. Nous avons fait preuve d'une grande souplesse. En même temps, nous n'avons accepté cette proposition qu'en principe. Toutefois, le risque subsiste. À cet égard, nous n'arrêtons rien, nous ne faisons que refléter les voix et les préoccupations de nos clients. Nous souhaitons utiliser tous les moyens possibles pour améliorer le système global de propriété intellectuelle, ainsi que la sécurité et la supervision à cet égard. Nous proposons une évaluation externe afin d'identifier les risques liés à ce sujet. À ce stade, les informations fournies aux États membres sont encore limitées. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de comprendre pourquoi nous devrions juger qu'il n'y a pas de risque. Une évaluation externe professionnelle, incluant un audit interne, pourra soulager nos utilisateurs. Nous n'avons qu'un objectif au final : maintenir la confiance de nos utilisateurs dans l'arène mondiale pour nos systèmes afin d'assurer le développement régulier de cette Organisation.

504. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous souhaitons soutenir la proposition faite par la délégation de la Chine. Nous partageons les préoccupations soulevées et développées par notre collègue de la délégation de la Chine. Nous estimons qu'il est nécessaire d'apporter ce type de modification à la réponse aux risques liés à la question de la cybersécurité. Cette question est importante pour ma délégation.

505. La délégation de la Suisse : Au nom du groupe B, j'ai exprimé hier que ces préoccupations sont toujours valables. Il est vrai qu'en 2022, nous sommes convenus du projet de nuage hybride. Pour le groupe B, cet accord était déjà un compromis. Nous aurions préféré que l'ensemble du système soit dans le nuage. Pour nous, c'était donc un énorme compromis que d'accepter ce projet hybride. Nous constatons une tendance à remettre en question ce que nous considérons comme un énorme compromis pour nous. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de l'appuyer. D'un point de vue pratique, ce qui est suggéré, c'est de convenir d'une évaluation externe et d'un expert désigné par les États membres. Je le dis en tant que Suisse, je ne vois pas comment cela peut se faire dans la pratique. Nous avons d'autres exemples où nous essayons de nous mettre d'accord sur des évaluations et ce sont des exercices très longs. D'un point de vue pratique, je ne suis pas certain qu'il soit possible de le faire au cours de l'année à venir et d'en présenter les résultats à la trente-septième session du PBC. Je pense que ce n'est pas réaliste.

506. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Cette déclaration est faite en ma capacité nationale. Nous souscrivons aux préoccupations exprimées par la délégation de la Chine, qui ont également été appuyées par la délégation de l'Iran (République islamique d'). Nous sommes reconnaissants de l'explication détaillée qui a été donnée en toute franchise et nous pensons qu'il s'agit là d'une question hautement technique. Par ailleurs, il s'agit d'un sujet qui traite des nouvelles réalités auxquelles est confronté le monde d'aujourd'hui, de la cybersécurité et des intérêts des particuliers ou des parties en particulier et de leurs brevets. Cette question devrait être considérée avec prudence. Nous sommes d'accord avec toutes les autres préoccupations exprimées par la délégation de la Chine.

507. La délégation de la Fédération de Russie : Nous avons à plusieurs reprises exprimé des préoccupations en ce qui concerne la cybersécurité. La délégation de la Fédération de Russie partage les préoccupations exprimées par la délégation de la Chine selon lesquelles il est nécessaire d'accorder une attention appropriée aux questions de cybersécurité, car dans notre domaine spécifique de la propriété intellectuelle, la sécurité des données, la sécurité des informations confidentielles et sensibles est primordiale. La cybersécurité est extrêmement importante et, par conséquent, nous devons accorder une attention appropriée à cette question, compte tenu des préoccupations des États membres et de leur volonté de participer à ce processus.

508. Le président : Cette question est encore en suspens. Nous passons maintenant à la prochaine question en suspens, x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2.

509. La délégation de la Colombie : Ma capitale examine un projet, qui a été soumis hier pour tenter de répondre à nos préoccupations. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat d'avoir coopéré sur cette question et j'espère avoir de bonnes nouvelles demain.

510. Le président : Nous passons maintenant à la question en suspens suivante, xii) prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national.

511. La délégation de la Pologne : Nous comprenons qu'avec l'explication que nous avons reçue du Secrétariat, nous pourrions d'une certaine manière considérer la non-inclusion de cette question très importante et parvenir à un accord, mais en comprenant que le risque organisationnel s'applique également au Secteur du développement régional et national, mais je voudrais demander au Secrétariat de confirmer si ma compréhension est correcte.

512. Le Secrétariat : Je voudrais renvoyer la délégation au paragraphe 15 de la page 16 du document, dans lequel il est dit que les risques organisationnels suivants sont omniprésents dans tous les secteurs et sont évalués, suivis et traités tout au long de l'exercice biennal; cette phrase implique donc que les risques organisationnels s'appliquent à l'ensemble de l'Organisation.

513. Le président : Je donne maintenant la parole à la délégation de la Pologne pour qu'elle nous dise si cette explication la satisfait afin que nous puissions avancer sur ce dossier.

514. La délégation de la Pologne : Nous sommes proches d'un accord, mais je dois consulter les collègues du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. J'espère que d'ici la fin de la session du comité, nous serons prêts à partir avec cette non-inclusion, mais cette explication figure dans le procès-verbal.

515. La délégation de la Fédération de Russie : Comme nous l'avons déjà indiqué, nous nous trouvons dans une situation où nous nous soucions de cette formulation. Nous partons du principe qu'une évaluation des risques va au-delà du mandat de l'Organisation, sachant que les risques sont déjà inclus dans le document et qu'il n'est donc pas nécessaire de les dupliquer

ailleurs dans le document. Nous suggérons de nous concentrer sur les risques et les problèmes réels, par exemple les risques liés à la cybersécurité.

516. La délégation de la Pologne : M'exprimant à titre national, puisque je n'ai pas consulté le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, je voudrais gentiment souligner qu'alors que nous discutons tous des risques dans l'ensemble de l'Organisation, chacun a ses priorités et que ce serait également l'une des nôtres.

517. Le président : Nous avons pris note de toutes les déclarations faites et elles seront reprises dans les documents appropriés relatifs à cette session. Nous concluons donc qu'en ce qui concerne le point xii), il n'y a toujours pas d'accord, mais je constate qu'il y a une volonté de continuer à travailler sur ce point. La prochaine question en suspens est la suivante : xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique.

518. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous avons eu un débat constructif sur ce sujet hier. La conseillère juridique de l'OMPI a fourni des informations en réponse aux questions de nos groupes. Le dénominateur commun dans la salle était que personne ne s'opposait à l'importance de la participation des populations autochtones et des communautés et représentants locaux aux travaux de l'IGC ainsi qu'à ceux de la conférence diplomatique. Il est entendu qu'il est nécessaire de renforcer le Fonds de contributions volontaires et, à cette fin, il est entendu que notre proposition est faite à titre exceptionnel. Deux groupes ont demandé plus de temps pour évaluer la proposition. Nous attendons actuellement les résultats de ces consultations au sein de ces groupes. Je pense qu'ils sont prêts à proposer une formulation qui répondra aux intérêts des États membres.

519. La délégation de la Suisse : Le groupe B poursuit ses consultations en interne et nous espérons pouvoir vous répondre bientôt.

520. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous débattons encore de cette question, mais nous souhaitons rappeler au Secrétariat que nous leur avons demandé de fournir une estimation du montant des sommes qui pourraient être versées au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour la période 2024-2025 de l'IGC et de la conférence diplomatique pour 2024.

521. Le Secrétariat : Merci de nous avoir rappelé de répondre à votre question. Pour la participation à l'IGC et sur la base de la recommandation formulée par la quarante-septième session de l'IGC, vous trouverez en page 6 du document de questions-réponses les estimations relatives au financement de la participation au cours du prochain exercice biennal. Le montant estimé serait de 105 000 francs suisses. En ce qui concerne la conférence diplomatique, je vais devoir revenir vers vous. Je vais faire des recherches avant de revenir vers vous.

522. Le président : Le Secrétariat communiquera les informations complètes dès qu'elles seront disponibles. En ce qui concerne la question xv) adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4. Le Secrétariat et le vice-président m'ont fait savoir que la délégation de l'Iran (République islamique d') a demandé plus de temps pour voir si elle pouvait accepter la suggestion.

523. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous sommes heureux d'informer le PBC que nous sommes en mesure d'accepter la version révisée proposée par le Secrétariat sur cette question et que nous remercions la délégation du Pakistan d'avoir soulevé cette question en ce qui concerne cette proposition.

524. La délégation du Pakistan : Nous avons indiqué hier au Secrétariat à quel point nous étions reconnaissants de l'amendement qu'il a proposé, et nous pouvons également accepter la proposition.

525. Le président : Je considère que nous sommes parvenus à un accord concernant le point xv). Nous passons maintenant au point xvi) modification du résultat escompté n° 5.1.

526. La délégation de la Colombie : Hier, deux préoccupations ont été soulevées à propos de la proposition de la délégation de la Colombie. L'une de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant la modification du résultat escompté. L'autre par la délégation de la Fédération de Russie au sujet de l'expression "patriarcale" qui posait problème. Pour répondre aux deux préoccupations, nous proposons de conserver le résultat escompté n° 5.1 inchangé. Nous répondrions ainsi à la préoccupation de la délégation des États-Unis d'Amérique. Quant à la formulation, nous la remplacerions par un indicateur, qui se lirait comme suit : "Programmes traitant de la discrimination fondée sur la diversité géographique ou le genre". L'indicateur d'exécution serait le nombre de ces programmes.

527. Le président : La proposition consiste en premier à retirer la proposition relative au résultat escompté n° 5.1, puis à introduire un nouveau libellé sur l'indicateur d'exécution. Comme l'a fait la délégation du Mexique et d'autres délégations, nous vous demandons d'envoyer la proposition, car les délégations ont besoin de temps pour l'examiner. Nous apprécions l'attitude constructive du retrait de l'amendement et nous nous réjouissons de ce retrait, mais nous inclurons également la nouvelle suggestion. Je pense que nous avons un accord sur le point xvi). Nous passons maintenant au point xvii) modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la diversité de genre.

528. La délégation de la Chine : Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux délégations qui soutiennent et comprennent notre position. La délégation de la Chine est très favorable à la parité hommes-femmes. Toutefois, nous estimons également que les ressources humaines et la représentation géographique sont également très importantes dans le recrutement.

529. Le président : En l'absence d'autres demandes d'intervention, je conclus que nous avons réussi à raccourcir quelque peu notre liste de points en suspens, mais je vous encourage à poursuivre les discussions tout au long de la semaine afin que nous puissions nous mettre d'accord sur le plus grand nombre possible de points au titre du point 10 de l'ordre du jour. Je vous rappelle également que le Secrétariat vous enverra de nouvelles propositions de modification afin que vous puissiez les étudier à vos différentes réunions de coordination. Comme il est presque 18 heures et que vous avez des réunions de coordination et peut-être d'autres activités, nous pouvons clore la réunion pour aujourd'hui et je tiens à vous remercier pour votre esprit constructif et votre désir d'avoir le meilleur programme de travail et le meilleur budget possible pour le prochain exercice biennal. Je souhaite en outre annoncer qu'au cas où nous aurions besoin de plus de temps demain pour tout type de session, formelle ou informelle, la session de l'après-midi pourrait se poursuivre jusqu'à 19 heures ou jusqu'à ce que cela s'avère nécessaire. Je vous encourage à poursuivre les négociations afin que vous puissiez continuer à examiner demain les modifications apportées à ce point de l'ordre du jour. Permettez-moi de dire que nous pouvons poursuivre notre ordre du jour et que le point 6 de notre ordre du jour est toujours en suspens et que nous devons également poursuivre notre travail sur le point 10. Demain après-midi sera également consacré au point 12 de l'ordre du jour. J'espère que j'ai répondu à votre question. Je pense que la réponse est également utile pour toutes les autres délégations. Merci beaucoup, profitez du reste de votre journée, la séance est levée.

530. Le président : Nous revenons au point 10 de l'ordre du jour, comme prévu. Je vous remercie pour votre compréhension, votre générosité et votre patience face à mes tentatives de

trouver des solutions de compromis entre les différents États membres. Conformément à la liste des points qui restent en suspens parmi les propositions, que vous trouverez sous le point xi) de la trente-cinquième session du PBC sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous poursuivons notre examen avec le point i) suppression des ODD, à l'exception de l'objectif n° 9 dans la Maison de la stratégie. Hier, la délégation de la Colombie a retiré la proposition parce que certaines délégations étaient opposées à ce changement. Une fois de plus, et compte tenu de toutes les observations qui ont été faites, y compris une proposition, une idée qui a été avancée par la délégation du Brésil, j'aimerais maintenant afficher sur l'écran la proposition que je vous fais au sujet de cet amendement. Comme vous le voyez, l'idée serait de continuer à faire référence aux objectifs de développement durable mais, au lieu de les incorporer dans chacun des piliers, nous placerions sur le côté gauche du diagramme une référence globale et générique aux objectifs de développement durable. C'est la proposition que je vous fais sur la base des délibérations qui ont eu lieu au cours de la semaine.

531. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous vous remercions pour vos efforts et votre proposition et nous en prenons bonne note. Nous consulterons le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur cette proposition et c'est pourquoi nous vous demandons un peu plus de temps, peut-être jusqu'à la fin de l'après-midi, pour revenir avec une réponse à la proposition que vous nous avez soumise.

532. La délégation de la Suisse : Je vous remercie pour les efforts que vous avez déployés sur cette proposition. Merci également à la délégation du Brésil pour sa proposition. Sur le fond, je ne vois pas de différence avec la version précédente où tous les ODD sont mentionnés sous les icônes des ODD dans la Maison de la stratégie. Le groupe B s'inquiétait du fait que l'OMPI continue à travailler sur tous les ODD. Grâce à la solution que vous mettez à l'écran, cela garantit que l'OMPI continuera à travailler sur tous les ODD en tant que membre du GNUDD, de sorte que le groupe B n'a aucun problème à cet égard et que nous sommes prêts à faire preuve de souplesse.

533. Le président : Je remercie le groupe B. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a demandé plus de temps pour que cette question reste en suspens et nous vous remercions de prendre en considération la proposition du président. Nous passons aux points en suspens ii), adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 et iii), adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3. Des consultations ont eu lieu entre les délégations de la Suisse et du Nigéria. Y a-t-il eu des progrès sur ces deux questions?

534. La délégation de la Suisse : La délégation du Nigéria et nous-mêmes sommes toujours en plein processus de consultations. Nous constatons des progrès sur le point en suspens ii), mais nous avons encore besoin d'un peu de temps pour le nouvel indicateur d'exécution. Je vous demande de faire preuve d'un peu de patience et nous reviendrons vers vous.

535. Le président : Merci pour votre esprit constructif et votre flexibilité, oui, vous avez plus de temps pour poursuivre vos consultations. Nous passons maintenant au point iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes). J'aimerais savoir si des progrès ont été réalisés sur cette proposition ou si ce point doit également rester en suspens? Les délégations ont la parole si elles le souhaitent. Je constate que la délégation de la Colombie n'est pas dans la salle, nous allons donc passer au point v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Cela restera également en suspens. Nous passons au point vi) modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Je rappelle qu'il s'agit d'une proposition sur laquelle nous

sommes parvenus à un consensus. Nous passons à la vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable. La proposition a été avancée par la délégation du Nigéria et, j'ai cru comprendre qu'elle se concertait avec d'autres délégations. Des progrès ont-ils été réalisés sur la proposition vii)?

536. La délégation du Nigéria : Il semble que nous ne soyons pas encore parvenus à un consensus sur cette question particulière. Des négociations et des consultations sont toujours en cours. Pendant la pause café, nous pourrions peut-être nous concerter davantage et revenir vers vous plus tard.

537. La délégation de la Suisse : Je confirme ce que dit la délégation du Nigéria. Des consultations sont en cours.

538. La délégation de la Colombie : Je terminais une réunion avec mon collègue pour consulter le Secrétariat sur un indicateur pour la plus récente de mes propositions. Toutes mes excuses, mais nous avons besoin de plus de temps.

539. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie. Nous avons examiné diverses propositions iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) et v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes dans le cadre du point iv) de la liste des décisions prises par le PBC à sa trente-cinquième session. Des progrès ont-ils été réalisés sur ces deux questions? Je rappelle qu'en ce qui concerne le premier point, il existe un consensus sur le texte, mais que nous attendons d'avoir la liste des institutions des Nations Unies.

540. La délégation de la Colombie : En ce qui concerne la liste des institutions des Nations Unies, nous suggérons de l'inclure dans le document de questions-réponses. J'espère que cette solution répondra à la délégation de la Fédération de Russie et qu'elle l'incitera à appuyer notre proposition.

541. Le président : Il y a eu un problème avec l'interprétation. Pourriez-vous répéter votre intervention?

542. La délégation de la Colombie : La proposition de la délégation de la Colombie visant à répondre à la préoccupation exprimée par la délégation de la Fédération de Russie est de convenir du texte actuel et d'inclure la liste dans le document de questions-réponses. Une fois que cela a été fait, nous pouvons dire à quelles organisations nous faisons référence. Nous pourrions ainsi élaborer une proposition alternative qui nous permettra d'avancer sur ce dossier.

543. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie pour sa clarté et son explication. Si nous comprenons bien, nous accepterons la solution de compromis appropriée telle qu'elle est et nous incorporerons la réponse à la question de la délégation de la Fédération de Russie dans le document de questions-réponses.

544. La délégation de la Fédération de Russie : Nous pourrions avoir besoin d'un peu plus de temps. Après la pause café, nous serons en mesure d'informer le Secrétariat de notre décision.

545. La délégation de la Colombie : J'espérais avoir la réponse de Bogota à mon réveil. En Colombie, il est 3 h 50 du matin. Les Colombiens se lèvent tôt, mais je demanderais quand même un peu plus de temps pour recevoir leur réponse et la traiter.

546. Le président : Nous prenons note de ce fait et nous continuerons par conséquent d'examiner cette question en suspens. Nous passons maintenant à l'examen du point viii) modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité.

547. La délégation de la Chine : Je voudrais remercier tous ceux qui ont exprimé leur soutien à notre proposition. Il s'agit toutefois d'une question très technique. Nous sommes prêts à en discuter avec les délégations concernées. Je n'ai rien à ajouter à ce stade.

548. La délégation du Mexique : Je voulais me référer au point vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable. Hier, nous avons envoyé une proposition de la délégation du Mexique à inclure dans cette section et je voulais vous demander si elle pouvait également être incluse et prise en compte dans notre discussion.

549. Le président : Oui, bien sûr, elle sera incluse. Nous sommes en train d'analyser les amendements un par un dans l'ordre de présentation. Nous descendons dans la liste et nous arriverons à votre proposition. Nous examinerons en effet votre proposition en temps voulu. Nous allons poursuivre avec ix) adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Cette proposition de la délégation de la Colombie a été acceptée. Cela nous amène à la proposition x), réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2.

550. La délégation de la Colombie : J'attends un courriel contenant les variantes de Bogota pour ces deux propositions de notre délégation.

551. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie de cette information. Nous passons maintenant au point xii) prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national.

552. La délégation de la Pologne : Comme je l'ai expliqué hier, et avec l'explication reçue du Secrétariat, et dans un esprit constructif, nous accepterons de ne pas faire référence à ce risque particulier dans ce secteur spécifique, mais en comprenant que ce risque, comme tous les autres risques, qui sont énumérés à la page 16 du document, est pertinent pour tous les secteurs.

553. Le président : Je remercie la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. D'après ce que nous comprenons, la proposition sera retirée et nous avons un accord sur ce point. Nous passons au point xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique.

554. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous attendons une réponse du groupe B et de la délégation des États-Unis d'Amérique. Hier, nous avons demandé au Secrétariat des informations qui pourraient être très utiles pour continuer à travailler sur cette proposition.

555. La délégation de la Suisse : Je serai bref. Nous nous concertons toujours en interne.

556. Le Secrétariat : En ce qui concerne le coût de la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique, sur la base du texte proposé par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il est difficile d'estimer le coût total car nous ne disposons pas d'une référence au nombre de participants. Notre estimation actuelle est de 8300 francs suisses par participant pour la conférence diplomatique. Si nous ne savons pas exactement combien de participants seront financés, car la décision sera prise lors de la Conférence préparatoire, je ne peux pas vous donner l'estimation totale.

557. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je remercie le Secrétariat pour cette information. Nous comprenons que cela se fait sans connaître le nombre de participants, ce qui

est difficile à déterminer, mais cette information est utile. J'aimerais savoir si ce montant de 8300 francs suisses par participant est basé sur un voyage en classe économique.

558. Le Secrétariat : Merci pour cette question complémentaire. L'estimation est basée sur l'application de la politique de voyage de l'OMPI à la participation à la conférence diplomatique.

559. Le président : Je remercie le Secrétariat d'avoir répondu à cette question. Cette question est toujours en suspens. Nous poursuivons avec le point xiv) modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence. D'après ce que j'ai cru comprendre, il y a eu un accord. Nous passons donc au point xv) adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4. Il s'agit d'un amendement de la délégation du Pakistan qui est toujours en cours de consultation avec la délégation de l'Iran (République islamique d'), comme j'ai cru le comprendre. Mes excuses, j'ai une version antérieure du document. Un accord a été trouvé hier sur cette proposition.

560. La délégation du Pakistan : Je voulais simplement préciser que nous nous sommes entendus sur ce point.

561. Le président : J'avais un document qui n'était pas à jour. Je vais maintenant utiliser le bon document pour continuer. Cela nous amène au point xvi) modification du résultat escompté n° 5.1 qui a été retiré hier. Cela nous amène à la proposition xvii) modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la diversité de genre. Il s'agissait d'une proposition de la délégation de la Chine. Je vais maintenant passer la parole à la délégation de la Chine si elle souhaite intervenir.

562. La délégation de la Chine : Pour le moment, je n'ai rien de plus à dire, je vous remercie.

563. Le président : Je remercie la délégation de la Chine pour sa déclaration et qui nous amène aux deux dernières propositions xviii) adjonction d'une annexe avec la répartition du budget et des postes dans l'ensemble du réseau de l'OMPI, y compris les bureaux extérieurs et le Bureau de coordination de l'OMPI; et xix) adjonction d'une annexe avec la ventilation du budget consacré à la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement. Comme vous le savez, nous avons trouvé un accord hier. Nous allons procéder aux amendements appropriés qui ont été incorporés hier. Malheureusement, cela n'apparaît pas encore à l'écran. Mais nous allons les parcourir un par un. Tout d'abord, nous allons mettre à l'écran les propositions qui ont été incorporées dans le document avec les modifications. Il s'agit de propositions supplémentaires qui ont été soulevées au cours des délibérations du comité. Je compte sur votre compréhension et votre patience, tandis que le Secrétariat les prépare pour les projeter sur l'écran. La première proposition consiste à ajouter un nouvel indicateur proposé par la délégation de la Suisse en ce qui concerne le système de Lisbonne, à savoir le nombre et le pourcentage de pays faisant partie du système de Lisbonne et de l'acte de Genève qui sont satisfaits de l'assistance technique reçue pour la mise en œuvre du système. Il s'agit d'une proposition de la délégation de la Suisse faite au nom des pays alignés sur Lisbonne et des différents pays de l'Acte de Genève. Je me tourne vers la délégation de la Suisse si elle souhaite faire des observations sur l'état actuel de sa proposition.

564. La délégation de la Suisse : La proposition de cette coalition multilatérale de pays d'Afrique et d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe, y compris la délégation de la Suisse, a été diffusée par voie électronique. Cela s'est passé hier soir, les États membres devraient l'avoir reçue. Il n'y a pas eu de nouveaux développements depuis lors, mais nous restons bien sûr à la disposition des États membres pour discuter de notre proposition.

565. Le président : Je remercie la délégation de la Suisse qui a fait cette proposition au nom d'un certain nombre de pays. Elle est encore en suspens. La deuxième proposition est également un nouvel indicateur présentant un intérêt pour le système de Lisbonne. Il s'agissait

d'une proposition qui serait incorporée à la page 28 et qui avait été présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique. Il s'agit d'élaborer une approche équilibrée et équitable en matière d'assistance technique, de conseils législatifs et de travaux programmatiques sur les indications géographiques et les noms communs : nombre d'États membres qui reçoivent ces conseils techniques, ces conseils législatifs et ces travaux programmatiques et niveau de satisfaction des bénéficiaires de cette assistance technique et de ces conseils législatifs et niveau de satisfaction des participants à tous les programmes de l'OMPI. Compte tenu de la situation à cet égard, je suggère une autre proposition. Je suggère une proposition alternative du président visant à incorporer cet indicateur de performance en ce qui concerne le système de Lisbonne, pour l'incorporer dans le paragraphe suivant. Dans la stratégie de mise en œuvre relative au Secteur des marques et des dessins et modèles à la page 26 du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Les deux lignes ci-après seraient ajoutées. Les stratégies de mise en œuvre comprendraient l'élaboration d'approches équilibrées et équitables en matière d'assistance technique, de conseils législatifs et de travaux programmatiques sur les indications géographiques et les dénominations communes. Il s'agit d'une proposition que je fais en ma qualité de président avec l'assistance technique du Secrétariat.

566. Le Secrétariat : À ce stade, il n'y a pas d'observation autre que celle de lire la proposition conjointement avec l'ensemble du paragraphe. Il sera alors fait référence à tous les différents aspects de la stratégie de mise en œuvre, à savoir le conseil législatif, le travail sur les projets et le conseil politique.

567. Le président : Je vous remercie de ces observations. De toute évidence, cette ligne ne peut pas être interprétée comme un abrégé, mais vous devez la lire comme faisant partie du paragraphe. Je vais juste lire les amendements qui ont été proposés par les pays, puis les amendements que je présente en tant que président pour parvenir à un accord.

568. La délégation de la Fédération de Russie : Nous avons une petite question sur le terme "noms communs". S'agit-il de besoins liés aux appellations d'origine ou d'une autre signification?

569. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour sa question et son observation. Si je comprends bien, votre question porte sur la proposition de fond relative aux noms communs telle que formulée par les États-Unis d'Amérique. Je me tourne vers la délégation des États-Unis d'Amérique pour qu'elle fasse part de ses observations.

570. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je voudrais tout d'abord commenter la proposition faite par le président et je tiens à vous en remercier. Nous sommes encore en train de l'examiner, nous aurons donc besoin de plus de temps pour consulter et lire la totalité de cet ajout, je l'apprécie, mais nous aurons besoin de plus de temps. En ce qui concerne l'indicateur d'exécution restant, nous ne sommes pas en mesure de le retirer. Pour répondre rapidement à la question qui vient d'être posée concernant la définition des noms communs, il s'agit d'une discussion qui est liée à la question des indications géographiques et qui est souvent associée aux utilisations génériques.

571. Le président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour ses observations. Comme nous l'avons dit à d'autres délégations, il faut plus de temps, la proposition que je présente est très récente, je comprends donc parfaitement que vous ayez besoin de plus de temps. Nous passons à la proposition présentée par la délégation du Mexique, qui concerne le harcèlement sexuel. Elle fait référence à l'insertion de "to promote a zero-tolerance policy on harassment, including sexual harassment" (promouvoir une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel). Il s'agit d'une modification de la page 15 de la version anglaise du document.

572. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, la délégation du Mexique, de l'insertion de cette formulation dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Toutefois, nous proposons de ne pas nous limiter à ce type de harcèlement ou de violation des droits. Nous suggérons de ne pas nous limiter à ce type de harcèlement ou de faute. Nous pensons que nous devons élargir la portée de cette formulation. Après tout, hormis le harcèlement, il peut y avoir d'autres formes de fautes graves, telles que la corruption et la fraude. Nous préférerions dire, et je le dis en anglais, "promote a zero-tolerance policy on all types of misconduct" (promouvoir une politique de tolérance zéro à l'égard de tous les types de fautes).

573. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Comme vous pouvez le constater, votre contribution apparaît en bleu. Je crois comprendre que les délégations auront besoin de plus de temps, de sorte que je pense pouvoir examiner la proposition de la délégation du Mexique, avec l'insertion d'un amendement par la délégation de la Fédération de Russie qui est toujours en suspens et sur lequel vous pouvez librement formuler des observations le cas échéant. Nous passons à la proposition n° 4, qui est la proposition de la délégation de la Colombie d'inclure un indicateur d'exécution supplémentaire au titre du résultat escompté n° 5.1. La proposition du Mexique contient l'ajout d'un indicateur d'exécution, qui est le pourcentage d'employés de l'OMPI ayant suivi la formation obligatoire intitulée "Travailler ensemble de manière harmonieuse". Je suis désolé, je ne l'ai pas présenté correctement car mon document n'a pas été mis à jour.

574. La délégation du Mexique : Nous remercions la délégation de la Fédération de Russie pour ses observations sur la proposition avancée par ma délégation. Sur ce point, nous pensons que cela pourrait enrichir le paragraphe en effet et après "tous les types de faute", j'ajouterais "et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel" à la fin. Nous pensons qu'il y a une différence entre la faute et le harcèlement. Une combinaison de ces deux éléments pourrait en effet enrichir le texte.

575. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Je soutiens la proposition de la délégation du Mexique au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec l'amendement proposé par la délégation de la Fédération de Russie.

576. Le président : Sur ce, nous passons à la proposition ci-après pour vos observations, qui est une proposition présentée par la délégation de la Colombie pour ajouter un nouvel indicateur d'exécution à la page 69. Il s'agit d'une proposition qui a été soumise hier par la délégation de la Colombie mais qui n'a pas encore été soumise par écrit au Secrétariat, je m'en excuse donc. Nous ne l'avons pas exactement dans son format original, mais il s'agit de l'ajout d'un indicateur d'exécution lié au résultat escompté et concernant les programmes axés sur la discrimination fondée sur la diversité géographique ou le genre. Avec un niveau de référence basé sur le nombre de programmes.

577. La délégation de la Colombie : La personne concernée est ici dans la salle, je voudrais lui demander de répondre parce que nous avons parlé de ce type de rédaction. Les programmes et les décisions prises par le Secrétariat, est-ce ainsi que cela fonctionne? Dans ce cas, ou bien pourrions-nous utiliser une partie de cette rédaction? Je remercie le Secrétariat à l'avance d'avoir pris note de cette observation hier. Pourrait-on l'inclure dans la section sur le genre? L'une ou l'autre des deux options. Je laisse la question ouverte en fonction de ce que le Secrétariat juge plus approprié. Pourrions-nous avoir leur avis?

578. Le Secrétariat : C'est là une situation difficile dans laquelle nous essayons de traiter quelque chose d'assez large. Par conséquent, la discussion a porté sur la question de savoir s'il serait plus judicieux de faire référence dans le document à une déclaration plus large sur l'égalité des chances plutôt qu'à des indicateurs spécifiques. Nous n'avons pas eu le temps

d'examiner la proposition puisque nous venons d'avoir l'interaction, mais nous serons heureux de l'étudier et de revenir vers vous.

579. La délégation du Pakistan : Sur le principe, nous n'avons rien à opposer à la proposition de la délégation de la Colombie. Nous aimerions juste comprendre la nature de cette formation, étant donné que l'expression "Travailler ensemble de manière harmonieuse" se trouve entre guillemets, de sorte qu'il s'agit du nom d'une formation spécifique obligatoire pour tous les employés.

580. La délégation de l'Algérie : Nous aimerions remercier la délégation de la Colombie pour sa proposition. Nous estimons qu'il est approprié d'inclure "pour prévenir" car nous estimons qu'il est important de prendre des mesures de prévention. Je propose "promouvoir une politique de tolérance zéro à l'égard de...", dans la mesure où nous pensons qu'il s'agirait également de prévenir ce type de faute ou de harcèlement.

581. Le président : Je remercie la délégation de l'Algérie. Nous allons inclure cela dans la proposition de la délégation du Mexique, qui comprenait un amendement de la délégation de la Fédération de Russie, qui a été appuyée par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En ce qui concerne l'expression vous avez mentionné, "Travailler ensemble de manière harmonieuse" entre guillemets, je vais revenir vers la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour nous expliquer cette question au nom du Secrétariat.

582. Le Secrétariat : "Travailler ensemble de manière harmonieuse" est effectivement un cours obligatoire de formation, ce n'est donc pas que cela n'existe pas déjà. Par conséquent, la proposition ne servirait qu'à contrôler la conformité plus qu'autre chose si nous devons ajouter quelque chose comme cela et n'aurait pas beaucoup d'impact étant donné qu'il s'agit déjà d'une formation obligatoire. Concernant la phrase, "promouvoir une politique de tolérance zéro", ce nous l'appliquons déjà dans notre approche de tous les types de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et d'autres types de fautes, qui doivent être signalés à la DSI pour enquête conformément au cadre d'enquête de la DSI. De ce point de vue, c'est l'approche actuelle de l'Organisation et, s'il s'agit-là d'un moyen de renforcer ce message, il est logique de le conserver.

583. La délégation de la Fédération de Russie : Merci aux délégations qui ont récemment pris la parole sur cette question, et merci au Secrétariat pour ses observations. Sur le principe, nous partageons l'avis du Secrétariat sur le fait qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à inclure tout cela dans le programme de travail et le budget. Cependant, si nos collègues insistent pour refléter ce point de travail pour le Secrétariat, nous suggérons néanmoins de travailler un peu plus sur la formulation car le harcèlement est un type de faute. Il se peut que nous devions modifier quelque peu la formulation. Je vais faire ma proposition en anglais, "promote a zero-tolerance policy to prevent and address all types of misconduct" (promouvoir une politique de tolérance zéro pour prévenir et combattre tous les types de faute). Si la délégation du Mexique souhaite conserver la référence obligatoire au harcèlement sexuel, nous suggérons alors de ne pas dire "et" mais plutôt "y compris".

584. Le président : Je demanderai au Secrétariat de garder la proposition de la délégation du Mexique à l'écran et d'inclure l'alternative de la délégation de la Fédération de Russie afin que les délégations puissent examiner les deux points de vue et prendre une décision. Je pense que si nous incluons des changements dans les changements, le document devient illisible.

585. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains aimerait que le Département de la gestion des ressources humaines lui dise s'il existait des lacunes dans la politique de tolérance zéro de l'OMPI en matière de faute et de harcèlement.

586. Le Secrétariat : Je peux confirmer que, dans notre cadre réglementaire, tous les types de harcèlement sont considérés comme des fautes. En ce qui concerne les lacunes potentielles,

comme indiqué précédemment, les lacunes sont plus nombreuses dans la manière dont nous pouvons appuyer les politiques existantes d'une manière plus globale. Par exemple, comment pouvons-nous aider les victimes de harcèlement à déposer une plainte officielle auprès de la DSI. Par conséquent, de notre point de vue, les lacunes se situent davantage au niveau du soutien autour du cadre que des politiques proprement dites.

587. Le président : J'espère que ces informations répondent à la question de la délégation du Ghana. Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information. Nous passons à la dernière proposition qui émane de la délégation des États-Unis d'Amérique visant à réduire de 160 000 francs suisses le budget des dépenses autres que les dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2024-2025.

588. La délégation de la Fédération de Russie : Nous ne pouvons souscrire à la proposition d'une délégation concernant une réduction du budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, car cette proposition n'a pas été justifiée de manière adéquate. Aucun compte n'a été présenté pour justifier et renforcer cette proposition. Il n'a pas été tenu compte des besoins réels de l'Organisation. Il s'agit d'un bureau extérieur sur le terrain. Nous avons entendu une déclaration odieuse et motivée sur le plan politique. Dans les rapports des organes de supervision et d'audit, le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'était pas considéré comme excessif. Par conséquent, il n'est pas acceptable que certaines délégations adoptent une approche sélective en ce qui concerne la réduction du budget des bureaux extérieurs. Il convient de rappeler qu'en 2022, dans une situation d'incertitude économique mondiale, avec des mesures restrictives unilatérales appliquées de manière illégitime, aucun des bureaux extérieurs n'a été en mesure de fonctionner pleinement en termes de dépenses de l'ensemble de son budget autres que les dépenses de personnel. Une fois de plus, nous sommes sur le point de créer un précédent dangereux et hasardeux en réduisant le budget pour des raisons politiques de certaines délégations. Si vous examinez les chiffres, les dépenses autres que les dépenses de personnel du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie ne dépassent pas le budget des autres bureaux extérieurs. Lorsque nous parlons du budget des dépenses autres que les dépenses de personnel pour le Bureau de coordination de l'OMPI à New York, nous constatons que des indicateurs similaires sont appliqués ici pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, et qu'ils sont plus que triplés. En dépit du fait que nous parlons de 280 000 francs suisses pour cette année. Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas soutenir cette proposition.

589. La délégation de la Pologne : Je prends la parole à titre national, et je voudrais une fois de plus réitérer que la Pologne appuie cette proposition. Comme je l'ai dit hier, nous avons fait part de certaines préoccupations concernant les activités du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Nous avons du mal à comprendre sur quels critères le budget proposé a été initialement présenté, mais nous voyons dans les chiffres que l'année dernière, le bureau n'a pas été en mesure d'utiliser et d'exécuter son budget.

590. La délégation du Bélarus : Comme nous l'avons dit hier, nous ne pouvons pas appuyer la proposition à l'écran. Nous la jugeons injustifiée, et c'est une proposition qui a été présentée sur des considérations purement politiques.

591. Le président : Je remercie la délégation du Bélarus pour sa déclaration. Pour les coordonnateurs de groupe, pourriez-vous revenir ici à la tribune pour une brève discussion. Étant donné que de nombreux points sont encore en suspens et nécessitent des conversations avec le Secrétariat, au sein des groupes et des consultations entre les différents groupes et délégations, je pense qu'il convient de faire une pause. Nous reviendrons après la pause déjeuner. Je vous demande d'utiliser ce temps à bon escient pour mener vos conversations et progresser, en particulier sur les points en suspens, de sorte que lorsque nous reviendrons après la pause déjeuner, nous puissions aborder ces questions en suspens et parvenir à un consensus.

592. Le président : Reprenons le travail du comité. J'espère que vous avez profité de la pause déjeuner pour examiner ces questions avec vos capitales ainsi que vos collègues. Il nous faut donc progresser. Tout d'abord, je voudrais commenter la première proposition en suspens concernant l'inclusion des objectifs de développement durable en tant que colonne dans le tableau initial des différents piliers stratégiques de l'OMPI. Je rappelle que le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avait demandé plus de temps.

593. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : J'ai le plaisir de vous informer que le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est parvenu à un consensus à l'appui de votre proposition.

594. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la République bolivarienne du Venezuela et au groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour votre approche constructive et votre accord avec cette proposition.

595. La délégation de la Colombie : J'exprime mes remerciements pour cette proposition et pour dire que nous pouvons accepter cette approche.

596. Le président : Merci à la délégation de la Colombie pour votre contribution. En l'absence d'objections, je considérerai que vous acceptez tous. Passons maintenant aux points en suspens ii), adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3; et iii), adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3. Je donne la parole aux délégations de la Suisse et du Nigéria. Je souhaiterais savoir si vous avez des nouvelles.

597. La délégation de la Suisse : Nous sommes en négociations avancées, donc nous vous demandons de faire preuve d'un peu de patience, mais je pense que nous y parviendrons.

598. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la Suisse pour cette déclaration. Nous passons à la question en suspens iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes). Je rappelle que la délégation de la Fédération de Russie a examiné cette proposition et je souhaiterais savoir à cet égard si vous avez accompli des progrès en ce qui concerne la modification de l'indicateur d'exécution. Je vous rappelle qu'il a été proposé d'inclure certaines de ces informations dans le document de questions-réponses.

599. La délégation de la Fédération de Russie : Nous avons examiné cette proposition avec la délégation de la Colombie. Nous ne sommes pas opposés à ce qu'il soit tenu compte de ces informations. Néanmoins, nous estimons que le fait de refléter ces informations dans le document de questions-réponses n'est pas le bon endroit car nous parlons ici du programme de travail et budget proposé. Dans ce contexte, nous avons proposé de placer la liste des organisations dans une note de bas de page, si cela est possible.

600. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Étant donné qu'il s'agit d'une question technique et pratique, il s'agit de savoir où l'on peut mettre cette liste. En guise de contre-proposition, nous pourrions suggérer que cette liste figure dans une note de bas de page pour le prochain exercice biennal. Cette idée serait-elle acceptable? Bien, nous le faisons, de sorte que vous puissiez le voir. Au lieu de la faire figurer dans le corps du document, nous l'insérerions en tant que note de bas de page dans le document. S'il n'y a pas d'opposition à cette proposition, nous pourrions considérer qu'elle est conclue. Passons maintenant au point v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Nous attendons des progrès à ce propos, et si quelqu'un souhaite faire une déclaration, il est libre de le faire.

601. La délégation de la Colombie : Nous retirons la partie du troisième point et les autres parties. Nous aurions juste besoin d'une note de bas de page que j'enverrai par courriel lorsque j'aurai la formulation exacte.

602. Le président : J'ai cru comprendre que vous supprimiez la partie relative au budget et que vous l'insériez dans une note de bas de page. Je vous serais obligé de bien vouloir faire parvenir votre proposition. Nous avons maintenant retiré cette proposition. Passons au point xii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable.

603. La délégation de la Suisse : J'ai longuement consulté le groupe B, qui est solidaire sur sa position selon laquelle nous avons besoin du mot "diversité". Veuillez donc en tenir compte.

604. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaitait s'associer aux délégations qui étaient en faveur de l'inclusion du mot "diversité" en page 15 du document en cours d'examen. Nous considérons que le maintien de ce terme revêt une importance fondamentale dans la mesure où il a déjà été accepté et pris en compte dans un certain nombre de documents de l'OMPI et qu'il est également accepté par les Nations Unies. Je pense qu'au sein de l'OMPI, la diversité est une question fondamentale inhérente à sa nature. Nous souhaiterions que cela soit reflété dans le Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous notons que le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 comprend une mention de la diversité et nous sommes convenus de promouvoir la diversité, y compris dans le domaine de la propriété intellectuelle. Par conséquent, nous estimons que l'utilisation de cette formulation n'est pas seulement acceptable, mais qu'elle ne devrait pas donner lieu à controverse.

605. La délégation du Portugal : Nous appuyons l'intervention de la délégation de la Suisse au nom du groupe B et du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La délégation du Portugal s'oppose fermement à la suppression du mot "diversité". Nous pensons que la diversité et l'inclusion ou l'inclusivité sont des mots complémentaires de par leur nature et leur signification et qu'il n'y a aucune raison de supprimer le mot "diversité" qui, d'une manière générale, est approuvé par l'OMPI et le PBC.

606. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B concernant notre forte opposition à la suppression de la notion de "diversité".

607. La délégation du Nigéria : Nous n'avons pas été en mesure de trouver un terrain d'entente sur cette question, et je pense que ce mot est une question de préférence. Certaines délégations soutiennent l'"inclusivité", d'autres la "diversité". Pour l'instant, nous ne sommes pas parvenus à un consensus et nous espérons qu'au cours de l'après-midi, nous trouverons un terrain d'entente entre les deux parties.

608. La délégation de la Fédération de Russie : Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre position sur cette question et elle reste inchangée. Dans le cadre d'une approche flexible, nous pourrions accepter le terme "inclusion" mais, une fois encore, cela tient compte des préoccupations exprimées par un certain nombre d'États membres, y compris au cours de la présente session du PBC. Par conséquent, nous ne pensons pas que ce terme soit convenu, y compris au sein du PBC. Il est nécessaire de poursuivre nos consultations avec les États membres intéressés.

609. La délégation de la Suède : Nous souhaiterions appuyer la déclaration de la délégation de la Suisse au nom du groupe B. La Suède ne peut pas accepter la suppression du mot "diversité" du texte.

610. La délégation du Pakistan : Nous pensons que l'expression "inclusion" est suffisamment inclusive pour prendre en compte toutes les préoccupations.
611. La délégation de l'Allemagne : Nous appuyons la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. L'Allemagne s'oppose à la suppression du mot "diversité".
612. La délégation de l'Arabie saoudite : Nous préférons nous débarrasser du mot "diversité" et avoir le mot "inclusion".
613. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Conformément à ce qui a été dit par mes collègues des délégations du Nigéria et de la Fédération de Russie, nous appuyons le terme "inclusion", qui a fait l'objet d'un accord lors de la dernière réunion du PBC, et qui a été soulevé à titre de compromis pour parvenir à un compromis à cet égard. Nous souhaiterions appuyer les déclarations de ces délégations.
614. La délégation de la France : La délégation de la France est favorable à la position du groupe B. Nous refusons de supprimer le mot "diversité".
615. La délégation de l'Égypte : L'Égypte s'associe aux autres délégations qui se déclarent préoccupées par l'utilisation du mot "diversité". Comme nous espérons parvenir à un accord sur ce point, nous préférons utiliser le terme "inclusion" plutôt que "diversité".
616. La délégation de l'Espagne : L'Espagne souhaitait exprimer son accord avec la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B concernant la suppression du mot "diversité". Je tiens à vous rappeler qu'il s'agit d'une formulation convenue à l'OMPI et que cela a été convenu avec de nombreuses délégations qui expriment aujourd'hui des doutes. J'espère que ces doutes pourront être dissipés, car les expressions autres que le mot "diversité", qui a déjà fait l'objet d'un accord au sein de l'OMPI, prêtent à confusion. Nous avons parlé d'une éventuelle suppression de ce mot et de l'utilisation du mot "inclusion". Cet accord n'a pas été atteint, comme je l'ai dit hier. Ce que nous avons entendu, c'est une description des questions en suspens qui sont toujours en suspens. À aucun moment, il n'a été convenu de supprimer le mot "diversité" dans le cadre du PBC à l'OMPI. Nous avons toujours été opposés à cette suppression.
617. La délégation de l'Australie : Nous aimerions également convenir avec le groupe B et notre opposition à la suppression du mot "diversité" pour les raisons données par le groupe B et celles décrites par la délégation de l'Espagne et d'autres délégations.
618. Le président : Étant donné qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je considère que ce point reste ouvert. En l'absence d'accord, nous passerons au point viii) modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité.
619. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine a eu de nombreuses discussions avec le Secrétariat ce matin. Nous avons encore besoin de temps pour examiner les points et les observations formulés par le Secrétariat. Nous avons également communiqué avec les pays concernés et intéressés.
620. La délégation de la Suisse : Le groupe B a en fait proposé une formulation alternative pour ce point de la cybersécurité, et je viens d'envoyer un courriel à l'adresse controller.mail@wipo.int avec la formulation que nous avons suggérée. Si vous souhaitez poursuivre avec d'autres points de l'ordre du jour, nous pourrions peut-être y revenir une fois que vous aurez reçu le texte.
621. Le président : Je pense qu'il est bon de profiter de cette occasion pour expliquer ce qu'est la proposition, qui est à l'écran, et nous pourrions poursuivre le reste des discussions plus tard.

622. La délégation de la Suisse : Nous pensons qu'un certain nombre d'audits externes et internes sont déjà en cours pour s'assurer que la solution en nuage utilisée par l'OMPI est sûre, et nous aimerions nous référer à ces solutions. D'après ce que nous comprenons, ces mises à jour de sécurité permanentes et programmées garantissent la sécurité du nuage, et les détails se trouvent dans le texte que je viens d'envoyer. Encore une fois, il est important de noter qu'un certain nombre de contrôles de sécurité ont été programmés par le Secrétariat. Nous avons également entendu parler de cette question de la part du directeur de la sécurité lors de la trente-cinquième session du PBC et nous aimerions en tenir compte dans le texte que nous proposons.

623. Le président : La proposition du groupe B concernait la suggestion précédente de la délégation de la Chine. Celle-ci sera fournie par écrit, de sorte que vous puissiez l'analyser. Étant donné que vous avez besoin de temps pour l'analyser, nous passerons au point suivant de la liste des questions en suspens, x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2.

624. La délégation de la Colombie : Malheureusement, je ne dispose d'aucune flexibilité de la part de ma capitale sur ce point. J'espère que la réunion de haut niveau qui aura lieu cet après-midi pourra éclairer sur cette question certains pays qui ont interrogé ma délégation sur la portée de cette proposition. Permettez-moi de répéter ce que nous avons dit à ce sujet. Ce que nous suggérons, c'est d'augmenter le budget pour les objectifs dits globaux, y compris les pandémies, le transfert de technologie, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels. Cette rubrique s'applique également aux questions émergentes. Nous comprenons qu'il s'agit là d'une préoccupation pour de nombreux États membres. Si moins de 1% est alloué à ces questions, c'est très inquiétant quand on sait qu'environ 30% du budget est prévu pour mieux expliquer le potentiel de la propriété intellectuelle. À cet égard, j'attends des nouvelles de ma capitale cet après-midi.

625. La délégation de la Suisse : Je remercie la délégation de la Colombie d'avoir rappelé les grandes lignes de ces allocations budgétaires. Le groupe B est préoccupé par ces allocations budgétaires. Nous comprenons qu'elles n'ont pas été consultées et convenues avec le Secrétariat. Nous comprenons également que le Secrétariat a déployé des efforts considérables pour élaborer ces allocations budgétaires, non pas des réallocations, mais des allocations telles que nous les voyons dans le Projet de programme de travail et de budget pour 2024-2025. Nous comprenons qu'il n'est pas simple de réaffecter les crédits ici et là. Nous pensons qu'il s'agit d'un travail très intense qui attend le Secrétariat et qui a également de sérieuses implications pour les divisions concernées. Nous sommes très préoccupés par ces réaffectations et ne pouvons pas les accepter.

626. Le président : Étant donné que plusieurs autres questions doivent être réglées et qu'il a été demandé de consacrer plus de temps aux négociations multilatérales et bilatérales afin de progresser, nous nous réunirons à nouveau à 17 heures pour examiner le point 12, à savoir le Projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021.

627. Le président : Nous reprenons maintenant la session du comité du programme et du budget. Je suis très heureux de vous informer que nous progressons sur la plupart des questions en suspens. Le fait de vous donner du temps pour dialoguer avec vos collègues au sein de vos groupes, entre vos groupes et ainsi de suite, semble fonctionner. Il est clair que nous avons trouvé la bonne formule pour nous permettre d'avancer et de parvenir à des accords afin que, d'ici la fin de la journée, nous puissions prendre une décision acceptable et clôturer le point 10 de l'ordre du jour, Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Je ne vais pas appliquer exactement la même méthode qu'hier. Ce que je vais faire aujourd'hui, c'est aborder quelques-uns des points en suspens de notre liste. Ceux qui sont sur le point d'être résolus, je crois. Du moins, ils sont sur le point d'être résolus. Je demanderai donc au Secrétariat, une fois de plus, d'afficher à l'écran la liste des points en suspens. Nous

commencerons par les points en suspens : ii) adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 et iii) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3. On m'a dit que nous étions très proches d'un accord sur ce point. Je vais donc me tourner vers les délégations concernées pour entendre ce qu'elles ont à nous dire.

628. La délégation de la Suisse : J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en ce qui concerne le point ii), nous sommes parvenus à un accord sur la nouvelle puce relative aux technologies vertes. En ce qui concerne le point iii), nous travaillons encore, mais nous devrions être proches d'un accord. Je suis ravi de vous donner la formulation pour ii) "Développer la base de données WIPO Green pour aider à déterminer le statut des brevets relatifs à des technologies vertes, y compris celles également disponibles depuis peu dans le domaine public".

629. La délégation du Nigéria : Je pense que la pluie qui est tombée hier a porté chance et, apparemment, nous pouvons déjà voir le résultat ce matin. Ma délégation peut faire preuve de souplesse à l'égard du texte proposé par la délégation de la Suisse. Nous travaillons toujours sur le point iii) concernant l'indicateur de performance clé, et je suis sûr que nous parviendrons très bientôt à un consensus.

630. Le président : Je remercie la délégation du Nigéria de ses observations. Comme vous pouvez le voir, il y a un accord sur le point ii), donc à moins qu'une délégation ne souhaite faire un commentaire – cela ne semble pas être le cas – nous pouvons voir qu'il y a eu un accord. Je vous encourage à poursuivre les négociations afin de parvenir à un accord sur le point iii). Je remercie les délégations pour leur souplesse. Cela nous amène à présent au point : v) ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Un accord a été trouvé et nous allons soumettre la note de bas de page à votre attention. Je demanderai ensuite à la délégation de la Colombie de procéder à une intervention.

631. La délégation de la Colombie : La délégation de la Colombie avait publié deux propositions, l'une portant sur la question de l'égalité entre les sexes, étant donné que nous étions frappés par l'importance et la nécessité d'ajuster les ressources pour ce thème particulier. Après avoir entendu les différentes déclarations du groupe B et compte tenu de leurs préoccupations, nous avons décidé que la question de l'égalité entre les sexes n'impliquerait pas un ajustement des ressources budgétaires. Nous ne pensons pas qu'il y ait un problème, de sorte que nous n'allons pas souligner cela. Nous voulons maintenir la préoccupation au sujet de la coopération Sud-Sud. S'agissant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, notre préoccupation, étant donné que le sujet est très important pour nous, est que nous aimerions avoir un suivi plus approfondi des progrès liés à cette question. Une fois que le Secrétariat a compris cette préoccupation, nous avons commencé à rédiger la note de bas de page "Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire seront communiqués chaque année dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI". Nous espérons que les États membres seront en mesure d'appuyer la modification que nous mettons en avant.

632. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie. Comme vous pouvez le constater, une note de bas de page a été ajoutée : "Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire seront communiqués chaque année dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI". La délégation de la Colombie et le Secrétariat ont rédigé cette proposition. Elle ne modifie en fin de compte aucune partie du budget, mais inclut plutôt une obligation pour le Secrétariat de faire rapport sur les progrès concernant la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et triangulaire sur une base annuelle.

633. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup également à la délégation de la Colombie pour votre souplesse. Je crois comprendre que ce changement n'implique plus aucune modification budgétaire. Nous ne voyons plus l'évolution des chiffres. De ce point de vue, je pense que le groupe B peut être souple avec cette décision.

634. Le président : Je remercie la délégation de la Suisse pour votre déclaration au nom du groupe B ainsi que l'a expliqué la délégation de la Colombie et, comme je l'ai dit, cela n'a pas d'incidence sur le budget. Ce n'est qu'une obligation selon laquelle le Secrétariat devra rendre compte chaque année de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette coopération. Nous remercions le groupe B pour sa souplesse. Je présume que nous sommes parvenus à un accord sur cette proposition. Nous passons maintenant à la proposition : x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2.

635. La délégation de la Colombie : Ce matin, j'ai tenté de tenir une réunion pour faire face aux difficultés que ma capitale a rencontrées sur ces questions. Malheureusement, tout le monde était très occupé et nous n'avons pas pu nous réunir avec le Secrétariat. Hier, ma capitale m'a donné quelques questions à poser aux personnes chargées des résultats attendus et des questions émergentes. Je suis sûr qu'une fois que nous aurons pu organiser cette réunion et obtenir ces informations, nous poursuivrons notre conversation et travaillerons avec Bogota de manière constructive.

636. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie pour sa déclaration. Comme nous avons pu le comprendre, ce point reste en suspens. Cela nous amène au point suivant : xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique. Nous avons été informés que le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se concertait avec d'autres groupes, pourrait-il nous indiquer où en sont les négociations à l'heure actuelle?

637. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous attendons les réponses de deux groupes.

638. Le président : Cela reste en suspens, de sorte que nous allons maintenant passer aux autres questions que vous avez soulevées au cours de cette trente-sixième session du PBC. En premier lieu, je vais aborder la question soulevée par la délégation du Mexique au sujet du point 5 de la page 15. Un nouveau texte et un nouvel indicateur d'exécution concernant le harcèlement sexuel. Comme vous vous en souvenez, la délégation de la Fédération de Russie et d'autres pays ont présenté une contre-proposition et une version finale a été rédigée. Hier, nous avons dit qu'il y avait deux propositions, et si je ne me trompe pas, c'était avec la délégation du Mexique. Je suppose que vous considérez que votre proposition est incluse dans la seconde, et je donne maintenant la parole aux différentes délégations, celle de la Fédération de Russie ou celle du Mexique, si vous souhaitez intervenir.

639. La délégation du Mexique : Sur cette proposition conjointe, dont la version la plus récente figure à l'écran, nous n'avons reçu aucune observation. Nous partons du principe que personne ne s'y oppose et que nous pouvons continuer avec cette version.

640. Le président : Merci beaucoup à la délégation du Mexique pour cette observation. La proposition consiste à inclure la rédaction suivante. Tout d'abord : "Promouvoir une politique de tolérance zéro pour prévenir et combattre tous les types de fautes, y compris le harcèlement sexuel" et, deuxièmement, un indicateur d'exécution : le pourcentage d'employés de l'OMPI ayant suivi la formation obligatoire "Travailler ensemble de manière harmonieuse". Je rappelle que cette question a été expliquée hier. Cette section particulière de l'indicateur qui se trouve entre guillemets. Je suppose que nous sommes parvenus à un accord sur la question n° 3 des questions en suspens parmi celles qui ont été soulevées au sein de la trente-sixième session

du PBC. Nous passons maintenant à un autre point en suspens dans le groupe de propositions, qui est la proposition avancée par la délégation de la Colombie d'ajouter un indicateur et un contenu supplémentaire au résultat escompté n° 5.1. Je sais qu'ils ont travaillé très dur sur cette proposition et le résultat de cette proposition est d'ajouter cette phrase à la page 66 (version anglaise), que vous pouvez maintenant voir à l'écran : "soutenir l'égalité des chances en sensibilisant à la discrimination fondée sur le genre".

641. La délégation de la Colombie : L'origine de cette proposition est un indicateur que nous venons d'adopter afin de répondre à la préoccupation de la délégation du Mexique. Dans cet indicateur, nous avons deux propositions. L'une portait sur les schémas patriarcaux, et la seconde portait sur certains indicateurs. La structure patriarcale est devenue un indicateur au cours de cette semaine car nous nous efforçons de trouver une formulation acceptable pour tous. La délégation de la Colombie avait demandé à modifier le résultat escompté, en s'attaquant aux préoccupations systémiques qui avaient été exprimées par les États membres. Nous sommes passés à un indicateur que nous venons d'adopter. Enfin, ce qui nous préoccupe, c'est que nous devons, au sein de l'Organisation, répondre aux préoccupations relatives à la discrimination. Nous savons qu'il existe un plan d'action. Nous savons que des efforts importants sont déployés et nous sommes témoins du fait que des progrès sont réalisés. Cependant, nous pensons qu'il est nécessaire de nous rappeler ce sujet, car nous ne pouvons pas attendre des années pour que ces personnes voient leurs droits garantis.

642. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie de faire preuve de souplesse. Comme vous pouvez le constater, le processus de modification d'un texte est toujours très fluide. Les amendements interagissent avec d'autres amendements, et il est parfois judicieux de les traiter de manière holistique, et c'est exactement ce que nous faisons ici. Cette proposition, qui figure à la page 66 du document dans la version anglaise, a été élaborée en collaboration avec le Secrétariat.

643. La délégation de l'Algérie : Nous appuyons la délégation de la Colombie sur cette proposition. Nous suggérons de remplacer "sur la discrimination fondée sur le genre" par "en sensibilisant à la discrimination à l'égard des femmes".

644. Le président : Je remercie la délégation de l'Algérie de son intervention. Si j'ai bien compris, vous travaillez sur la base de la proposition de la délégation de la Colombie, de sorte que je me tourne vers elle.

645. La délégation de la Colombie : Merci à la délégation de l'Algérie. Nous sommes vendredi, mais le mot "genre" figure dans le point précédent, à la page 66, et je remercie la présidence de nous avoir orientés vers la bonne page. L'avant-dernière puce avant celle dont nous discutons parle également de l'équilibre entre les sexes. Nous ne faisons que répondre à la préoccupation tant qu'il n'y a pas de problème pour l'Algérie. C'est la raison pour laquelle nous réutilisons la formulation, et nous aimerions donc demander à la délégation de l'Algérie : quelles difficultés rencontrez-vous en utilisant notre formulation d'originale? Bogota, ma capitale, est encore endormie, donc si je dois modifier cette rédaction, nous devons malheureusement attendre la réponse de Bogota pour savoir ce qu'ils en pensent et je devrai attendre quelques heures jusqu'à ce qu'ils se réveillent.

646. La délégation du Pakistan : Ma délégation soutient la proposition avancée par la délégation de l'Algérie. Je pense qu'il s'agit d'une bonne proposition, puisque, si vous regardez le point, nous parlons de la nécessité d'autonomiser les femmes, donc l'objectif principal est de mettre fin à la discrimination ou d'atténuer la discrimination à l'égard des femmes, mais il est bon d'avoir une déclaration ciblée ici.

647. Le président : Il y a la proposition de conserver la formulation originale, telle qu'elle a été rédigée par la délégation de la Colombie. Il y a également une proposition avancée par la

délégation de l'Algérie sur la discrimination à l'égard des femmes. Je considère que cette question est toujours en suspens. Sur ce, nous avons traité les questions que je souhaitais aborder. Je suis très satisfait que nous soyons parvenus à un accord sur trois questions en suspens. Je suggérerais que nous continuions avec le même programme que nous l'avons suivi. J'aimerais maintenant clore la séance plénière. Vous avez encore du temps pour poursuivre vos consultations. Je m'entretiendrai avec les coordinateurs de groupe à 12 h 30 dans cette même salle. J'aimerais avoir une réunion avec les coordonnateurs de groupe pour décider si nous retournons à la session plénière avant la pause déjeuner pour conclure certains amendements, ou si nous continuons après la pause déjeuner.

648. La délégation du Nigéria : J'ai pensé qu'il serait pertinent de faire un rapport sur l'une des questions qui a provoqué une impasse lors de la séance plénière d'hier, à savoir le mot "diversité". Je ne sais pas quel est son numéro exact sur la liste des points en suspens, mais j'ai pensé, si vous me le permettez, que j'aimerais faire une intervention à cet égard.

649. Le président : Oui, il n'y a pas d'accord sur ce sujet. Parce que les négociations ne progressent pas suffisamment.

650. La délégation du Nigéria : Ma délégation a travaillé avec d'autres délégations partageant les mêmes idées, telles que les délégations du Pakistan, de l'Égypte, de l'Iran (République islamique d'), de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de la Fédération de Russie, du Niger, de l'Ouganda, et, en effet, ces délégations ont fait des concessions, ce qui nous a permis d'aboutir à une proposition commune qui capture et reflète au mieux la formulation des intérêts dans tous les domaines. J'aimerais lire cette proposition.

651. Le président : Pour l'heure, veuillez donner au Secrétariat le temps de prendre note de vos observations. Oui, allez-y.

652. La délégation du Nigéria : La formulation est la suivante : "Promouvoir l'intégration et la diversité au sein du personnel de l'OMPI en ce qui concerne la langue, l'équilibre entre les hommes et les femmes, ainsi qu'une représentation géographique équitable".

653. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie cette proposition.

654. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie soutient la proposition présentée par la délégation du Nigéria. Elle a été présentée au nom d'un certain nombre d'États membres et nous remercions les États membres intéressés pour leur participation active au cours des réunions informelles sur ce sujet. Nous les remercions également pour leur approche constructive.

655. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine appuie la proposition faite par la délégation du Nigéria au nom de notre groupe d'États membres.

656. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous menons des consultations internes. Sur le principe, nous ne pouvons pas accepter cela parce qu'il s'agit d'une limitation, et nous allons poursuivre nos consultations internes sur cette question.

657. La délégation de la Suisse : Je dois consulter le groupe et revenir vers vous. Veuillez nous accorder un peu de temps.

658. La délégation du Portugal : Comme la délégation de la Suisse vient de dire, les consultations au sein du groupe B devraient suivre, mais en principe, la délégation du Portugal est opposée à cette formulation car elle limite la compréhension du terme "diversité", ce qui n'est pas acceptable pour nous

659. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique souscrit à la déclaration faite par la délégation du Portugal et, de même, nous ne pouvons pas accepter cette formulation sur la base de ses restrictions.
660. La délégation de l'Allemagne : Pour les mêmes raisons que celles décrites par les délégations du Portugal et des États-Unis d'Amérique, la délégation de l'Allemagne ne peut pas non plus accepter cette proposition.
661. La délégation de l'Espagne : La délégation de l'Espagne souscrit à la déclaration faite par les délégations du Portugal, des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne, en ce qui concerne cette formulation de rédaction qui a été introduite.
662. La délégation de la Suède : Je voudrais simplement prêter l'appui de la délégation de la Suède aux observations formulées par les délégations du Portugal, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne.
663. La délégation du Canada : Nous appuyons les déclarations faites par les délégations de l'Espagne et du Portugal.
664. La délégation de la France : Nous nous alignons sur les observations des délégations du Portugal, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Suède et du Canada.
665. Le président : Nous prenons note du fait que l'amendement proposé par la délégation du Nigéria, également soutenu par d'autres délégations, n'a pas fait l'objet d'un consensus et qu'il est donc toujours en suspens.
666. La délégation du Luxembourg : J'aimerais simplement souscrire à ce qui a été dit par les délégations précédentes et exprimer notre préoccupation quant à la nouvelle formulation. Je dois dire que nous ne comprenons toujours pas, à ce stade, pourquoi nous devrions nous écarter de la formulation précédemment convenue. Nous sommes convaincus que les versions précédentes rendent bien compte de l'idée de ce que nous essayons de définir. Je pense qu'il y a encore des travaux à faire, et nous ne pouvons pas accepter cette nouvelle proposition.
667. Le président : Nous pouvons conclure qu'il y a encore des points en suspens qui nécessitent de nouvelles négociations. Je vais vous donner le temps de poursuivre vos négociations. Je vous rappelle que j'aimerais voir les coordonnateurs de groupe à 12 h 30. Je vous demande de travailler dur et je vous retrouverai ici à 12 h 30. Je lève la séance et, dans une heure et demie, je retrouverai les coordonnateurs de groupe.
668. Le président : Ceci met fin à notre examen de ce point de l'ordre du jour. Nous vous remercions de votre souplesse, de votre compréhension et de votre soutien. Revenons maintenant au point 10 de l'ordre du jour concernant le programme et de budget proposé pour 2024-2025. Vous avez eu le temps de poursuivre vos négociations, de parler entre vous et d'examiner le programme pour l'année prochaine. Conformément à la méthode précédente, je reviendrai sur la liste des propositions conformément au paragraphe de décision de la trente-cinquième session du PBC et je vais maintenant donner la parole sur ces questions. Merci beaucoup au Secrétariat d'avoir placé les sous-points à l'écran. Je me concentrerai sur ceux qui sont encore en suspens. Le premier point en suspens est le suivant : iii) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3. Des négociations ont eu lieu entre les délégations du Nigéria et de la Suisse.
669. La délégation de la Suisse : J'ai le plaisir d'annoncer que le groupe B et le Nigéria sont parvenus à un accord sur cet indicateur d'exécution. Je vous prie de m'indiquer la meilleure façon de procéder. Je peux l'envoyer par courrier électronique au Secrétariat, ou dois-je l'annoncer au micro?

670. Le président : Oui, si cela ne vous dérange pas de l'annoncer à haute voix, ce serait utile.

671. La délégation de la Suisse : L'indicateur d'exécution se lit comme suit : "Nombre de pays aidés à accéder à l'information en matière de brevets relatifs à des technologies vertes disponibles dans le domaine public en s'appuyant sur la base de données WIPO Green".

672. La délégation du Nigéria : Comme l'a mentionné notre collègue de la délégation de la Suisse, nous sommes d'accord avec la nouvelle phrase proposée, et nous sommes heureux que cette délégation ait pu faire une concession pour faire avancer notre travail au sein de ce comité. Comme nous l'avons mentionné au début de cette réunion, nous souhaitons réitérer que nous ferons ce que nous pouvons, de notre mieux, pour garantir que tout ce qui doit être réglé puisse l'être au sein du comité.

673. Le président : Je m'en réjouis. Je voudrais savoir si une autre délégation souhaite faire des observations sur ce projet de proposition. Je vois que ce n'est pas le cas. Cette proposition est approuvée et je vous remercie pour la flexibilité dont vous avez fait preuve. Nous supprimons l'ancienne proposition et incluons la nouvelle. Avant de passer à d'autres questions, nous avons été informés que la délégation de la Suisse, au nom d'un groupe interrégional d'États, et la délégation des États-Unis d'Amérique ont retiré leurs deux propositions concernant le système de Lisbonne. Comme vous le savez, ces propositions ont été soumises au cours de cette réunion du comité et, par conséquent, ne figurent pas sur notre liste. Je vous remercie de votre générosité. Ces propositions ne figureront pas dans le document et il n'est donc pas nécessaire d'en débattre. Cela nous amène à la question suivante, à savoir la n° 7 : vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15.). Pourriez-vous indiquer à l'écran le statut de cette proposition telle qu'elle se présente actuellement? La discussion porte sur cette proposition, qui a été faite ce matin par le Nigéria et d'autres délégations. Vous avez la parole pour formuler des observations spécifiques sur cette proposition.

674. La délégation de la Suisse : Je crois que j'ai envoyé une proposition au nom du groupe B aux coordonnateurs des groupes et au Secrétariat. Je ne suis pas sûr de la voir à l'écran, je vais donc peut-être vous donner la formulation de cette proposition au micro. Notre proposition se lit comme suit : "Promouvoir l'inclusion et la diversité dans les initiatives et les effectifs de l'OMPI en matière de ressources humaines, notamment la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable".

675. Le président : Telle est la proposition du groupe B par la voix de la délégation de la Suisse. Celle-ci peut confirmer?

676. La délégation de la Suisse : Oui, je confirme.

677. La délégation du Nigéria : Comme vous le savez, le nombre de partisans que nous recevons pour la proposition antérieure s'élargit. J'aimerais solliciter votre indulgence et vous demander de m'accorder cinq minutes pour consulter les pays concernés afin de faire avancer une cause commune et de vous fournir une réponse tangible.

678. Le président : Cette proposition, y compris la proposition du groupe B, est en suspens et nous pouvons continuer d'y travailler. Cela nous amène à la question en suspens : viii) modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité. Le Secrétariat vient de diffuser une proposition de la Chine concernant le paragraphe de décision.

679. La délégation de la Chine : Comme vous l'avez mentionné, nous avons soumis une nouvelle proposition. Nous aimerions que le Secrétariat la distribue à tous les coordonnateurs de groupe pour qu'ils l'examinent plus en détail. Après quoi, nous pourrions délibérer plus avant.

680. Le président : Je peux confirmer que moi-même et au moins 23 autres personnes l'ont reçue. Cependant, vous souhaitez peut-être faire des observations sur la proposition. Cela pourrait contribuer au débat ultérieur.

681. La délégation de la Chine : Puis-je demander au Secrétariat de mettre notre nouvelle proposition à l'écran? Nous pouvons l'expliquer un peu plus.

682. Le président : Le Secrétariat est sur le point de l'afficher. Ça y est, vous pouvez poursuivre.

683. La délégation de la Chine : Je vais peut-être m'exprimer en anglais. Il s'agit d'une nouvelle proposition de notre délégation après que nous avons consulté un certain nombre d'États membres intéressés par cette question. Il s'agit d'un texte de remplacement de notre proposition initiale dans le budget, et cela pourrait figurer dans le paragraphe de décision du PBC. Il comprend cinq points. Le premier point est "reconnu l'importance de la sécurité des données pour les projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage" – je pense que cela provient du paragraphe de décision de la trente-quatrième session du PBC. Le deuxième point est "prié l'OMPI de continuer à mettre à jour et à optimiser, en temps utile, ses technologies de sécurité des données" – qui ressort également du paragraphe de décision de la trente-quatrième session du PBC – "de tenir compte des préoccupations de certains États membres et utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI à cet égard et de leurs demandes de renforcement de l'audit interne et externe de la sécurité des données dans le cadre des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage". Je pense que cela reflète ce qui s'est passé cette année, ainsi que lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC. Le troisième point est "reconnu que l'OMPI procédera à des audits et des tests de sécurité effectués par des prestataires de services extérieurs hautement qualifiés, dans le cadre d'appels d'offres internationaux ouverts, conformément aux règles de l'OMPI en matière de passation de marchés". Le quatrième point est "souligné l'importance de l'examen en cours des rapports d'audit relatifs à la gestion de l'informatique en nuage par l'OCIS, conformément au mandat révisé de l'Organe", qui, à mon avis, se trouvait juste à la présente session du PBC. Le dernier point est "prié le Secrétariat de renforcer le mécanisme d'établissement de rapports annuels sur les projets liés à l'informatique en nuage dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI, y compris en ce qui concerne les conclusions des audits et des tests de sécurité des données relatives à l'environnement de l'informatique en nuage de l'OMPI entrepris au cours de l'année". Je pense que ce point vise simplement à renforcer la transparence de l'ensemble du processus afin de permettre aux États membres et aux utilisateurs de mieux comprendre ce qui se passe dans ces projets liés à l'informatique en nuage, en ce qui concerne la question de la sécurité des données. Ce sont là mes remarques préliminaires pour cette proposition, et je me réjouis de toute discussion de la part des États membres intéressés par cette proposition telle qu'elle est présentée.

684. Le président : Nous comprenons donc que ces propositions ne concernent pas le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, mais la proposition vise à remplacer votre précédente proposition par ce texte dans le paragraphe de décision concernant le point 10 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Ai-je bien compris?

685. La délégation de la Chine : C'est tout à fait cela, Monsieur le Président.

686. La délégation de l'Arabie saoudite : Désolé, je n'ai pas bien suivi tout à l'heure. Il y a eu un léger problème d'interprétation, mais il a été résolu.

687. Le président : Ce que la délégation de la Chine propose est de remplacer sa proposition initiale par celle-ci, qui implique la suppression de la modification proposée dans le texte du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et l'introduction de ce qui figure sur

votre écran dans le paragraphe de décision concernant ce point de l'ordre du jour. Bien sûr, c'est un peu compliqué, mais j'espère que l'explication de la délégation de la Chine et celle que je vous donne clarifieront la question.

688. La délégation de la Suisse : Le groupe B souhaiterait disposer d'un peu plus de temps pour examiner ce document que nous venons de recevoir.

689. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie appuie la proposition avancée par la délégation de la Chine concernant les questions relatives à la cybersécurité, une question particulièrement importante eu égard à l'avancée très rapide de la technologie dans ce domaine et à la pratique de la mise en œuvre dans le cadre des travaux de notre Organisation. Nous sommes également reconnaissants à la délégation de la Chine pour les consultations informelles constructives sur cette question.

690. La délégation des États-Unis d'Amérique : Bien entendu, notre délégation a besoin de temps pour examiner et analyser cette proposition, mais j'ai une question préliminaire. Le dernier point sur "... renforcer le mécanisme d'établissement de rapports annuels..." En quoi diffère-t-il de ce qui figure aujourd'hui dans le rapport sur la performance de l'OMPI? D'un coup d'œil rapide, il existe environ cinq ou six pages de rapports sur les projets liés à l'informatique en nuage et la cybersécurité. Nous nous demandons simplement ce que cela implique?

691. Le président : D'après ce que je comprends, nous pouvons clarifier ce que cela signifie. Il appartiendrait à la délégation qui le propose d'expliquer exactement ce que signifie le rapport annuel sur les projets liés à l'informatique en nuage dans le rapport sur la performance de l'OMPI. Si la délégation de la Chine le souhaite, elle peut le faire, afin d'éclairer ce débat.

692. La délégation de la Chine : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique de cette question. En fait, cette formulation se fonde sur une discussion avec le Secrétariat. Avec votre permission, pouvons-nous demander au Secrétariat de préciser le sens de cette formulation?

693. Le président : Je vais maintenant donner la parole au contrôleur qui peut nous apporter ses lumières.

694. Le Secrétariat : S'agissant de la question de la délégation des États-Unis d'Amérique, cela signifierait que nous accorderions un peu plus d'attention au contenu dans le nuage du rapport sur la performance de l'OMPI pour y inclure les conclusions de haut niveau des audits et des tests de sécurité. Bien que les cinq ou six pages mentionnées concernent tous les projets, je pense qu'il s'agit davantage de projets liés à l'informatique en nuage, et c'est donc à cela que nous prêterons attention lors de la préparation du rapport annuel sur la performance de l'OMPI.

695. Le président : Un délai supplémentaire a été demandé pour examiner cette question. Regardons le document précédent et revenons à la liste des points en suspens. Nous passons au point : x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2. Cette proposition de la Colombie est toujours en suspens. Elle n'a toujours pas été réglée.

696. La délégation de la Colombie : Nous travaillons de manière constructive sur cette question. Nous remercions le Secrétariat pour les efforts déployés pour répondre aux questions soulevées. Je pense que nous progressons. Nous n'y sommes pas encore, mais je pense que nous sommes très proches d'une solution.

697. Le président : Je crois comprendre que cette question restera en suspens parce que des travaux supplémentaires sont nécessaires à cet égard. Cela nous amène à la proposition suivante : xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux

sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique. Il s'agit d'une proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

698. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé de solution, mais nous progressons vers une solution de bonne foi et avec un grand enthousiasme.

699. Le président : Cela signifie que le point xiii) reste en suspens. Nous allons maintenant passer aux points suivants : xvii) modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la diversité de genre. La délégation de la Chine a travaillé sur cette question avec le Secrétariat et nous aimerions savoir si des progrès ont été réalisés et, dans l'affirmative, quel type?

700. La délégation de la Chine : Oui, de nombreuses consultations ont été menées pour cette proposition. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier les autres États membres et le Secrétariat qui ont apporté leurs idées et leurs contributions sur cette question sur la base de notre esprit constructif. Monsieur le Président, si vous le permettez, veuillez ouvrir le texte original de la proposition. Nous avons procédé à quelques révisions mineures. Notre proposition originale est "Amélioration... au cours de la dernière période biennale." afin de remplacer les chiffres. Après consultation d'un certain nombre d'États membres et de groupes intéressés par cette question, nous aimerions ajouter trois mots après "exercice biennal" : "vers l'objectif souhaité". Nous avons ainsi fait preuve d'une certaine flexibilité et d'un esprit constructif, et nous accueillons favorablement toute consultation ou discussion d'autres groupes sur cette question.

701. Le président : Comme vous pouvez le voir, une modification a été apportée à la proposition. Trois mots ont été ajoutés, "vers l'objectif souhaité", qui est écrit au singulier. Vous pouvez le voir à l'écran.

702. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup à la délégation de la Chine pour sa proposition. J'ai discuté avec le groupe B. Monsieur le Président, vous savez que nous examinons ici un document qui est censé être aussi concret que possible afin de permettre aux États membres de mesurer ce qui a été réalisé. En d'autres termes, les objectifs doivent être formulés de manière à être mesurables et à permettre une véritable évaluation de la situation. De ce point de vue, nous sommes préoccupés par la formulation très vague de "vers l'objectif souhaité", car cela ne dit pas vraiment de quel objectif il s'agit. Il nous semble que ce type de formulation ne permet pas de définir un objectif réellement mesurable. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de l'accepter. J'essaie de travailler sur une solution alternative, mais je n'ai pas encore eu le temps d'en discuter avec mon groupe. Toutes mes excuses, mais j'y travaille. Veuillez m'accorder un peu plus de temps.

703. Le président : Cela signifie que cette proposition reste ouverte. Nous avons achevé notre liste de questions qui sont encore en suspens en ce qui concerne la trente-cinquième session du PBC, et nous devrions examiner les prochaines étapes. Je vous rappelle qu'il y a un accord sur l'une d'entre elles et que deux d'entre elles ont été retirées par les délégations de la Suisse et des États-Unis d'Amérique. Par conséquent, nous devrions examiner la proposition d'ajouter un indicateur d'exécution au titre du résultat escompté n° 5.1. C'est la proposition de la délégation de la Colombie qui est en suspens et qui a été examinée depuis que nous avons parlé de différentes façons de l'inclure. Comme vous le voyez, il y a deux possibilités qui ont été examinées ce matin dans ce paragraphe. Nous avons, d'une part, "soutenir l'égalité des chances en sensibilisant à la discrimination fondée sur le genre" et "soutenir l'égalité des chances en sensibilisant à la discrimination à l'égard des femmes".

704. La délégation de la Colombie : Dans un esprit constructif et en tenant compte de la proposition déposée par le groupe B, nous pourrions retirer la suggestion que nous avons faite.

Je souhaite ici clarifier ce que nous faisons en la retirant. Nous acceptons de supprimer tout ce que nous avons suggéré d'ajouter ce matin parce que, d'après ce que nous comprenons, cela se reflète dans la proposition du groupe B soumise à l'examen de cette réunion. Nous ne modifierons donc pas la formulation qui figurait dans le budget soumis pour la dernière session et que nous avons examinée.

705. Le président : En retirant votre proposition, nous comprenons que vous éliminez toutes les suggestions et que le débat est désormais clos sur cette question. Nous vous remercions pour votre souplesse. Cela nous amène au dernier point de notre ordre du jour, à savoir la proposition de réduction du budget des dépenses autres que les dépenses de personnel de 160 000 francs suisses au bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Cela a été suggéré par la délégation des États-Unis d'Amérique et vous pouvez le voir dans le document.

706. La délégation de la Fédération de Russie : Nous ne pouvons souscrire à la modification proposée par une délégation en ce qui concerne une réduction du budget des dépenses autres que les dépenses de personnel au sein du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Nous pensons qu'il convient d'approuver le budget initial prévu pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Lors de l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, le Secrétariat a évoqué les dépenses réelles, les besoins et les exigences, les buts et les objectifs, les tâches, le volume de travail, ainsi que les exigences en matière d'établissement de rapports. La délégation qui a fait la proposition n'a fait qu'une déclaration politique odieuse pour justifier sa proposition. Une fois de plus, il nous semble que l'on nous propose de créer un dangereux précédent en réduisant le budget et en prenant une décision fondée sur les ambitions politiques de certains pays. Comme nous l'avons déjà indiqué dans des déclarations antérieures, le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie répond parfaitement aux exigences qui ont été fixées. Il remplit, et même dépasse, les indicateurs d'exécution qu'il est tenu de respecter. Depuis cette année, la Fédération de Russie participe à tous les systèmes d'enregistrement internationaux administrés par l'OMPI. Compte tenu de notre adhésion au système de Lisbonne, le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie a également élargi l'éventail de ses fonctions. Au vu de la taille de notre pays, le travail effectué revêt une importance stratégique considérable pour l'ensemble de l'Organisation. Cela signifie qu'un financement approprié et adéquat pour le fonctionnement du bureau extérieur est particulièrement important. C'est important, non seulement pour la Fédération de Russie, mais aussi pour tous les bureaux extérieurs. En créant ce type de précédent politique négatif, la délégation de la Fédération de Russie déclarera donc qu'elle est contre l'adoption de cette proposition et qu'elle est en faveur du maintien de la formulation initiale.

707. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous ne sommes pas en mesure de retirer notre proposition. Nous nous en tenons à notre proposition. Elle est basée sur des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Je renvoie les délégations à la page 3 du document de questions-réponses où il apparaît clairement que le taux d'utilisation dans le cas des dépenses autres que les dépenses de personnel était d'environ 10% en 2022, et je pense que ce taux est tout à fait similaire en 2023. C'est sur cette base que nous proposons de ramener le budget proposé actuel au taux d'utilisation de l'exercice biennal précédent.

708. La délégation du Royaume-Uni : La délégation du Royaume-Uni soutient la délégation des États-Unis d'Amérique et sa proposition, compte tenu de la nécessité de faire preuve de prudence financière. Pour que le budget de l'OMPI soit utilisé efficacement, nous estimons qu'il est prudent sur la base de l'utilisation des années précédentes.

709. La délégation de la Pologne : Permettez-moi de répéter que la Pologne est favorable à la proposition et à la décision de la délégation des États-Unis d'Amérique.

710. La délégation de l'Ukraine : Une fois de plus, la délégation de l'Ukraine s'aligne sur les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Pologne et du Royaume-Uni en préconisant une réduction du budget autre que les dépenses de personnel alloué au Bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie pour le prochain exercice biennal.

711. La délégation de la Chine : Comme nous l'avons indiqué à la dernière session du PBC, la délégation de la Chine souhaite que toutes les parties appliquent un multilatéralisme réel, pour se concentrer sur la coopération et éviter l'introduction de déclarations politisées qui font obstacle à nos procédures.

712. Le président : Je pense que nous pouvons conclure qu'il n'y a pas d'accord et que cette question restera ouverte. Je remercie toutes les délégations pour leur travail. Comme vous pouvez le constater, bien qu'il y ait quelques désaccords, nous avons également réussi à parvenir à des accords. Nous poursuivons nos travaux en ce sens. Je clos maintenant la séance formelle de cette réunion afin que vous puissiez poursuivre vos conversations. J'aimerais demander à tous les coordonnateurs de groupe d'être prêts à continuer d'avancer parce qu'il est déjà près de 16 h 10 et qu'il s'agit de notre dernier jour de réunion. Nous clôturons la session formelle pour que vous puissiez poursuivre vos négociations.

713. Le président : Reprenons nos travaux. Comme vous le savez, nous avons encore quelques questions en suspens concernant le point 10 de l'ordre du jour. Ces questions sont encore ouvertes et je continue donc à vous encourager tous à négocier sur ces sujets. Dans l'intervalle, malheureusement, je serai contraint de quitter la réunion dans une demi-heure pour d'autres raisons professionnelles. Pour que la session puisse continuer à fonctionner et que vous puissiez continuer à travailler sur les questions en suspens, je vais suggérer que la présidence par intérim soit assurée par M. Javier SORIA QUINTANA, conseiller à l'ambassade d'Espagne pour les organisations des Nations Unies à Genève. Il a souvent travaillé ici, et dans d'autres fonctions, en suivant la méthode de travail que nous avons établie. Je vais maintenant ouvrir ce point particulier, et vous pourrez passer en revue chacun des points en suspens afin de prendre une décision qui vous permettra de clore ce point particulier. Ensuite, si nécessaire, nous ferons une nouvelle pause pour que vous puissiez négocier. Dans l'intervalle, M. Javier Soria assurera la présidence par intérim afin que vous puissiez poursuivre votre débat. Mais je suivrai cela en ligne une fois que je serai à Bruxelles, qui n'est pas très loin d'ici. Je vous encourage à poursuivre cette réunion afin que nous puissions envoyer aux assemblées générales une recommandation concernant la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025 qui soit aussi polie que possible. Passons maintenant aux questions en suspens. Le Secrétariat peut-il afficher la liste à l'écran? Je voudrais me pencher sur le paragraphe 6 des décisions de la trente-cinquième session du PBC afin d'examiner les questions en suspens. La première est : vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable. Il y a eu beaucoup de progrès à ce sujet. Je vais donc demander au Secrétariat de mettre à l'écran la dernière version proposée à ce sujet. Comme vous pouvez le voir, il y a deux propositions ici, à moins qu'il n'y ait eu d'autres progrès. La première est "Promouvoir l'inclusion et la diversité au sein du personnel de l'OMPI en ce qui concerne la langue, la parité hommes-femmes, ainsi qu'une représentation géographique équitable". C'est la première option. La seconde est "Promouvoir l'inclusion et la diversité dans les initiatives et le personnel de l'OMPI en matière de ressources humaines, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes et une représentation géographique équitable". Ce sont les deux seules propositions qui ont été déposées pendant la pause. Je donne maintenant la parole à toutes les délégations qui souhaitent la demander. Je suis désolé d'insister, mais il y a une heure et demie, vous avez dit que des négociations étaient en cours sur cette proposition. Je voudrais savoir où en sont ces négociations afin que nous puissions voir comment aller de l'avant. S'il vous plaît, quand vous le pourrez, parlez-nous de ces deux propositions telles qu'elles apparaissent à l'écran, ou s'il y a une nouvelle proposition à la suite des négociations entre les différentes délégations.

714. La délégation de la Suisse : Comme vous vous en souvenez, le groupe B a fait la deuxième proposition que nous voyons à l'écran. Nous aimerions connaître les réactions des autres délégations afin de nous engager de manière constructive sur ce point. Je suis conscient que certaines réunions informelles sont encore en cours, mais j'ai besoin d'entendre les réactions sur cette proposition spécifique.

715. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Notre préférence va également à la seconde option.

716. La délégation de la Fédération de Russie : Il est vrai que nous avons discuté d'un texte, celui que nous voyons à l'écran. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec certaines reformulations. Nous demandons aux États membres d'examiner le texte alternatif que je vais maintenant lire en anglais : "Promote diversity on equitable geographical representation and gender balance between men and women in WIPO workforce" (Promouvoir la diversité sur la base d'une représentation géographique équitable et de la parité hommes-femmes au sein du personnel de l'OMPI). Je tiens à souligner que lorsque nous parlons de diversité sur la base d'une représentation géographique équitable et de la parité hommes-femmes, il s'agit d'une formulation qui a été adoptée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Nous suggérons de nous inspirer de ce qu'ils ont fait et nous soumettons ce texte à la discussion. Nous serions reconnaissants aux autres délégations d'exprimer leur point de vue sur la substance de ce qui est proposé aujourd'hui.

717. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous avons mené des discussions et des négociations intensives avec les États membres respectifs, et ce de manière très constructive. Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous apprécions l'indulgence et le bon esprit de coopération de toutes les délégations. À cet égard, nous avons proposé à deux ou trois reprises une nouvelle formulation, de sorte qu'à ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'accepter la proposition de la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Nous pouvons nous rallier à la proposition de la délégation de la Fédération de Russie.

718. Le président : Je suppose qu'il n'y a pas d'accord sur ce point. La série de négociations reste ouverte.

719. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Je suis désolé de m'attarder sur ce point parce que je sais que nous manquons de temps, mais c'est précisément parce que nous manquons de temps que je dois dire que nous tournons en rond. Notre recommandation serait de revenir à la formulation convenue lors de la dernière session du PBC. Peut-être pourriez-vous l'inclure dans les options à prendre en considération. Il s'agit d'une formulation convenue, et je ne vois pas vraiment comment nous pourrions sortir de cette impasse.

720. Le président : Votre proposition serait de revenir au texte initial. Cette proposition peut également être prise en compte dans notre document.

721. La délégation de la Suisse : Le groupe B souhaitait appuyer ce que venait de dire la délégation de la République bolivarienne du Venezuela. Nous suggérons également de revenir au texte original, qui a bénéficié d'un soutien commun dans le dernier programme de travail et budget.

722. Le président : Nous prenons note de votre proposition, qui est ajoutée à celle de la proposition de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Passons maintenant au point : xiii) modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité. À cet égard, la délégation de la Chine a proposé d'inclure le texte dans le paragraphe de décision. Le Secrétariat pourrait-il soumettre la proposition de la délégation de la Chine? Comme vous pouvez le constater, la proposition faite par la délégation de la Chine est d'inclure ces cinq points dans le paragraphe de décision relatif à ce point de l'ordre du jour.

723. La délégation de la Suisse : Le groupe B souhaitait faire quelques petites suggestions au texte. Le Secrétariat pourrait-il avoir l'amabilité de travailler avec moi sur ce texte? Tout d'abord, au paragraphe 3, dans le paragraphe commençant par "reconnu que l'OMPI procédera", nous aimerions ajouter "continuera à procéder" à la place du mot "procédera". La suggestion suivante est faite dans le paragraphe suivant, derrière le mot "examen" à la première ligne "l'examen en cours", veuillez ajouter les mots "par l'OCIS". Veuillez supprimer ce même mot à la ligne suivante. Il s'agit de nos suggestions de modifications. Sur cette base, nous sommes en mesure de convenir de ce texte.

724. La délégation de la Chine : Nous remercions le groupe B de ces révisions. L'année dernière, la délégation de la Chine a accepté le principe que l'OMPI adopte le mode hybride. Il s'agissait déjà, en fait, d'un grand compromis. Au cours des derniers jours, y compris aujourd'hui, la délégation de la Chine a mené une communication et une discussion complètes et bénéfiques avec les pays concernés ainsi qu'avec le Secrétariat. Compte tenu du projet en cours relativement à l'informatique en nuage, le Secrétariat a besoin de davantage de temps pour procéder à un audit interne et externe. Nous sommes prêts à faire preuve d'une plus grande souplesse pour accepter ce nouveau texte révisé. À cet égard, de nombreux États membres ont fait preuve de soutien et de compréhension à notre endroit. Nous pensons qu'il s'agit là d'une attitude généralement responsable vis-à-vis de nos utilisateurs et de cette Organisation. Nous l'apprécions vivement.

725. Le président : Comme vous le voyez, la délégation de la Chine a accepté les propositions concernant son texte, telles que commentées par le groupe B. À moins qu'une délégation ne s'oppose à cette solution, je considère que ces modifications sont acceptées. Étant donné qu'aucune délégation ne demande la parole, nous acceptons cette modification qui figurera dans le paragraphe de décision correspondant. Merci beaucoup pour votre souplesse. Passons maintenant à la question en suspens suivante : x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2. Il s'agit d'une suggestion de la délégation de la Colombie. J'aimerais savoir s'il y a eu une évolution sur cette question. J'aimerais demander à la délégation de la Colombie de prendre la parole.

726. La délégation de la Colombie : Nous sommes en consultations à ce sujet.

727. Le président : Passons maintenant au point : xiii) points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique. Cette proposition a été faite par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de sorte que je demande si des progrès ont été réalisés sur cette proposition.

728. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : J'ai le plaisir de vous informer que nous avons un nouveau projet de proposition, qui est une proposition conjointe du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et du groupe des pays africains. Nous pensons avoir couvert toutes les préoccupations que nous avons entendues dans la salle. Nous aimerions avoir une réponse des autres groupes.

729. Le président : Comme vous pouvez le voir, nous avons ces trois paragraphes, qui seraient inclus sur la page correspondante, la page 48 du document, ou sur la version correspondante en anglais.

730. La délégation de la Suisse : Monsieur le Président, chers collègues, vous savez combien le groupe B apprécie la participation des peuples autochtones à l'IGC, et combien nous considérons cela important pour la conférence diplomatique. Le groupe B a toujours contribué de manière régulière au Fonds de contributions volontaires. Dans ce cas, malheureusement, le groupe B n'est pas en mesure, à ce stade, d'accepter ce qui a été suggéré. Nous avons un

certain nombre de préoccupations liées à la création d'un précédent, qui n'ont pas été abordées dans la proposition diffusée. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant.

731. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Oui, je ne veux pas m'éterniser et je sais que vous avez d'autres choses à faire, mais en ce qui concerne l'observation du groupe B, au paragraphe 1, il s'agit simplement du statu quo. Dans le deuxième paragraphe, nous nous concentrons sur la conférence diplomatique et nous commençons par l'expression "à titre exceptionnel". En dehors de cela, nous reconnaissons que la liste des participants est la responsabilité de la conférence diplomatique. Nous ne pouvons pas prendre de décision à ce sujet. En outre, nous disons que le financement se fera par le biais du Fonds de contributions volontaires et que, si les ressources sont insuffisantes, nous utiliserons quelque chose qui a déjà été approuvé pour une conférence diplomatique. Nous précisons que ce n'est pas à nous de décider, mais si, malgré tout, les ressources sont insuffisantes, car nous ne voulons pas créer de précédent, nous sommes disposés à écouter les autres projets qui pourraient être proposés. Jusqu'à présent, nous nous efforçons de voir comment dissiper les malentendus, qui peuvent être tout à fait légitimes. C'est pourquoi nous disons que nous partageons les mêmes intérêts : nous voulons voir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à une conférence dont ils sont les principales parties prenantes. Le succès même de cette conférence dépend de leur présence. Nous avons fait ce que nous pouvions. Nous avons passé cinq jours à parler de cette question. Nous apprécierions à présent un retour d'information qui serait utile, de sorte que nous puissions atteindre l'objectif de parvenir à un projet que d'autres trouveraient acceptable. Nous ne pouvons pas vraiment suggérer quoi que ce soit qui puisse satisfaire les autres. Si d'autres ont un problème à ce sujet, pourraient-ils nous indiquer comment trouver une solution?

732. Le président : Compte tenu de la déclaration du groupe B, je pense que nous pouvons dire que cette question ne sera clôturée et restera donc en suspens pour de futures négociations. Nous passons maintenant au point : xvii) modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la diversité de genre. Ce point a été suggéré par la délégation de la Chine et est encore en suspens. Permettez-moi de demander à la délégation de la Chine quel en est le statut.

733. La délégation de la Chine : À ce sujet, nous avons communiqué avec les coordonnateurs de groupe et les États membres. Les coordonnateurs de groupe concernés ont peut-être de nouvelles propositions de révision. Nous aimerions les entendre.

734. La délégation du Ghana : Nous voudrions souligner le fait que ce qui vient d'être présenté et projeté sur l'écran est une proposition de compromis présentée par les deux groupes. Nous demandons aux autres États membres et aux autres groupes de faire preuve de souplesse sur cette question. Comme le coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'a mentionné plus tôt, nous avons mis en place toutes les garanties auxquelles nous pouvions penser, et nous demandons donc une certaine souplesse pour nous permettre d'aller de l'avant.

735. La délégation de la Suisse : En ce qui concerne le texte que nous avons devant nous, je suis déjà intervenu pour dire que, pour le groupe B, la formulation actuelle est trop vague parce que l'"objectif souhaité" n'est pas quelque chose que l'on peut mesurer et vers lequel on peut travailler. Le groupe B souhaiterait suggérer de remplacer les termes "objectif souhaité" par l'expression "parité hommes-femmes". Il s'agirait donc d'une "amélioration au cours de l'année écoulée en matière de parité hommes-femmes". La raison d'être de la parité hommes-femmes réside dans le fait que c'est quelque chose qui peut être mesuré de manière concrète. L'expression "parité hommes-femmes" est en fait acceptée par les Nations Unies. Elle est directement tirée de l'objectif de développement durable n° 5. Nous vous saurions gré de bien vouloir le considérer comme une proposition du groupe B.

736. Le président : Au lieu de “Amélioration au cours de la dernière période biennale vers l’objectif souhaité”, il s’agit d’une “Amélioration de la parité hommes-femmes au cours de la dernière période biennale”. Telle est leur proposition. C’est ce que vous avez à l’écran.

737. La délégation de l’Algérie : Nous aimerions faire part de notre souplesse pour inclure la formulation proposée par la délégation de la Suisse, et nous la remercions pour cette proposition. Nous pouvons vivre avec cette formulation, “de la parité hommes-femmes”.

738. La délégation du Pakistan : Sur la base de l’heure tardive, nous sommes également en mesure de faire preuve de souplesse.

739. La délégation du Nigéria : Conformément à la suggestion du groupe B, ma délégation est disposée à faire preuve de souplesse avec les mots suggérés.

740. La délégation de l’Égypte : Nous pouvons accepter la proposition.

741. La délégation du Brésil : La délégation du Brésil, dans un souci de souplesse, accepte la proposition.

742. La délégation de la Chine : Nous aimerions également remercier le groupe B pour sa souplesse. En ce qui concerne la nouvelle proposition, nous ferons preuve de souplesse. Je tiens à remercier une fois encore les délégations qui ont appuyé notre proposition, tant les groupes que les délégations.

743. Le président : Comme je l’ai compris, la Chine accepte l’autre proposition qui a été faite et de nombreuses autres délégations font preuve de souplesse. Par conséquent, nous pouvons conclure un accord sur l’objectif de cet indicateur. Il y a encore une série de questions à traiter. Comme vous le savez, nous pouvons poursuivre notre session selon cette méthode, mais je me dois d’aller plus loin. Je vous encourage à continuer de travailler pour parvenir au meilleur résultat possible à l’Assemblée générale. Nous allons terminer cette partie formelle de la session, puis nous poursuivrons à partir de 19 heures. Il vous reste une heure. Nous ferons une pause d’une heure pour poursuivre les consultations sur les questions qui sont encore en suspens, et il y en aura d’autres sur lesquelles nous ne parviendrons pas à un accord. M. Javier Soria (Espagne) assurera la présidence par intérim.

744. La délégation de l’Égypte : S’agissant du point relatif à la parité hommes-femmes, nous souhaiterions faire une proposition au nom d’un certain nombre de pays.

745. Le président : D’accord, veuillez aller de l’avant et la rédiger.

746. La délégation de l’Égypte : Ce serait : “de promouvoir la diversité au sein du personnel de l’OMPI grâce à une représentation géographique équitable et à la parité hommes-femmes”.

747. Le président : Je vous demande de faire preuve de compréhension. Le Secrétariat a dû prendre connaissance très rapidement de votre proposition. Si nous l’avons compris correctement, c’est “promouvoir la diversité au sein du personnel de l’OMPI grâce à une représentation géographique équitable et à la parité hommes-femmes”.

748. La délégation du Pakistan : Nous comprenons tous qu’il s’agit de questions difficiles, mais depuis ce matin, nous essayons de trouver un compromis. À cet égard, nous sommes l’un des pays qui ont présenté cette proposition et la délégation de l’Égypte vient de le faire en notre nom. Nous demandons instamment aux autres groupes de faire preuve de souplesse, encore une fois, compte tenu de l’heure qu’il est désormais. Nous invitons également les autres États membres à faire preuve de souplesse.

749. La délégation de l'Algérie : Ma délégation s'aligne sur la proposition de la délégation de l'Égypte. Ce n'est pas le résultat idéal que nous voulons, mais, par souci de souplesse, nous pouvons l'accepter, et nous appelons les autres États membres à en faire preuve également.

750. La délégation de la Suisse : Nous l'examinons actuellement du point de vue du groupe B et nous suggérons de remplacer le mot "parité" à la fin de la ligne par "égalité". Encore une fois, cela revient à ce que j'ai dit au point précédent, à savoir que l'égalité entre les hommes et les femmes est une formulation convenue par les Nations Unies et provient directement de l'ODD 5. Nous apprécierions vraiment si cette souplesse pouvait être exercée.

751. La délégation de l'Iran (République islamique d') : De même, ma délégation souhaitait appuyer la proposition avancée par la délégation de l'Égypte et la remercier pour cette proposition. Nous pensons qu'elle constitue une bonne base pour un compromis.

752. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie la proposition faite par la délégation de l'Égypte au nom d'un groupe de pays.

753. La délégation de la Fédération de Russie : Nous appuyons la version proposée par la délégation de l'Égypte au nom d'un groupe de pays. Pour revenir aux commentaires de la délégation de la Suisse concernant la terminologie entre l'équilibre et l'égalité, je voudrais préciser que oui, dans l'ODD 5, il y a l'expression "égalité entre les sexes". Toutefois, dans ce cas précis, nous parlons du personnel, de la main-d'œuvre de l'Organisation. Selon nous, le terme "parité" est plus approprié, car l'"égalité" nous rapproche d'une nouvelle dimension, qui est plus large que la représentation égale des hommes et des femmes dans la main-d'œuvre de l'Organisation. En ce qui nous concerne, sur ce point comme sur les précédents dont nous avons discuté, il serait bon de conserver le mot "parité" plutôt que "égalité". Une fois de plus, je voudrais souligner que nous soutenons la proposition de la délégation de l'Égypte.

754. La délégation de la Chine : Ma délégation souhaite appuyer la suggestion de la délégation de l'Égypte.

755. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous vous souhaitons plein succès, Monsieur le Président, dans votre travail. Je pense que la bonne chose serait de donner l'exemple en tant que groupe, et nous remercions la délégation de l'Égypte pour sa proposition. Bien qu'elle ne soit pas idéale, il s'agit d'une proposition dont nous reconnaissons la valeur, et c'est pour cette même raison que nous sommes prêts à l'accepter avec le compromis linguistique.

756. La délégation du Bélarus : Nous souhaiterions appuyer cette proposition de la délégation de l'Égypte.

757. La délégation du Pakistan : Pour trouver un terrain d'entente, nous avons une proposition intitulée "Promouvoir la parité et la diversité". Je prends la parole au nom de mon pays.

758. La délégation de la Suisse : Je n'en suis pas tout à fait sûr. Je suis quelque peu surpris de l'opposition au mot "égalité". Comme je l'ai dit, l'égalité est au cœur de l'ODD 5. Je crois que, depuis l'année dernière, l'OMPI fait partie du GNUDD. Pourquoi l'ODD sur l'égalité entre les sexes ne s'appliquerait-il pas au personnel de l'OMPI? Je lance un appel aux collègues pour qu'ils fassent preuve de souplesse en ce sens. Cette organisation fait partie du GNUDD, et nous devons le montrer. Nous devons également le vivre avec la main-d'œuvre de l'OMPI.

759. La délégation de l'Ouganda : La délégation de l'Ouganda souhaitait appuyer la proposition faite par la délégation de l'Égypte.

760. La délégation du Pakistan : Nous ne proposons pas de supprimer le mot "égalité". Nous proposons uniquement d'ajouter "parité" au début. Il s'agit uniquement de satisfaire, comme l'a

déclaré au moins une délégation, la nécessité d'avoir la "parité". L'idée était d'essayer de conserver le maximum possible, alors pouvez-vous réfléchir à notre proposition? Nous ne proposons pas de supprimer "l'égalité entre les sexes" à la fin.

761. Le président par intérim : Je pense que le Secrétariat a bien reflété ce que vous avez dit, n'est-ce pas? Bien, merci infiniment.

762. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous pouvons soutenir la proposition, la proposition originale, du groupe de pays, et il y a une proposition du groupe B que nous pouvons également soutenir. Nous l'apprécions. J'ai un peu perdu le fil. Qu'advient-il de l'"égalité" dans cette phrase? Le mot est-il conservé?

763. Le président par intérim : Je pense qu'"égalité" est dûment pris en compte.

764. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pouvait soutenir cette option dans un esprit de souplesse.

765. La délégation de l'Algérie : Nous pensons que la proposition avancée par la délégation du Pakistan est un bon compromis. Nous ne sommes pas loin de parvenir à un consensus, de sorte que nous appuyons la proposition de la délégation du Pakistan en tant que compromis qui reflète à la fois la question de la parité et de l'égalité dans cette phrase.

766. La délégation de la Suède : Il s'agit d'une proposition en notre capacité nationale. Nous aimerions ajouter "y compris" avant "par" afin de "promouvoir la parité et la diversité au sein du personnel de l'OMPI, y compris par", afin de s'assurer qu'elle comprend - mais non exclusivement.

767. La délégation de l'Égypte : Je pense que nous préférerions supprimer "y compris" et nous en tenir à la proposition précédente, "par la représentation géographique et la parité hommes-femmes", et nous envisagerions "l'égalité entre les sexes", alors je pense que vous pourriez nous permettre de faire une pause, disons de 10 minutes, pour y réfléchir. Pour l'instant, nous souhaiterions, à l'écran, supprimer "y compris" et mettre "parité hommes-femmes" avant "égalité", comme dans la proposition principale, jusqu'à ce que la discussion se poursuive.

768. Le président par intérim : Pour le moment, j'ai entendu la demande de la délégation de l'Égypte pour une courte pause de 10 minutes. Je reviens vers les délégations de la Fédération de Russie, du Portugal et des États-Unis d'Amérique. Vous êtes sur la liste des intervenants, puis une pause de 10 minutes? Je vous prie de bien vouloir faire en sorte que les délégations aient la possibilité d'aborder cette question. Je vous remercie. J'annonce ensuite une pause de 10 minutes pour les consultations. Je souhaiterais revenir ici à 18 h 25 précises.

769. Le président par intérim : Et bien, c'étaient les 10 minutes les plus longues de ma vie. Je vous prie de bien vouloir nous excuser pour ce retard. Avant la pause, il y avait des intervenants. J'espère que vous comprendrez tous que je dois maintenant donner la parole aux personnes qui peuvent le mieux nous informer sur les deux points en suspens. Par conséquent, les délégations qui figurent sur la liste sont les délégations de la Fédération de Russie, du Portugal et des États-Unis d'Amérique : accepteriez-vous que je donne d'abord la parole aux délégations de Singapour et du Nigéria afin qu'elles nous informent de l'état d'avancement des négociations : xii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable? Je pense que cela pourrait être plus pratique, avec votre accord. Si vous êtes d'accord, je donne la parole à la délégation de Singapour.

770. La délégation de Singapour : Les délégations de Singapour et du Nigéria souhaitent proposer un texte que nous avons examiné et consulté largement avec les groupes, et nous

souhaitons d'emblée remercier tous les groupes qui ont participé de manière très constructive. Le nouveau texte que nous proposons est le suivant : "Promouvoir la parité hommes-femmes, une représentation géographique équitable et la diversité au sein du personnel de l'OMPI".

771. La délégation du Nigéria : Comme vous vous en souvenez, c'est la délégation du Nigéria qui a fait la proposition initiale sur l'inclusion de la "représentation géographique équitable", qui a ensuite inspiré de nombreuses propositions. Je suis heureux que nous ayons pu nous engager avec d'autres délégations bien intentionnées. Je suis heureux que de nombreuses délégations aient fait preuve d'un esprit de conciliation. À cet égard, les délégations du Nigéria et de Singapour sont très heureuses que nous ayons pu formuler cette suggestion textuelle. À cet égard, la délégation du Nigéria souhaiterait retirer sa proposition initiale et s'en tenir à cette proposition. Nous demandons à toutes les délégations de bien vouloir reconsidérer leur proposition, sachant qu'il n'y a jamais de proposition parfaite. Dans l'intérêt de faire avancer la position commune, puissent-elles reconsidérer leur position et adopter ceci.

772. La délégation du Pakistan : Nous savons tous qu'il ne s'agit là d'un résultat idéal pour aucune délégation. Toutefois, par souci de souplesse, cette proposition a notre appui.

773. La délégation de la Suisse : Au nom du groupe B, j'aimerais remercier les délégations de Singapour et du Nigéria pour leur esprit constructif et leur coopération. Au nom du groupe B, je peux accepter volontiers la formulation suggérée.

774. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie la nouvelle proposition.

775. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous aimerions remercier la délégation du Nigéria pour sa proposition. De même, nous souhaiterions appuyer cette proposition.

776. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine appuie la nouvelle proposition des délégations de Singapour et du Nigéria.

777. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie ne peut pas appuyer la proposition car elle est affichée à l'écran et avec la formulation actuelle, pour la raison que, à notre sens, la diversité devrait comprendre l'égalité entre les sexes et une représentation géographique équitable, au-delà de tous les concepts qui figurent dans la disposition sur la diversité. Cela figure dans la définition qu'a approuvée la CFPI. Je vais le lire en anglais, "Staff composition throughout the Organizations of the United Nations common system should reflect a workforce that is diverse from a variety of perspectives, including equitable geographical distribution and gender balance, as well as cultural, generational, and multilingual perspectives, and the perspectives of persons with disabilities" (La composition du personnel dans l'ensemble des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies devrait refléter une main-d'œuvre diversifiée à divers points de vue, notamment une répartition géographique équitable et la parité hommes-femmes, ainsi que des perspectives culturelles, générationnelles et multilingues, et les perspectives des personnes handicapées). Voilà, selon nous, ce qu'est la diversité. Cependant, comme nous le voyons dans la dernière proposition, il y a une répartition selon les points de vue des différents États membres. C'est malheureusement quelque chose que nous ne pouvons pas appuyer. Nous ne pouvons pas accepter cela. De notre point de vue, la proposition précédente, qui se trouve juste au-dessus de celle que nous examinons actuellement, si nous enlevons le mot "y compris", reflète davantage ce vers quoi nous devrions tendre.

778. La délégation de la Pologne : J'ai appuyé sur le bouton avant que l'intervenant précédent ne fasse son intervention, espérant que nous pourrions parvenir à un accord. Je tiens à remercier les délégations de Singapour et du Nigéria pour cette proposition. Bien sûr, nous pouvons travailler à un texte plus parfait et plus beau. Mais garder à l'esprit que nous devons

parvenir à un accord serait très souhaitable. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes serait en mesure de l'accepter.

779. La délégation du Portugal : J'allais féliciter tout le monde pour son esprit constructif et pour être parvenu à un compromis très raisonnable avant l'heure du dîner, mais il semble que ce ne soit pas le cas maintenant. J'ai demandé la parole avant la pause, et l'objectif régional était de soutenir la délégation de la Suède dans sa demande d'inclure le mot "y compris". Je dirais que si ce n'est pas possible, alors pour la commodité de tous, et en raison de l'heure tardive, il faudrait peut-être envisager de revenir à la formulation précédente convenue par le comité. Comme le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'avait déjà suggéré, et la délégation de la Suisse au nom du groupe B, ce serait peut-être judicieux. La prise en compte de cette nouvelle proposition des délégations de Singapour et du Nigéria est très raisonnable. En l'absence de consensus, le retour à la formulation convenue antérieurement pourrait être la meilleure solution.

780. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique appuie la proposition présentée par les délégations de Singapour et du Nigéria. En ce qui concerne la suggestion faite plus récemment au sujet de la formulation proposée précédemment, pour être clair, nous ne pouvons accepter cette formulation sans l'ajout du mot "y compris", et nous nous joignons donc à la délégation du Portugal en faveur du retour à la formulation précédemment convenue qui stipule de "promouvoir l'égalité des sexes et la diversité".

781. La délégation de l'Algérie : Ma délégation fait preuve de souplesse sur les deux propositions, celle qui a été soumise par les délégations de Singapour et du Nigéria, mais nous voyons également les avantages de la proposition précédente. Peut-être pourrions-nous travailler à la recherche d'un consensus sur la base des deux propositions. Il serait peut-être judicieux de demander une pause de 5 à 10 minutes pour essayer de parvenir à une position commune, car cette question a pris beaucoup de temps. Nous ne pensons pas qu'il faille prendre tout ce temps parce que nous comprenons qu'il est parfois important d'observer ce que nous appelons une "ambiguïté constructive", que chacun peut lire et comprendre en fonction de sa position. Je ne pense pas que ce soit le bon endroit ou le bon moment pour entamer des discussions philosophiques. Il vaut mieux se concentrer sur la recherche d'un compromis, avec une certaine ambiguïté, pour essayer de parvenir à un consensus et de faire avancer la recommandation à l'Assemblée générale parce qu'il s'agit d'une question sérieuse concernant le budget. Nous devons tous faire preuve de souplesse afin de parvenir à un bon résultat lors de la prochaine Assemblée générale.

782. La délégation de l'Égypte : J'avais l'intention de prendre la parole pour dire que la délégation de l'Égypte soutient la proposition des délégations de Singapour et du Nigéria. Je peux à présent me faire l'écho de mon collègue de la délégation de l'Algérie. Nous avons juste besoin d'une autre pause, si possible, pour essayer de parvenir à nouveau à un compromis.

783. La délégation de la Suède : Je pense que nous avons passé beaucoup de temps sur cette question, et la délégation de la Suède est prête, comme l'a déjà dit le groupe B, à appuyer la proposition des délégations du Nigéria et de Singapour. Je pense qu'il s'agit d'une façon constructive d'avancer. Pour être très clair, nous aurions besoin de voir le mot "y compris". Si ce n'est pas une option, si nous n'avons pas d'options, nous sommes tout à fait prêts à revenir à la formulation convenue l'année dernière. C'est une option tout à fait réalisable pour nous aussi. Je pense que la proposition faite par les délégations du Nigéria et de Singapour est un compromis dans le sens où aucun d'entre nous n'en est vraiment satisfait, mais c'est ce que signifie normalement un compromis. Nous espérons vivement que les autres délégations verront cela d'un œil favorable.

784. La délégation de l'Arabie saoudite : Je voudrais dire que nous sommes prêts à trouver un compromis. Toutefois, nous ne soutenons malheureusement pas la proposition qui nous est soumise. Nous pensons qu'il est nécessaire de revenir à ce que nous avons convenu au sein des Nations Unies. Nous appuyons la délégation de l'Égypte.

785. La délégation de la Thaïlande : Ma délégation soutient la proposition des distingués délégués de Singapour et du Nigéria, car nous constatons que le texte couvre tous les mots clés et qu'il est suffisamment flexible pour tous. Mais nous sommes également ouverts et flexibles en ce qui concerne la formulation originale, en fonction des besoins de l'ensemble des États membres.

786. Le président par intérim : Je suis arrivé au bas de ma liste d'intervenants. Il n'y a malheureusement aucun consensus à ce stade. À moins qu'une autre délégation ne souhaite prendre la parole, je suggère que nous passions sur l'une des autres questions en suspens : x) réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2.

787. La délégation de la Colombie : Je remercie le Secrétariat de nous avoir tolérés toute la semaine sans aucune mesure coercitive, et je remercie les interprètes pour leur important travail. Je vais poser la question suivante, car j'ai cru comprendre qu'elle serait incluse dans le document de questions-réponses préparé pour cette session. Je vais donc lire ma question : La délégation de la Colombie croit comprendre que les pandémies, le transfert de technologie et les ressources génétiques et les savoirs traditionnels font partie des nombreux défis et objectifs mondiaux. Nous comprenons que ce résultat escompté peut également s'appliquer à d'autres sujets émergents qui préoccupent de nombreux États membres. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer, et je m'adresse au Secrétariat, pourquoi nous avons, dans le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, moins de 1% du budget pour ces sujets alors que vous allouez, dans le même temps, environ 30% du budget pour expliquer le potentiel de la propriété intellectuelle pour améliorer la vie de chacun, partout dans le monde?

788. Le président par intérim : Je remercie la délégation de la Colombie. J'aimerais maintenant donner la parole à la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget pour répondre à la question.

789. Le Secrétariat : Je voudrais préciser que tous les résultats escomptés sont des résultats organisationnels auxquels contribuent plusieurs secteurs. Par exemple, des projets portant sur des sujets liés aux connaissances traditionnelles et aux défis mondiaux sont mis en œuvre par le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux avec des ressources associées dans le cadre de plusieurs piliers stratégiques, y compris le pilier stratégique n° 2, mais pas seulement le pilier stratégique n° 2. Par exemple, dans le cadre du pilier stratégique n° 4, il y a des projets, y compris des projets du Plan d'action pour le développement, qui concernent les communautés autochtones. Il s'agit de projets intersectoriels faisant intervenir, par exemple, le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Le budget lié au résultat escompté n° 2.2 dans le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création ne couvre qu'un petit sous-ensemble d'activités portant sur les questions émergentes et les défis mondiaux au niveau mondial liés à la propriété intellectuelle, à l'innovation et à la créativité. Le budget lié au résultat escompté n° 2.2 pour le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux figure à la page 54 de la version anglaise du programme de travail et de budget proposé. Enfin, je voudrais noter que le budget total pour le résultat escompté n° 2.2 est de 21,3 millions de francs suisses.

790. La délégation de la Colombie : L'expérience de la trente-sixième session du PBC a créé des difficultés en raison de la présentation des documents avec très peu de temps pour les préparer. Pour cette raison, et à l'avenir, nous aimerions en particulier demander au Secrétariat s'ils pourraient expliquer la méthodologie qu'ils ont utilisée lors des réunions qui doivent être organisées à l'avance, dans le cadre desquelles nous pouvons également être informés des

priorités. J'espère qu'à l'avenir, cet exercice pourra avoir lieu trois mois avant la présentation du programme de travail et budget.

791. Le président par intérim : J'ai parlé au Secrétariat et je vous assure que le Secrétariat a pris bonne note de votre déclaration et qu'elle a été consignée dans le procès-verbal. Je suis heureux que nous ayons abordé cette question.

792. La délégation de la Colombie : Sur cette base, ma délégation souhaite retirer la proposition qu'elle a présentée.

793. Le président par intérim : Nous prenons note de ce retrait. Sur ce, il y a deux autres points en suspens. Plusieurs délégations ont demandé une courte pause pour résoudre ces questions, ce qui, je crois, est déjà le cas. Je propose que nous fassions une courte pause. Je n'ose pas dire combien de temps, aussi courte que possible s'il vous plaît pour les délégations qui ont besoin de quelques minutes supplémentaires pour conclure leurs consultations.

794. La délégation de Singapour : Les délégations de Singapour et du Nigéria souhaiteraient proposer un nouveau texte qui, selon nous, bénéficie du soutien d'un large groupe de pays. Le texte se lirait comme suit : "Promouvoir l'équilibre et la diversité au sein du personnel de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la représentation géographique équitable et la parité hommes-femmes".

795. La délégation du Nigéria : Comme l'a mentionné la délégation de Singapour, je ne voudrais pas le répéter, mais nous sommes heureux que cette question ait été soulevée à ce stade. C'est un peu de multilatéralisme pour cette suggestion textuelle particulière pour les États membres. Nous sommes heureux d'être parvenus à ce stade particulier et nous espérons que d'autres États membres soutiendront cette formulation pour pouvoir progresser et parvenir à un consensus.

796. La délégation de la Suisse : Je pense que les micros commencent à fatiguer. Merci infiniment. Au nom du groupe B, j'aimerais exprimer ma gratitude aux délégations de Singapour et du Nigéria pour leurs efforts très constructifs, et le groupe B peut appuyer la formulation proposée.

797. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie cette nouvelle proposition des délégations de Singapour et du Nigéria.

798. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions également toutes les délégations qui ont pris part à ces négociations qui ont été très longues en ce qui concerne cette formulation. Nous avons pris note de ces négociations et, à un moment donné, je me suis souvenu d'une blague sur les Américains, les Russes et les Allemands, je vous l'ai déjà racontée? Je ne pense pas l'avoir fait. Nous sommes prêts à appuyer cette proposition.

799. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, j'aimerais remercier les délégations de Singapour et du Nigéria pour leurs efforts en vue de parvenir à un consensus. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes peut également appuyer ce texte.

800. La délégation de la Pologne : Merci aux délégations de Singapour et du Nigéria et à tous ceux qui ont contribué à cet effort. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes appuiera le texte solide.

801. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine tient à remercier les délégations de Singapour et du Nigéria pour leur énorme travail de coordination. Nous appuyons le nouveau texte.

802. La délégation du Pakistan : Je vous informe malheureusement que nous ne pouvons pas accepter cette proposition.

803. Le président par intérim : Serait-il possible, car ce pourrait être utile au comité, de nous indiquer les raisons de votre opposition?

804. La délégation du Pakistan : Tout à fait. C'est probablement la sixième proposition pour laquelle nous consultons notre capitale. Notre mission est continuellement engagée. Je ne suis pas spécialiste des droits de l'homme. L'une des délégations a dit tout à l'heure que nous ne voulions pas nous engager dans des discussions philosophiques, et ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas le temps pour cela. Le terme "parité hommes-femmes" nous pose problème. Nous ne le comprenons pas. Nous ne savons pas sur quoi il repose. Nous aurons besoin de plus de temps pour en évaluer l'origine. Peut-être que les délégations qui l'ont proposé peuvent expliquer pourquoi nous sommes passés de l'"équilibre" à l'"égalité", puis de l'"égalité" à la "parité". Qu'est-ce que cela signifie? Notre principale question est la suivante : quelle est la base?

805. La délégation de l'Arabie saoudite : Nous tenons à remercier les délégations du Nigéria et de Singapour, et nous aimerions également exprimer l'appui du Royaume d'Arabie saoudite à cette proposition de la délégation de Singapour.

806. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je m'excuse d'avoir pris la parole en ligne parce que j'avais une question urgente à régler. Par conséquent, dans le même ordre d'idées, nous voudrions remercier les délégations du Nigéria et de Singapour pour leur attitude et leurs propositions très constructives. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'accepter cette nouvelle formulation. Nous partageons les préoccupations exprimées par la délégation du Pakistan. Nous sommes prêts à participer à d'autres négociations constructives, le cas échéant.

807. La délégation de l'Algérie : Nous pourrions vous suggérer de remplacer "parité" par "égalité", ce qui pourrait répondre aux préoccupations de la délégation du Pakistan. Nous pensons qu'ils sont synonymes, mais si "égalité" répond aux besoins du Pakistan, je pense que nous pouvons être souples sur ce point.

808. La délégation du Nigéria : Je suis vraiment sensible à l'intervention de notre collègue de la délégation du Pakistan. Je voulais apporter quelques éclaircissements. Alors que je vérifiais les archives sur le site Web des Nations Unies, je sais qu'il existe une stratégie de parité hommes-femmes dans les réformes des Nations Unies, ainsi qu'un tableau de bord de la parité hommes-femmes. Ce terme a été utilisé à plusieurs reprises dans différents forums, et je peux lire quelques paragraphes si cela peut clarifier la confusion et l'ambiguïté de ce terme particulier. Si c'est la seule chose que nous devons faire pour arriver à un stade où nous pouvons tous être d'accord avec cette proposition particulière. Je ne sais pas si je peux continuer, Monsieur le Président. Je me demandais seulement si je pouvais lire un court paragraphe sur la parité hommes-femmes. Il est dit : "La stratégie pour la parité entre les sexes à l'échelle du système des Nations Unies fixe des objectifs en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes, avec des engagements spécifiques dans les domaines suivants : l'encadrement et l'application du principe de responsabilité; les positions de haute direction; le recrutement et la rétention; l'instauration d'un climat propice à la parité des sexes; et les missions sur le terrain". Je pense que cela couvre toute la gamme de la proposition qui a été présentée. Je pense que cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie des ressources humaines. Je pense qu'elle est conforme à cette proposition particulière, je ne pense pas qu'elle doive être une source de confusion pour quelque délégation que ce soit, et j'espère que les délégations du Pakistan et de l'Iran (République islamique d') seront en mesure d'examiner cette proposition particulière et de s'y rallier.

809. La délégation de la Fédération de Russie : Nous aimerions faire une observation sur cette question de la parité hommes-femmes. Comme notre collègue de la délégation du Nigéria, nous souhaiterions vous donner un autre exemple de texte approuvé au sein de l'Organisation des Nations Unies, la CFPI notamment. Dans son rapport de 2018, qui énonce les critères et la définition de la diversité des termes, il parle de la parité hommes-femmes parmi les éléments qui font partie intégrante de la diversité. À sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a également adopté la même interprétation du terme "diversité", dans laquelle figure la parité hommes-femmes. L'OMPI faisant partie de la famille des organisations des Nations Unies, ainsi que du système commun des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale sur ce type de question sont obligatoires pour l'OMPI. Par conséquent, même pour les activités de l'OMPI, nous pouvons reprendre cette définition de la parité hommes-femmes. Nous espérons que ces arguments nous permettront de convaincre nos collègues des délégations de l'Iran (République islamique d') et du Pakistan d'appuyer cette dernière proposition, la dernière formulation du programme de travail. Toutefois, si vous considérez toujours que cette formulation est controversée, pour notre part, nous sommes prêts, dans un esprit de consensus, à accepter l'expression "égalité des sexes", comme l'a déjà suggéré la délégation de l'Algérie.

810. La délégation du Pakistan : Merci aux délégations d'avoir fourni ces explications. Nous ne voulons pas nous engager dans un débat. Nous aurons besoin de plus de temps pour évaluer les documents mentionnés par les délégations respectives, car la "parité" n'est pas la seule chose mentionnée dans ces documents. Il y a aussi d'autres choses dans ces documents. Nous les remercions pour leurs explications. Nous remercions la délégation de l'Algérie d'avoir proposé "égalité des sexes" au lieu de "parité hommes-femmes". Nous remercions également la délégation de la Fédération de Russie pour la flexibilité offerte à ma délégation et à celle de l'Iran (République islamique d'). Dans un esprit de compromis, nous pouvons accepter cette proposition en remplaçant "parité" par "égalité".

811. Le président par intérim : Compte tenu de ce dernier point, j'aimerais marquer une pause dans la longue liste des intervenants qui ont demandé la parole, et j'aimerais vous demander si vous acceptez d'échanger "parité" pour "égalité". Cela serait-il acceptable pour toutes les délégations, si tel était vraiment l'objection? Parce que je pense que nous sommes très proches maintenant de parvenir à un consensus en changeant le terme "parité" pour "égalité". Nous pourrions parvenir à un consensus si tout le monde acceptait cela. Dans l'ordre dans lequel la parole a été demandée, si vous pouvez être concis et simplement répondre à ce point : "égalité" au lieu de "parité".

812. La délégation de Singapour : Nous sommes assurément prêts à appuyer le remplacement de "parité hommes-femmes".

813. La délégation de l'Égypte : Monsieur le Président, si vous le permettez, j'ai besoin de 10 minutes pour revenir à la capitale, car nous avons encore deux préoccupations à cet égard. J'attends toujours les instructions, alors s'il vous plaît, nous vous demandons de faire preuve de patience pour 10 minutes supplémentaires. J'espère que nous parviendrons à un accord.

814. La délégation de la Suisse : Le groupe B peut appuyer la référence à l'"égalité".

815. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Dans un esprit de coopération et dans un esprit aussi constructif que possible, nous souhaiterions appuyer cette proposition. Nous pouvons faire preuve de souplesse.

816. La délégation de l'Iraq : Nous appuyons cette proposition et l'utilisation du terme "égalité".

817. La délégation du Nigéria : Ma délégation appuie la proposition de la délégation de la Fédération de Russie visant à remplacer "parité" par "égalité".

818. Le président par intérim : Notre liste des intervenants touche à sa fin. Je vous remercie. Pourrions-nous prendre deux minutes? J'espère que la délégation de l'Égypte pourra revenir, alors essayez de ne pas quitter la salle, et j'espère que nous pourrions résoudre ce problème dans deux minutes. Je vous remercie tous pour cette courte pause.

819. La délégation de l'Égypte : Si les groupes et délégations acceptent de remplacer "parité hommes-femmes" par "égalité des sexes", le texte proposé convient à la délégation de l'Égypte. Nous pouvons le soutenir et tous nous féliciter.

820. Le président par intérim : Je remercie la délégation de l'Égypte et je vous félicite tous. Voilà qui clôt ce point en suspens. Comme vous l'aurez constaté, le président, en raison d'un vol annulé, est revenu dans la salle, de sorte que votre président par intérim va reprendre sa place au sein de la délégation de l'Espagne.

821. Le président : Mesdames et messieurs les délégués, je pensais vous revoir tous en ligne, mais mon vol a été annulé. Je retournerai à Bruxelles demain, afin de pouvoir passer toute la nuit avec vous, si nécessaire. J'aimerais remercier Javier de la délégation de l'Espagne de m'avoir remplacé dans cette tâche ardue. Je pense que nous sommes parvenus à un accord sur un certain nombre de questions en suspens à l'ordre du jour. Il reste deux points qui sont très loin de faire l'objet d'un accord. Je pense qu'il serait très difficile de les terminer aujourd'hui. Nous aurons une pause de cinq minutes afin que le Secrétariat puisse rédiger la décision proposée que nous vous soumettrons. Nous vous remercions tous de vos efforts et de votre souplesse. Nous revenons dans cinq minutes, alors n'allez pas trop loin. Nous pouvons revenir sur ce point et voir le paragraphe de décision. Mesdames et messieurs les délégués, au fur et à mesure que nous progresserons, le Secrétariat fera distribuer le paragraphe de décision, en même temps que l'annexe, qui comprend toutes les modifications que nous avons apportées. Vous verrez à l'écran le paragraphe de décision très prochainement. J'en donnerai lecture.

Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025.

Document WO/PBC/36/8.

- 1) Le Comité du programme et budget, ayant achevé son examen complet du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, document WO/PBC/36/8, avec les modifications convenues ci-après, comme indiqué à l'annexe I :
 - i) suppression des ODD et adjonction du logo des ODD dans la Maison de la stratégie (page 8);
 - ii) adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);
 - iii) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);
 - iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);
 - v) adjonction d'une note de bas de page relative au premier point dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);
 - vi) modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (pages 14);
 - vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);

- viii) adjonction d'un nouveau point sous la section "Fondation" (page 15);
 - ix) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution au titre du résultat escompté n° 5.1 (page 15);
 - x) adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);
 - xi) modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 15);
 - xii) adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);
 - xiii) adjonction d'un nouveau point au titre des stratégies de mise en œuvre relatif à la justice interne, à la gouvernance et à la supervision (page 67);
 - xiv) modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69).
- 2) Le PBC a renvoyé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, pour examen et décision, les questions suivantes :
- i) Financement des peuples autochtones et des comités locaux dans le cadre de la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés;
 - ii) Dépenses autres que les dépenses de personnel pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie au cours de l'exercice biennal 2024-2025.
- 3) Le PBC a en outre :
- i) reconnu l'importance de la sécurité des données dans le cadre des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;
 - ii) demandé à l'OMPI de continuer à mettre à jour et à optimiser ses technologies de sécurité des données en temps voulu, afin de tenir compte des préoccupations de certains États membres et utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI à cet égard et de leurs demandes de renforcement de l'audit interne et externe de la sécurité des données des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;
 - iii) a reconnu que l'OMPI continuera de procéder à des audits complets et à des tests de sécurité effectués par des prestataires de services externes hautement qualifiés, dans le cadre d'appels d'offres internationaux ouverts, conformément aux règles de l'OMPI en matière de passation de marchés;
 - iv) souligné l'importance de l'examen en cours par l'OCIS des rapports d'audit relatifs à la gestion de l'informatique en nuage, conformément au mandat révisé de l'OCIS;
 - v) prié le Secrétariat de renforcer les rapports annuels sur les projets liés à la gestion de l'informatique en nuage dans le rapport sur l'exécution du budget de l'OMPI, y compris sur les conclusions des audits et des tests de sécurité des données des environnements d'informatique en nuage de l'OMPI réalisés au cours de l'année.

Il s'agit du paragraphe de décision, qui est accompagné de l'annexe en détail. Vous avez vu toutes les propositions. Si j'ai bien compris, le Secrétariat a diffusé le document proposé et l'annexe. Pouvez-vous le confirmer? Le document vient d'être envoyé. Le débat est ouvert. Si vous souhaitez faire des observations sur le paragraphe, vous pouvez naturellement l'examiner pendant une minute ou deux.

822. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : J'aimerais donner lecture d'un texte au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mais avant cela, je voudrais voir comment notre point de vue est reflété, car il ne s'agit pas seulement de financer les groupes indigènes et les communautés locales. Nous avons également la question du financement des pays en développement et des PMA. Je sais que notre proposition figure dans l'annexe, mais je me demande si vous pourriez peut-être le clarifier uniquement à des fins de transparence. Je me demande si je peux donner lecture de ma déclaration maintenant. Oui, dans l'intervalle, le Secrétariat peut continuer à travailler sur le document. Je vous remercie pour votre travail et celui du comité pour parvenir à un consensus. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaite reconnaître qu'en dépit des efforts déployés, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur notre proposition, dont l'objectif est simplement de faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique sur les ressources génétiques. Nous avons fait preuve d'une grande ouverture et d'une grande souplesse dans le dialogue et sommes prêts à accepter des propositions de textes émanant de toutes les délégations et de tous les groupes qui pourraient avoir des préoccupations à l'égard de cette proposition. Nous avons attendu des réponses tout au long de la semaine et avons pris contact avec toutes les délégations et tous les groupes car il s'agit d'une question extrêmement importante pour notre région et pour la légitimité du processus de négociation. Nous sommes satisfaits de nos efforts. Nous remercions toutes les délégations qui se sont montrées constructives, et en particulier le groupe des pays africains, qui ont appuyé notre proposition. Nous regrettons le peu de souplesse dont ont fait preuve certaines délégations qui, bien que contactées par notre groupe pour rechercher une formulation commune, n'ont pas fait preuve d'ouverture. Pour toutes ces raisons, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avait pris la décision de laisser la décision sur cette proposition à la soixante-quatrième Assemblée générale de l'OMPI, un organe dans lequel nous pouvons espérer trouver une solution à cette préoccupation extrême afin de permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer à la conférence diplomatique sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques.

823. Le président : Je remercie la délégation de la République bolivarienne du Venezuela pour la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans l'intervalle, le Secrétariat a travaillé sur sa proposition et nous la verrons bientôt.

824. La délégation du Brésil : Honorable Directeur général, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je sais qu'il est tard, mais permettez-moi de garder à l'esprit que cette délégation véhicule un message important en sa capacité nationale. Bien entendu, nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par notre estimée délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Tout d'abord, je tiens à féliciter et à remercier chaleureusement les délégations et les groupes qui ont fait preuve d'un engagement, d'une souplesse et d'une volonté remarquables dans le cadre de la proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les efforts déployés pour assurer la légitimité de la conférence diplomatique grâce à la participation plus large et justifiée des représentants des populations autochtones et des communautés locales ne sont pas passés inaperçus. En effet, la reconnaissance et l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans ces négociations internationales novatrices sont des étapes essentielles pour promouvoir la sécurité juridique, garantir l'inclusion et le respect des diverses perspectives, et s'assurer que les résultats de ces négociations reflètent réellement les besoins et les aspirations de tous les utilisateurs, fournisseurs et détenteurs de ressources génétiques et de savoirs traditionnels associés. La volonté de faire respecter les principes de justice et d'équité est louable et constitue une source d'inspiration pour les efforts futurs visant à promouvoir une gouvernance mondiale durable et équitable. Malheureusement, nous devons reconnaître que quelques délégations ont fait preuve d'un manque d'appétit pour la négociation et de volonté politique à l'égard de ces principes. Il est décourageant de constater une telle réticence à adopter une approche plus inclusive qui permettrait une participation et une représentation significatives des peuples autochtones et des communautés

locales qui possèdent un savoir et des connaissances inestimables qui ne doivent plus être mis en quarantaine, contenus ou ignorés. Cependant, restons fermes dans notre engagement à promouvoir les principes de justice, d'inclusion et de respect des droits et des contributions des peuples autochtones et des communautés locales. Nous devons continuer à plaider en faveur de leur place légitime à la table des négociations, en reconnaissant que leur participation enrichit la discussion, favorise le développement durable et protège le patrimoine culturel et les connaissances traditionnelles qu'ils sauvegardent depuis des générations. Pour aller de l'avant, nous encourageons toutes les délégations à réfléchir à l'importance de la légitimité et de l'inclusivité dans les négociations internationales. Efforçons-nous de parvenir à un consensus, de surmonter les différences et de favoriser un environnement de respect et de compréhension mutuels. Ce faisant, nous pouvons garantir que les résultats de nos négociations seront complets, équitables et durables. Une fois de plus, j'exprime ma profonde gratitude à ceux qui ont défendu la cause de l'inclusivité et de la légitimité. Votre dévouement et vos efforts sont inestimables pour façonner un cadre mondial de la propriété intellectuelle plus juste et plus inclusif, qui nous permette de servir avec succès les innovateurs et les créateurs du monde entier, et qui puisse réellement devenir un catalyseur horizontal. Nous restons persuadés qu'une telle vision est transformatrice. Continuons à travailler ensemble, à œuvrer pour un avenir qui respecte et embrasse véritablement les voix et les contributions de tous.

825. Le président : Je pense que nous avons maintenant la variante de la proposition. Conformément à la déclaration faite par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et en relation avec cette partie du paragraphe de décision, je suis prêt à la partager avec vous. Comme vous pouvez le voir, nous avons ajouté à cette partie du paragraphe de décision (dans la deuxième partie) la phrase suivante : "ainsi que les pays en développement et les PMA". Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une adjonction à la proposition, comme l'a expliqué le coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Je voudrais savoir si le coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est d'accord avec ce projet afin que nous le considérions comme une réponse, pour l'instant définitive, en relation avec le paragraphe de décision.

826. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Pour le moment, je n'ai reçu que l'approbation du groupe. Toutefois, je vous demande de faire preuve de compréhension si, à la dernière minute, il y a une observation contraire. Mais pour l'instant, c'est en bonne voie et avec les messages que je reçois ici, j'ai des messages de remerciement pour vos efforts, merci. D'une manière générale, c'est bien, c'est très bien.

827. Le président : Nous avons dans l'idée d'aller de l'avant avec ce paragraphe de décision. C'est la raison pour laquelle nous l'avons envoyé avant et c'est pourquoi nous montrons maintenant la modification apportée à votre proposition. Poursuivons notre liste.

828. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie a déjà souligné à plusieurs reprises son opposition catégorique à toute décision fondée sur des raisons politiques, créant un précédent très dangereux et sapant l'autorité de l'Organisation. Si l'on examine les chiffres de 2022 relatifs aux dépenses autres que les dépenses de personnel, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York n'a utilisé que 280 000 francs suisses sur les 724 000 francs suisses inscrits au budget pour 2022-2023. Toutefois, pour la période 2024-2025, le budget du Bureau de coordination de l'OMPI à New York a été porté à 732 000 francs suisses. Sur la base de la logique de la délégation qui avait émis une suggestion concernant le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, le budget du Bureau de coordination de l'OMPI à New York devrait être de 560 000 francs suisses. Compte tenu de ce que je viens de dire et de ce que nous venons d'apprendre, on nous suggère non seulement de créer un précédent très dangereux en utilisant des décisions motivées par des considérations politiques dans le programme de travail et budget, qui est l'un des documents stratégiques les plus importants de l'Organisation (il s'agit d'un document qui

détermine les activités de l'Organisation pour le prochain exercice biennal), mais on nous suggère également d'adopter une approche sélective avec deux poids deux mesures. En d'autres termes, il est suggéré d'augmenter le budget du Bureau de coordination de l'OMPI à New York, qui n'a pas utilisé pleinement son budget. En revanche, il est suggéré de réduire le budget des autres bureaux extérieurs en utilisant la même excuse. Nous considérons que cette approche sélective est biaisée et totalement inacceptable. À cet égard, nous souhaitons conserver le budget initial proposé pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Si une délégation souhaite réduire le budget, elle peut suggérer que le Bureau de coordination de l'OMPI à New York voie également son budget réduit, étant donné qu'il n'a pas non plus été entièrement utilisé. Les informations relatives au programme de travail et au budget des offices extérieurs, fondées sur un consensus entre les groupes, ont été supprimées du document relatif au programme de travail et budget proposé. Elles ont été placées dans le document de questions-réponses, un document dont l'objectif et le statut sont purement informatifs. En outre, compte tenu du fait que les délais de soumission des suggestions par les délégations étaient contraires au règlement général de l'OMPI, nous insistons sur la suppression de ce point dans le paragraphe de décision.

829. La délégation de l'Australie : La délégation de l'Australie remercie le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des pays africains pour leur proposition constructive sur la participation des peuples autochtones à la conférence diplomatique pour un instrument juridique international sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. La participation des peuples autochtones à la conférence et à la session spéciale est essentielle à la réussite du processus. Nous pensons qu'une partie du budget de l'OMPI devrait être allouée à cette fin et nous encourageons également les autres à contribuer au Fonds de contributions volontaires.

830. La délégation des États-Unis d'Amérique : Pour l'heure, la délégation des États-Unis d'Amérique n'est pas en mesure de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 sur les points suivants. En premier lieu, la demande de réduction significative du budget proposé pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'a pas été abordée. Dans le cadre du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, ce bureau continuera de fonctionner, comme si la Russie ne perpétuait pas une invasion brutale de l'Ukraine. Il est inacceptable de fournir un financement au bureau extérieur au-delà de l'utilisation prévue. Nous ne pouvons pas prétendre qu'il s'agit d'une situation normale. Deuxièmement, l'augmentation de 30% proposée pour le budget de l'Union de Lisbonne n'est pas acceptable pour notre délégation. Nos préoccupations concernant cette augmentation, ainsi que la nécessité pour l'OMPI d'adopter une approche juste et équilibrée dans ses travaux, n'ont pas été prises en compte de manière satisfaisante. Nous soumettrons une déclaration écrite à ce sujet pour le compte rendu. Pour ces raisons, nous ne sommes pas en mesure de recommander l'approbation de la partie mentionnée du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 lors de la prochaine Assemblée générale.

831. La délégation de l'Ouganda : J'aimerais également remercier le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour sa proposition, qui a depuis été soutenu par le groupe des pays africains, sur le financement par l'OMPI des peuples autochtones et des communautés locales, mais nous voudrions modifier notre paragraphe de décision pour exclure les pays en développement de la décision dans la mesure où ces pays sont déjà pris en compte dans le mécanisme de financement.

832. La délégation du Bélarus : Pour gagner du temps, je serai très concis. Nous souscrivons aux arguments et à la logique avancés par la délégation de la Fédération de Russie. Sur la base du texte de décision à l'écran, nous ne pouvons pas l'appuyer. Nous ne pouvons appuyer l'inclusion de la décision de réduire le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, et nous ne pouvons pas recommander qu'elle soit soumise aux assemblées.

833. Le président : Je voudrais partager avec vous une réflexion qui, je pense, pourrait nous remonter le moral. Ce que nous faisons ici avec le budget que nous avons proposé, c'est dire aux assemblées de l'OMPI, chacune dans son domaine et en suivant les pratiques habituelles que le PBC a suivies, que certaines questions n'ont pas fait l'objet d'un accord et qu'elles devraient être débattues lors des assemblées. Nous procédons ainsi au lieu d'adopter un paragraphe de décision qui contient une partie approuvée et d'autres parties qui ne font pas l'objet d'un consensus et qui, par conséquent, doivent être examinées plus longuement lors de l'assemblée. Cela signifie que nous enverrons l'ensemble du texte pour qu'il soit révisé par l'assemblée. Je ne pense pas que cela soit bénéfique pour l'Organisation ni pour l'assemblée. Je partage juste cette pensée avec vous en tant que président sortant du PBC.

834. La délégation du Canada : Comme la délégation de l'Australie, la délégation du Canada estime qu'il est approprié que l'Organisation affecte des fonds, à titre exceptionnel et avec les mises en garde appropriées, pour financer la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. Nous remercions le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des pays africains pour leur proposition.

835. La délégation de la Suisse : Au nom de la Suisse, je voudrais dire que, conformément à ce que nous avons déclaré lors de cette réunion, nous aimerions soutenir ce qui a été proposé pour augmenter le budget du système de Lisbonne. Nous tenons à ce qu'il soit pris acte du fait que nous sommes très favorables à cette augmentation. Nous sommes un peu surpris d'apprendre qu'à la dernière heure, cette question a été remise en question, alors qu'elle n'avait pas été soulevée auparavant lorsque nous avons eu l'occasion de discuter des questions budgétaires au titre du point 10 de l'ordre du jour.

836. La délégation du Portugal : J'aimerais simplement souscrire à ce que venait de dire la délégation de la Suisse concernant le budget du système de Lisbonne, et nous aimerions qu'il soit conservé tel qu'il avait été jugé précédemment convenu. Nous souscrivons entièrement à la position de la délégation de la Suisse.

837. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Suisse concernant le système de Lisbonne et les fonds qui lui ont été alloués.

838. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous prie de bien vouloir m'excuser de prendre la parole à nouveau. Je vous remercie pour les précisions que vous venez d'apporter sur la situation. Néanmoins, dans le projet de décision, il est indiqué que le PBC prend une décision sur la base du document WO/PBC/36/8. Ce document est une proposition de programme de travail et de budget et, conformément à l'accord des États membres, nous ne trouvons nulle part dans ce document d'informations concernant les bureaux extérieurs. Ces informations apparaissent uniquement dans le document de questions-réponses qui ne fait pas partie des documents officiels. Il s'agit simplement d'un document à titre informatif. Par conséquent, nous estimons que le PBC n'a pas pour mandat de prendre une décision sur cette question dans la mesure où cette question dépasse la portée des travaux du PBC.

839. La délégation de la France : La délégation de la France s'associe à la déclaration de la délégation de la Suisse concernant le système de Lisbonne.

840. Le président : Nous aurons une pause de 10 minutes.

841. La délégation des États-Unis d'Amérique : En ce qui concerne le point 10 de l'ordre du jour sur le système de Lisbonne, notre délégation n'accepte pas l'augmentation de 30% du budget de l'Union de Lisbonne. En outre, la nécessité pour l'OMPI d'adopter une approche juste et équilibrée dans ses activités de programme n'a pas été traitée de manière satisfaisante.

L'Union de Lisbonne continue de faire face à un déficit chronique qui continuera de croître dans le cadre de cette proposition. Ce déficit sans fin est alimenté et perpétué par le fait que les membres de l'Union de Lisbonne ne respectent pas les obligations qui leur incombent en vertu des traités en matière de dépenses. Monsieur le Président, la formulation des traités et des règles de gestion financière de l'OMPI est claire et importante et ne devrait pas être ignorée. Nous insistons à nouveau sur le fait que les États membres devraient être tenus responsables de leurs obligations conventionnelles. En raison du déficit permanent du système de Lisbonne, les taxes payées au système international d'enregistrement des brevets de l'OMPI continuent d'être détournées de manière inappropriée pour financer le système de Lisbonne – des taxes qui proviennent de manière disproportionnée des détenteurs de droits américains. En outre, nous regrettons que cet organe n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur les indicateurs d'exécution relatifs aux indications géographiques et aux noms communs. La délégation des États-Unis d'Amérique insiste sur le fait qu'il reste beaucoup à faire pour que l'OMPI adopte une approche équilibrée et juste dans ses travaux programmatiques, y compris l'assistance technique et les conseils législatifs, en matière d'indications géographiques et de noms communs. Les gouvernements et les autres parties prenantes doivent être davantage sensibilisés à la relation inhérente et interdépendante entre la protection des indications géographiques et l'utilisation des noms génériques ou communs. Lorsque cet équilibre n'est pas atteint, les conséquences négatives sont immenses pour les entreprises du monde entier – y compris les petites entreprises et les entrepreneurs – qui dépendent de l'utilisation des noms communs et de l'intégrité des marques établies pour commercialiser et vendre leurs produits dans le monde entier.

842. Le président : Nous vous remercions de votre patience. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à un accord qui satisfasse toutes les parties et qui nous permette de continuer. Nous avons une proposition que nous allons afficher à l'écran. Il s'agit du paragraphe de décision que je vais lire. Comme vous pouvez le constater, quelques changements ont été apportés à la formulation. Il s'agit de la proposition de paragraphe de décision. Comme vous le voyez, une copie a été distribuée, ainsi qu'une mention du premier paragraphe du document. La parole est aux délégations qui souhaitent la prendre.

843. La délégation de l'Ouganda : Excusez-moi de reprendre la parole. Je voudrais juste préciser que ce que nous voulions dire dans notre soumission précédente, c'est que nous aimerions avoir des paragraphes séparés demandant le financement des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des pays en développement à l'Assemblée générale. Il s'agit juste d'une clarification de notre précédente communication, mais je pense qu'elle a été dépassée parce que le paragraphe de décision a été révisé.

844. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Nous tenons à remercier les délégations de l'Australie et du Canada pour leur soutien à la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique. Les jours qui restent avant les assemblées devraient être utilisés pour continuer à construire des ponts afin de parvenir à un texte de consensus sur la question en suspens. Proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et du groupe des pays africains à l'Assemblée générale de 2023 : "i) le Secrétariat continue d'aider l'IGC en fournissant aux États membres l'expertise et le financement nécessaires de la manière la plus efficace pour la participation d'experts des pays en développement et des PMA, en tenant compte de la formule habituelle pour l'IGC; ii) à titre exceptionnel et sous réserve de l'approbation de la liste des invités au sein du comité préparatoire de la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. L'OMPI fournira un financement adéquat pour faciliter la participation à la conférence diplomatique d'au moins deux représentants des peuples autochtones et des communautés locales de chaque région socioculturelle utilisée par l'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Le financement sera assuré par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et, en cas de ressources

insuffisantes, par le budget alloué à la conférence diplomatique. Les modalités d'attribution de ce financement suivront les règles du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI;
iii) en outre, l'OMPI envisagera le financement de la participation de deux représentants de chaque pays en développement et PMA à la conférence diplomatique susmentionnée.”

845. Le président : Je remercie la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ses observations concernant le paragraphe de décision lu. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole? Je n'en vois aucune. Par conséquent, je comprends qu'aucune délégation ne s'oppose au paragraphe de décision tel qu'il est proposé. Nous pouvons donc conclure. Grâce à votre souplesse, nous disposons maintenant d'un paragraphe de décision pour clore le point 10 de l'ordre du jour et poursuivre notre débat.

846. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen complet du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, a approuvé les modifications ci-après, comme indiqué à l'annexe I :

- i) suppression des ODD et adjonction du logo des ODD dans la Maison de la stratégie (page 8);
- ii) adjonction d'un nouveau point en rapport avec les technologies vertes et le pilier stratégique n° 3 (page 13);
- iii) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);
- iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);
- v) adjonction d'une note de bas de page relative au premier point dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);
- vi) modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (pages 14);
- vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);
- viii) adjonction d'un nouveau point sous la section "Fondation" (page 15);
- ix) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution au titre du résultat escompté n° 5.1 (page 15);
- x) adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);
- xi) modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);
- xii) adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);
- xiii) adjonction d'un nouveau point au titre des stratégies de mise en œuvre relatif à la justice interne, à la gouvernance et à la supervision (page 67);

- xiv) modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69).

Le PBC a prié le Secrétariat de réviser le programme de travail et budget proposé dans le document WO/PBC/36/8 afin de tenir compte des modifications indiquées au paragraphe 1 ci-dessus, qui seront soumises à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

Le PBC a reconnu que la plupart des questions avaient fait l'objet d'un accord et a décidé de renvoyer les quelques questions en suspens, telles qu'elles ont été examinées à la trente-sixième session du PBC et consignées dans les comptes rendus des réunions, à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

Le PBC a en outre :

- i) reconnu l'importance de la sécurité des données dans le cadre des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;
- ii) demandé à l'OMPI de continuer à mettre à jour et à optimiser ses technologies de sécurité des données en temps voulu, afin de tenir compte des préoccupations de certains États membres et utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI à cet égard et de leurs demandes de renforcement de l'audit interne et externe de la sécurité des données des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;
- iii) reconnu que l'OMPI continuera de procéder à des audits complets et à des tests de sécurité effectués par des prestataires de services externes hautement qualifiés, dans le cadre d'appels d'offres internationaux ouverts, conformément aux règles de l'OMPI en matière de passation de marchés;
- iv) souligné l'importance de l'examen en cours par l'OCIS des rapports d'audit relatifs à la gestion de l'informatique en nuage, conformément au mandat révisé de l'OCIS;
- v) prié le Secrétariat de renforcer les rapports annuels sur les projets liés à la gestion de l'informatique en nuage dans le rapport sur l'exécution du budget de l'OMPI, y compris sur les conclusions des audits et des tests de sécurité des données des environnements d'informatique en nuage de l'OMPI réalisés au cours de l'année.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

847. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/36/9.

848. Le président : Nous passons maintenant au point 11 de l'étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service, document WO/PBC/36/9. Comme vous vous en souviendrez, à la trente-cinquième session du Comité du programme et budget, le Secrétariat a fourni une mise à jour verbale concernant cette étude et s'est engagé à soumettre un document lors de cette réunion. Je vais maintenant donner la parole au directeur de la Division des finances pour qu'il présente le document.

849. Le Secrétariat : À la trente-quatrième session du PBC, le Secrétariat a présenté le document WO/PBC/34/14 qui concerne un plan de financement pour l'assurance maladie après la cessation de service. Ce document contenait également des informations sur l'idée de créer

une entité distincte, conformément aux normes IPSAS, qui détiendrait les investissements liés à l'assurance maladie après la cessation de service. À la suite des discussions, il a été demandé au Secrétariat d'entreprendre une étude plus détaillée sur la manière dont une entité distincte pourrait être créée afin de désigner officiellement les placements au titre de l'AMCS dans le plan d'actifs et de présenter les résultats à la trente-cinquième session du PBC. Ainsi qu'il a été expliqué lors de la trente-cinquième session, il n'a pas été possible d'effectuer à temps les recherches nécessaires pour présenter un document à cette session, de sorte que le document sera présenté à la trente-sixième session. Ce document est le résultat d'une recherche menée auprès de 24 organisations des Nations Unies et de plusieurs organisations internationales non gouvernementales et présente deux possibilités de création d'une entité distincte par l'OMPI. Avant d'examiner les principales caractéristiques des deux options, il est important de considérer les implications de la création d'une telle entité distincte. Une fois qu'une telle entité a été créée et que les actifs lui ont été transférés par l'OMPI, conformément à la norme IPSAS 39, l'OMPI ne peut plus accéder à ces actifs. C'est vrai même si l'OMPI fait face à de graves difficultés financières. Les actifs sont effectivement cantonnés et ne peuvent être utilisés que pour couvrir les engagements au titre de l'AMCS et d'autres engagements à long terme au titre des avantages sociaux, si tel est le souhait de l'OMPI. Toutefois, tout excédent de financement pourrait être restitué à l'OMPI. En outre, la présentation des états financiers pourrait être modifiée pour présenter ces engagements nets du financement cumulé. Cela signifierait que les placements stratégiques en espèces réalisés pour financer les engagements à long terme seraient retirés de l'état de la situation financière et que les engagements seraient réduits d'un montant équivalent. Des informations détaillées sur le passif total et sur les placements détenus en tant qu'actifs du régime seraient expliquées dans les notes aux états financiers. Les deux options pour l'entité distincte, qui sont détaillées dans le document, sont un régime multi-employeurs et une fondation. J'aimerais maintenant passer à une présentation PowerPoint qui indiquera les principales caractéristiques des deux options. Si l'on considère tout d'abord l'établissement d'un régime multi-employeurs, il faut que l'OMPI et au moins une autre entité juridiquement distincte en fassent partie. Comme le montre le document, le choix évident pour l'OMPI serait l'UPOV, et nous nous sommes entretenus avec le Secrétariat de l'UPOV pour savoir s'il serait intéressé par la présentation de cette proposition à son Conseil lorsqu'il se réunira à l'automne. Le Secrétariat est heureux de le faire, mais bien entendu, il est possible que le Conseil de l'UPOV rejette la proposition, auquel cas nous devrions trouver une autre entité. C'est possible, mais cela prendra évidemment du temps. La fondation formée en vertu du droit suisse, en revanche, n'a pas à se préoccuper de cette question. Seule l'OMPI serait impliquée dans la fondation. En ce qui concerne les coûts, si l'OMPI met en place un plan multi-employeurs, il n'y a pas vraiment de coûts supplémentaires. Si l'OMPI crée une fondation, celle-ci devra s'acquitter d'une taxe de révision annuelle d'environ 300 francs suisses et d'une taxe d'enregistrement facturée par l'autorité chargée de superviser la fondation. Il s'agirait d'une taxe d'enregistrement initiale. En ce qui concerne les règlements qui régissent l'une ou l'autre entité, pour le plan, ils seraient initiés par les organes directeurs des deux entités participantes, l'OMPI et l'UPOV si l'UPOV accepte de s'associer au plan. Les organes directeurs des deux entités devraient accepter conjointement le règlement. En ce qui concerne la fondation, le règlement serait également initié par l'organe directeur de l'OMPI, mais il devrait être accepté par l'autorité de surveillance suisse, ce qui est expliqué en détail dans le document. En ce qui concerne la modification des règlements, toute modification pourrait être initiée pour le régime multi-employeurs par l'organe directeur du régime suivant la procédure d'approbation établie dans ses règlements. Pour la fondation, toute modification pourrait être initiée par l'organe directeur de la fondation mais serait soumise à l'examen de l'autorité de surveillance suisse. En ce qui concerne les états financiers, ceux du régime interentreprises seraient établis conformément aux normes IPSAS, ce qui simplifierait leur préparation. L'OMPI dispose, au sein de la division des finances, de personnes familiarisées avec les normes IPSAS, ce qui simplifierait également les comparaisons. Pour la fondation, l'OMPI devrait suivre les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), de sorte qu'elle suivrait des normes comptables différentes. Cela nécessiterait une préparation spécialisée et compliquerait évidemment la comparaison. Je voudrais ajouter ici

que nous suivons déjà ces normes comptables pour le fonds de pension fermé qui est géré par la Division des finances de l'OMPI. La Division des finances est en mesure de produire les états financiers du fonds de pension fermé conformément aux normes comptables sans aucune difficulté. En ce qui concerne les placements, le régime multi-employeurs pourrait conserver la même politique en matière de placements que celle de l'OMPI. L'UPOV pourrait choisir de suivre cette même politique pour sa part des placements ou pourrait maintenir sa propre politique actuelle et le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI pourrait également continuer à jouer son rôle actuel. Les placements placés dans la fondation seraient transférés au nom de la fondation. La fondation pourrait créer un Comité consultatif pour les placements composé des mêmes membres que le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI si elle le souhaitait. Le Conseil d'administration de la fondation pourrait établir une politique en matière de placements calquée sur celle de l'OMPI, de sorte que nous pourrions avoir une politique en matière de placements identique à celle de l'OMPI si nous le souhaitions. En ce qui concerne le niveau de financement, il serait établi individuellement par chaque entité au sein du régime multi-employeurs et l'OMPI veillerait à ce que chaque entité puisse être suivie dans le système comptable, de sorte que le financement accordé au régime multi-employeurs par l'OMPI et le financement fourni par l'UPOV puissent être clairement identifiés. En ce qui concerne la fondation, le niveau de financement serait fixé par l'OMPI dans les documents constitutifs de la fondation. Ces documents seraient soumis au contrôle de l'autorité de surveillance. L'autorité de surveillance peut agir si les niveaux de financement stipulés dans ces documents constitutionnels ne sont pas maintenus, de sorte que, dans ces documents, l'OMPI devra indiquer l'objectif en ce qui concerne les niveaux de financement et la source de ce financement. En ce qui concerne la supervision, le vérificateur externe des comptes, approuvé par la gouvernance du régime pour le régime multi-employeurs, pourrait être le vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Les deux entités, l'OMPI et l'UPOV, devraient se mettre d'accord sur ce point. Il est possible que si c'est le vérificateur externe des comptes de l'OMPI qui s'en charge, il n'y ait pas de coûts supplémentaires pour l'audit du régime. Pour la fondation, l'OMPI devrait faire appel à un vérificateur externe des comptes approuvé par la gouvernance du plan, sous réserve d'un examen par l'autorité de surveillance. Il y a de fortes chances qu'il faille faire appel à un autre groupe de vérificateurs externes des comptes, car ceux-ci devront se familiariser avec les dispositions des Swiss GAAP RPC, ce qui entraînerait probablement des frais d'audit. Pour ce qui est de la composition de l'organe de direction, pour le régime multi-employeurs, elle serait établie dans les règlements adoptés par les organes de direction des deux entités. Pour la fondation, elle serait établie par l'OMPI, mais serait à nouveau soumise à l'examen de l'autorité de surveillance. Enfin, en ce qui concerne l'exonération fiscale, les deux options bénéficieraient d'une exonération fiscale, mais pour des raisons légèrement différentes. Pour le régime multi-employeurs, l'OMPI et l'UPOV bénéficient toutes deux de privilèges et d'immunités en Suisse, y compris l'exemption de l'impôt anticipé suisse sur les revenus de placements. Pour la fondation, les revenus des placements sont exonérés de l'impôt à la source en vertu du droit suisse. Il s'agit là des principales caractéristiques des deux options. Bien que le document soit intitulé "Étude sur la création d'une entité distincte", la recherche sur l'option du régime multi-employeurs est plus ou moins achevée. Toutefois, pour l'option de la fondation, l'OMPI devrait rencontrer l'autorité de surveillance ainsi que des collègues du Bureau du conseiller juridique afin d'explorer les différentes options de fondation en droit suisse. Le choix du type de fondation que l'OMPI souhaite créer est un exercice simple.

850. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation de l'Étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service, document WO/PBC/36/9. Puisque la gestion rationnelle des engagements au titre de l'AMCS est une préoccupation essentielle pour nous, nous prenons note des informations préliminaires figurant dans l'étude. Nous avons examiné attentivement les deux approches proposées, à savoir le régime multi-employeurs et l'approche de la fondation. Nous pensons que de plus amples informations sont nécessaires, par exemple en ce qui concerne les coûts de mise en œuvre, afin d'avoir une vision plus claire des

avantages et des inconvénients de chaque option. Comme l'a suggéré le Secrétariat, nous convenons que la Division des finances de l'OMPI et le Bureau du conseiller juridique, en collaboration avec le vérificateur externe des comptes et des experts externes, devraient réaliser une étude plus détaillée sur les deux approches. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur cette question importante à la trente-septième session du PBC.

851. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous tenons à remercier le Secrétariat pour ses recherches et la présentation de ce document. Nous constatons que chacun des deux types d'entités proposés présente des avantages et que les deux répondent essentiellement aux exigences, y compris la conformité aux normes IPSAS, et qu'ils ont tous deux une antériorité au sein du système des Nations Unies. La méthode multi-employeurs nécessiterait la participation de l'UPOV et de l'OMPI, tandis que la méthode de la fondation ne couvrirait que l'OMPI et la surveillance suisse semble être minimale. Cela nécessiterait la préparation d'états financiers séparés, mais nous aimerions savoir si cela représente un coût supplémentaire important pour l'Organisation. Nous croyons savoir que le Bureau du conseiller juridique continue de consulter la Division des finances ainsi que le vérificateur externe des comptes afin de déterminer la méthode la plus appropriée pour créer une entité. Dans un premier temps, nous avons une certaine préférence pour la méthode de la fondation parce qu'il s'agit d'une entité unique par rapport à la participation de l'UPOV à l'unité à entités multiples. Les États membres ne se sont pas encore prononcés sur l'inclusion de l'UPOV dans l'entité et nous devrions examiner plus avant la question et comprendre les incidences financières d'une telle inclusion. Cependant, nous voyons les avantages du régime multi-employeurs à inclure un rapport annuel sur les données démographiques, etc. Nous aimerions savoir si ces informations sont déjà compilées ou si du personnel supplémentaire serait nécessaire pour répondre à cette exigence. Nous pensons qu'il vaut la peine de continuer à étudier cette option, mais nous disposons déjà de la plupart des informations et les deux méthodes semblent répondre aux exigences. Nous nous demandons si une décision ne pourrait pas être prise plus tôt, peut-être même cette semaine. Il semble que la seule chose qui reste à faire soit de consulter les autorités suisses sur l'option de la fondation. Nous nous demandons s'il est nécessaire de continuer à étudier cette question pendant une année entière. La formulation de la décision suggère qu'une décision serait prise en 2024. Si nous avons besoin de plus de temps, nous comprenons et nous sommes tout à fait disposés à attendre, mais nous disposons d'un grand nombre d'informations de qualité, y compris l'excellente présentation PowerPoint qui vient d'être diffusée. Il s'agit simplement de suggérer que nous disposons peut-être de suffisamment d'informations. Les deux méthodes fonctionneraient pour ce que nous avons l'intention de faire lors du PBC de l'année dernière et qui a également été approuvé par les assemblées. Nous suggérons simplement d'avancer la date limite d'un an pour que nous puissions prendre une décision sur les deux entités cette semaine.

852. La délégation de l'Ouganda : La délégation de l'Ouganda souhaitait faire la déclaration pour le compte du Ghana, au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir établi le document relatif à l'étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service, document WO/PBC/36/9, visant à étudier la faisabilité et les avantages potentiels de la création d'une couverture du financement au titre de l'AMCS et de sa gestion efficace. Nous reconnaissons l'importance d'une couverture d'assurance maladie complète et durable pour les employés, en particulier après la retraite. Le bien-être et la sécurité des membres du personnel devraient être de la plus haute importance pour l'organisation et des mesures proactives devraient être prises pour assurer leur santé et leur bien-être continus. Une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service peut potentiellement répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des employés retraités de l'OMPI d'une manière plus ciblée en établissant un cadre spécialisé pour l'AMCS qui répond aux exigences particulières des membres du personnel ayant pris leur retraite, y compris en fournissant des services de soins de santé complets. L'accès aux traitements spécialisés et la couverture appropriée de leurs frais médicaux devraient être créés. En outre, une entité distincte permettrait une meilleure gestion des

ressources financières et de l'évaluation des risques pour l'AMCS. Elle pourrait faciliter la mise en commun des fonds et permettre la mise en place d'un modèle plus durable et plus efficace pour la fourniture d'une couverture santé aux employés retraités de l'OMPI en garantissant la disponibilité des ressources et l'administration par des experts. La qualité générale et l'accessibilité des prestations de santé pour le personnel retraité pourraient être améliorées. Néanmoins, le groupe des pays africains reconnaît que la création d'une entité distincte pour l'AMCS exige un examen attentif et une évaluation approfondie des défis potentiels. Il est essentiel de réaliser une étude approfondie englobant tous les aspects pertinents, y compris les implications financières, les cadres juridiques, les structures administratives et l'impact sur les dispositions actuelles en matière d'assurance maladie au sein de l'OMPI. À cet égard, le groupe des pays africains saisit cette occasion pour souligner l'importance de l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris le personnel actif et retraité, afin de s'assurer que leurs voix et leurs préoccupations sont entendues tout au long de ce processus.

853. La délégation de l'Italie : Nous saluons la proposition d'établir une entité distincte qui existe uniquement pour payer ou financer les engagements au titre de l'AMCS et tout autre avantage social à financer par l'intermédiaire de l'entité. Bien que les solutions contenues dans le document soient réalisables pour nous, nous pensons pour l'instant qu'il convient de disposer de plus d'informations pour prendre une décision. Les informations sur les principales caractéristiques ont été fournies par l'OMPI et nous avons donc besoin de plus de temps pour les analyser. Nous nous félicitons du fait que, en cas de création d'un actif de régime pour l'OMPI, l'exposé de l'état financier sera modifié afin de présenter les engagements au titre de l'AMCS, déduction faite des engagements cumulés autorisés par les assemblées de l'OMPI, dans l'intérêt de la transparence et de l'exactitude. Nous nous félicitons également du fait que, pour que l'OMPI soit en mesure de comptabiliser le financement de l'AMCS en compensation des engagements au titre de l'AMCS dans ses états financiers, l'Organisation devra adhérer aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). La norme IPSAS 39 présente des objectifs de divulgation pour les régimes à prestations définies, en fonction des caractéristiques, des risques associés à ces derniers et du lien avec les états financiers de l'entité. Nous pensons que cela va dans le sens de la transparence. Néanmoins, nous aimerions disposer à l'avenir d'informations détaillées sur la composition du portefeuille de placements et avoir la possibilité d'en discuter plus largement au sein du PBC.

854. La délégation du Mexique : Nous vous remercions des informations fournies par le Secrétariat. Nous comprenons que cette étude découle d'une recommandation du vérificateur externe des comptes visant à obtenir une vision plus transparente et plus précise de l'actif et du passif de l'OMPI dans les états financiers. Nous pensons qu'il serait bon de disposer d'un modèle et d'un associé. Nous aimerions savoir si d'autres partenaires ont été identifiés en dehors de l'UPOV. Nous pensons qu'il serait intéressant de connaître le point de vue du conseiller juridique, du vérificateur externe des comptes, des experts externes de l'OCIS et de l'Association du personnel. Nous serions ravis de disposer, pour le prochain rapport, d'une analyse approfondie des coûts et des avantages des différentes options présentées aujourd'hui. Ces informations nous aideraient à prendre une décision en connaissance de cause.

855. Le Secrétariat : Merci aux délégations de vos observations et questions. En réponse à la question sur les ressources nécessaires et les coûts liés aux deux options, les deux types d'entités exigeraient que l'OMPI établisse un rapport financier, dont la tâche incomberait à la Division des finances de l'OMPI. Ce rapport devrait probablement être établi à peu près en même temps que la Division prépare les états financiers pour l'OMPI, ce qui crée un petit problème éventuel en termes de charge de travail. Cela vaudrait pour les deux entités. En ce qui concerne les coûts, il est possible qu'il en coûte un peu plus pour tout préparer pour la fondation et certainement pour faire vérifier le rapport financier parce que l'OMPI devrait probablement engager un autre cabinet de vérificateurs externes des comptes, ce qui entraînerait des frais. Des questions ont également été soulevées au sujet des informations disponibles sur les placements. Des informations détaillées sur les placements seraient

disponibles dans les rapports financiers de l'entité distincte, de sorte que l'entité choisie, quelle qu'elle soit, préparerait des informations détaillées sur les placements détenus. De même, l'OMPI pourrait toujours fournir des informations détaillées dans ses propres états financiers en ce qui concerne sa part des investissements détenus dans l'entité distincte, de sorte qu'aucun détail ne serait perdu. Plusieurs références ont été faites à la participation d'autres parties prenantes. Il a été fait référence au Conseil du personnel, aux retraités, au vérificateur externe des comptes et à l'OCIS. L'idée d'une entité distincte pour les actifs du régime n'a pas été soumise à ces parties prenantes. Ces deux derniers jours, la question a été posée à la fois au vérificateur externe des comptes et à l'OCIS qui n'ont pas exprimé de préférence. Le Secrétariat pourrait certainement prendre le temps de faire circuler l'idée contenue dans le document et l'exposé avant d'engager le dialogue avec les parties prenantes. Si le PBC devait prendre une décision rapide au cours de la présente session, il exclurait automatiquement l'UPOV de la possibilité d'adhérer à un régime multi-employeurs. Le Conseil de l'UPOV se réunirait à l'automne 2023, de sorte que si le PBC souhaitait prendre une décision cette semaine et commencer à mettre les choses en mouvement, il lui faudrait choisir la fondation.

856. Le président : Nous prenons note des explications et surtout du délai nécessaire pour choisir la meilleure des alternatives. Comme il n'y a pas de question de suivi sur ce point, je propose le paragraphe de décision suivant sur le point 11 de notre ordre du jour.

857. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note et examiné le contenu de l'étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après cessation de service (AMCS) (document WO/PBC/36/9) et a donné des orientations au Secrétariat afin qu'il prenne une décision lors de la session 2024 du PBC.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

858. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe I du document WO/PBC/35/7.

859. Le président : Bonjour à toutes les délégations. Reprenons nos délibérations. Comme je l'ai dit précédemment, nous poursuivons le débat sur le point de l'ordre du jour suivant une fois que nous aurons traité d'un petit nombre d'autres questions. Comme je l'ai dit, nous aborderons le point 12, qui concerne le Projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Vous trouverez ce document dans votre dossier, document WO/PBC/35/7, annexe I. Comme vous vous en souvenez, à la trente-cinquième session du PBC, le comité a examiné le Projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et le document WO/PBC/36/16, ainsi que les modifications apportées au cours de la session qui sont consignées à l'annexe 1 du document WO/PBC/35/7. Le PBC a décidé de poursuivre le débat sur cette question à la présente session du Comité du programme et budget afin d'ouvrir la discussion et de mettre les informations à l'écran pour que vous puissiez les voir. Analysons la proposition faite lors de la précédente session du comité. Il s'agissait du point 11 de l'ordre du jour. Vous pouvez voir ici que le comité a examiné en détail le projet de mandat et a apporté une série d'amendements et a décidé d'examiner le document en considérant que l'annexe de la présente décision serait un futur document de référence pour l'information. Nous allons maintenant passer au respect du mandat du PBC et avancer vers le texte figurant à l'annexe 1 du présent document. Nous poursuivons la même méthode qu'auparavant. Nous examinerons le document en regroupant plusieurs paragraphes au fur et à mesure. Je vous demande de faire part de vos observations sur les paragraphes 1 à 4 de votre document que vous pouvez voir à l'écran. Vous avez tous accès à ce document et vous pouvez demander la parole. Si vous le souhaitez. Il semble qu'aucune délégation ne souhaite prendre la parole sur les paragraphes 1 à 4. Je donne la parole à la délégation de la Suisse.

860. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser d'avoir été plus rapide que vous. Au nom du groupe B, je voudrais simplement dire

que, pour gagner du temps pour les discussions, le groupe B aimerait se référer à notre déclaration faite lors de la trente-cinquième session du PBC sur cette question. En outre, le groupe B réaffirme sa volonté d'examiner attentivement l'évaluation des bureaux existants avant d'ouvrir de nouveaux bureaux à l'avenir. Nous ne sommes pas en mesure d'examiner la demande d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs avant que l'examen des bureaux extérieurs existants ne soit terminé.

861. Le président : Je remercie vivement la délégation du groupe B pour sa déclaration. Je voudrais être très clair à ce sujet. Il ne s'agit pas d'observations générales. Je voudrais des observations sur le texte de référence parce que les observations formulées à la session précédente du PBC portaient sur le texte référencé. Je demande donc des observations sur les paragraphes 1 à 4, conformément à la numérotation de ce texte. C'est sur ce point que je demande des observations. La délégation de la Pologne a demandé la parole. Allez-y, je vous prie.

862. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le Président. J'ai été trop rapide avant que vous ne fassiez vos observations, je vais donc m'abstenir de faire une déclaration générale et me contenter de faire référence à la déclaration générale que nous avons faite sur cette question à la trente-cinquième session du PBC.

863. Le président : Je remercie vivement de la délégation de la Pologne. Je vois qu'il n'y a pas d'observations sur les paragraphes 1 à 4. Passons maintenant au paragraphe 5. Paragraphes 5 à 8. Y a-t-il des observations sur ces paragraphes? Dans l'affirmative, veuillez faire les observations pertinentes sur ce texte. Le texte des paragraphes 5 à 8. La délégation du Pakistan, allez-y, je vous prie.

864. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. Encore une fois, je serai très bref. Il y a plusieurs propositions des États membres dans ces paragraphes 5 à 8, y compris notre de la part de notre délégation, et nos positions n'ont pas changé.

865. Le président : Merci infiniment à la délégation du Pakistan. Le Secrétariat : Pourriez-vous vous reporter à la modification proposée par la délégation du Pakistan entre les paragraphes 5 et 8? À quoi la délégation du Pakistan fait-elle spécifiquement référence?

866. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je me réfère simplement aux observations qui figurent dans le document. Il n'y en a pas qu'une seule, mais plusieurs. Je voulais simplement profiter de l'occasion pour expliquer que nos positions n'ont pas changé. Nous ne voulons pas entrer dans les détails pour expliquer chaque observation, je voulais juste dire que nous réitérons notre position qui a été reprise dans le texte.

867. La délégation des États-Unis d'Amérique : Pour mémoire, la délégation des États-Unis d'Amérique a également fait des observations sur ce texte et nos positions n'ont pas changé.

868. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation a également formulé des propositions sur le texte et notre position n'a pas changé.

869. Le président : Dans ce cas, je considère qu'il n'y a pas d'autres observations sur les paragraphes 5 à 8. Continuons à parcourir le document. Passons aux paragraphes 9 à 12. Vous pouvez maintenant les voir à l'écran. En ce qui concerne le point "C – Portée". Y a-t-il des observations sur les paragraphes 9 à 12? Apparemment non. Nous allons donc poursuivre. J'en conclus qu'il n'y a aucune observation sur les paragraphes 9 à 12. Nous allons maintenant passer aux paragraphes 13 à 17. À partir des mots basés sur les considérations susmentionnées, c'est le début du texte pour les paragraphes 13 à 16. Les délégations peuvent formuler des observations qu'ils jugent appropriées sur ces quatre paragraphes, à savoir les paragraphes 13 à 17, je vous remercie. Apparemment non, ce qui nous permet de

poursuivre, avec les paragraphes 17 à 20. “L’équipe chargée de l’évaluation doit posséder etc.” En ce qui concerne ces mots. Y a-t-il des observations? Des observations sur ces paragraphes du document? Apparemment non. Poursuivons donc notre examen du document, à partir du paragraphe 21. Paragraphes 21 à 24. En ce qui concerne le point “H – Calendrier”. Y a-t-il des observations de la part de la délégation des États-Unis d’Amérique concernant les paragraphes 21 à 24? Apparemment non. Dans ce cas, comme vous vous en souvenez, il a été décidé que les annexes ne font pas partie du texte, mais qu’elles font partie du document à examiner. Lorsque nous réexaminerons ce document. Mais si vous avez des observations sur le document d’information, n’hésitez pas à les faire.

870. La délégation de l’Inde : Merci, Monsieur le Président, je fais cette déclaration à titre national. La délégation de l’Inde souhaite réitérer sa position, à savoir avancer rapidement dans la finalisation du mandat pour l’évaluation des bureaux existants. Cette question traîne depuis plus de quatre ans maintenant, depuis la décision prise lors de la cinquante et unième session de l’Assemblée générale de l’OMPI, en 2019, de reporter l’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs en attendant l’évaluation des offices existants. Bien que nous soutenions pleinement l’évaluation des bureaux existants, vous vous souviendrez peut-être qu’une déclaration commune faite le 22 mai 2023, au cours de la trente-quatrième session du PBC, au nom de huit pays, à savoir, la Colombie, l’Inde, la République islamique d’Iran, Oman, la République de Corée, La Roumanie, l’Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, ont déjà proposé que, si nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un accord sur le mandat d’évaluation des bureaux extérieurs existants, les deux questions d’évaluation et de décision relatives à l’ouverture de nouveaux bureaux peuvent être dissociées. Il est assez décevant pour nous de constater que rien de concret n’a émergé des délibérations jusqu’à présent. Par conséquent, nous demandons à nouveau au Secrétariat et à tous les États membres de s’efforcer, de manière coopérative et constructive, d’ouvrir la voie à l’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs dès que possible et, s’il n’est pas possible de parvenir à un accord, de bien vouloir dissocier les deux questions.

871. La délégation de l’Iran (République islamique d’) : Nous tenons à appuyer sans réserve la déclaration faite par la délégation de l’Inde. Nous n’avons rien d’autre à ajouter à cette déclaration. Nous sommes tout à fait d’accord avec ce point, et nous aimerions voir rapidement les travaux du Secrétariat sur cette question dans les meilleurs délais.

872. La délégation de l’Arabie saoudite : Merci, Monsieur le Président. C’est à notre tour que nous appuyons la déclaration faite par la délégation de l’Inde.

873. La délégation de la Colombie : Merci, Monsieur le Président. Dans le même esprit que d’autres collègues, je peux appuyer la déclaration faite par la délégation de l’Inde.

874. Le président : Nous prenons note de votre déclaration et des précédentes.

875. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. Sans entrer dans les détails, nous voudrions simplement nous référer à une déclaration faite lors de la précédente session de ce comité en juin. En outre, j’ai deux points à soulever. Premièrement, nous nous faisons l’écho du point de vue exprimé par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, en ce qui concerne l’ouverture de nouveaux bureaux. Pour nous, l’évaluation est d’abord nécessaire pour en arriver à ce stade. Deuxièmement, nous voudrions dire que lors de l’évaluation, une attention particulière devrait être accordée aux circonstances difficiles causées par la pandémie de COVID-19, pour les deux derniers bureaux extérieurs en Afrique, qui ont été établis juste avant l’urgence sanitaire mondiale.

876. La délégation de la Türkiye : Merci, Monsieur le président, de m’avoir donné la parole. La délégation de la Türkiye remercie la délégation de la Suisse pour la déclaration faite au nom du groupe B. Monsieur le président, pour être bref, nous souhaitons également faire référence à la

déclaration que nous avons faite lors de la dernière session. À cet égard, nous attendons avec impatience la finalisation du mandat dans les plus brefs délais afin de pouvoir lancer le processus d'évaluation des bureaux extérieurs existants, ce qui permettra aux États membres d'aborder la question de l'ouverture de nouveaux bureaux. Je vous remercie, Monsieur le président.

877. Le président : Il n'y a apparemment pas d'autres demandes d'intervention. Comme je l'ai dit, le présent comité doit prendre une décision sur le point 12 de notre ordre du jour. Je vais suggérer le paragraphe de décision suivant. Comme d'habitude, je vais le lire dans la langue commune que nous utilisons, bien que toutes les langues soient officielles, mais par souci de clarté, en anglais. Point 12 de l'ordre du jour. Projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Annexe au document WO/PBC/35/7.

878. Il s'agit du paragraphe de décision que nous suggérons. S'il n'y a pas d'objections, ce sera notre décision, et nous terminerons ainsi notre discussion sur le point 12 de l'ordre du jour. Comme il n'y a pas d'objections, je considère que le point 12 est clos.

879. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI que le Projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 figurant à l'annexe de la présente décision soit examiné plus avant à la trente-septième session du PBC.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

880. Le président : Bonjour à toutes les délégations. Nous avons deux autres points pertinents de l'ordre du jour, à savoir le point 13 de l'ordre du jour : "Élection du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget (PBC)" pour les sessions suivantes, ainsi que le point 14 de l'ordre du jour : "Clôture de la session". Cependant, nous avons également plusieurs questions au titre du point 10 de l'ordre du jour, sur lesquelles nous reviendrons. Pour l'heure, je commencerai par le point 13 de notre ordre du jour, qui concerne, comme vous le savez, l'élection du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget pour les sessions du PBC 2024-2025. À la soixante-troisième série de réunions des assemblées de l'OMPI en 2022, les assemblées de l'OMPI ont décidé de modifier le cycle électoral des membres du bureau (président et deux vice-présidents) stipulé à l'article 9.2) des Règles générales de procédure, de sorte que leur mandat prend effet à la suite de la dernière séance de la session au cours de laquelle ils ont été élus. Je vais maintenant donner la parole aux candidats pour le poste de président pour la prochaine session 2024-2025 du PBC. Je vois que la délégation Pologne a demandé la parole. Je donne la parole à la délégation de la Pologne.

881. La délégation de la Pologne : Nous présentons la candidature de Son Excellence l'Ambassadeur Zbigniew Czech, représentant permanent de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à la position du président du PBC. Cette nomination est faite au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et j'espère qu'il pourra bénéficier du soutien des membres du PBC.

882. La délégation de la Suisse : Le groupe B appuie la candidature du président du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, M. l'Ambassadeur Zbigniew Czech de Pologne pour les sessions 2024-2025 du PBC. Le groupe B, à son tour, désigne M. José Antonio Gil Celedonio de l'Espagne pour le poste de vice-président pour les sessions 2024-2025 du PBC.

883. La délégation de Singapour : Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaiterait proposer Son Excellence, M. l'Ambassadeur Khalil Hasan (Pakistan), pour le poste de

vice-président pour l'exercice biennal 2024-2025. Nous espérons obtenir l'appui de nos États membres.

884. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous souhaitons plein succès aux trois candidats proposés.

885. La délégation de la Pologne : Veuillez m'excuser de reprendre la parole. Je voulais simplement vous assurer que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutient les deux nominations au poste de vice-président.

886. La délégation de la Suisse : Au nom du groupe B, je tiens à exprimer ma gratitude pour le soutien que nous avons reçu pour les nominations du groupe B pour le président et le vice-président des sessions 2024-2025 du PBC. En outre, le groupe B appuie la candidature à la vice-présidence de M. l'Ambassadeur Khalil Hashmi (Pakistan) pour les sessions 2024-2025 du PBC.

887. La délégation de Singapour : Monsieur le Président, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaite également remercier les groupes qui ont exprimé leur soutien à l'Ambassadeur Khalil Hashmi en tant que vice-président.

888. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains appuie les nominations présentées jusqu'à présent.

889. La délégation du Pakistan : Nous voudrions simplement profiter de cette occasion pour remercier tous les groupes régionaux et les États membres pour la confiance et le soutien qu'ils ont accordés à la nomination de ma délégation au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique.

890. Le président : Merci beaucoup de la délégation du Pakistan pour cette déclaration. Je vois qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Cela permet d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour. Nous vous remercions de votre souplesse, de votre compréhension et de votre soutien. Je vais lire le paragraphe de décision à l'écran pour le point 13 de l'ordre du jour :

891. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions qui se tiendront en 2024 et 2025 : M. l'Ambassadeur Zbigniew CZECH (Pologne) président du PBC, et M. Khalil HASHMI (Pakistan) et M. José Antonio Gil CELEDONIO (Espagne) vice-présidents du comité.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

892. Le président : Je vais maintenant passer au point 14 de l'ordre du jour, la clôture de la session. Je vais immédiatement donner la parole au Directeur général de l'Organisation, M. Daren Tang.

893. Le Directeur général : Je dois préciser que l'OMPI n'est pas responsable de votre mésaventure aérienne de ce soir, mais nous sommes heureux de vous retrouver dans cette salle. Permettez-moi tout d'abord de remercier les États membres, à cette heure tardive, pour le travail acharné et l'engagement dont ils ont fait preuve lors des deux sessions du PBC, ce qui a permis de parvenir à un accord dans presque tous les domaines du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. J'apprécie également et je remercie les délégations pour le soin, l'attention et l'engagement dont ils ont fait preuve à l'égard du large éventail de rapports et de questions qui vous sont soumis cette semaine. Comme nous venons de le voir ce soir, un esprit de compromis et de consensus nous a conduits là où nous sommes. Le gros du travail de gestion de nos travaux repose bien sûr sur les épaules de notre président et de nos vice-présidents. Permettez-moi de leur exprimer notre profonde gratitude pour avoir dirigé les

discussions avec soin et doigté. Mes collègues et moi-même, au sein du Secrétariat, apprécions vos conseils et ce fut un plaisir de travailler avec vous. À ce stade, il peut également être approprié pour moi d'accueillir et de féliciter le nouveau président, M. Zbigniew Czech, ambassadeur de la Pologne, et les nouveaux vice-présidents, M. Khalil Hasan (Pakistan), ainsi que vous-même, Monsieur le Président, après ce soir, il faudra peut-être combiner les félicitations et le réconfort, mais je vous remercie à l'avance pour votre travail. Les héros méconnus d'une grande partie des travaux sont les coordonnateurs de groupe, je vous remercie infiniment. Nous vous sommes reconnaissants de votre engagement à aborder les questions en jeu de manière constructive et souple, et vos compétences ont été mises en évidence tout au long de cette semaine et en particulier ce soir. Pour en arriver là, il faut aussi beaucoup de travail de la part des collègues de toute l'Organisation, en particulier du Secteur administration, finances et gestion, mais aussi de l'ensemble de l'OMPI, et je tiens à saluer le travail acharné de tous les collègues de l'OMPI qui ont participé à ce processus du PBC. Ma sincère gratitude va également à l'équipe d'interprétation, à l'équipe événementielle et à l'équipe technique qui jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de ce comité. Nous apprécions tous énormément vos efforts inlassables, souvent dans l'ombre. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, en fin de compte, c'est la confiance qui sous-tend le travail de comités comme celui-ci, la confiance que vous placez dans le Secrétariat pour qu'il s'acquitte de ses tâches de manière professionnelle, efficace et réactive, ce que nous ferons toujours en pleine conformité avec les décisions prises par les organes directeurs, et dans cet environnement, pour recevoir vos conseils et vos orientations par le biais de vos interventions réfléchies. Enfin, permettez-moi de conclure en réitérant ce que j'ai dit en début de réunion. La vision de la construction d'un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif et de l'apport des avantages de la propriété intellectuelle à tous est la vision collective de la communauté de l'OMPI. Tout comme votre engagement a été fondamental pour l'élaboration du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, votre engagement et votre soutien continu nous permettent de renforcer notre travail et les nombreuses façons dont nous générons un impact tangible sur le terrain tout en relevant nos défis mondiaux communs. Allons maintenant vers les assemblées avec dynamisme et enthousiasme, peut-être après ce week-end, une fois que nous aurons rechargé nos batteries! Merci beaucoup pour votre soutien, votre engagement, votre passion, bon voyage pour ceux qui se rendent à l'étranger, et meilleurs vœux pour un week-end reposant et bien mérité.

894. Le président : Je vous remercie, Monsieur le Directeur général, pour vos aimables paroles. Je voudrais remercier toutes les délégations pour leur souplesse et le travail des coordonnateurs de groupe. Je voudrais également remercier le vice-président, l'Ambassadeur Czech, qui a pu me remplacer mardi et, bien sûr, je voudrais aussi remercier nos collègues du Secrétariat qui ont travaillé très dur pour répondre à tous vos besoins, ainsi que les interprètes qui sont restés avec nous très tard ce soir. Je vous souhaite un agréable week-end. Je crois savoir que demain est la Journée internationale des femmes diplomates et je voudrais féliciter toutes nos collègues diplomates qui travaillent dur comme toujours. La séance est levée.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALGÉRIE/ALGERIA

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Sarah EICKELMANN (Ms.), Staff Counsel, Division for Trademark Law, Law Against unfair Competition and Combatting of Product Piracy, Federal Ministry of Justice, Berlin

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdullah Mohammed ALRASHED (Mr.), Chief Finance Officer, Finance, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Abdulaziz ALGABBAA (Mr.), Deputy Chief Finance Officer, Corporate Resources, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Maha Mohammed ALOTAIBI (Ms.), Head, Budget Department, Finance Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed ALJASSER, Senior International Partnership Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Sultan ALFURAIHI (Mr.), Senior Budgeting and Planning Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Yazeed ALNAFIE (Mr.), Performance and Talent Development Assistant, Human Resources, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Federico VILLEGAS (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Josefina BUNGE (Sra.), Ministra, Representante Permanente Alternativa, Misión Permanente, Ginebra

Cecilia MÓNICA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Catalina MACIAL (Sra.), Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

BÉLARUS/BELARUS

Tatsiana TRYFANKOVA (Ms.), Head, Accounting and Reporting Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

Anna KLIUT (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Maximiliano ARIENZO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Francis LORD (Mr.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs Canada, Ottawa

Nicolas LESIEUR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Michelle HENNESSEY (Ms.), Junior Policy Officer, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Pablo LATORRE (Sr.), Asesor, División de Propiedad Intelectual, Subsecretaría de Relaciones Económicas Internacionales, Santiago de Chile

CHINE/CHINA

ZHANG Ling (Ms.), Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Deputy Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YING Bi (Ms.), Deputy Section Chief, Foreign Affairs, Office of International Cooperation and Exchange, Nanjing Audit University, Nanjing

ZHANG Chan (Ms.), Program Officer, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YAO Yuan (Mr.), Teacher, Nanjing Audit University, School of Government Audit, Nanjing

COLOMBIE/COLOMBIA

Olga LOZANO FERRO (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sharon RUIZ (Sra.), Pasante, Propiedad Intelectual, Misión Permanente, Ginebra

EL SALVADOR

Coralia OSEGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

José María CALLEJA ROVIRA (Sr.), Secretario General, Secretaría General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Ana URRECHA (Sra.), Consejera Técnica, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Javier SORIA QUINTANA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Rosa ORIENT QUILIS (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

ESTONIE/ESTONIA

Jaana PIILPÄRK (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Bathsheba CROCKER (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Robert RILEY (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Benjamin MOELING (Mr.), Deputy Chief of Mission, Permanent Mission, Geneva

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Senior Attorney Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Hollie MANCE (Ms.), Senior Financial Analyst, Office Management Policy and Resources, Bureau of International Organizations, Department of State, Falls Church

Ioana DIFIORE (Ms.), Senior Advisor, Office of Intellectual Property Enforcement, United States Department of State, Washington, D.C.

Laura HAMMEL (Ms.), Senior Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Khashayar GHASHGHALI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Chelsea COWAN (Ms.), Adviser, United States Department of State, Washington, D.C.

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

Helene LIWINSKI (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Head, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Evgeniia KOROBEKOVA (Ms.), Adviser, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Aleksandr PRISHCHEP (Mr.), Deputy Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Anton MINAEV (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Anastasiia TOROPOVA (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Alice GUERINOT (Mme), rédactrice propriété intellectuelle, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction de la diplomatie économique, Paris

Élodie DURBIZE (Mme), responsable du pôle international, service juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Carole BREMEERSCH (Mme), chargée de missions juridiques et internationales, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Charlotte BEAUMATIN (Mme), conseillère en propriété intellectuelle, Mission permanente, Genève

Olivia LE LAMER (Mme), chargée de mission, indications géographiques, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Paris

GHANA

Grace ISSAHAQUE (Ms.), Registrar General, Industrial Property or Copyright Office, Industrial Property Office, Accra

Acquaye KOW SESSAH (Mr.), Senior State Attorney, Registrar-General's Department, Ministry of Justice and Attorney-General's Department

Akey PHILIP (Mr.), Chief Accountant, Registrar-General's Department, Ministry of Justice and Attorney-General's Department

Audrey NEEQUAZE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Helga SCHNEE (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Otto Rakhim GANI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Thukfiqar ALTERMIMY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Expert, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Laura Calligaro (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Daniele TIRA (Mr.), Intern, Commercial Section, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Adrienne THOMPSON (Ms.), Deputy Director/Registrar, Trade Marks, Designs, Geographical Indications and Patent Branch, Jamaica Intellectual Property Office (JIPO), Kingston

Rashaun WATSON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Koji TAUCHI (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Atsushi KUKUU (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Ayumi MORITA (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Saltanat ZHUMAGULOVA (Ms.), Head, Division of Financial and Economic Planning and Public Procurement, State Agency of Intellectual Property and Innovation under the Cabinet of Ministers of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

MAROC/MOROCCO

Miriam RAGALA (Mme), conseillère, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Kevin Uriel ALENCASTER VILLA (Sr.), Ayudante Especializado en Servicios, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Anahi MEDRANO REYES (Sra.), Especialista B en Propiedad Industrial, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Yael Aram DE LA CRUZ BALBOA (Sr.), Coordinador Departamental de Asuntos Multilaterales, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Victor Javier MINERO LATINOVIC (Sr.), Interno, Misión Permanente, Ginebra

NAMIBIE/NAMIBIA

Jones LUDINBA (Mr.), Expert, Finance and Administration, Benelux Association of Trademark and Design Agents (BMM), Windhoek

NIGÉRIA/NIGERIA

Akindeji AREMU (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA/UGANDA

Robert Marcel TIBALEKA (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Arthur KAFEERO (Mr.), Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Allan MUGARURA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUZBÉKISTAN/UZBEKISTAN

Esemurat KANYAZOV, Deputy Director, Registry and Development of IP, Ministry of Justice of the Republic of Uzbekistan, Tashkent

Sardorbek QILICHEV (Mr.), Head, Registry and Development of IP, Ministry of Justice of the Republic of Uzbekistan, Tashkent

POLOGNE/POLAND

Anna BARBARZAK (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, International Cooperation Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office (IPO), Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Simona GEORGESCU (Ms.), Director, Economic Department, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Daniela GĂGENAU (Ms.), Expert, Economic Department, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Diana PASSINKE (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), London

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

Lizzie WILSON (Ms.), Senior IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

SERBIE/SERBIA

Andrej STEFANOVIC (Mr.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Kathleen PEH (Ms.), Manager, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

SUÈDE/SWEDEN

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christophe SPENNEMANN (M.), conseiller, Affaires globales, Mission permanente, Genève

TUNISIE/TUNISIA

Zeineb LETAIEF (Mlle), première secrétaire, Mission permanente, Genève

TÜRKIYE (LA)/TÜRKIYE

Gülçin HASPOLAT SAYMAZ (Ms.), IP Expert, EU and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Şemsettin BALTA (Mr.), Head, European Union and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Ismail GÜMÜŞ (Mr.), Senior IP Expert, EU and International Affairs, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Burcu EKIZOĞLU (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALBANIE/ALBANIA

Afërdita ROKAJ (Ms.), Director, Finance and Services Directorate, Ministry of Finance and Economy, General Directorate of Industrial Property, Tirana

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Matthew FORNO (Mr.), Assistant General Manager, Policy and Stakeholders Group, Department of Industry, Science and Resources, IP Australia, Canberra

Emily MCDONALD (Ms.), Policy Officer, Office of Trade Negotiations, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra

BAHAMAS

Kemie JONES (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Joren VANDEWEYER (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

CAMBODGE/CAMBODIA

Sokheng KONG (Mr.), Commercial Attaché, Economy and Trade, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

CAMEROUN/CAMEROON

Théophile Olivier BOSSE (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

CÔTE D'IVOIRE

Ekué AKA (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

ÉQUATEUR/ECUADOR

Daniela ALMEIDA PUYOL (Sra.), Analista de Asuntos Internacionales, Unidad de Gestión de Relaciones Internacionales del Servicio Nacional de Derechos Intelectuales, Quito

ESWATINI

Sandile Lelfred HLATSHWAYO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GÉORGIE/GEORGIA

Nino CHIKOVANI (Ms.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia Sakpatenti, Tbilisi

Nino BALAVADZE (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Arezou NEZAM (Ms.), Intellectual Property Expert, International Affairs Department, Ministry of Foreign Affairs, Tehran

Zakieh TAGHIZADEH PIRPOSHTEH, (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Ghadeer ELFAYEZ (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LITHUANIE/LITHUANIA

Rasa Svetikaite (Ms.), Justice and IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

NIGER

Yacoubou AMBARKA HASSANE (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

PAKISTAN

Zaman MEHDI (Mr.), Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Uzair Zahid SHAIKH, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Salman Khalid CHAUDHARY, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PARAGUAY

Fabiola TORRES (Sra.), Representanta Permanente Alterna, Misión Permanente, Ginebra

PÉROU/PERU

Alison URQUIZO OLAZABAL (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

PORTUGAL

Fernando NUNES (Mr.), Senior Officer, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

LEE Jinyong (Mr.), IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE/REPUBLIC OF MOLDOVA

Andrei POPA (Mr.), Deputy Director General, Administration of State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SAMOA

Lonnie TUATAGALOA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVENIE/SLOVANIA

Barbara REŽUN (Ms.), Promotion and International Co-operation Division, Slovenian IP Office, Ljubljana

SOUDAN/SUDAN

Nafisa HUSSEIN (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

THAÏLANDE/THAILAND

Pompimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

TOGO

Mouhamed Nour-Dine ASSINDOH (M.), ministre conseiller, Mission permanente, Genève

Kibalou ABETE (M.), chargé d'études, direction générale des études et analyses économiques, Ministère de l'économie et des finances, Lomé

UKRAINE

Anna BARBAZAK (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Bohdan PADUCHAK (Mr.), First Deputy Director, Department for Intellectual Property Development, Ministry of Economy of Ukraine, State Organization «Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations» (UANIPPIO), Kyiv

Andrii ZOZULIUK (Mr.), Deputy Head, International Cooperation Department, «Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations» (UANIPPIO), Kyiv

Maryna HEPENKO (Ms.), Leading Intellectual Property Professional, Unit of Development and Development of International Projects of WIPO and other International Organizations, Ministry of Economy of Ukraine, State Organization «Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations» (UANIPPIO), Kyiv

URUGUAY

Nestor MENDEZ TRINIDAD (Sr.), Asesor XII, Asuntos Jurídicos, Industria Energía y Minería, Dirección Nacional de la Propiedad Industrial, Montevideo

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF

Violeta FONSECA (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Genoveva CAMPOS DE MAZZONE (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

III. CONSEILLER EN PLACEMENTS/INVESTMENTS ADVISOR

Mohammed Reza NADJAFI (M./Mr.) Directeur/Director

